



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

1.0 Rapport de présentation

1.1 Diagnostic

Elaboration du PLUi prescrite par D.C.C du 11 mai 2017

Projet de PLUi arrêté par D.C.C du 23 mars 2023

Dossier soumis à Enquête Publique du 23 mai au 23 juin 2023

PLUi approuvé par D.C.C du 21 décembre 2023



At'Metropolis / Eco2Initiative / Biotope / Rivière&Associés

SOMMAIRE

Préambule	5
La situation intercommunale.....	5
Les objectifs de l'élaboration du PLUi.....	6
1.1. Analyse socio-démographique	7
1.1.1. Un niveau de population stable.....	7
1.1.2. Une variation du solde migratoire prépondérante.....	9
1.1.3. Une population d'actifs, vieillissante.....	9
1.1.4. Une faible attractivité pour les familles.....	11
1.1.5. Un risque de fragilisation de certains ménages.....	12
1.1.6. Perspectives d'évolutions démographiques.....	14
1.2. Le parc de logements	16
1.2.1. Production neuve et faible attractivité du parc existant.....	16
1.2.2. Des menaces importantes sur l'état du parc ancien.....	18
1.2.3. Une production neuve standardisée.....	23
1.2.4. Perspectives de mises sur le marché de logements.....	26
1.3. Les activités économiques	28
1.3.1. Une population active qui évolue au contact du pôle d'Angoulême.....	28
1.3.2. Barbezieux-Saint-Hilaire : un pôle d'emploi majeur dynamique.....	30
1.3.3. Entre économie productive et présentielle : dynamiques de l'emploi et des entreprises.....	31
1.3.4. Zoom sur les Zones d'Activités Economiques.....	34
1.3.5. Un potentiel touristique peu valorisé.....	37
1.3.6. Une économie agricole au dynamisme hétérogène.....	40
1.4. Équipements, commerces, services et réseaux numériques	53
1.4.1. Barbezieux-Saint-Hilaire : un rayonnement certain.....	53
1.4.2. Des menaces sur l'offre commerciale et de services.....	54
1.4.3. Un accès inégal aux soins.....	57
1.4.4. Petite enfance et scolarité : des équipements pour tous les âges.....	58
1.4.5. Sports et loisirs : une offre concentrée sur les 4 pôles.....	59
1.4.6. La couverture intégrale en Très Haut Débit en 2023.....	60
1.5. Transports, mobilités et déplacements	62
1.5.1. Un réseau viaire structuré par la RN10 et les liaisons départementales.....	62
1.5.2. Peu d'alternatives à l'autosolisme.....	63
1.5.3. Déplacements pendulaires : polarisation de Barbezieux-Saint-Hilaire et attractivité d'Angoulême....	64
1.5.4. Des enjeux localisés pour le stationnement.....	66
1.5.5. Des espaces publics mettant peu en valeur les modes actifs.....	80
1.6. Histoires et morphologies urbaines	82
1.6.1. Évolutions historiques urbaines du territoire.....	82

1.6.2. La ville-centre de Barbezieux-Saint-Hilaire.....	83
1.6.3. Les centres-bourgs structurants.....	84
1.6.4. Les bourgs ruraux	85
1.6.5. Les hameaux anciens.....	87
1.6.6. Les quartiers contemporains	88
1.7. Le patrimoine bâti du territoire.....	91
1.7.1. Les sources.....	91
1.7.2. La prise en compte des servitudes patrimoniales protégeant le patrimoine national.....	91
1.7.3. Le patrimoine communal.....	92
1.8. Bilan du développement urbain des 10 dernières années	133
1.8.1. 198 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommés (40 communes)	133
1.8.2. 194 hectares d'espaces libres dans les documents d'urbanisme existants (15 communes).....	139
1.8.3. Des problématiques urbaines à traiter	143
1.9. Synthèse et enjeux	146

PRÉAMBULE

LA SITUATION INTERCOMMUNALE

La Communauté de Communes 4B Sud Charente est composée de 40 communes depuis le 1^{er} janvier 2017. Elle est issue de la fusion, au 1^{er} janvier 2012, de la Communauté de Communes du Blanzacais et de la Communauté de Communes des 3B Sud-Charente.

L'intercommunalité a connu 3 créations de communes-nouvelles :

- Montmérac réunit les communes déléguées de Lamérac et de Montchaude depuis le 1^{er} janvier 2016.
- Val des Vignes réunit les communes déléguées de d'Aubeville, de Jurignac, de Mainfonds et de Péreuil depuis le 1^{er} janvier 2016.
- Coteaux du Blanzacais réunit les communes déléguées de Blanzac-Porcheresse et de Cressac-Saint-Genis depuis le 1^{er} janvier 2017, et Saint-Léger depuis le 1^{er} janvier 2019.

La Communauté de Communes 4B Sud Charente se situe dans le département de la Charente, à la limite des départements de Charente-Maritime et de la Dordogne, en région Nouvelle-Aquitaine.

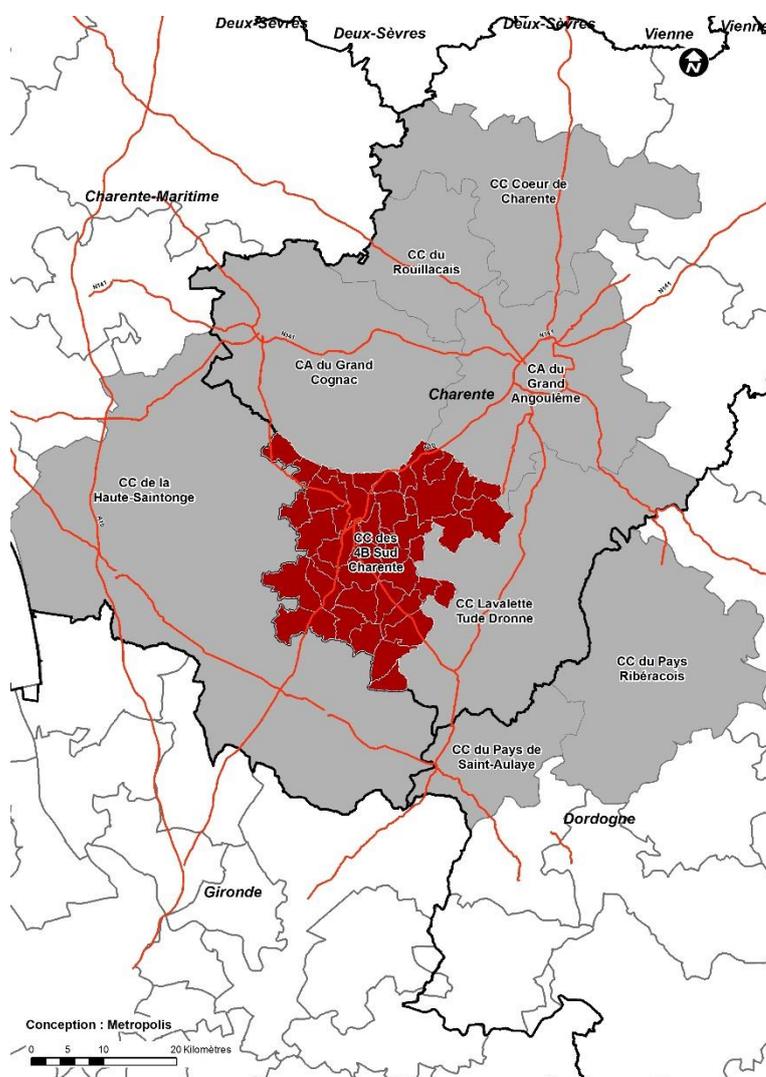
Elle est localisée entre les Communautés d'Agglomérations du Grand Angoulême au Nord-Est (25 kilomètres) et du Grand Cognac (20 kilomètres) au Nord-Ouest. A l'Est et à l'Ouest s'étendent des territoires plus ruraux : la Communauté de Communes Lavalette-Tude-Dronne et la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge.

La Communauté de Communes 4B Sud-Charente reste relativement éloignée de la Communauté d'Agglomération de Saintes (46 kilomètres) et de Bordeaux Métropole (60 kilomètres).

Elle est traversée par deux voies de communication majeures : la nationale N10 (Bordeaux – Angoulême) et la nationale N731 (Chalais - Cognac).

Une voie ferrée traverse son territoire mais n'est pas exploitée et a été reconvertie en voie verte. L'accès au réseau ferré est possible à Angoulême (LGV), Cognac, Jonzac ou encore Montmoreau.

La Communauté de Communes dispose ainsi d'une bonne accessibilité mais qui reste limitée en transports en commun vers/depuis Bordeaux Métropole notamment.



La Communauté de Communes 4B Sud Charente n'est pas couverte par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Dans le présent document, des comparaisons de dynamiques et des caractéristiques des territoires s'appuieront sur les intercommunalités voisines (en gris sur la carte).

LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU PLUi

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes des 4B sud-Charente a été prescrit par délibération du Conseil Communautaire du 11 Mai 2017.

« Monsieur le Vice-Président expose les éléments qui concourent à la nécessité d'élaborer un PLUi et l'intérêt de bâtir un projet territorialisé qui soit cohérent avec le bassin de vie, les enjeux économiques, les transports, les services, l'environnement et le développement durable afin :

- D'accueillir de nouveaux habitants ;
- De préserver l'identité des communes et du territoire, notamment par la protection de l'agriculture et par le respect des paysages et du patrimoine ; de maintenir et renforcer l'attractivité du territoire, notamment en favorisant le développement de l'artisanat et de l'économie sur le territoire ;
- De définir les besoins en services et en équipements ;
- D'accompagner les besoins en matière de mobilité à l'échelle du territoire en favorisant les modes de déplacements alternatifs et collectifs ;
- D'assurer une gestion économe de l'espace ;
- De s'inscrire dans le respect de l'article L.101-2 du code de l'urbanisme.

Il rappelle également que la Communauté de Communes souhaite organiser son territoire pour assurer un développement harmonieux et se donner les moyens d'actions pour :

- Permettre aux communes de prendre en main leur développement en se dotant d'un document d'urbanisme ;
- Élaborer un urbanisme de projet dépassant le seul zonage de terrains constructibles ;
- Valoriser et transcrire les projets de revitalisation des centres-bourgs formalisés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « centre-bourg » ;
- Mettre en œuvre la transition énergétique du territoire et permettre un développement maîtrisé des énergies renouvelables ;
- Traduire la stratégie territoriale de développement durable dans l'aménagement du territoire et mettre en œuvre un urbanisme durable ;
- Renforcer la dynamique collective du territoire dans un principe de solidarité territoriale. »

Les données sont issues du traitement du recensement principal et complémentaire de 2018 de l'INSEE – sauf mention contraire.

Les dernières données INSEE sont définies sur la géographie communale en date du 01/01/2021. Le traitement effectué par Métropolis par intercommunalité est défini sur la géographie intercommunale en date du 01/01/2021.

1.1. ANALYSE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

1.1.1. UN NIVEAU DE POPULATION STABLE

1.1.1.1. Une baisse d'attractivité limitée de l'intercommunalité...

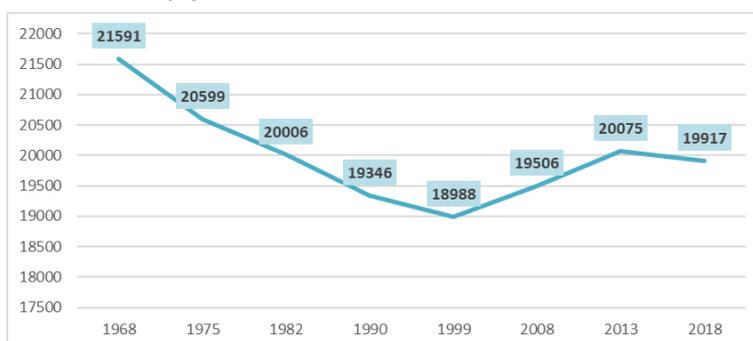
La Communauté de Communes 4B Sud Charente compte 19917 habitants en 2018. Depuis plus de 60 ans, le niveau de population reste assez stable, variant de 21591 en 1968 à 18988 en 1999. Après une certaine attractivité sur la période 1999-2013 (+77 habitants par an en moyenne), la dynamique s'est stabilisée dans la Communauté de Communes. Entre 2008 et 2018, 411 habitants supplémentaires sont venus résider sur le territoire (+41 habitants par an en moyenne).

La Communauté de Communes 4B Sud Charente présente des dynamiques à long termes assez similaires à la quasi-totalité des intercommunalités voisines à l'exception de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême.

Depuis 2008, certaines intercommunalités comme la CC Cœur de Charente ou la CC du Rouillacais présentent toutefois d'importantes hausses démographiques.

Ces territoires bénéficient aujourd'hui du pôle d'Angoulême comme un atout pour leur attractivité résidentielle.

Evolution de la population sur la Communauté de Communes 4B Sud Charente



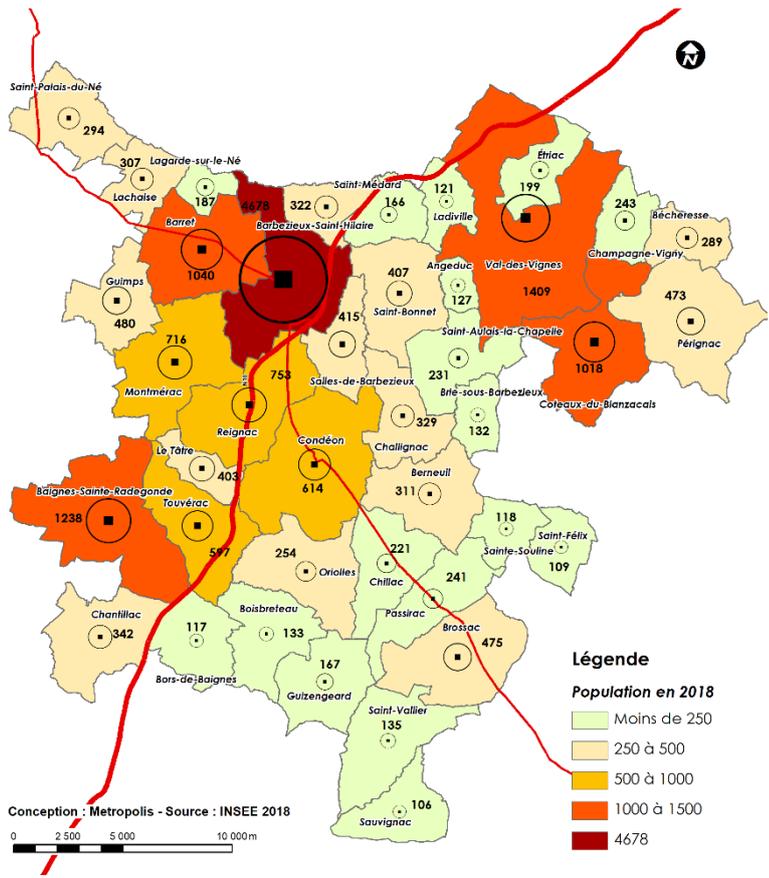
Evolutions comparées de la population, base 100 en 1968

	1982	1999	2008	2018
CC Cœur de Charente	99	100	105	107
CA du Grand Cognac	103	102	103	102
CC des 4B Sud Charente	93	88	90	92
CA du Grand Angoulême	115	119	124	126
CC du Rouillacais	100	103	109	115
CC Lavalette Tude Dronne	92	88	90	88
CC de la Haute-Saintonge	94	91	96	100

Dans ce contexte, la Communauté de Communes 4B Sud Charente reste toutefois en retrait de ces dynamiques.

Notons que la Communauté d'Agglomération du Grand Cognac ne présente pas une attractivité résidentielle spécifique. Le nombre d'habitants y est sensiblement égal depuis 1968.

1.1.1.2. ...Masquant d'importantes disparités communales



Barbezieux-Saint-Hilaire est de loin la commune la plus peuplée du territoire avec 4678 habitants.

Baignes-Sainte-Radegonde, Brossac et les Coteaux du Blanzacais constituent des pôles démographiques secondaires et historiques maillant le territoire. Il s'agit des anciens chefs-lieux de canton.

La répartition de la population suit clairement le tracé de la N10 avec une concentration de population entre Baignes-Sainte-Radegonde et Barbezieux-Saint-Hilaire.

Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de cet axe, les communes sont de moins en moins peuplées. La partie Sud-Est du territoire est ainsi principalement composée de communes rurales de moins de 250 habitants.

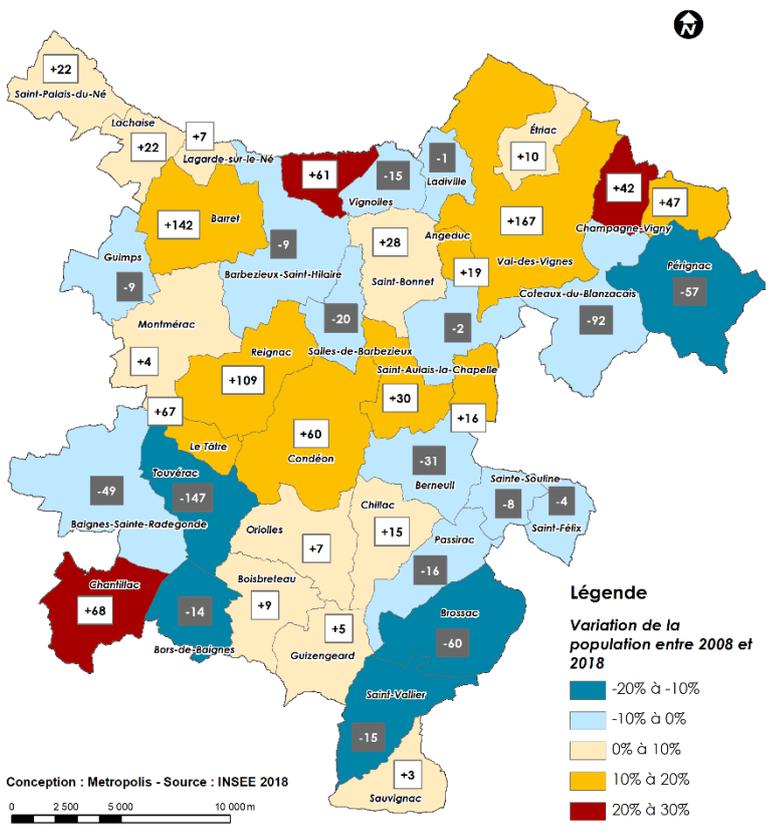
Le cas de Val-des-Vignes est assez spécifique. La majeure partie de la population de cette commune fusionnée réside dans la commune déléguée de Jurignac qui est située le long de la N10.

Depuis 2008, la concentration de la population sur les communes traversées par la N10 s'intensifie alors que les pôles historiques peinent à maintenir leur population : Barbezieux-Saint-Hilaire (-9 habitants), Brossac (-60), Baignes-Sainte-Radegonde (-49) et Coteaux du Blanzacais (-92).

Les communes les plus proches des pôles d'Angoulême attirent particulièrement de nouvelles populations (Val-des-Vignes, Champagne-Vigny, Béchèresse, Saint-Médard), mais aussi la périphérie de Barbezieux-Saint-Hilaire (Barret, Reignac, Condéon).

La dynamique d'attractivité paraît donc étroitement liée à l'accessibilité vers les pôles d'emplois majeurs.

La population est historiquement répartie dans les anciens chefs-lieux de cantons, les « 4B », qui sont les communes les plus peuplées. Néanmoins, les dynamiques démographiques récentes semblent remettre en question cette hiérarchie. L'accessibilité depuis la N10 est un facteur prépondérant de l'attractivité démographique locale.



1.1.2. UNE VARIATION DU SOLDE MIGRATOIRE PRÉPONDÉRANTE

L'évolution démographique sur la Communauté de Communes est essentiellement conditionnée par son attractivité résidentielle auprès des ménages qui n'habitaient pas sur le territoire auparavant : son solde migratoire.

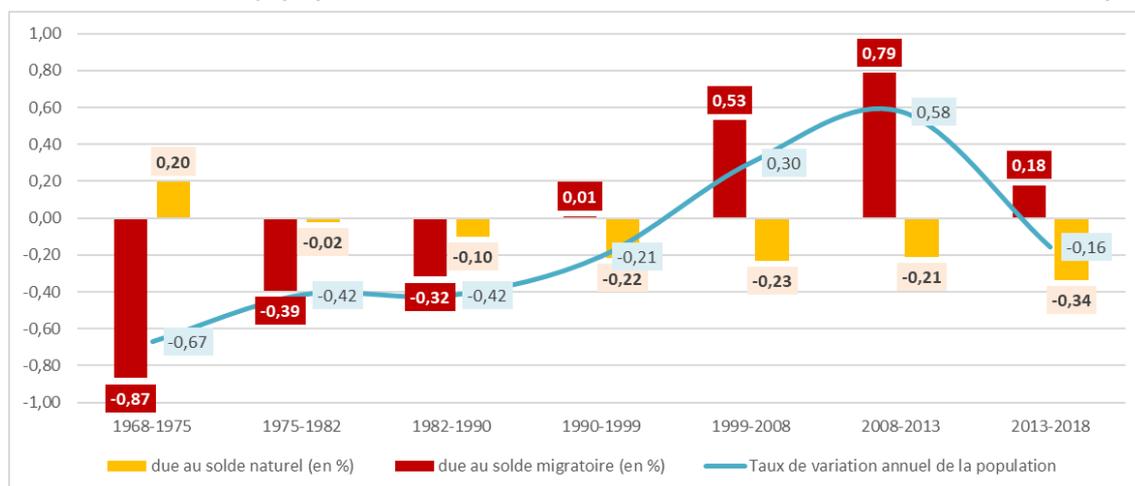
Ce constat est clairement identifié puisque le solde naturel (la différence entre le nombre de décès et de naissances des personnes résidentes sur le territoire) est plutôt stable depuis les années 1990, et déficitaire.

Dans ce contexte, les évolutions de la structure de la population locale dépendent des nouveaux ménages qui viennent s'installer sur le territoire. Aucune commune du territoire ne bénéficie d'un solde naturel bénéficiaire significatif. C'est donc les caractéristiques de la population nouvellement accueillie (âge, type de ménages par exemples) qui peuvent répondre aux enjeux de renouvellement de la population.

La prépondérance du solde migratoire dans l'accueil démographique pose la question des facteurs d'attractivité de la Communauté de Communes 4B Sud Charente. Ils peuvent être à la fois :

- Exogènes : l'attractivité du territoire est liée à sa proximité aux dynamiques des territoires voisins. Le territoire s'inscrit donc plutôt dans une logique résidentielle.
- Endogènes : l'attractivité du territoire dépend de ce qu'il offre en termes d'emplois locaux, de qualité de logements, d'équipements et de services, mais aussi du cadre de vie.

Facteurs d'évolution démographique sur la Communauté de Communes 4B Sud Charente, taux de variation annuels moyens



L'ensemble des territoires comparés présente par ailleurs les mêmes caractéristiques : une évolution démographique essentiellement dépendante du solde migratoire. La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême fait figure d'exception car elle bénéficie aussi d'un solde naturel positif.

1.1.3. UNE POPULATION D'ACTIFS, VIEILLISSANTE

L'analyse de la structure par âge de la population complète ainsi les analyses précédentes. En effet, 52% de la population est âgée de 20 à 64 ans, représentant essentiellement la classe d'âge des actifs et reflétant la proximité du territoire aux pôles d'emplois d'Angoulême et de Barbezieux-Saint-Hilaire. Plus en détail, ce sont les personnes âgées de 45 à 59 ans qui sont les plus représentées dans la population totale (21,5%), suivi par les 60-74 ans (21%).

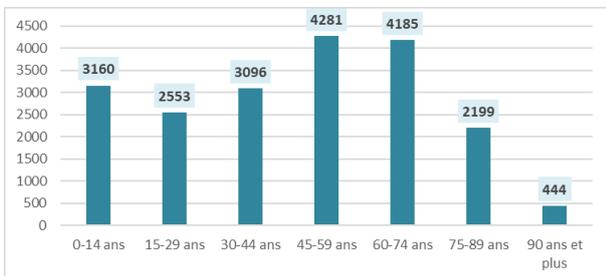
La population de cette dernière classe d'âge a par ailleurs augmenté de 30% entre 2008 et 2018 marquant un vieillissement certain de la population, alors que la proportion des 30-44 ans a baissé de 14%. Cela explique par ailleurs que le solde naturel soit déficitaire puisque le nombre de ménages en âge d'avoir des nouveaux nés diminue alors que la population vieillit. Cette analyse permet de plus de constater que le territoire attire essentiellement des personnes plutôt âgées.

Les évolutions concernant les populations plus jeunes et plus âgées restent peu significatives depuis 2008, ce qui assure une certaine stabilité et pérennisation des équipements dédiés existants (équipements scolaires, petite-enfance, hébergements des personnes âgées, ...).

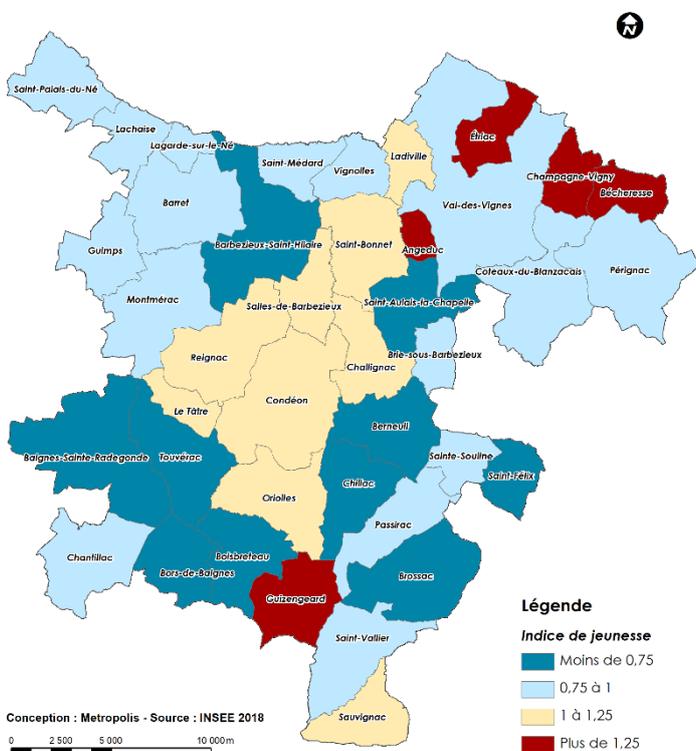
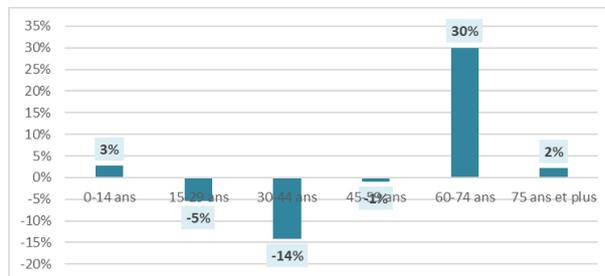
Cette structure par âge de la population reflète bien la proximité du territoire entre les pôles d'Angoulême et de Cognac qui présentent des populations globalement plus jeunes puisqu'ils concentrent les emplois mais aussi

les équipements scolaires. La Communauté de Communes 4B Sud Charente se distingue toutefois largement des intercommunalités situées plus au Sud (Pays de Saint-Aulaye, Lavalette-Tude-Dronne, Ribéraçais) où la proportion de personnes de plus de 60 ans est bien plus importante.

Population de la Communauté de Communes 4B Sud Charente par tranches d'âge en 2018, en effectifs



Évolution de la population par tranches d'âge, entre 2008 et 2018, en %



Il existe au sein de la Communauté de Communes une réelle différence entre la partie Sud et le reste du territoire.

L'indice de jeunesse¹ montre en effet que le Sud du territoire accueille une forte proportion de personnes âgées.

Notons que les 4 pôles de Barbezieux-Saint-Hilaire, Baignes-Sainte-Radegonde, Brossac et Coteaux du Blanzacais présentent un indice de jeunesse inférieur à 1 : une population comparativement âgée.

Ils concentrent toutefois, en effectifs, les populations les plus jeunes mais aussi les populations les plus âgées, notamment compte tenu du fait qu'ils concentrent aussi les équipements dédiés.

La cartographie permet également de constater que les communes périphériques de Barbezieux-Saint-Hilaire et les plus proches d'Angoulême présentent comparativement une plus forte proportion de jeunes de moins de 20 ans dans leur population.

Ces périphéries peuvent constituer des communes attractives pour les ménages avec enfants.

On constate enfin que, globalement, les communes attractives depuis la décennie passée sont aussi celles où la proportion de jeunes est supérieure à celle des personnes âgées. Dans ces communes, le solde migratoire permet de répondre aux enjeux de renouvellement de la population. Certaines communes pourtant attractives font exception : Val-des-Vignes, Barret, Chantillac. Dans ces communes, l'attractivité résidentielle ne permet pas le renouvellement de la population.

Mais cet enjeu de renouvellement de la population se pose particulièrement au sein des 4 pôles et des communes rurales les moins peuplées au Sud du territoire.

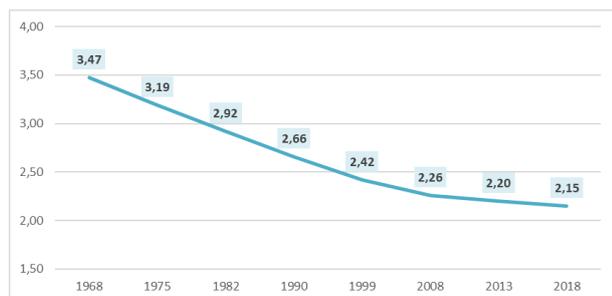
¹ L'indice de jeunesse exprime le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et la population âgée de plus de 65 ans. Un indice autour de 1 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est fort plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est faible plus il est favorable aux personnes âgées

1.1.4. UNE FAIBLE ATTRACTIVITÉ POUR LES FAMILLES

1.1.4.1. Une baisse tendancielle de la taille des ménages

La taille des ménages est en diminution constante depuis 1968, dans la même logique que la tendance nationale. Cela s'explique par l'allongement de l'espérance de vie, augmentant ainsi le nombre de petits ménages composés de personnes âgées, mais aussi l'évolution des modes traditionnels de cohabitation (décohabitation des jeunes, hausse du nombre de divorces ou de séparation, hausse du célibat).

Evolution de la taille moyenne des ménages
dans la Communauté de Communes 4B Sud Charente



Ces évolutions du parcours familial devront être prises en compte dans la définition des besoins en matière de logements.

Suivant cette tendance nationale, la diminution de la taille des ménages tend à être de plus en plus faible, tendance qui devrait se poursuivre dans les années suivantes. En moyenne dans la Communauté de Communes 4B Sud Charente, un ménage est composé de 2,15 personnes en 2018 contre 3,47 personnes en 1968.

Malgré tout, la taille moyenne des ménages reste l'une des plus hautes comparés aux territoires limitrophes : les Communautés d'Agglomérations présentent davantage de ménages composés d'une seule personne parce qu'ils concentrent les jeunes ménages (étudiants notamment), et les Communautés de Communes plus éloignées présentent quant à elle davantage de ménages composés de personnes âgées seules. 2 Communauté de Communes font exceptions car elles attirent les familles (et sont attractives) : la CC Cœur de Charente et la CC du Rouillacais.

La taille moyenne des ménages est à considérer au regard de deux facteurs majeurs qui influent sur la structure des ménages : la structure par âge et la diversité de l'offre en logements. Ainsi, plus la population d'une commune est âgée plus la taille des ménages tend à diminuer. A l'inverse, les communes présentant une plus forte proportion de jeunes connaissent une taille des ménages plus élevée, illustrant la présence de nombreuses familles avec enfants.

1.1.4.2. Une augmentation des ménages composés d'une seule personne

En 2018, 34% des ménages étaient composés d'une seule personne sur le territoire. Ce pourcentage est en augmentation depuis 2008 (il était alors de 29%).

Parallèlement, seuls 24% des ménages étaient composés de couples avec enfants. Néanmoins, en lien avec les difficultés de renouvellement de la population et le vieillissement structurel de celle-ci, le nombre de couples avec enfants a diminué depuis 2008 (-9%) dans la Communauté de Communes, là où le nombre de ménages composés d'une seule personne a augmenté de 26% et le nombre de familles monoparentales de 49%.

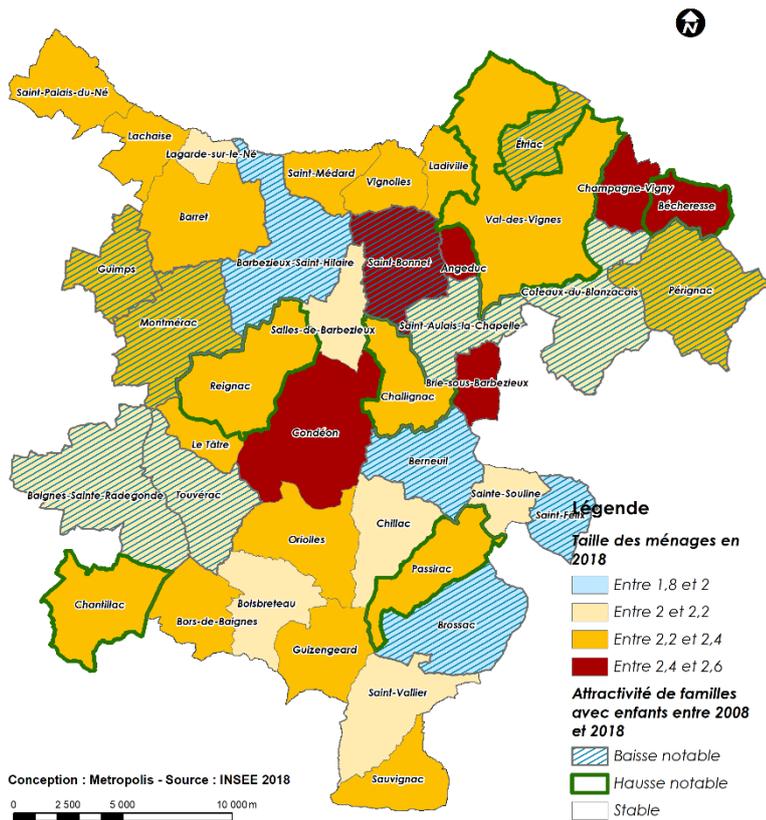
Au sein du territoire, ce sont dorénavant les ménages composés d'une seule personne qui sont majoritaires (34% des ménages), suivi par les couples sans enfants (33%).

Au vu des dynamiques démographiques, cela traduit l'attractivité du territoire pour les retraités, le vieillissement de la population (ménage composé d'une personne suite au décès du conjoint(e)) mais aussi pour quelques actifs âgés de plus de 45 ans.

La baisse de la proportion de couples avec enfants et des classes d'âges des moins de 45 ans sont étroitement associées et contribuent aux problématiques de renouvellement de la population.

L'analyse localisée permet de qualifier l'attractivité de chaque commune en cohérence avec les autres caractéristiques précédemment identifiées :

- On retrouve une taille des ménages inférieure à la moyenne intercommunale dans la plupart des communes situées à l'Est du territoire et à Barbezieux-Saint-Hilaire qui présentent de fortes proportions de personnes âgées. Certaines de ces communes connaissent par ailleurs des départs importants de couples avec enfants, y compris Barbezieux-Saint-Hilaire.



- Parallèlement, les communes bénéficiant de plus fortes proportions de jeunes présentent par ailleurs des tailles de ménages supérieures à la moyenne : ces communes accueillent des couples avec enfants. Les communes les plus proches d'Angoulême continuent, depuis 2008, à attirer ces ménages.
- Les communes périphériques des 4 pôles connaissent en revanche des dynamiques différenciées. Il est difficile d'identifier des dynamiques globales sur une large partie centrale du territoire, notamment pour les communes situées entre Barbezieux-Saint-Hilaire et Baignes-Sainte-Radegonde. Dans ces communes, attractives depuis 2008, les raisons de l'attractivité ou le départ de familles est peut-être davantage liée au marché du logement (adapté ou non aux ménages avec enfants) et aux équipements scolaires notamment.

Comme vu précédemment, la Communauté de Communes 4B Sud Charente présente toutefois une proportion de couples avec enfants qui reste supérieure à celle des collectivités voisines.

Dans un contexte d'attractivité limitée, le maintien du nombre de couples avec enfants reste un atout important pour le territoire. Néanmoins, le départ de ces ménages dans les 4 pôles pose des enjeux importants relatifs à l'accès aux équipements notamment scolaires.

L'augmentation du nombre de ménages composés d'une à deux personnes pose par ailleurs d'importants enjeux relatifs à la taille des logements offerts.

La capacité de renouvellement de la population reste par ailleurs très inégale entre les communes au vu de leur attractivité et de la structure des nouveaux ménages.

1.1.5. UN RISQUE DE FRAGILISATION DE CERTAINS MÉNAGES

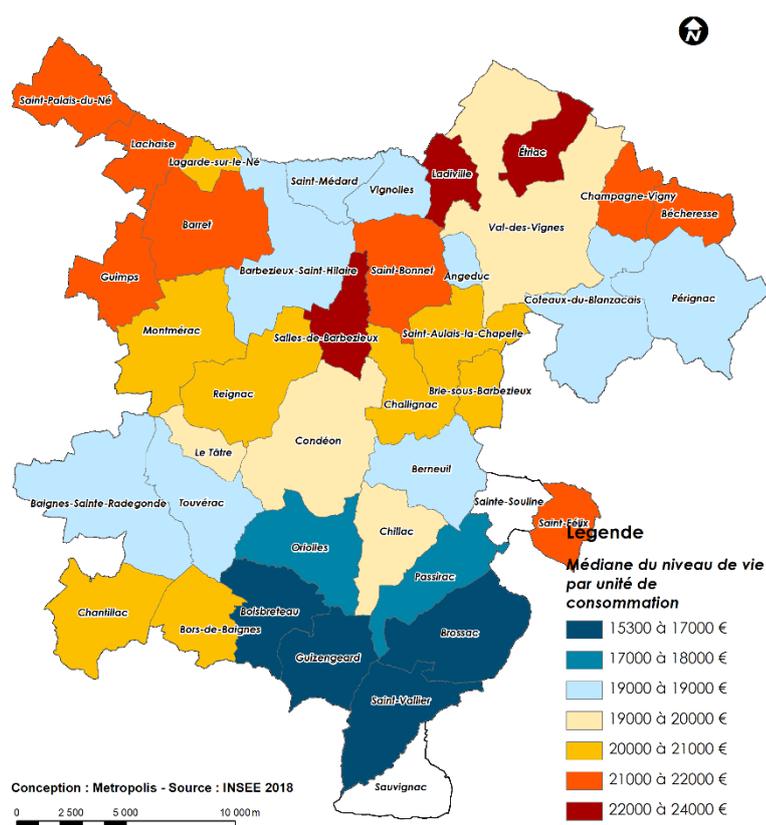
1.1.5.1. Une forte augmentation des familles monoparentales

Entre 2008 et 2018, le nombre de ménages composés de familles monoparentales a augmenté de 49% pour atteindre 784 ménages. Cela correspond à 1500 habitants. En comparaison, à l'échelle départementale, l'augmentation a été de 25%.

Ces ménages se localisent très particulièrement au sein de Barbezieux-Saint-Hilaire, Baignes-Sainte-Radegonde et des Coteaux de Blanzac. L'offre en logements dans ces communes est davantage diversifiée et permet de répondre à leurs attentes.

Une proportion non négligeable de familles monoparentales est également présente sur la commune de Val-des-Vignes.

1.1.5.2. Des disparités de niveau de vie



Source : FILOSOFI² 2019

En 2019, le revenu médian par unité de consommation dans la Communauté de Communes 4B Sud Charente était de 19410 euros³, ce qui est inférieur à la moyenne départementale de Charente (20380 euros) mais aussi des territoires voisins (le maximum étant de 22000 euros dans la Communauté d'Agglomération du Grand Cognac).

D'importantes disparités existent toutefois entre les communes : de 15300 euros à Boisbretreau à 23610 euros à Ladiville. La carte ci-contre illustre clairement la disparité entre les parties Nord et Sud du territoire. Celle-ci peut s'expliquer à la fois par les différences de proportions actifs/retraités, considérant que les actifs ont un revenu annuel médian supérieur aux retraités, mais aussi aux différences de revenus d'activités des actifs liés directement à l'emploi.

(Absence de données sur Sauvignac et Sainte-Souligne)

En moyenne sur le territoire de la Communauté de Communes 4B Sud Charente, 66% des revenus sont liés à l'activité. Une proportion qui est comparable à celle des Communautés d'Agglomération du Grand Angoulême et du Grand Cognac. Cette donnée illustre la forte proportion d'actifs dans la population.

En parallèle, 32% des revenus proviennent des pensions, retraites et rentes, l'une des plus faibles proportions par rapport aux territoires voisins, en cohérence avec la structure de la population.

Enfin, la part des prestations sociales dans les revenus représentent en moyenne 6,3%, ce qui est sensiblement égale à celle dans les territoires voisins. Plus précisément, la part des minima sociaux dans le revenu médian atteint 3% dans la Communauté de Communes. Il s'agit certes d'une part limitée mais qui est l'une des plus fortes des territoires voisins. La part des prestations sociales dans les revenus atteint par ailleurs 9% à Barbezieux-Saint-Hilaire. Cela illustre la présence de ménages précaires au sein du territoire ; une présence qui peut nécessiter de mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement spécifiques (en termes d'habitat, de mobilités, d'emplois...).

De forts enjeux se posent alors dans un contexte de vieillissement de la population et d'augmentation des ménages d'une personne, face à l'isolement et l'exclusion des personnes âgées notamment dans les territoires les plus ruraux. Il s'agit par exemple de maintenir voire de développer des équipements et aides spécifiques, de tisser le lien social mais aussi d'attirer de nouveaux ménages afin de renforcer la mixité sociale et générationnelle.

En ce sens, la diversification de l'offre en logements sur des biens accessibles et adaptés apparaît comme une réponse à la faible attractivité du territoire et aux problématiques de renouvellement de sa population, principalement dans les 4 pôles. Les capacités d'attractivité économique et de revenus sont également étroitement liées.

² Dispositif Fichier localisé social et fiscal : Principaux indicateurs sur le revenu (distribution et structure) et sur la pauvreté.

³ Revenu disponible incluant les revenus d'activités, de patrimoine, de transfert, de prestations sociales et nets des impôts directs.

1.1.6. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES

Ce chapitre présente les perspectives théoriques d'évolution démographique en application des dynamiques passées connues sur la Communauté de Communes et les territoires voisins. Elles se basent sur la période 2022-2032, soit 10 années complètes. Les évolutions entre 2018 (date du dernier recensement INSEE) et 2022 (date d'arrêt du PLUi) sont obtenus en application stricte des dynamiques connues à l'échelle de la Communauté de Communes sur la période 2013-2018.

Les « résultats » d'accueil de population lors d'une année N sont comptabilisés au 01/01/N+1, d'où la prise en compte 2022-2032 sur les données suivantes.

1.1.6.1. La baisse tendancielle de la taille des ménages

Comme vu précédemment, la taille des ménages diminue depuis 1968 et devrait continuer à diminuer dans les années à venir. Plus la taille des ménages approche de 2 personnes par ménages, plus la dynamique de diminution se réduit.

En 2018, la taille des ménages est de 2,15 personnes dans un contexte de vieillissement de la population, d'augmentation de ménages d'une personne et des départs de familles.

Il peut donc être raisonnablement estimé que la taille moyenne des ménages se stabilisera autour de 2,07 personnes par ménages en 2032.

1.1.6.2. Perspectives théoriques d'évolution démographique

Les perspectives démographiques sur le territoire de la Communauté de Communes 4B Sud Charente peuvent être appréhendées au regard des dynamiques passées, à plus ou moins longs termes, sur le territoire et les territoires limitrophes.

Il s'agit d'hypothèses théoriques qui permettent de cadrer les choix futurs relatifs au projet de territoire.

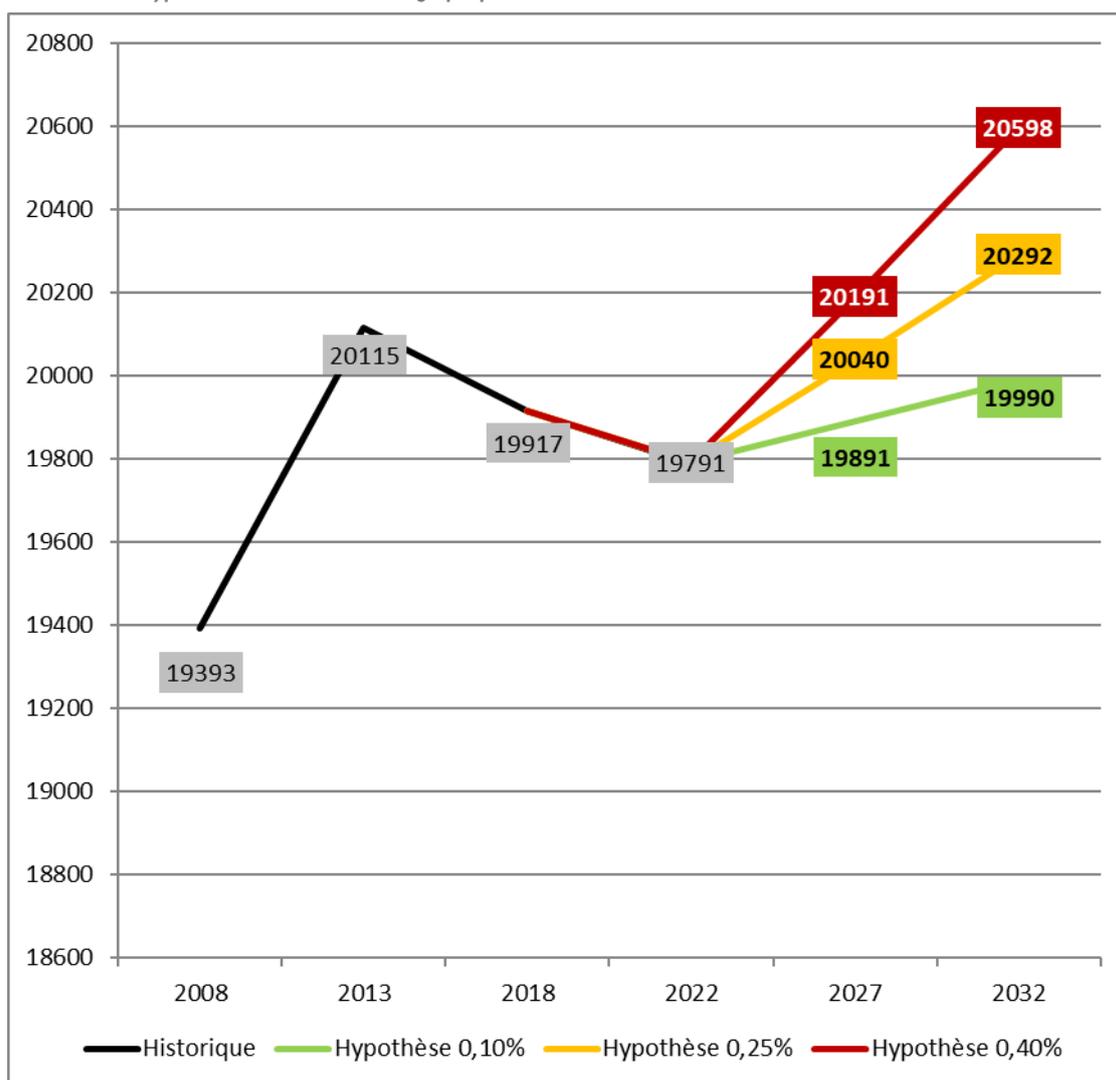
Taux de croissance annuel moyen

	1999 - 2018	2008 - 2018	2013 - 2018
CC des 4B Sud Charente	0,25	0,20	-0,15
CC du Périgord Ribéracois	0,17	-0,15	-0,22
CC de la Haute-Saintonge	0,49	0,38	0,12
CC Lavalette Tude Dronne	0,00	-0,24	-0,41
CA du Grand Cognac	0,00	-0,13	-0,19
CA du Grand Angoulême	0,31	0,13	0,13
CC Cœur de Charente	0,35	0,10	-0,15
CC du Rouillacais	0,57	0,52	-0,07
CC du Pays de Saint-Aulaye	0,07	0,27	-0,08

Au vu des dynamiques précédentes, les perspectives théoriques d'évolution démographiques seront basées sur 3 hypothèses :

- Une hypothèse **basse de 0,10% par an**, prolongeant la relative stagnation de la population, dynamique connue en moyenne sur la Charente sur les 10 dernières années,
- Une hypothèse **médiane de 0,25% par an**, prolongeant la dynamique enregistrée sur le long terme sur la Communauté de Communes 4B Sud Charente,
- Une hypothèse **haute de 0,40% par an** s'inscrivant dans une forte dynamique, supérieure à celle qu'a pu connaître le territoire mais dans les hypothèses d'accessibilité accrue par la finalisation du passage en 2x2 voies de la N10 et sensiblement égal à la dynamique connue entre 1999 et 2010 (+0,47% par an).

Hypothèses d'évolutions démographiques sur la Communauté de Communes 4B Sud Charente



Au regard des perspectives justifiables, le territoire pourrait accueillir de 199 à 806 habitants supplémentaires entre 2022 et 2032 portant la population totale entre 19990 et 20598 habitants.

1.2. LE PARC DE LOGEMENTS

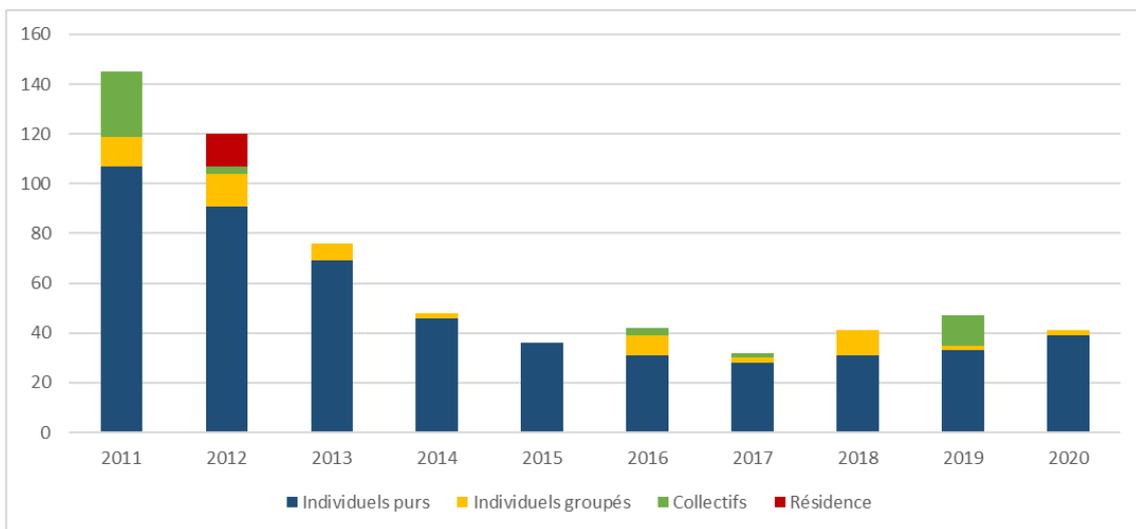
1.2.1. PRODUCTION NEUVE ET FAIBLE ATTRACTIVITÉ DU PARC EXISTANT

1.2.1.1. Un net fléchissement de la production neuve...

D'après les données SITADEL⁴, 628 logements neufs ont été commencés sur la période 2011-2020 (10 ans) sur la Communauté de Communes 4B Sud Charente. 90% de la production a concerné de l'habitat individuel (81% individuel pur – une maison, 9% individuel groupé – en lotissement). La filière de logement collectif a concerné 7% de la production en 10 ans (46 logements). Aucun logement en résidence n'a été produit.

Le rythme de production a considérablement diminué après 2012. Par comparaison, sur la période 2007-2011 (5 années pleines), 783 logements neufs avaient été commencés.

Logements neufs commencés par types sur la Communauté de Communes 4B Sud Charente



1.2.1.2. ... dans un contexte de pertes de population

Entre 2013 et 2018 (période de référence INSEE), 275 logements neufs ont été commencés. Dans le même temps, la population a diminué de 158 habitants.

Une partie de ces besoins est liée à la baisse de la taille des ménages mais ce facteur n'explique pas à lui seul l'importante différence entre la dynamique de production de logements neufs et l'évolution démographique.

Depuis 1999, et de façon encore plus intense depuis 2008, le territoire connaît une forte augmentation du nombre de logements vacants. C'est ce constat qui permet de répondre principalement à cette différence entre production de logements neufs et dynamique démographique :

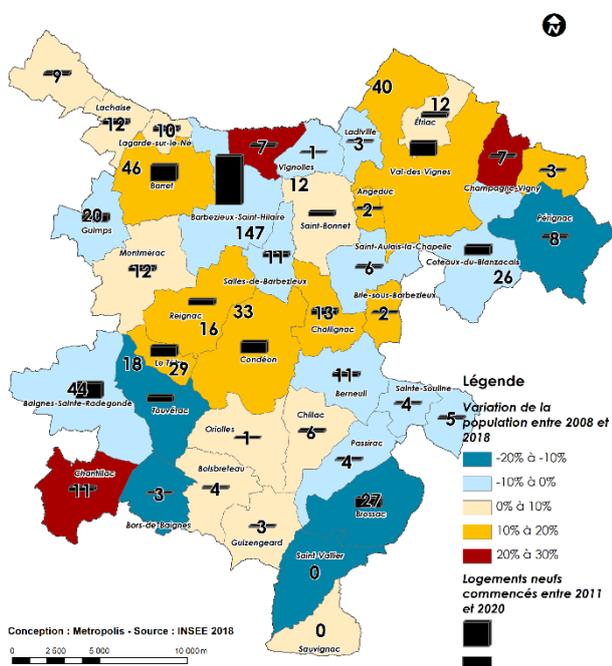
- Les nouvelles populations ont préféré habiter dans des logements neufs plutôt que d'investir dans le parc déjà existant. Le marché de l'ancien paraît donc peu attractif, parce que les prix ne le sont pas et/ou parce que les caractéristiques propres des logements disponibles ne répondent pas aux attentes.
- Nombre d'habitants déjà résidents ont quitté leur logement où ils résidaient avant 2008 pour habiter dans un logement neuf. Il apparaît clairement qu'un nombre certain de logements ne répond plus aux besoins des habitants.

En clair, le parc mobilisable, non habité, n'a pas été ré-habité ni par les ménages déjà résidents (par décohabitation, parcours résidentiels, ...) ni par de nouvelles populations qui ont préféré faire construire de

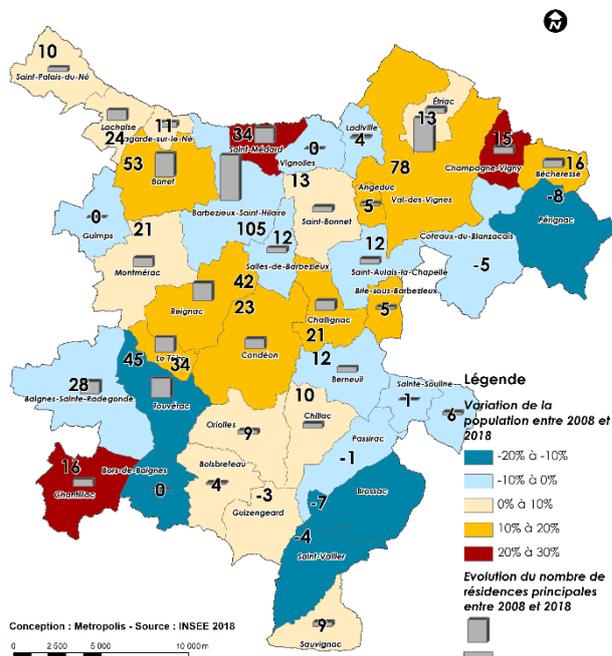
⁴ SITADEL est le « Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les locaux ». Cette base de données recense l'ensemble des opérations de construction soumises à la procédure d'instruction du permis de construire. Cette base est exhaustive.

nouveaux logements. Il y a donc eu un phénomène de surproduction de logements neufs au regard du parc mobilisable : le marché immobilier « a produit » du logement vacant.

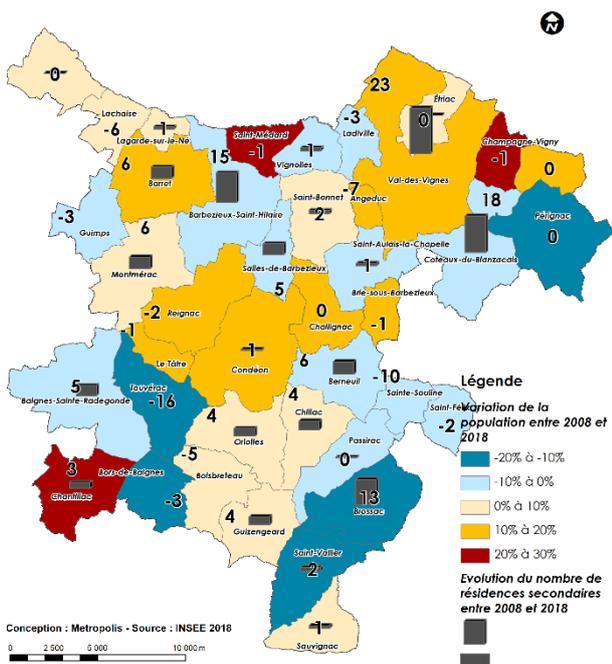
Variation de la population et nombre de logement neufs commencés sur 10 ans



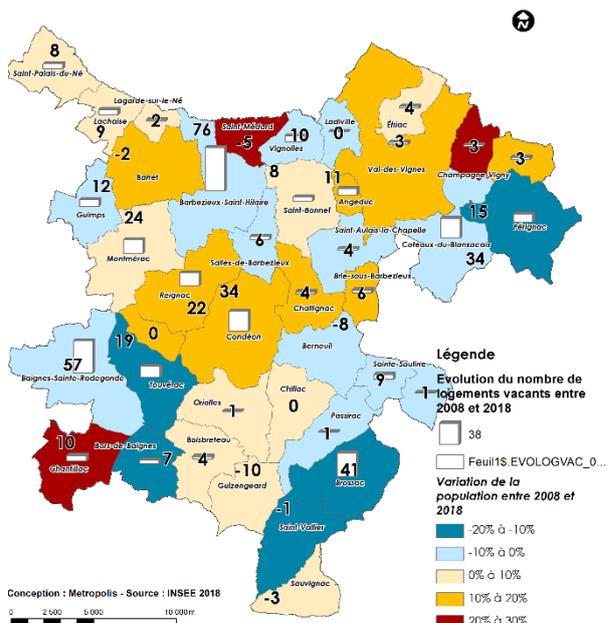
Variation de la population et évolution du nombre de résidences principales sur 10 ans



Variation de la population et évolution du nombre de résidences secondaires sur 10 ans



Variation de la population et évolution du nombre de logements vacants sur 10 ans



Ce constat est particulièrement observable sur les 4 pôles de Barbezieux-Saint-Hilaire, Coteaux du Blanzacais, Baignes-Sainte-Radegonde et Brossac : ces communes ont connu de fortes dynamiques de constructions neuves, un départ de population et une hausse du nombre de logements vacants.

Ce constat vaut également pour quelques communes rurales, même si cela concerne moins de logements.

Dans les communes attractives, la dynamique de production de logements est bien sûr cohérente avec l'accueil de nouvelles populations. Néanmoins, dans certaines de ces communes (Chantillac, Condéon, Reignac, ...), si le nombre de résidences principales a augmenté (logiquement), le nombre de logements vacants a lui aussi augmenté. Le parc existant non habité n'a donc pas été mobilisé au profit de la production neuve.

Dans les communes les moins peuplées, où les évolutions démographiques sont faibles, l'augmentation de la vacance est parfois provoquée par un départ des occupants des résidences secondaires (Angezac, Guimps, Pérignac, ...).

La part des résidences secondaires dans le parc de logements est par ailleurs globalement faible (6,4% en moyenne dans le Communauté de Communes). Néanmoins, elle atteint plus de 12% dans certaines communes autour de Brossac, et même jusqu'à 25% au sein de ce pôle. L'évolution du nombre de résidences secondaires peut avoir des impacts significatifs sur les dynamiques économiques et la pérennisation des équipements scolaires notamment.

1.2.2. DES MENACES IMPORTANTES SUR L'ÉTAT DU PARC ANCIEN

1.2.2.1. L'augmentation de la vacance structurelle

La faible mobilisation du parc existant au profit de la production neuve et la stagnation de la population portent des menaces sur l'état qualitatif du parc de logement.

En 2018, selon l'INSEE, la Communauté de Communes 4B Sud Charente compte 1353 logements vacants, soit 195 de plus qu'en 2013 (+17% en 5 ans), +420 logements vacants depuis 2008 (+45% en 10 ans).

Le taux de vacance atteint 12,2% du parc contre 10,5% à l'échelle départementale (le nombre de logements vacants a augmenté de 7% en moyenne en Charente sur les 5 dernières années et de 28% en moyenne en Charente entre 2008 et 2018).

Le taux de vacance sur le territoire est l'un des plus forts par rapport aux intercommunalités voisines. Depuis 2013, notons que le nombre de logements vacants a fortement augmenté sur les territoires comparés à l'exception de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême et de la Communauté de Communes Cœur de Charente.

En comparaison, selon les données foncières⁵, le taux de vacance s'établit autour de 13,4% en 2020 soit 1542 logements :

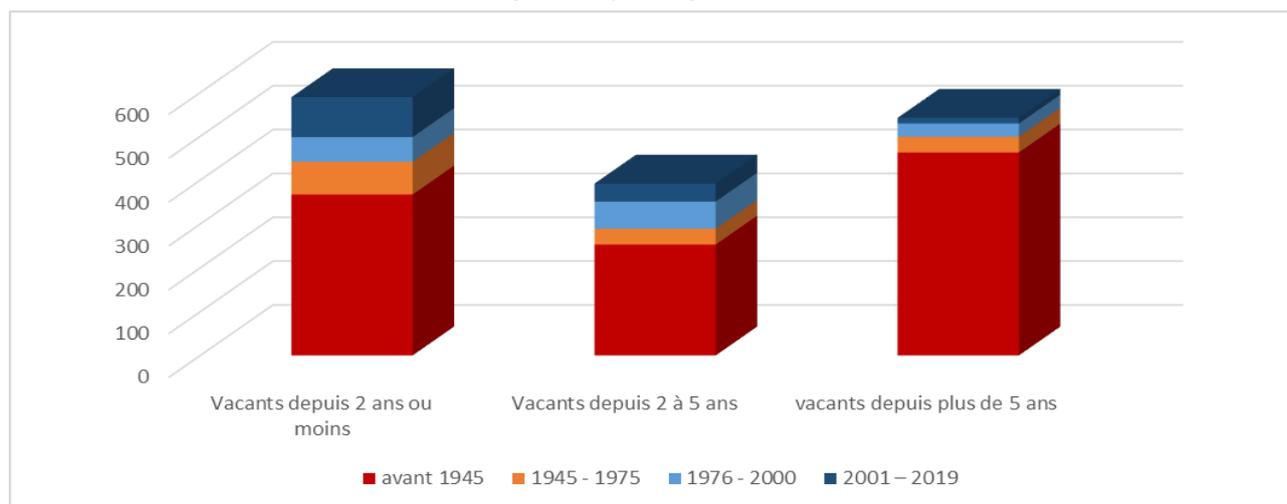
- 587 logements sont vacants depuis moins de 2 ans,
- 945 logements sont vacants depuis plus de 2 ans, dont 550 qui le sont depuis plus de 5 ans.

Les graphiques suivants permettent de constater que la date de construction du logement est étroitement corrélée à la vacance. Selon les données foncières, le taux de vacance est ainsi supérieur à 17% pour les logements construits avant 1945, de 11% pour les logements construits entre 1946 et 1975 et de moins de 6% pour les logements construits après 1976.

Cela traduit particulièrement la vacance structurelle sur le territoire : une vacance qui est directement liée aux caractéristiques propres du logement. Il s'agit en effet de logements parfois sans jardins ou espaces de stationnement, aux volumétries et implantation spécifiques (étages, mitoyenneté...), aux performances énergétiques faibles... Des caractéristiques qui ne répondent pas aux attentes de nouvelles populations et qui ne répondent plus aux besoins des ménages résidents (notamment dans un contexte de vieillissement de la population et d'adaptabilité des logements).

⁵ Les fichiers fonciers sont issus de l'application MAJIC (Mise A Jour des Informations Cadastres) de la Direction Générale des Finances Publiques.

Structure du parc de logements par date de construction



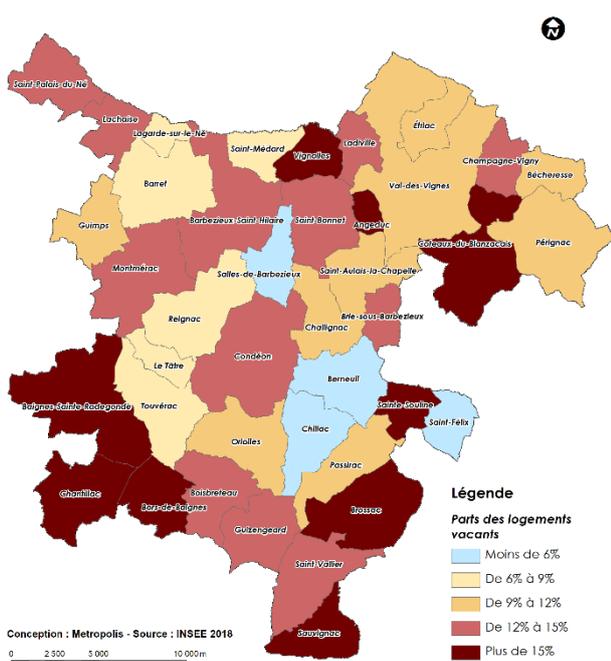
A l'inverse, la vacance est dite conjoncturelle lorsqu'elle est inférieure à 7% : il s'agit alors d'une vacance nécessaire au bon fonctionnement du marché (délai d'achat/revente, de mises en location...). La vacance sur les logements construits après 1976 participe donc globalement au bon fonctionnement du marché immobilier local.

A l'échelle communale, les deux sources de données identifient des taux de vacance parfois bien différents. Cela concerne surtout les communes les moins peuplées où les résultats des traitements statistiques peuvent fortement varier du fait de faibles « bases statistiques ».

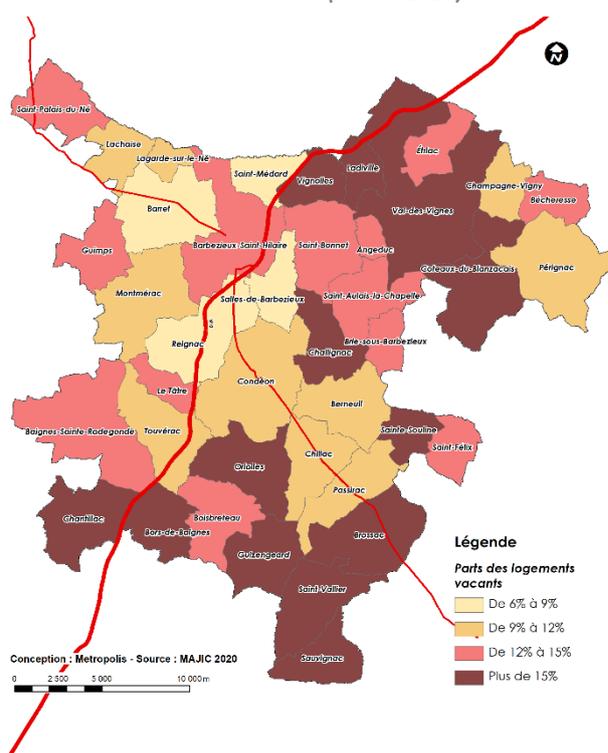
Néanmoins, cette analyse permet de constater :

- Un fort taux de vacance sur les 4 pôles du territoire, aux alentours de 12%. Ces 4 pôles concentrent par ailleurs près de 48% des logements vacants du territoire (653 logements selon l'INSEE).
- Un fort taux de vacance sur une large partie Sud du territoire, y compris sur les communes attractives (Chantillac, Condéon, Oriolles, ...),
- Des taux de vacances plus faibles sur les communes situées le long de la RN10 et de la D731 au cœur du territoire

Taux de vacance (INSEE 2018)



Taux de vacance (MAJIC 2020)



1.2.2.2. L'habitat dégradé et indigne

L'analyse de la vacance n'est pas le seul critère de l'état du parc. Il existe en effet une partie du parc de logements, vacant ou occupé, qui peut être qualifiée de « médiocre » ou « indigne ».

Selon les données MAJIC localisées, le taux de logements médiocres (occupés et vacants) dans la Communauté de Communes 4B Sud Charente s'élève à 6,7% du parc, une faible proportion qui masque toutefois de réels enjeux communaux :

- De plus fortes proportions de logements médiocres dans quelques communes où les taux dépassent les 15% (Chantillac, Bors-de-Baignes, Guizengeard, Saint-Vallier, Sauvignac).
- Une forte concentration de logements médiocres dans les cœurs de bourgs et hameaux anciens.

Catégories des logements retenues pour l'identification des logements médiocres ou indignes

Catégorie 7 : « Qualité de construction médiocre, matériaux bon marché, logement souvent exigü en collectif, absence très fréquente de locaux d'hygiène »

Catégorie 8 : « Aspect délabré, qualité de construction particulièrement délabré, ne présente plus les caractères élémentaires d'habitabilité »

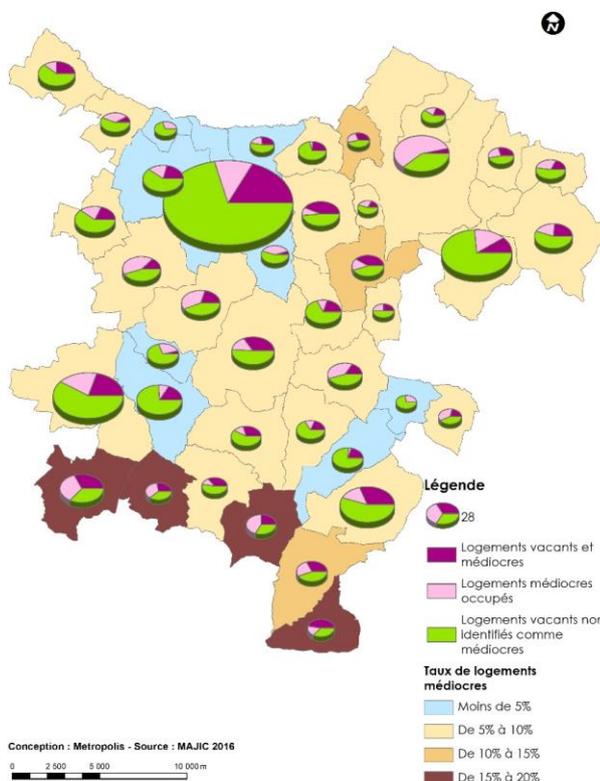
Environ 700 logements médiocres⁶ sont identifiés dans la Communauté de Communes, près de 50% sont vacants et près de 50% sont occupés.

Puisque 1542 logements vacants sont par ailleurs identifiés, il peut être estimé qu'environ 1200 logements vacants, qui ne sont pas médiocres ou indignes, existent sur l'ensemble du territoire. Si ces 1200 logements ne peuvent pas tous être remis sur le marché (de par leur localisation, leur caractéristiques, les problématiques de succession/indivision, ...), cette analyse permet toutefois d'appréhender le potentiel mobilisable par rapport, notamment, à la dynamique de construction neuve qu'a connu le territoire.

Le caractère « médiocre » d'un logement est étroitement lié à sa date de construction : 90% des logements médiocres ont été construits avant 1945. Seuls 3% des logements médiocres concernent des logements construits après 1975.

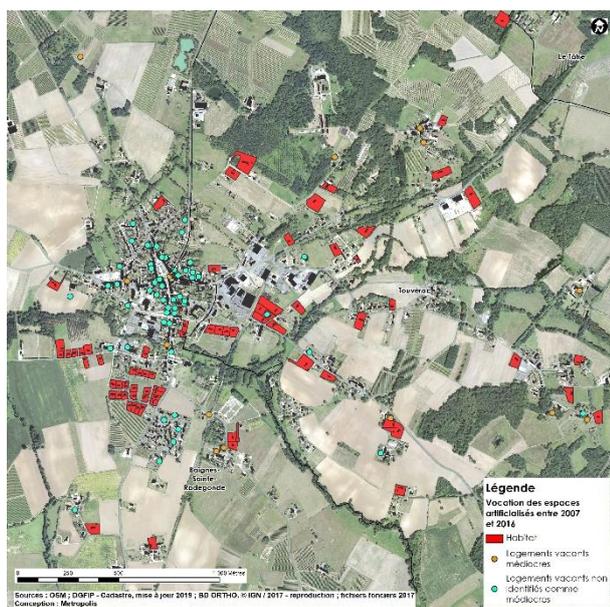
Les taux de logements médiocres dans les parcs communaux ne font pas toujours apparaître une corrélation significative avec le taux de vacance :

- Le taux de vacance est supérieur au taux de logements médiocres : une proportion importante de logements vacants pourrait être remis sur le marché (essentiellement les 4 pôles et la périphérie de Barbezieux-Saint-Hilaire),
- Le taux de vacance est inférieur au taux de logements médiocres : il existe une proportion non négligeable de logements potentiellement médiocres occupés (Val-des-Vignes, Reignac ou Montmérac, Berneuil).
- En revanche, la corrélation est clairement observable sur d'autres communes où le taux de vacance est sensiblement égal au taux de logements médiocres (c'est le cas des communes plus rurales).

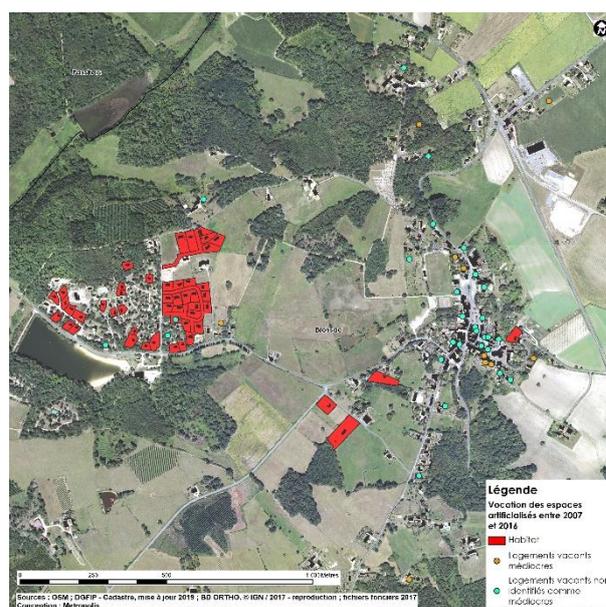


⁶ Il est également possible d'utiliser une méthodologie alternative d'analyse : tenir compte des logements des catégories 5 à 8 présentant un coefficient d'entretien inférieur à 1. Dans ce cas, le nombre de logements médiocres sur la Communauté de Communes serait aux alentours de 800. 400 logements sont communs aux 2 méthodologies utilisées.

Baignes-Sainte-Radegonde, Touvérac



Brossac



Les cartographies ci-dessus illustrent très concrètement la faible mobilisation du parc déjà existant mobilisable (en bleu) par rapport à la dynamique de construction neuve (en rouge). Celle-ci a contribué à une forte consommation de l'espace, au mitage du territoire et à un éloignement des nouveaux habitants aux centralités de bourgs qui connaissent aujourd'hui des enjeux de dévitalisation majeurs.

1.2.2.3. L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2017-2023

Comme vu précédemment, le phénomène de vacance est fortement présent sur les 4 pôles de Barbezieux-Saint-Hilaire, Baignes-Sainte-Radegonde, Brossac et les Coteaux du Blanzacais. Ce phénomène s'est amplifié ces dernières années en conséquence de la dynamique de production neuve en périphérie des bourgs centres.

Ce sont par ailleurs ces pôles qui concentrent aussi les ménages les plus fragiles.

Le territoire a déjà bénéficié de 2 Opérations d'Améliorations de l'Habitat (OPAH) et d'un Programme d'intérêt Général (PIG) qui ont atteints leurs objectifs d'amélioration des conditions de vie des propriétaires occupants. Néanmoins, les problématiques de vacance et de dévitalisation du centre-bourg de Barbezieux-Saint-Hilaire, malgré les dispositifs mis en œuvre, restent communes aux trois autres centres-bourgs du territoire. Fort de ce constat, le projet de revitalisation du centre-bourg de Barbezieux-Saint-Hilaire a été étendu aux bourgs de Baignes-Sainte-Radegonde, Brossac et des Coteaux du Blanzacais.

Selon la convention de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire, valant OPAH, les enjeux sur les 4 cœurs de bourgs sont de maintenir et d'organiser la mixité fonctionnelle :

- Maintenir la mixité fonctionnelle dans un contexte de déprise commerciale et d'augmentation du taux de vacance des logements sur les centres-bourgs alors que la tendance est contraire sur les zones périphériques,
- Organiser la mixité des usages sur un périmètre restreint c'est-à-dire faire cohabiter différentes activités sur les centres-bourgs pour qu'elles aient un « effet levier » les unes pour les autres et non le contraire.

Enjeux urbains	Enjeux de l'habitat	Enjeux socio-économiques	Enjeux environnementaux
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les liaisons entre les équipements structurants et marquer les entrées vers le centre, • Valoriser les lieux d'intensité urbaine et les projets structurants engagés, • Favoriser la mixité des usages en sécurisant les déplacements doux, • Favoriser la fréquentation de l'hypercentre en améliorant son accessibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les conditions de logements dans l'hypercentre, • Revaloriser l'offre globale pour permettre le réinvestissement des ménages dans le tissu ancien, • Valoriser le caractère patrimonial de la ville. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'animation du centre-bourg et satisfaire les besoins en commerces de proximité de ses habitants, • Diversifier la gamme de commerces proposés pour renforcer son rayonnement à l'échelle intercommunale, • Moderniser les cellules commerciales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre l'étalement urbain en renforçant l'attractivité et les aménités de l'hypercentre, • Améliorer la qualité énergétique de l'habitat • Valoriser les espaces de respiration du centre-bourg.

Source : Convention de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire, valant OPAH

Sur le périmètre de Barbezieux-Saint-Hilaire, l'objectif portant sur l'amélioration de l'habitat est de subventionner 45 logements occupés par leur propriétaire, 15 logements locatifs privés et 20 logements en résidences. L'objectif de sorties de vacance est de 65 logements.

Sur le périmètre des centres-bourgs de Baignes-Sainte-Radegonde, Brossac et des Coteaux du Blanzacais, l'objectif est de subventionner 56 logements occupés par leur propriétaire et 16 logement locatifs privés.

L'étude de revitalisation du centre-bourg de Barbezieux-Saint-Hilaire a permis d'amorcer une réflexion sur la requalification globale de certains ilots stratégiques du centre ancien :

- Les ilots Marcel Jambon et Minage, à vocation commerçante et résidentielle en hypercentre,
- L'ilot du Château à vocation résidentielle,
- L'ilot Jean Monnet, en entrée de centre, à vocations résidentielles et de loisirs,
- L'ilot Plaine des sports, à vocations d'équipement, à relier à l'hypercentre.

D'après la convention valant OPAH, la requalification de ces ilots stratégiques est programmée jusqu'à 2022.



Source : Convention de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire, valant OPAH

Les bourgs de Brossac, Blanzac-Porcheresse (Coteaux du Blanzacais) et Baignes-Sainte-Radegonde bénéficient également d'aménagements de requalification de bourg :

- Brossac : réaménagement de la place du marché et des marronniers, aménagement de la place de l'Eglise, entrées de ville / regroupement des écoles / création d'une maison groupée pour personnes âgées en entrée de bourg.
- Blanzac-Porcheresse : Requalification des espaces publics et reconquête de l'emprise routière au profit du piéton et des résidents suite aux travaux de dévoiement de la RD5 (contournement de bourg),
- Baignes-Sainte-Radegonde : réaménagement de la place du Champ de Foire et des entrées de ville.

La programmation de ces aménagements est prévue sur la période 2017-2022.

1.2.3. UNE PRODUCTION NEUVE STANDARDISÉE

1.2.3.1. Caractéristiques générales de la structure du parc de résidences principales

A l'échelle de la Communauté de Communes, le parc de logement est peu diversifié. Le bien type est celui d'une maison (91% du parc), de type T5 et plus (52% du parc), occupé par son propriétaire (71% du parc).

En revanche la fonctionnalité et les caractéristiques de ces biens varient en fonction de leur date de construction : 30% du parc a été construit avant 1919, 22% entre 1919 et 1946, 22% entre 1971 et 1990 et 26% depuis 1991.

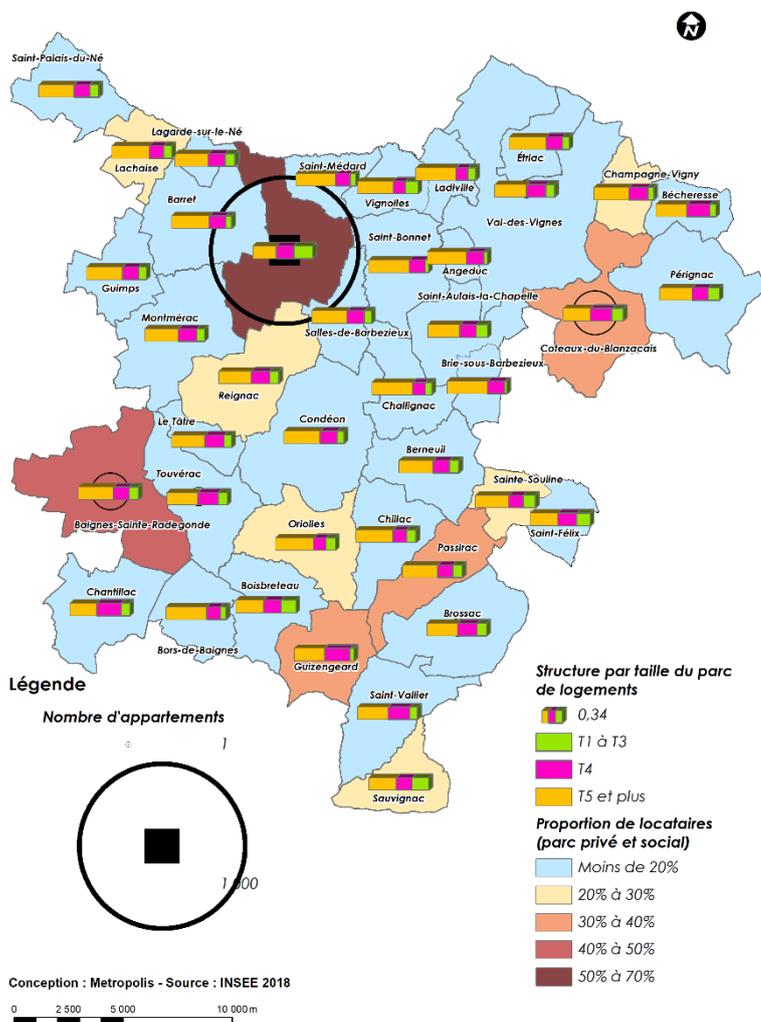
Cette offre est peu diversifiée, ce qui répond à la présence de nombreuses communes rurales peu peuplées. Même dans les communes plus peuplées, plus urbaines, le parc reste peu diversifié, à l'exception de Barbezieux-Saint-Hilaire.

L'offre en appartements est concentrée sur 3 communes : Barbezieux-Saint-Hilaire (dont le parc est composé à 29% d'appartements et concentre 77% des appartements du territoire), Baignes-Sainte-Radegonde et les Coteaux du Blanzacais.

Barbezieux-Saint-Hilaire reste toutefois la seule commune du territoire où l'offre en logements de type T1 à T3 est significative (32% du parc total contre 19% en moyenne dans la Communauté de Communes).

On constate globalement que plus le parc de logements sur une commune est diversifié, plus la proportion de locataire est importante. La répartition des locataires peut aussi être corrélée au niveau de revenus.

Les pôles de Barbezieux-Saint-Hilaire, Baignes-Sainte-Radegonde et Coteaux du Blanzacais présentent ainsi des proportions de locataires importantes. Ce qui n'est pas le cas du pôle de Brossac.



Sur le reste du territoire, la proportion de locataire reste faible. Quelques communes au Nord peuvent attirer ces ménages du fait de leur proximité aux pôles d'Angoulême et de Cognac. Ces communes attirent par ailleurs des familles et jeunes ménages, cibles principales du marché locatif. Ce constat vaut également pour quelques communes en périphérie de Brossac.

1.2.3.2. Production neuve et structure des ménages : des évolutions différenciées

Comme vu précédemment, la production neuve sur le territoire a concerné à 90% de l'habitat individuel : des maisons. Cette production neuve s'est souvent faite au détriment du parc existant mobilisable, créant de la vacance. Si ces logements sont parfois dégradés et ne présentent pas toutes les caractéristiques répondant aux besoins des habitants, il est aussi intéressant de constater que la production neuve s'est principalement axée sur des logements de type T4 et plus alors que la taille moyenne des ménages a tendance à diminuer.

Le tableau suivant présente bien les évolutions différenciées, entre 2013 et 2018, entre la structure du parc de résidences principales et celle des ménages. Par exemple, le nombre de résidences principales de type T4 a augmenté de 32%, alors que le nombre de ménages composés de 2 à 3 personnes (type de ménage correspond, en général, à cette taille de logements), a diminué de 1%.

Variation de la structure du parc de résidences principales entre 2013 et 2018	T1	T2	T3	T4	T5 et plus
	-17%	+5%	+6%	+32%	+1%
Variation de la structure des ménages entre 2013 et 2018	1 personne	1 à 2 personnes	1 à 3 personnes	2 à 3 personnes	3 personnes et plus
	+11%	+5%	+3%	-1%	-4%

Cela peut s'expliquer par l'offre foncière attractive en périphérie des bourgs : les ménages saisissent l'opportunité de construire des logements plus grands, mieux adaptés ... et consommateurs d'espaces, plus ou moins éloignés des équipements, commerces et emplois.

1.2.3.3. Zoom sur le parc social

Selon les données RPL⁷ 2021, 494 logements locatifs sociaux existent sur la Communauté de Communes (dont 93% sont occupés), principalement à Barbezieux-Saint-Hilaire (368 logements). 19 logements ne sont pas conventionnés par les SEM.

Une offre relativement importante existe aussi à Baignes-Sainte-Radegonde (60 logements). 16 logements sont également répertoriés sur les Coteaux du Blanzacais.

Une offre plus ponctuelle existe sur quelques communes rurales (Val-des-Vignes, Pérignac, Brossac, ...). Cette offre, bien que très limitée, a le mérite d'exister sur un territoire rural connaissant peu de pressions démographiques, foncières et immobilières. En revanche, au regard de la fragilisation des ménages, la demande pour ces logements pourrait s'accroître.

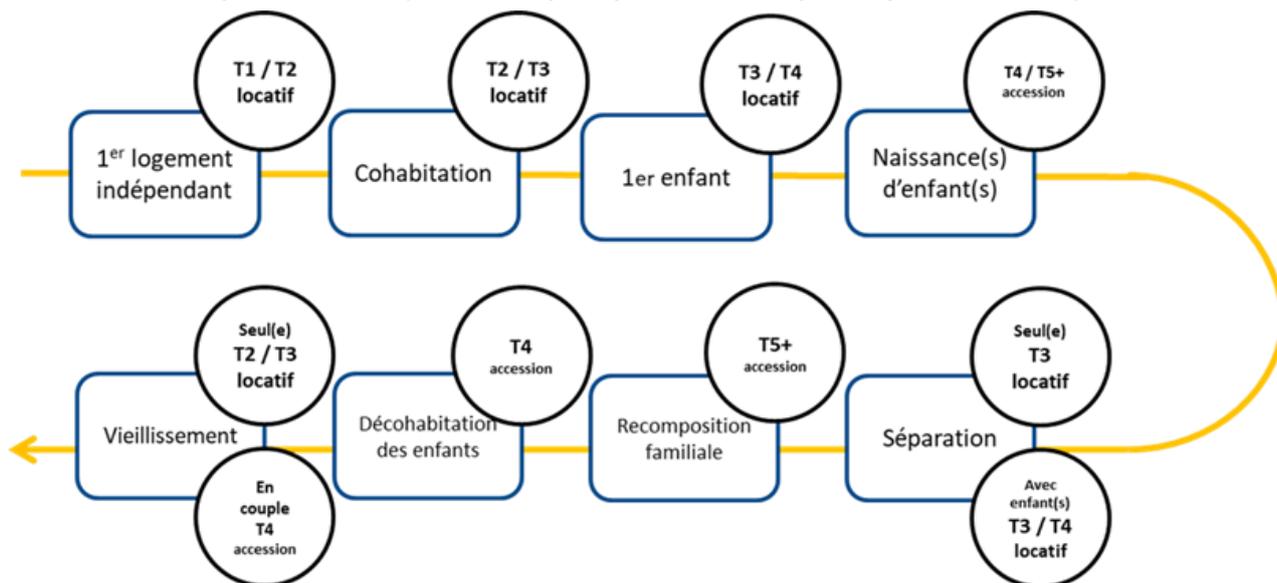
L'offre sociale répond pleinement à une diversification de l'offre : 45% de l'offre est constituée de logements de type T1 à T3, 40% de T4 et 15% de T5 et plus.

La diversification du parc de logements est une condition nécessaire au renforcement des parcours résidentiels pour les ménages résidents sur le territoire et constitue un levier d'attractivité pour les populations, notamment pour les plus jeunes et les familles.

Cette diversification peut aussi apporter des réponses face à la fragilisation d'une partie des ménages.

⁷ Répertoire du parc locatif social, service de la donnée et des études statistiques (SDES)

Exemple de besoins en logements induits par un parcours résidentiel pour une personne d'un ménage



En complément, précisons que le territoire dispose d'une aire d'accueil pour les gens du voyage à Barbezieux-Saint-Hilaire (16 places). Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2020-2026 identifie comme action la « création d'une aire de petit passage afin de pouvoir délester la zone de Plaisance à Barbezieux ».

1.2.4. PERSPECTIVES DE MISES SUR LE MARCHÉ DE LOGEMENTS

1.2.4.1. La définition du point mort

Le calcul du « point mort » consiste à calculer le nombre minimal de logements à produire pour permettre le maintien d'une population constante en volume et afin de répondre aux mutations structurelles des ménages et du parc de logements.

Plus la dynamique de baisse de la taille des ménages est forte plus le nombre de logements à mettre sur le marché est important pour maintenir le même nombre d'habitants. La dynamique potentielle a précédemment été présentée : il est estimé une taille des ménages égale à 2,04 en 2032.

Sur la Communauté de Communes, au vu de la diminution de la taille des ménages, à niveau de population constant, il faudra mettre sur le marché 295 logements.

1.2.4.2. Les logements nécessaires à l'accueil de nouvelles populations

Le calcul des besoins en logements pour l'accueil de nouvelles populations se base sur les 3 hypothèses de développement démographique précédemment exposées, corrélées à l'évolution de la taille des ménages.

Taux de croissance annuel moyen	Hypothèse basse 0,10% par an	Hypothèse médiane 0,25% par an	Hypothèse haute 0,40% par an
Habitants supplémentaires	199	500	806
Logements pour l'accueil de nouvelles populations	97	245	394
Logements pour le maintien de la population déjà résidente	295		
Total de logements à mettre sur le marché	392	540	689

La mise sur le marché de logements peut résulter :

- De la production de logements neufs par la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers,
- De la production de logements neufs par la consommation d'espaces déjà artificialisés (dents creuses, divisions parcellaires),
- De la reprise de logements vacants devenant des résidences principales,
- (Du changement de destination des constructions existantes – bureaux, bâtis agricoles -, de la division de logements déjà existants, ...)

1.3. LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

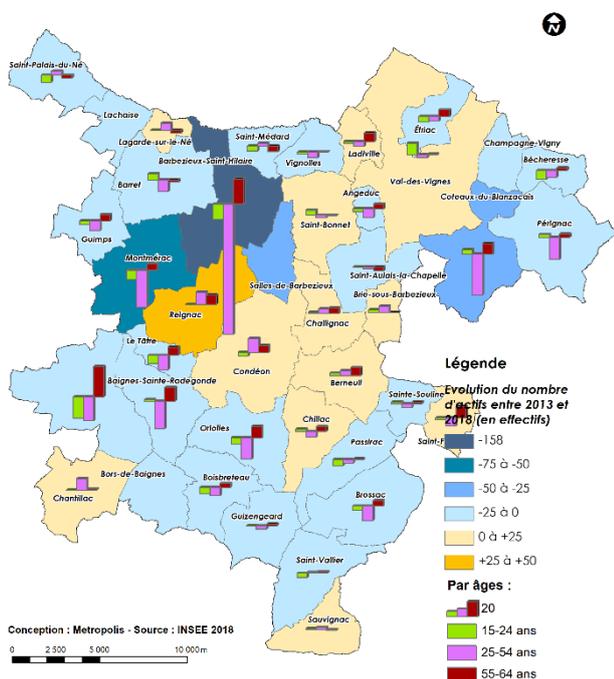
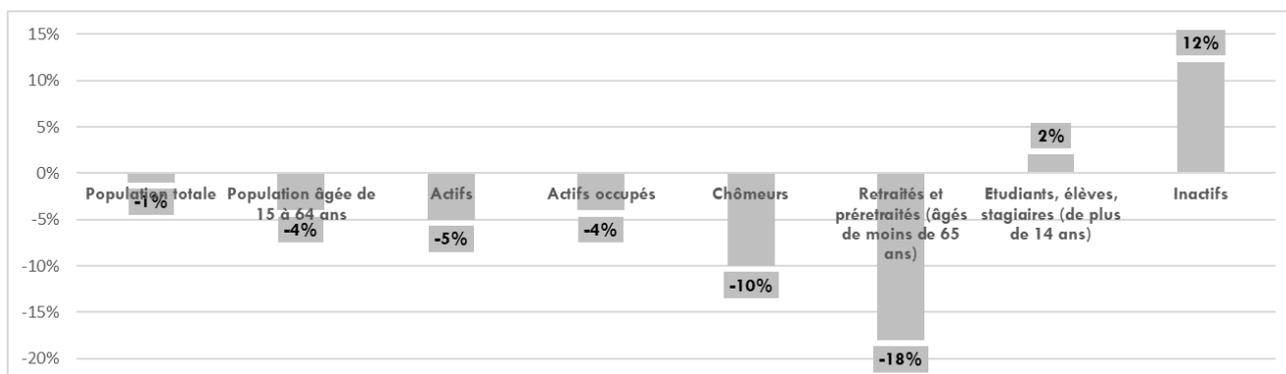
1.3.1. UNE POPULATION ACTIVE QUI ÉVOLUE AU CONTACT DU PÔLE D'ANGOULÊME

1.3.1.1. Indicateurs d'activité et d'emploi : des dynamiques contrastées

La Communauté de Communes 4B Sud Charente comptait, en 2015, 8669 actifs dans sa population, en baisse depuis 2013 en parallèle de l'évolution globale de la population (- 422 actifs).

Sur la période 2013-2018, alors que la population a diminué de -1%, le nombre d'actifs a baissé de -5%.

Evolutions entre 2013 et 2018 sur la Communauté de Communes 4B Sud-Charente



Cette baisse d'attractivité a par ailleurs plus concerné les tranches d'âges les plus jeunes : -13% d'actifs âgés de 15 à 24 ans, -8% d'actifs âgés de 25 à 54 ans et +16% d'actifs âgés de 55 à 64 ans.

Le taux d'activité⁸ en 2018 s'élève à 76%, stable depuis 2013, et +3 points de pourcentage depuis 2008. Cela traduit une hausse plus importante des personnes actives sur le long terme (actifs occupés et chômeurs...) que des inactifs (retraités, étudiants...). L'augmentation de l'âge de départ à la retraite explique aussi cette évolution (et la diminution de -18% des personnes retraités ou préretraités âgés de moins de 65 ans entre 2013 et 2018).

Comme sur l'ensemble des intercommunalités voisines, et de façon globalisée au niveau national, le taux de chômage⁹ a diminué entre 2013 et 2018 sur la Communauté de Communes, passant de 11,4% à 10,8%. Ce taux est le plus faible des territoires charentais.

Dans une dynamique démographique en perte de vitesse, le territoire est confronté à une baisse plus importante de son attractivité pour les actifs qui est fortement concentrée sur les actifs âgés de plus de 55 ans au détriment des populations les plus jeunes.

⁸ Rapport entre les actifs (occupés et chômeurs) et la population âgée de 15 à 64 ans

⁹ Au sens de l'INSEE, rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs

La cartographie ci-dessus illustre l'attractivité des communes situées plutôt en partie centre-Est du territoire (Val-des-Vignes) et bénéficiant de l'accessibilité depuis la RN10 (Condéon, Berneuil, Reignac). Ces communes disposent d'une certaine attractivité, surtout pour les actifs occupés plutôt jeunes (âgés de moins de 55 ans). Barbezieux-Saint-Hilaire a connu une forte diminution du nombre d'actifs résidents, notamment sur les 25 – 54 ans. Dans les autres pôles historiques, la baisse d'attractivité est tout aussi réelle.

1.3.1.2. Catégories socio-professionnelles : une tertiarisation différenciée sur le territoire

En 2018, la Communauté de Communes compte seulement 7% d'agriculteurs exploitants dans sa population active résidente. Les ouvriers représentent la catégorie-socioprofessionnelle la plus représentée (32%), devant les employés (27%). La répartition spatiale, sur le territoire, de ces 3 catégories socio-professionnelles est globalement homogène, puisqu'elles regroupent des métiers diversifiés.

En revanche on constate une plus forte concentration des cadres et professions intermédiaires sur Barbezieux-Saint-Hilaire et sa proche périphérie ainsi que dans les communes situées plus au Nord, vers Angoulême (Ladiville, Val-des-Vignes, Etriac par exemples). A l'échelle de la Communauté de Communes, les cadres ne représentent toutefois que 7% de la population active contre 11% dans le Grand Cognac ou 13% dans le Grand Angoulême. L'économie reste encore comparativement peu tournée vers le tertiaire par rapport à ces pôles d'emplois majeurs.

Enfin, la partie Sud-Est est caractérisée par une forte représentation des artisans, dans un contexte local où l'agriculture est peu présente et l'accessibilité aux pôles d'emplois plus limitée.

Les évolutions depuis 2008 illustrent le positionnement de la Communauté de Communes vis-à-vis des influences des territoires voisins. Ainsi, la part de la population active constituée d'agriculteurs exploitants et d'ouvriers a fortement diminué (respectivement -3 et -2 points de pourcentage), l'une des plus fortes diminutions comparées aux autres intercommunalités.

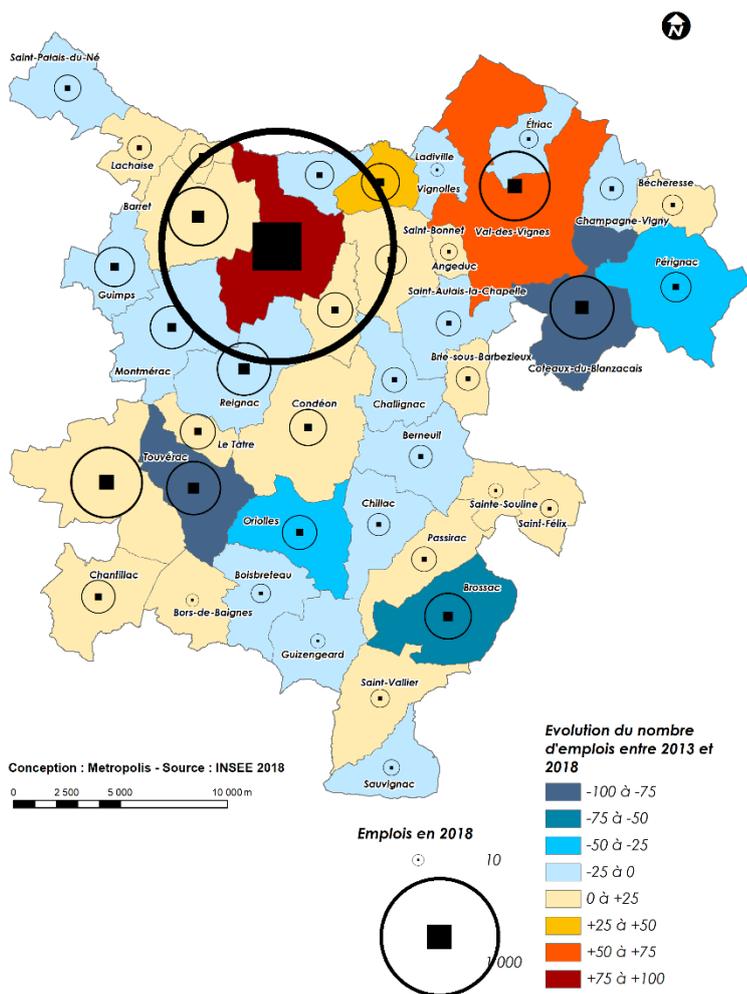
Dans le même temps, le nombre professions intermédiaires a augmenté, mais moins fortement que dans la Communauté de Communes du Rouillacais par exemple, dont une plus large partie de la population est tournée vers Angoulême.

Depuis 2013, dans un contexte de pertes globales de population en 4B Sud-Charente, notons une diminution importante du nombre de cadres (-17%) et d'employés (-12%)

Population active dans la Communauté de Communes 4B Sud-Charente par CSP

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Répartition en 2015	7%	7%	6%	20%	27%	32%
Répartition en 2008	10%	6%	6%	17%	26%	34%
Evolution entre 2013 et 2018	-7%	-9%	-17%	+5%	-12%	-4%

1.3.2. BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE : UN PÔLE D'EMPLOI MAJEUR DYNAMIQUE



La Communauté de Communes compte 7726 emplois en 2018.

Avec 3901 emplois en 2018, Barbezieux-Saint-Hilaire concentre 53% des 7326 emplois offerts sur la Communauté de Communes 4B Sud Charente. Un poids économique structurant qui rayonne au-delà de la Communauté de Communes : la zone d'emploi de Barbezieux-Saint-Hilaire s'étend vers l'Ouest du territoire.

Les pôles de Baignes-Sainte-Radegonde (360 emplois), des Coteaux du Blanzacais (291 emplois) et de Brossac (154 emplois) structurent l'offre locale. Mais certaines communes moins peuplées jouent également un rôle non négligeable localement comme Val des Vignes (348 emplois), Barret (247 emplois), Touvérac (210 emplois) ou Reignac (203 emplois).

L'aire d'influence de Barbezieux-Saint-Hilaire est d'ailleurs plus limitée sur une large partie Est du territoire : Val-des-Vignes, les Coteaux du Blanzacais et même Brossac sont inclus au sein de la zone d'emploi d'Angoulême selon la classification de l'INSEE.

Entre 2013 et 2018, le nombre d'emplois a diminué de 132 unités. La dynamique s'est essentiellement axée sur la ville-centre (+97 emplois à Barbezieux-Saint-Hilaire) mais aussi, dans une moindre mesure, sur les communes périphériques le long de la RN10 et de la D731 (Val-des-Vignes, Barret, Le Tâtre).

Les pôles des Coteaux du Blanzacais et de Brossac ont connu des pertes d'emplois significatives (-81 et -65 emplois).

L'offre d'emploi tend fortement à se polariser sur les pôles majeurs de Barbezieux-Saint-Hilaire et d'Angoulême alors même que la population a plutôt tendance à se diffuser sur l'ensemble du territoire. Ces dynamiques différenciées posent d'importants enjeux en termes de mobilités notamment.

À l'exception de Barbezieux-Saint-Hilaire et de sa proche périphérie, il existe une accentuation de la dépendance de certains territoires vis-à-vis de l'emploi, notamment dans les parties Est et Sud du territoire. Le risque de « territoire dortoir » pèse sur ces communes, et notamment sur les pôles historiques, accentué par une déprise agricole.

1.3.3. ENTRE ÉCONOMIE PRODUCTIVE ET PRÉSENTIELLE : DYNAMIQUES DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES

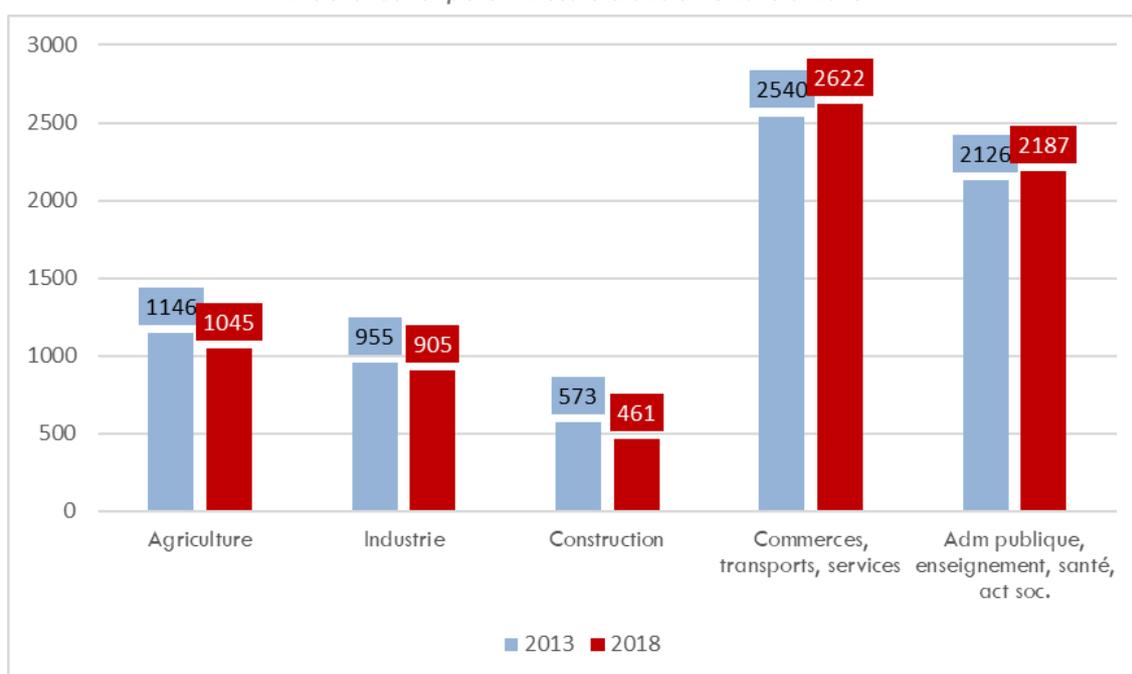
1.3.3.1. Une lente mutation de l'économie

En 2018, l'offre d'emploi sur la Communauté de Communes présente encore une proportion importante d'emplois du secteur productif : 14% dans le secteur agricole et 13% dans le secteur industriel. Si l'activité industrielle reste en-deçà de la moyenne charentaise (17,5%), le territoire présente toutefois une forte offre d'emploi agricole par rapport au département (6,4%). Il faut toutefois préciser que la moyenne départementale est fortement « tirée vers le bas » par l'emploi sur le Grand Angoulême (1% d'emplois agricoles).

Les difficultés économiques de la sphère productive touchent d'autant plus fortement la Communauté de Communes : entre 2013 et 2018, le territoire a perdu 102 emplois agricoles (-9%) et 50 emplois industriels (-5%). Selon les élus locaux, en 2019, le secteur industriel reprend une certaine dynamique d'embauche.

En parallèle, l'emploi a augmenté de 3% dans le secteur des commerces, services et transports et de 3% dans les administrations publiques. Ces 2 secteurs représentent 67% de l'emploi total offert sur le territoire. Une proportion en hausse mais qui reste bien inférieure à celle du pôle majeur d'Angoulême (77%). L'économie au sein de la Communauté de Communes est donc en pleine mutation, par ailleurs globalisée sur l'ensemble des espaces ruraux au contact des agglomérations.

Evolution de l'emploi en 4B Sud Charente entre 2013 et 2018

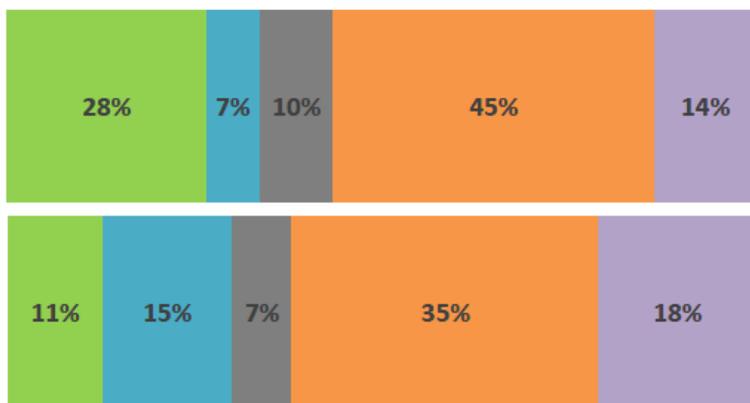


Cette mutation semble toutefois plus lente, plus difficile dans la Communauté de Communes 4B Sud Charente que dans d'autres territoires. Par exemple, le secteur commercial s'est bien plus développé sur les Communautés de Communes du Rouillacais et de Lavalette Tude Dronne qui bénéficient pourtant d'une accessibilité routière moindre depuis le pôle d'Angoulême et de Cognac.

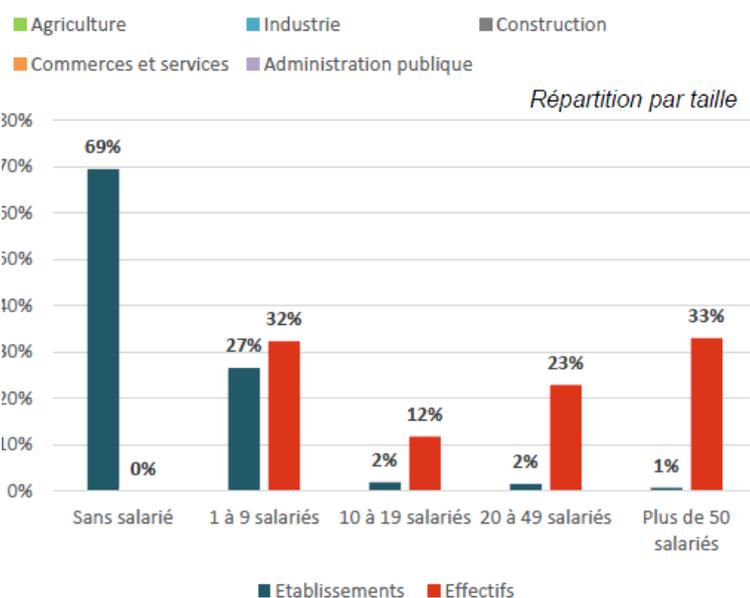
1.3.3.2. Caractéristiques du tissu d'entreprises locales

Ces données résultent de l'analyse des données INSEE CLAP 2015, dernières données diffusées par l'INSEE sur l'ensemble des établissements, employeurs ou non.

Répartition des établissements par secteurs d'activité en 2015



Répartition des effectifs



Le tissu d'entreprises sur le territoire est essentiellement composé de petites et moyennes entreprises (PME) disséminés sur l'ensemble du territoire. Il s'agit notamment des activités artisanales notamment liées à la construction et au bâtiment et des activités complémentaires à l'agriculture. Sur les cœurs urbains, il peut aussi s'agir de commerces de proximité.

Ces PME (de 0 à 9 salariés) représentent près de 95% des établissements présents sur la Communauté de Communes, mais seulement 32% des emplois.

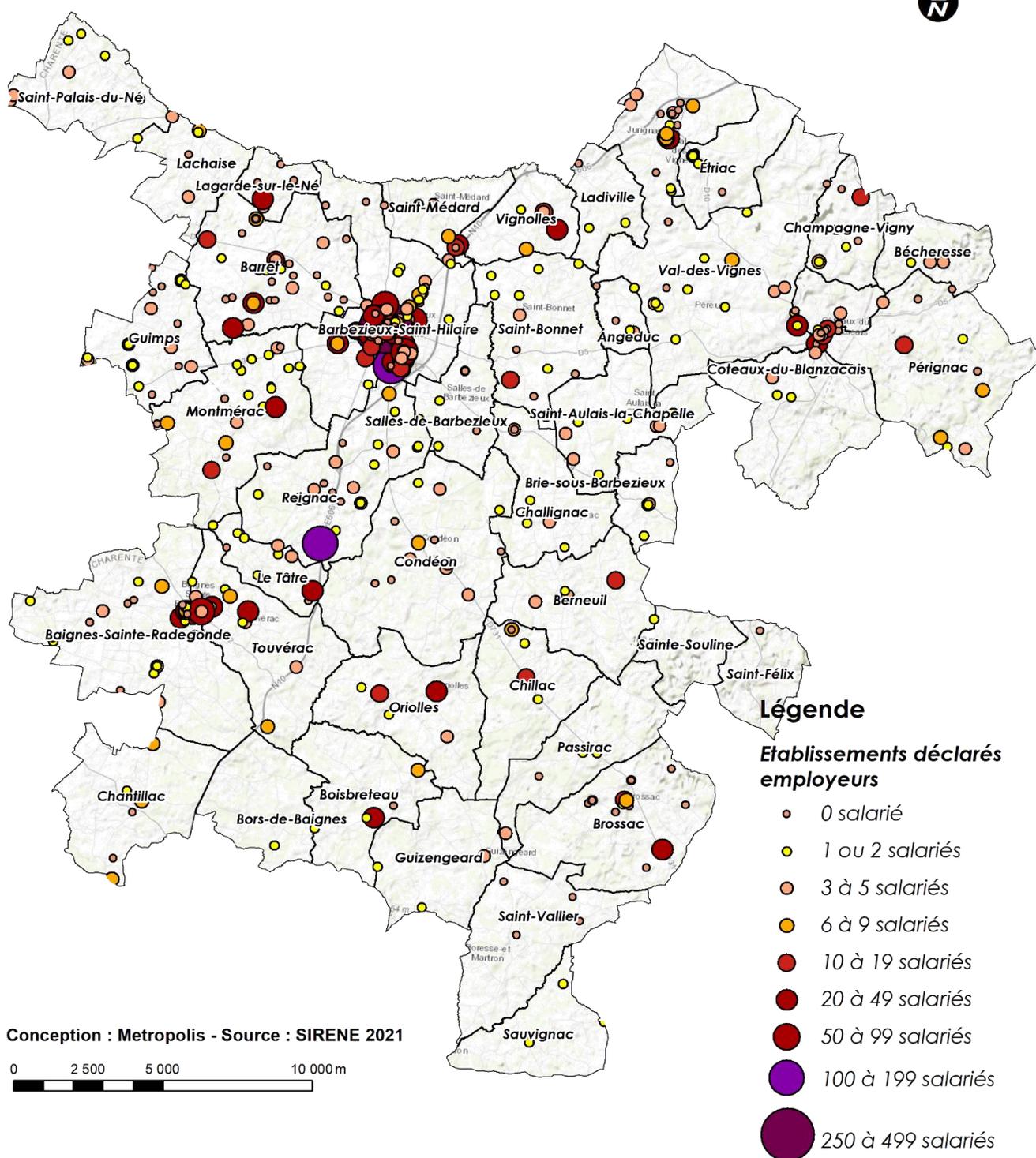
A l'inverse, seul 1% des établissements comportent plus de 50 salariés, mais cela représente 33% de l'emploi intercommunal. Il existe ainsi de grandes entreprises qui jouent un rôle important dans l'économie locale.

L'enjeu pour la Communauté de Communes est de se donner les moyens de soutenir les TPE et PME du territoire mais également les établissements industriels d'envergure qui constituent à la fois d'importants employeurs territoriaux et d'importants générateurs de revenus sur le territoire. Les besoins liés à ces diverses activités sont hétérogènes et nécessitent une politique transversale à la fois en termes de foncier mobilisable, d'attractivité résidentielle et des actifs, de (re)vitalisation des centres-bourgs en soutien aux activités commerciales et de services, d'accessibilité aux activités...

Dans un contexte de fortes pressions sur le secteur industriel, et d'autant plus sur un territoire comme la Communauté de Communes qui subit l'influence de pôles majeurs (industriel à Cognac, tertiaire à Angoulême), il s'agit aussi de soutenir l'ensemble des activités économiques à la fois dans un enjeu de diversification de la structure économique, de recherche de mixité sociale (attractivité des actifs, notamment par le soutien aux activités tertiaires à « haute valeur ajoutée ») et de hausse du niveau de vie moyen. La capacité productive agricole du territoire doit aussi pouvoir être valorisée et préservée. Un chapitre dédié présente l'ensemble des caractéristiques et enjeux de l'activité agricole.

Plusieurs enjeux peuvent alors s'affirmer sur la Communauté de Communes :

- **Créer de la richesse et de l'activité économique territoriale,**
- **Fixer au maximum les actifs résidents en proposant des emplois adaptés,**
- **Adopter une politique économique territoriale structurée et proactive.**



Conception : Metropolis - Source : SIRENE 2021



Principaux employeurs sur la Communauté de Communes des 4B Sud-Charente, SIRENE 2021

Entreprise	Commune	Secteur d'activité	Tranche d'effectif de l'établissement
Centre hospitalier	Barbezieux-Saint-Hilaire	Activités hospitalières	250 à 499 salariés
AMCOR Flexible France	Barbezieux-Saint-Hilaire	Fabrication de papier et de carton	100 à 199 salariés
Société de distribution barbezilienne (Leclerc)	Barbezieux-Saint-Hilaire	Hypermarché	100 à 199 salariés
ASS GLEPA du Tastet	Reignac	Culture de céréales, légumineuses et oléagineuses	100 à 199 salariés
Centre hospitalier	Barbezieux-Saint-Hilaire	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	50 à 99 salariés
FORNEL frères	Barbezieux-Saint-Hilaire	Transports routiers de fret interurbains	50 à 99 salariés
Lycée Elie Vinet	Barbezieux-Saint-Hilaire	Enseignement secondaire général	50 à 99 salariés
Centre hospitalier	Barbezieux-Saint-Hilaire	Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé	50 à 99 salariés
Centre socioculturel	Barbezieux-Saint-Hilaire	Action sociale sans hébergement	50 à 99 salariés
Les Moulins de Saint-Preuil	Barbezieux-Saint-Hilaire	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	50 à 99 salariés
Collège Jean Moulin	Barbezieux-Saint-Hilaire	Enseignement secondaire général	50 à 99 salariés
SARL POLY-IMPRIM'	Touvérac	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton	50 à 99 salariés
Transports Petit	Barbezieux-Saint-Hilaire	Transports routiers de fret interurbains	50 à 99 salariés

1.3.4. ZOOM SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

1.3.4.1. 4 zones d'activités économiques existantes

La Communauté de Communes 4B Sud-Charente dispose de 4 zones d'activités économiques réparties sur son territoire.

La zone d'activités de Plaisance à Barbezieux-Saint-Hilaire

La RN 10/E606 est une voie de communication européenne essentielle. La situation de la zone d'activités sur cet axe offre une véritable opportunité pour les échanges. Avec près de 40 entreprises implantées qui forment un bassin d'environ 900 emplois, Plaisance est une zone d'activité dynamique. Des secteurs très diversifiés allant du bâtiment, à l'automobile, en passant par l'agroalimentaire, le transport, et l'emballage s'y développent. Ces

entreprises disposent sur le territoire d'un vivier de fournisseurs, sous-traitants, et de nombreux services qui renforcent l'attractivité du site.

Les données des tableaux ci-après sont issues du site internet de la Communauté de Communes 4B Sud Charente – actualisé par les services de la Communauté de Communes en Juillet 2019.

<ul style="list-style-type: none"> • Surface disponible : 1 600 m² 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises sur zone : 40 	<ul style="list-style-type: none"> • Zone fibrée en 2019
<ul style="list-style-type: none"> • Surface totale : 70 ha 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipements : restaurant, salle de réunion, La Poste, internet haut débit 	<ul style="list-style-type: none"> • Echangeur RN10
<ul style="list-style-type: none"> • Surface à aménager et à viabiliser disponible : 7 ha 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité : 45 minutes de Bordeaux, 30 minutes d'Angoulême. 	

La zone artisanale de Barret

Située sur l'axe Barbezieux/Cognac, la zone artisanale est implantée sur la commune de Barret. Elle permet le développement d'entreprises locales (création ou agrandissement). Sur les 4 lots viabilisés, seul un lot d'une superficie de 6 400 m², reste à la vente.

<ul style="list-style-type: none"> • Surface totale : 6,6 ha 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises sur zone : 5 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité : 29 km de Cognac, 5 km de Barbezieux-Saint-Hilaire
<ul style="list-style-type: none"> • Surface viabilisée disponible : 3600 m² 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipements : internet haut débit – fibre en 2020 	<ul style="list-style-type: none"> • RD 731

Zone d'activités de Jurignac (Val-des-Vignes)

Sur la commune de Jurignac, la Communauté de Communes a acquis 13 ha afin de constituer une réserve foncière pour des projets économiques. Des terrains en l'état sont disponibles à la vente.

<ul style="list-style-type: none"> • Surface totale : 11 ha 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité : 22 km d'Angoulême, 	<ul style="list-style-type: none"> • Zone fibrée en 2020
<ul style="list-style-type: none"> • Surface disponible : 0 ha (3,8 ha vendus, 7h réservés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Echangeur RN 10 	

Zone artisanale de Brossac

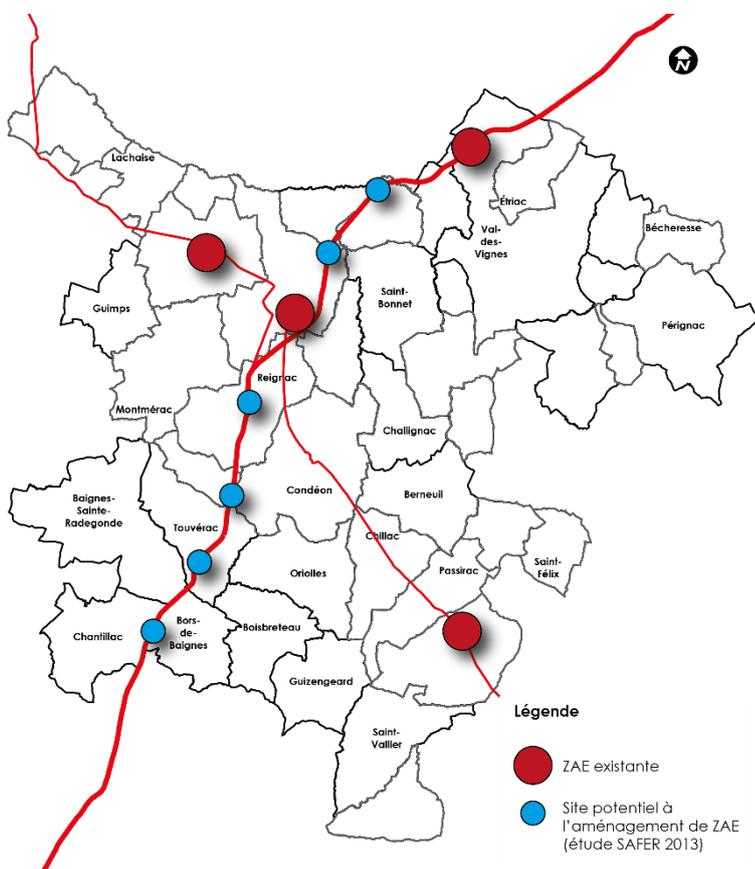
<ul style="list-style-type: none"> • Surface totale : 2,5 ha non viabilisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipements : internet haut débit – fibre en 2020 	<ul style="list-style-type: none"> • RD 731
<ul style="list-style-type: none"> • Surface disponible : 0,58 ha + 1,97 ha (2 lots) 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité : 20 km de Barbezieux-Saint-Hilaire, 10 km de Chalais, 	

Zone d'activités économiques de Plaisance, Barbezieux-Saint-Hilaire



Source : cdc4b.com

1.3.4.2. Les futurs sites potentiels



En 2013, la Communauté de Communes 4B Sud Charente a réalisé une étude de « recherche de sites potentiels à l'aménagement de Zones d'Activités à proximité des échangeurs de la RN10 entre Bors-de-Baignes et Jurignac », élaboré par un service de la SAFER.

Les zones cibles se trouvent donc à proximité de 6 échangeurs :

- 1 – Communes de Chantillac et Bors, échangeur sur la R.D. 133,
- 2 - Commune de Touvérac, Echangeur sur la R.D. 2,
- 3 - Communes du Tatre, Touvérac et Condéon, Echangeur sur R.D. 58,
- 4 - Commune de Reignac, Echangeur existant sur R.D. 127 et R.D. 46,
- 5- Communes de Saint Médard et Barbezieux, Echangeur existant « Nord Barbezieux »,
- 6 - Communes de Saint Médard et Vignolles, Echangeur existant sur la R.D. 68

En synthèse, l'étude stipule (extraits) :

« De manière générale il est probable que les emprises que subiront les exploitants et les propriétaires concernés par ce projet viendront au moins pour certains d'entre eux s'ajouter aux impacts liés à l'aménagement de la RN 10.

Outre les aspects liés à une gestion économe de l'espace, la prise en compte de l'agriculture doit être aujourd'hui une priorité des collectivités lorsqu'elle envisage la réalisation. Le respect entre les différentes activités, dont l'agriculture dans sa dimension économique, la préservation des paysages et de

l'environnement représentent des enjeux importants à prendre en compte, tout particulièrement ici où le territoire porte un nombre important de site Natura 2000.

La réparation des préjudices agricoles et fonciers se fait généralement par la mise en œuvre d'indemnités qui compense les pertes de patrimoine pour le propriétaire et la perte de revenu pour l'exploitant agricole, des dommages temporaires peuvent également faire l'objet d'indemnisation.

Il est à noter qu'en contexte péri-urbain et/ou en période de forte demande foncière, cette durée peut cependant apparaître trop courte pour garantir à l'exploitant de retrouver des terres.

Pour pérenniser les exploitations agricoles, la solution peut passer par la constitution de réserves foncières qui permettent de garantir durablement, après échanges, que l'exploitant pourra maintenir sa surface d'exploitation et ainsi ces moyens de production.

Qu'il s'agisse de veille foncière, d'animation ceci, doit s'inscrire dans un véritable projet de stratégie foncière dont l'objectif est de maintenir une agriculture dynamique. »

1.3.4.3. Les outils d'accueil économiques

En compléments de ces zones d'activités, le territoire dispose d'espaces de tiers-lieux, de coworking, d'ateliers-relais favorisant le développement d'activités locales.

Les ateliers relais par exemple proposent différents modules de 390 m² à destination des artisans, composés de 300 m² d'atelier et de bureaux.

Les tiers-lieux « Le Château » l'espace « La Ruche » ou « L'Espace B » sont également des dispositifs d'accompagnement économique à Barbezieux-Saint-Hilaire.

1.3.5. UN POTENTIEL TOURISTIQUE PEU VALORISÉ

1.3.5.1. L'offre en hébergements

Selon le site sudcharentetourisme.fr, la Communauté de Communes 4B Sud-Charente dispose de :

- 6 hôtels (4 à Barbezieux-Saint-Hilaire, 1 à Le Tâtre, 1 à Touvérac),
- 5 campings (1 à Montmérac, 1 à Baignes-Sainte-Radegonde, 1 à Oriolles, 2 à Brossac)
- Une vingtaine de chambres d'hôtes réparties sur le territoire.

1.3.5.2. Les grands éléments touristiques du territoire

La ville de Barbezieux-Saint-Hilaire concentre l'attractivité touristique, notamment autour des visites du château. La commune, labellisée « Village Etape », dispose d'un office de tourisme accueillant près de 4000 visiteurs par an, en hausse continue depuis quelques années.

Le territoire peut bénéficier de plusieurs événements attractifs :

- Les bonnes chaufes des bouilleurs de cru (opérations portes-ouvertes des bouilleurs, distilleries),
- La coupe d'Europe des Montgolfières à Mainfonds,
- Les « jeudis de l'été » à Brossac,
- Les animations culturelles au Château de Barbezieux-Saint-Hilaire.

Le patrimoine local constitue un support touristique important. La Communauté de Communes 4B Sud-Charente dispose sur son territoire de quelques incontournables touristiques à l'échelle du Pays Sud Charente :

- La Chapelle des Templiers à Cressac-Saint-Genis (Coteaux du Blanzacais)
- Le musée Alfred de Vigny au Maine Giraud à Champagne-Vigny,
- Le Château de Barbezieux-Saint-Hilaire,
- Les carrières de Guizengeard,
- La voie verte « la Galope Chopine »

De plus, 26 églises romanes du territoire sont inscrites au programme de valorisation des édifices piloté par le Pays Sud Charente parmi lesquelles celles de Baignes-Sainte-Radegonde, Blanzac-Porcheresse ou encore Cressac-Saint-Genis figurent parmi les plus emblématiques. Des plaques signalétiques ont été apposées sur chacune d'elles.

Le territoire valorise également son petit patrimoine pour le tourisme, notamment en permettant les visites de moulins comme à Challignac, Condéon ou Lagarde-sur-le-Né, des visites de lampisteries notamment à Chantillac ou de tuileries comme à Le Tâtre.

L'étang Vallier à Brossac constitue un espace d'activités, de restauration et d'hébergements majeur à l'échelle de la Communauté de Communes. La clientèle est essentiellement étrangère, ce qui a pu par ailleurs entraîner une certaine résidentialisation permanente et le développement de quelques commerces ou services complémentaires. Cette attractivité touristique est toutefois fortement saisonnière, ce qui impacte l'économie locale.

Les anciennes carrières de Touvérac et de Guizengeard, aujourd'hui constituées de lacs, sont des sites naturels importants pour quelques promenades ponctuées de panneaux pédagogiques. Leurs retombées économiques sont toutefois très limitées.

La commune de Guizengeard dispose également du « Safari Parc de la Haute-Saintonge », sur une surface de 650 hectares. Des chambres d'hôtes, salles de réception et de restauration existent sur le site.

Enfin, quelques activités de loisirs et touristiques existent par ailleurs sur le territoire : les centres équestres de Saint-Palais-du-Né, de Condéon, de Barbezieux-Saint-Hilaire, ainsi que le jardin floral de Barret.

Aujourd'hui, le territoire bénéficie surtout d'un tourisme « excursionniste » : les touristes viennent visiter des sites mais ne restent pas dormir sur place. Les retombées économiques sont donc limitées, à la fois pour les hébergements touristiques et pour les commerces locaux.

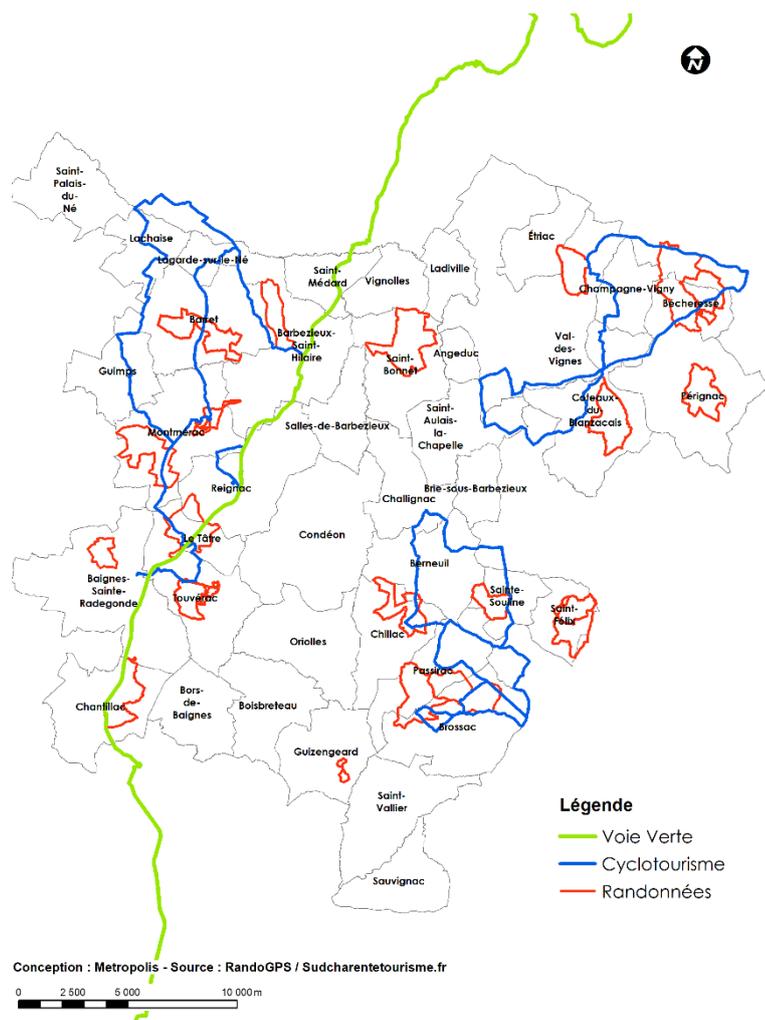
A quelques kilomètres de Bordeaux ou du littoral charentais, le territoire pourrait toutefois pouvoir se positionner sur un tourisme d'étape notamment autour d'une mise en réseau des produits touristiques locaux à partir d'un produit d'appel majeur que représente le cognac et la filière oenotouristique, et plus ponctuellement à partir d'évènements culturels (« Les Jeudis de l'Etang à Brossac, la coupe d'Europe des Montgolfières, les parcours « Terra Aventura « - chasses au trésor numériques – à Barbezieux-Saint-Hilaire et Guizengeard, ...).

La valorisation du patrimoine local apparaît également comme un support important d'attractivité touristique, nécessitant une mise en réseau cohérente, notamment axée entre les activités touristiques, la valorisation de l'identité rurale (produits locaux) et une offre en hébergement de qualité.



Source : sudcharentetourisme.fr De gauche à droite, de haut en bas : Château de Barbezieux, Moulin de Condéon, vue aérienne de Barbezieux-Saint-Hilaire, Musée Alfred de Vigny, anciennes carrières de Guizengeard

1.3.5.3. De nombreux itinéraires de découverte



Le territoire est sillonné par de nombreux itinéraires de découverte du patrimoine bâti et naturel local. Il bénéficie d'une vingtaine de chemins de randonnée (marche à pied et/ou vélo).

De plus, le territoire est traversé par une voie verte, un tronçon de la V3, une voie européenne qui relie Moscou à Saint-Jacques de Compostelle et le Cap Nord à Gibraltar. De Barbezieux à Chantillac, la voie verte déroule son cours sur près de 22 kilomètres entre bois, vallons, vignes, villages en lieu et place d'une ancienne voie ferrée. Des aires de pique-nique, des panneaux d'interprétation consacrés à la flore, la faune, le patrimoine bâti et 4 planimètres jalonnent le parcours.

Cette offre d'itinéraires de randonnée peut être un support important de développement touristique mais nécessite des mesures pour préserver et mettre en valeur le patrimoine local.

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) est actuellement en cours de révision (au 07/2019).

(Cartographie non exhaustive)

Itinéraire de découverte



Source : cdc4b.com

1.3.6. UNE ÉCONOMIE AGRICOLE AU DYNAMISME HÉTÉROGÈNE

1.3.6.1. Une agriculture prédominante au Nord, la forêt au Sud

Les données de l'occupation du sol en 2020 montrent que 91,2% de la surface du territoire est constituée de terres agricoles (65,9%) et de forêt (25,3%) contre 93% en 2015¹⁰.

Si les espaces urbanisés ont consommé de l'espace depuis 2009, la surface de boisements, de cultures permanentes et de terres arables est restée sensiblement la même entre 2009 et 2015. En revanche, la surface des prairies a fortement diminué¹¹.

Au-delà de la consommation foncière par l'urbanisation (voir chapitre dédié), il faut noter que 30 hectares d'espaces agricoles sont devenus des espaces naturels ou forestiers entre 2015 et 2020¹⁰.

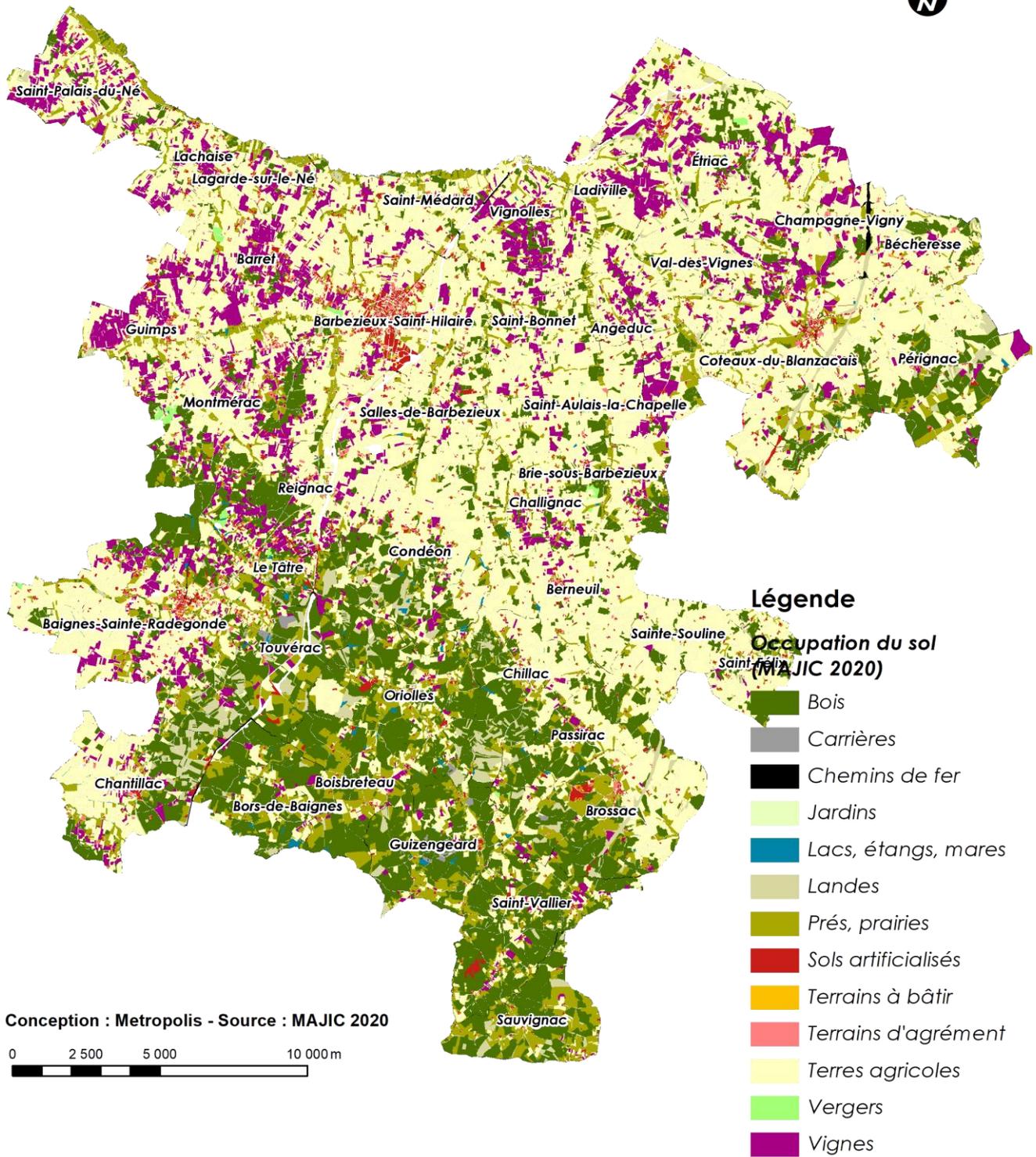
Il s'agit là d'une surface importante qui marque la déprise agricole dans certaines parties du territoire et la multiplication des terres en friches, de landes et de broussailles qui contribuent de plus en plus à « fermer » les milieux agricoles ouverts.

		Unité : ha			
Occupation du sol		2009	2013	2015	Évolution 2009/2015
	Espaces urbanisés	1 454	1 589	1 676	++
	Zones industrielles, commerciales et réseaux de communication	1 692	1 735	1 798	+
	Mines, décharges et chantiers	31	30	30	=
	Espaces verts non agricoles	116	117	102	=
	Bâti en attente de requalification	73	51	42	=
	Terres arables	27 760	27 352	28 009	=
	Cultures permanentes	6 301	6 590	6 828	+
	Prairies	7 075	7 146	6 624	-
	Autre espace agricole déclaré à la PAC	1 137	961	452	-
	Forêts	14 050	14 101	14 107	=
	Milieux à végétation arbustive ou herbacée	2 738	2 734	2 729	=
	Eaux continentales	457	478	488	=
Total		62 885	62 885	62 885	

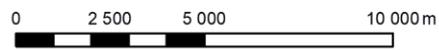
Sources : OSCOM / ©IGN - BD CARTO® - BD TOPO®, ASP-RPG, DGFIP-MAJIC

¹⁰ Source : Nouvelle-Aquitaine, GIP ATGeRi, GIP Littoral (D23,D40, D64,D79,D86,D87-version bêta) - 2020

¹¹ Source : Chiffes et données AGRESTE Nouvelle-Aquitaine, Avril 2019



Conception : Metropolis - Source : MAJIC 2020

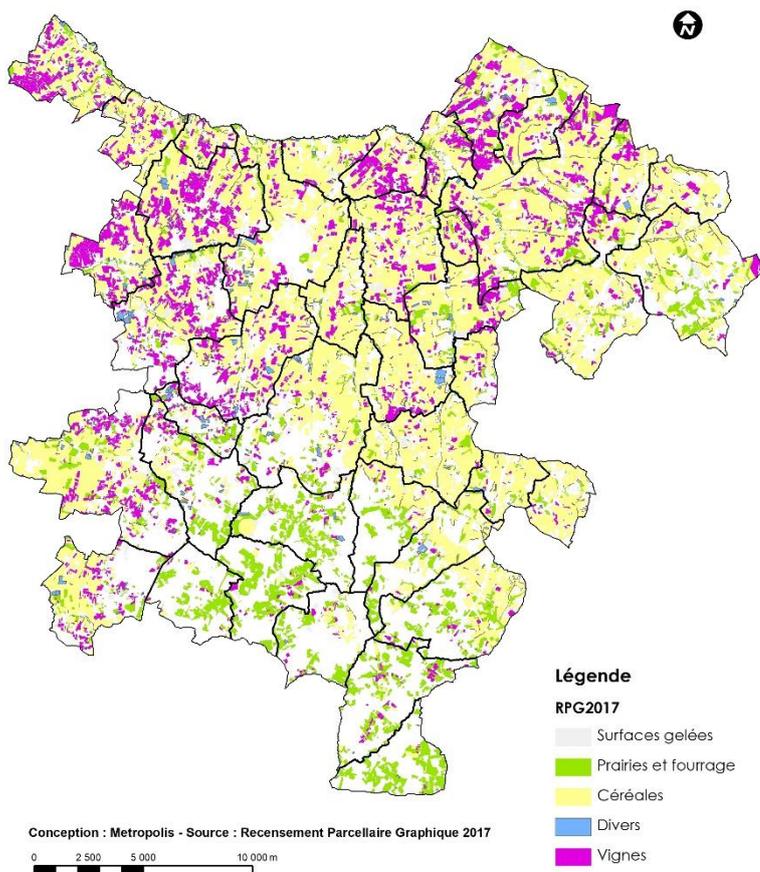


Viticultures et cultures de plein champ, principales productions agricoles

En 2017, d'après le recensement graphique parcellaire (basé sur les déclarations à la Politique Agricole Commune), la Communauté de Communes comptait :

- 16071 hectares de cultures céréalières et 6712 hectares d'oléagineux/protéagineux,
- 5974 hectares de prairies et fourrages,
- 1051 hectares d'autres productions (maraîchage par exemple).
- 6432 hectares de vignes déclarées (l'INAO recense 5837 hectares de vignes plantées).

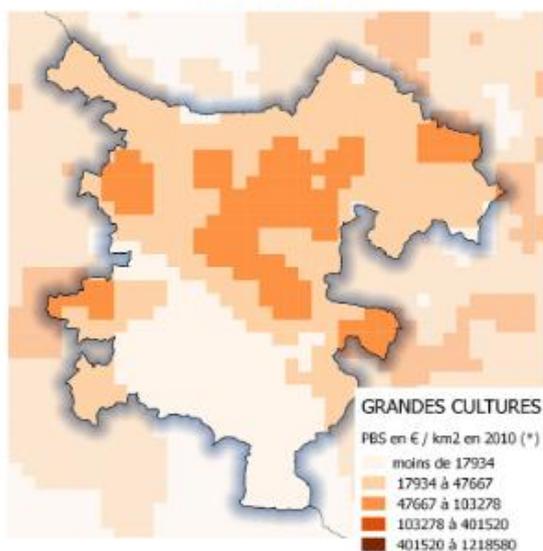
Moins de 2% de la surface déclarée à la PAC est en agriculture biologique, une conversion qui touche encore peu le territoire. Néanmoins, entre 2010 et 2017, la surface cultivée en agriculture biologique a presque doublé, passant de 349 hectares à 659 hectares.



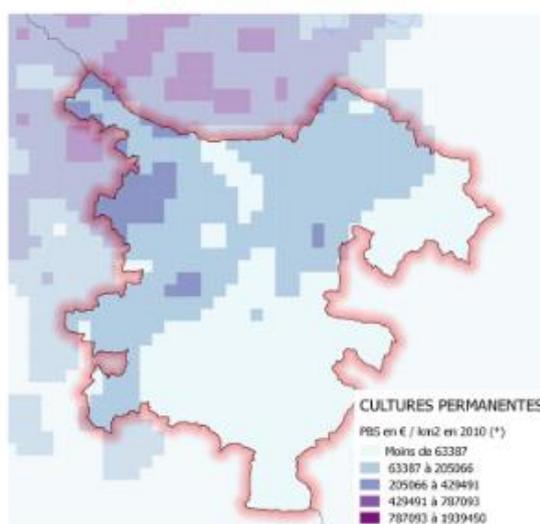
Légende
RPG2017
 Surfaces gelées
 Prairies et fourrage
 Céréales
 Divers
 Vignes

La relative stagnation de la surface agricole déclarée ces 10 dernières années ne doit cependant pas masquer l'importante surface agricole perdue à plus long terme : entre 2000 et 2010, la surface agricole utilisée a diminué de 2940 hectares (données Agreste 2010, sont comptabilisées les surfaces appartenant aux exploitations ayant leur siège sur la Communauté de Communes ; en revanche, les surfaces utilisées peuvent se situées sur d'autres territoires). Cela représente une baisse de 7% de la surface agricole utilisée.

Une présence très marquée des grandes cultures dans la moitié nord-est



Une présence forte de la viticulture à l'ouest et au nord du territoire



Cartographies ci-dessus : Chiffes et données AGRESTE Nouvelle-Aquitaine, Avril 2019 sur données AGRESTE 2010

Elevage, prédominance de l'orientation « viande »¹⁰

La localisation du nombre de bétail dans chaque commune des 4B Sud-Charente (données Agreste 2010) présente une certaine dispersion de l'activité d'élevage sur l'ensemble de la Communauté de Communes même si une (ou plusieurs) exploitations semble(nt) concentrer de nombreux animaux sur la commune de Saint-Médard.

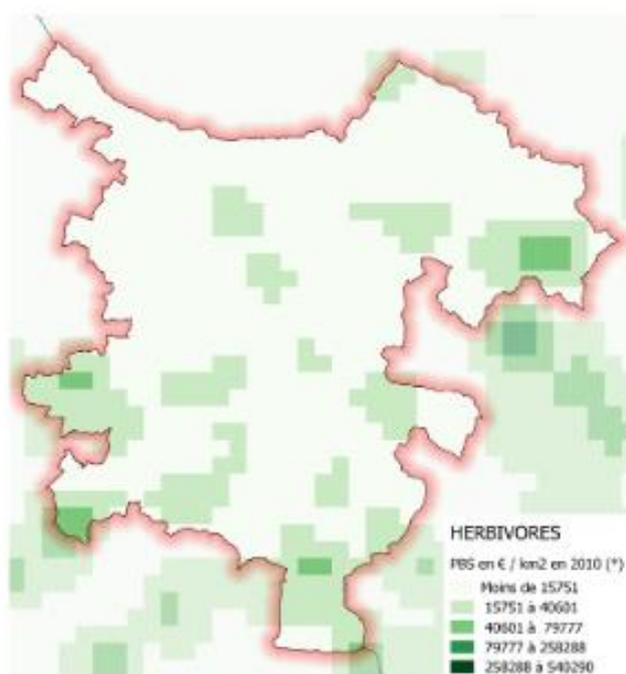
D'après les données Agreste 2019, transmises par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, le territoire compte 6642 bovins (quasi-seule production d'élevage), dont les $\frac{3}{4}$ sont destinés à la production de viande, et $\frac{1}{4}$ à la production de lait.

Cela représente 104 exploitations dont 53 ont pour seul activité la production de viande, 7 la seule production de lait et 44 une production mixte. Entre 2011 et 2016, les cheptels destinés à la production de viandes sont restés stables en nombre. En revanche, le nombre de vaches laitières a chuté : - 40% des effectifs en 5 ans.

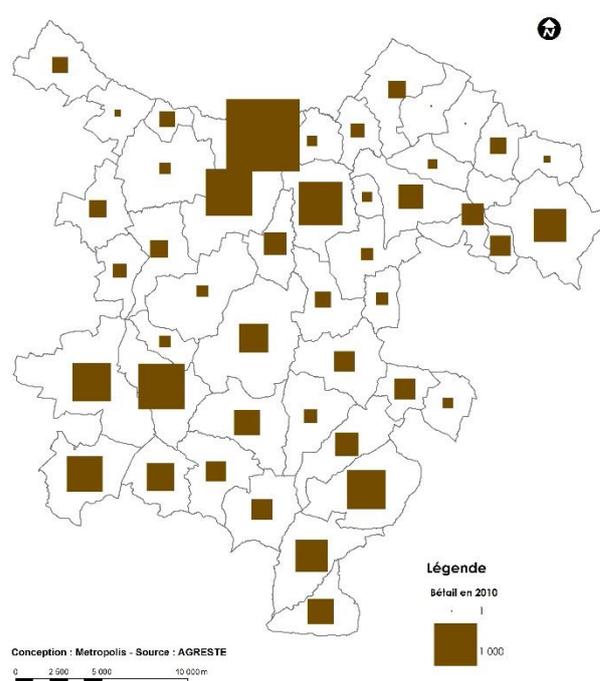
En 2017, cinq élevages bovins lait regroupent 103 vaches laitières certifiées AB et 143 vaches laitières en conversion bio.

Répartition de la production brute standard : élevages herbivores en

2010



Nombre de bétail en 2010



Le territoire compte également plusieurs élevages porcins. Il y a également l'appellation du veau de Chalais et la reconnaissance de la poule de Barbezieux-Saint-Hilaire.

Les difficultés récentes de l'économie d'élevage, et notamment de production laitière, peut demander une démarche active de soutien des acteurs publics et des consommateurs par la diversification de l'activité, des modes de production et de commercialisation : agriculture biologique, circuits-courts...

Le principe de réciprocité s'applique pour les bâtiments d'élevage : en général, une distance de 100 mètres est préservée entre les bâtiments d'élevage (et annexes) nouveaux et les habitations existantes. Par réciprocité, les habitations nouvelles doivent généralement respecter une distance de 100 mètres minimum par rapport aux bâtiments d'élevage (et annexes) existants.

Ce principe s'applique également pour les plans d'épandage.

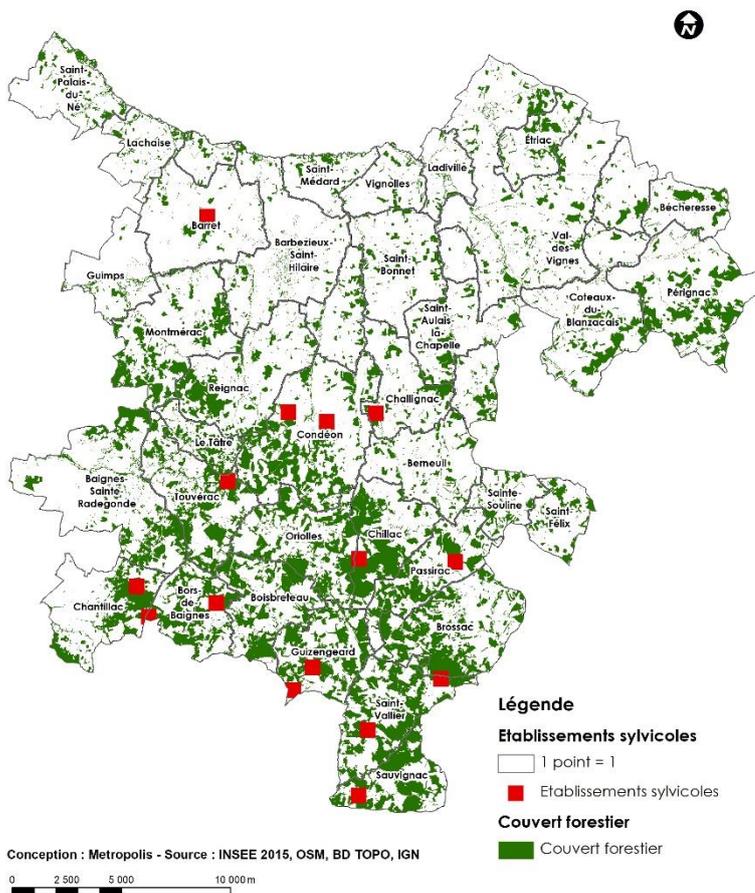
Sylviculture : une filière en cours de structuration

En 2016, d’après le Centre National de la Propriété Forestière, le territoire disposait de 14626 hectares de forêt privée (23% du territoire).

3339 hectares bénéficient de Plans Simples de Gestion, 968 hectares de « Codes de bonne pratiques sylvicoles » et 12,28 hectares d’un Règlement type de gestion.

D’après les données INSEE, la filière-bois représente 400 emplois sur la Communauté de Communes (pour 106 établissements). La filière première (production, sciage, rabotage...) est très peu développée sur le territoire. En revanche, la Communauté de Communes dispose de 3 grandes industries du papier et du carton qui emploient 190 personnes. Le commerce du bois est également un débouché de filière bien présent sur le territoire (12 établissements, 88 emplois).

Le Pays Sud Charente est engagé dans une démarche de valorisation et de bonne gestion de cette ressource forestière. En termes économiques, il présente au sein du document « La filière forêt-bois dans le Sud Charente : du diagnostic au programme d’actions », les opportunités et menaces qui pèsent sur la sylviculture, qui représente une surface majeure au Sud de la Communauté de Communes :



Conception : Metropolis - Source : INSEE 2015, OSM, BD TOPO, IGN

Faiblesses et menaces	Forces et opportunités
<ul style="list-style-type: none"> • Un taux de boisement très différent au sein des communes du territoire, • 14 626 ha de forêt privées. Ainsi 97% des espaces forestiers sont privés, très fragmentés (0,40 hectare en moyenne par parcelle), • De multiples risques sanitaires sont présents sur la ressource, • Un risque lié aux feux de forêt identifié (Massif de la Double), • Une filière peu structurée localement : 5 scieries dans le Sud Charente. Les autres entreprises dans la filière forêt-bois n'utilisent pas ou peu de bois issus du territoire. Elles sont essentiellement situées dans la deuxième transformation ou dans la commercialisation aux clients finaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une ressource durable dans le temps et un potentiel mobilisable important (capacité de doublé les prélèvements annuels de bois à l'échelle de la Charente), • Une filière bois-énergie à développer (plus de 30 chaufferies collectives implantées sur le territoire du Pays Sud Charente utilisant de la plaquette forestière), • Une capacité de stockage du CO2 à l'échelle du territoire à valoriser (cf. PCAET).

Au regard des caractéristiques ainsi présentées, il est rappelé les différents types de document de gestion durable existant :

- Le Plan Simple de Gestion est un document propre à chaque propriété, composé d'un état des lieux de la forêt et d'un programme d'interventions (coupes et travaux) pour une durée de 10 à 20 ans au choix du propriétaire.

Il peut être rédigé par le propriétaire lui-même, ou avec l'aide d'un gestionnaire forestier de son choix.

Le Plan Simple de Gestion est obligatoire pour toutes les forêts de plus de 25 hectares (tous les îlots de plus de 4 hectares situés sur une commune et les communes limitrophes doivent être pris en compte pour le calcul des 25 ha). Il peut également être rédigé pour des propriétés dont la surface est supérieure ou égale à 10 ha. Il est également possible de présenter un PSG concerté prenant en compte plusieurs propriétaires et regroupant une surface minimum de 10 ha.

- Destinés aux propriétaires de petites surfaces forestières les Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles sont des documents qui contiennent des recommandations essentielles, par région naturelle ou groupe de régions naturelles, ainsi qu'un programme de coupes et travaux pour permettre au propriétaire de réaliser des opérations sylvicoles conformes à une gestion durable. Ce document est valable 10 ans.

Règlement type de gestion : même principe que le code de bonnes pratiques sylvicoles.

Il est également rappelé qu'il existe de nombreuses associations syndicales libres de gestion forestière (ASLGF) sur le secteur : moyen de regrouper la gestion des parcelles d'un territoire forestier tout en gardant son droit de propriété. Les propriétaires se concertent pour se doter d'un gestionnaire forestier et d'un programme commun de coupes et travaux (Plans simples de gestion). Cela permet de faire face à la problématique d'hyper morcellement de la forêt privée.

Enfin, pour rappel, il existe un arrêté régional qui fixe les essences et matériels forestiers de reproduction éligibles aux aides de l'État sous forme de subventions ou de crédits d'impôts pour le boisement et le reboisement.

1.3.6.2. Un vignoble de renommée internationale

Extraits : Insee Dossier Nouvelle-Aquitaine N°7 - Avril 2018

Deuxième bassin viticole français en volume et quatrième en superficie, le bassin Charentes-Cognac constitue le plus grand vignoble de vin blanc au monde produisant une eau-de-vie.

L'élaboration du cognac, entrant également dans la composition du Pineau, fait intervenir successivement des opérations agricoles et d'autres de transformation, d'où l'existence de différentes familles d'acteurs : de la culture de la vigne dans les zones de crus (Grande et Petite Champagne, les Borderies, Fins Bois, Bons Bois et Bois ordinaires) à l'assemblage, en passant par la vinification, la distillation et le vieillissement ; le cognac sera conditionné et pourra ainsi sortir de la région.

De la vigne à la première mise sur le marché, l'ensemble de la filière regroupe 4600 établissements dans le bassin Charentes-Cognac, 15900 personnes y travaillent de façon permanente : quatre cinquièmes de salariés et un cinquième de non-salariés, exploitants agricoles ou travailleurs indépendants.

En 2017, la vigne représente 6432 hectares déclarées (Douanes – CIV). L'INAO recense 5837 hectares de vignes plantées.

L'ensemble des communes du territoire bénéficie des appellations d'origine contrôlée « Cognac » et « Pineau des Charentes ».

Type de vin	Unités : hectare, %		AOP revendicables	
	Superficie 2017	% dans le département		Nombre de communes (*)
Pour élaboration d'eaux-de-vie AOP	6 089	15%	Cognac ou eau-de-vie de Cognac ou eau-de-vie des Charentes	45
Sans Indication Géographique	134	11%	Cognac Petite Champagne ou Petite Fine Champagne	13
Indication Géographique Protégée	107	19%	Cognac Fine Champagne	12
Indéterminé	53	21%	Cognac Fins Bois	17
Appellation d'Origine Protégée	40	31%	Cognac Bois ordinaires ou Bois à terroirs	16
Total	6 423	15%	Cognac Bons Bois	15
			Pineau des Charentes	45

Sources : Douanes - CVI 2017

(*) Nombre de communes sur lesquelles l'AOP peut être revendiquée

Sources : INAO

En 2016, la récolte réalisée sur le territoire s'élevait à 654000 hectolitres, soit 18% de la récolte départementale. La quasi-totalité de cette dernière a été vinifiée en cave particulière et était destinée à la production d'eau de vie de Cognac.

La préservation de la surface viticole est un enjeu majeur, règlementé par le code rural et de la pêche maritime. Au-delà de la préservation même des terres il s'agit aussi de préserver leur exploitation : accessibilité par les engins agricoles, gestion des interfaces avec les autres usages (pollutions et nuisances respectives), optimisation de la surface utilisable face au mitage agricole, ...

L'article D.112-1-23 du code rural et de la pêche maritime stipule :

1° Une réduction des surfaces affectées à des productions bénéficiant d'une appellation d'origine protégée est considérée comme substantielle lorsqu'elle porte soit sur plus d'un pour cent de l'aire géographique de cette appellation, soit, le cas échéant, sur plus de deux pour cent de l'aire comprise dans le périmètre géographique d'une commune ou, le cas échéant, d'un établissement public de coopération intercommunale."

Au-delà de la production première, la filière viticole est structurée autour de multiples activités. Certaines de ces activités sont menées par de grands groupes (industrie de boissons, commercialisation), mais il existe une place importante pour les petites unités notamment sur les filières de production agricole et de commerce intra-filière complémentaires.

Si le bassin cognaçais concentre fortement les grands groupes, la proximité de la Communauté de Communes 4B Sud-Charente est une opportunité notamment pour l'attractivité des activités de commerce intra-filière et de services divers (logistique, conditionnement, ...).

Le développement de l'œnotourisme est également une opportunité importante de valorisation du territoire et de diversification économique.

1.3.6.3. Un secteur qui pèse dans l'économie locale

Emploi : un secteur viticole dynamique dans une économie agricole en difficulté

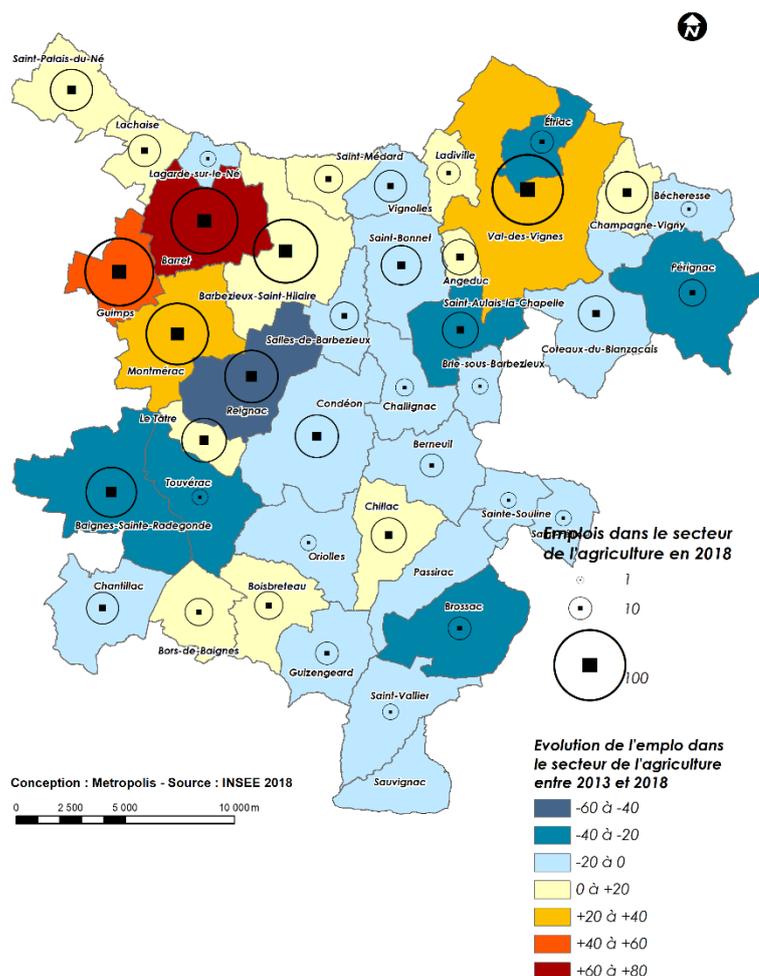
En 2018, le secteur agricole représente encore 14% du nombre d'emplois sur la Communauté de Communes :

- 571 agriculteurs exploitants résident sur le territoire,
- 1045 emplois agricoles sur le territoire : 611 agriculteurs exploitants et 434 postes complémentaires (ouvriers agricoles notamment),
- 676 établissements agricoles : 452 sans salariés, 221 établissements emploient entre 1 et 9 salariés.

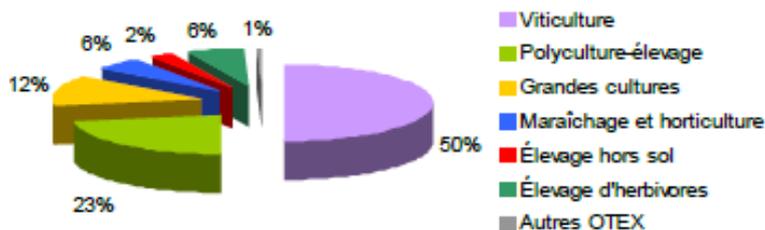
La cartographie ci-contre illustre la certaine dispersion de l'emploi agricole sur le territoire, correspondant logiquement à la présence de terres cultivables sur une diagonale Sud-Ouest / Nord-Est. Les exploitations viticoles sont les principales pourvoyeuses d'emplois.

Entre 2013 et 2018, le nombre d'emplois agricoles offerts sur le territoire a diminué de 9%, contre -6% en moyenne en Charente. On constate toutefois que certaines communes ont connu une augmentation du nombre d'emplois agricoles, y compris en périphérie de Barbezieux-Saint-Hilaire. En revanche, de nombreuses communes rurales, ayant une orientation agricole plus diversifiée, connaissent davantage de difficultés.

Ainsi, si la viticulture représente moins d'établissements que le reste de l'activité agricole, elle cumule toutefois 50% de l'emploi du secteur.



Répartition des UTA en 2010 par OTEX sur l'ensemble du territoire



Les évolutions structurelles des exploitations agricoles¹⁰

Structure historique, l'exploitation individuelle représente encore 62% des établissements agricoles et couvrent 43% de la surface agricole utilisée en 2017. En revanche, l'âge moyen est le plus haut comparé aux autres types de structures (56 ans en moyennes). Depuis plusieurs années, l'économie agricole se restructure autour de différentes formes de sociétés permettant de rationaliser davantage les coûts supportés. On assiste ainsi en parallèle à une augmentation de la taille moyenne des exploitations.

Ce sont ces nouvelles structures économiques agricoles qui subissent le moins de menaces sur leur pérennisation, en atteste l'âge moyen de 47 ans (plus jeune associé).

Répartition de la SAU déclarée à la PAC en 2017 par taille d'exploitation				Comparaison des effectifs et de la SAU déclarée à la PAC par les exploitants ayant cessé de déclarer et les nouveaux déclarants entre 2012 et 2017			
Surface agricole utilisée	Effectif	SAU totale	Unités : effectif, ha, âge	Unités : effectif, ha			
			Âge moyen (*) 2017	Cessation de déclaration		Nouveaux déclarants	
				Effectif	SAU 2012	Effectif	SAU 2017
Moins de 15 hectares	114	715	64				
De 15 à moins de 30 hectares	92	2 065	52				
De 30 à moins de 45 hectares	101	3 785	54				
De 45 à moins de 60 hectares	89	4 646	52				
De 60 à moins de 75 hectares	63	4 240	52				
De 75 à moins de 90 hectares	50	4 102	48				
De 90 à moins de 105 hectares	24	2 334	51				
105 hectares et plus	96	15 291	46				
Ensemble	629	37 179	53				

Statut juridique	Cessation de déclaration		Nouveaux déclarants	
	Effectif	SAU 2012	Effectif	SAU 2017
Exploitation individuelle	145	4 544	43	1 347
EARL	21	1 230	21	1 793
SCEA	8	395	12	881
Autres formes sociétaires ^(*)	11	618	6	423
Ensemble	185	6 787	82	4 443

(*) dont GAEC, SARL, SA, SCI, ...

Source : ASP - Déclarations PAC 2017

(*) Par convention, l'âge retenu dans les sociétés est l'âge de l'associé le plus jeune.

Source : ASP - Déclarations PAC 2017

Au vu des évolutions structurelles des exploitations agricoles, si la préservation de la surface agricole reste un enjeu majeur, la pérennisation de l'économie dépend également beaucoup des conditions d'exploitation de ces terres productives.

Dans un contexte où les établissements agricoles cherchent à optimiser leurs coûts/bénéfices par une augmentation de la taille des exploitations, la limitation du mitage et la gestion des interfaces des espaces agricoles vis-à-vis des autres usages apparaissent comme des enjeux majeurs.

Le soutien à l'économie agricole, et notamment des plus petites exploitations, peut également être apporté par une diversification de l'activité (agro-touristique par exemple), des formes de production et de commercialisation.

Un secteur agroalimentaire important¹⁰

La dynamique du secteur agricole dépend aussi des débouchés que peuvent trouver les établissements productifs sur le territoire. Sur la Communauté de Communes, il existe ainsi 68 établissements du secteur agroalimentaire (plus 25 liés à l'économie viticole) :

- 12 industries agroalimentaires, employant 226 personnes,
- 16 établissements artisanales (boulangerie, pâtisserie) employant 46 personnes,
- 29 établissements de commerces de gros, employant 196 personnes (94 pour les fruits et légumes, 65 pour les céréales et bétail, 37 dans d'autres types de commerces).

Avec 246 emplois, Barbezieux-Saint-Hilaire est le pôle majeur de ce secteur agroalimentaire notamment de par la présence des entreprises « Les ateliers du goût » et « Moulin de Saint-Preuil ». Baignes-Sainte-Radegonde présente également une offre relativement importante en matière d'emplois et de débouchés pour la filière agricole, relatif à la viticulture.

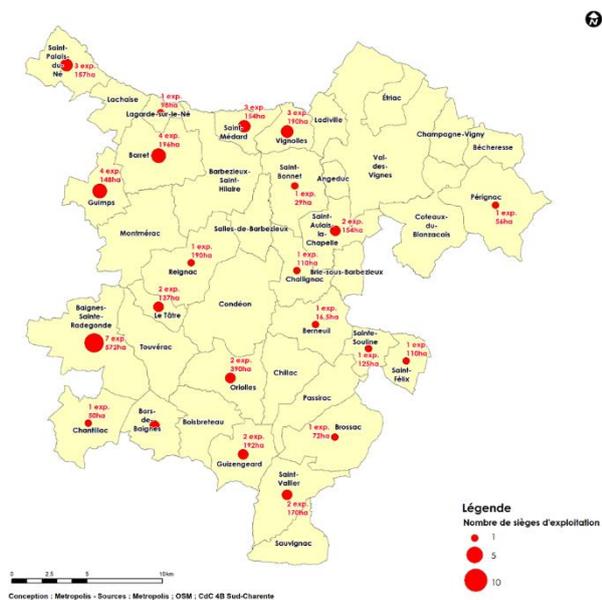
1.3.6.4. Synthèse des questionnaires aux agriculteurs locaux

Afin d'affiner le diagnostic agricole et de mieux comprendre les dynamiques et enjeux propres au territoire, il a été effectué :

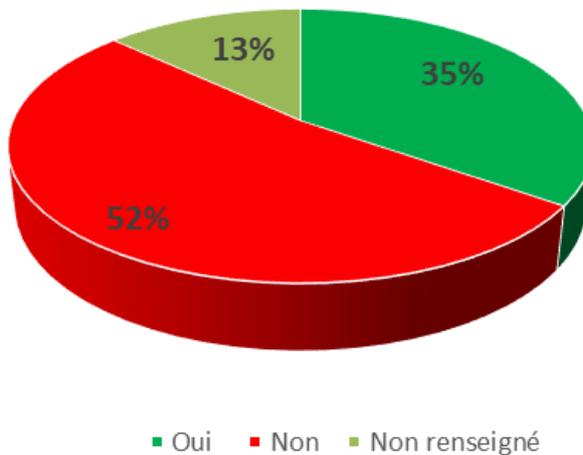
- La réalisation de 4 réunions de concertation spécifiques à la question agricole durant le mois de février 2019,
- La diffusion d'un questionnaire à destination de toutes les exploitations agricoles du territoire (sauf celles concernées récemment par des questionnaires dans le cadre de l'élaboration de document d'urbanisme communaux).

Les résultats synthétiques des retours sont précisés dans cette partie. 44 questionnaires complétés ont été retournés à la Communauté de Communes.

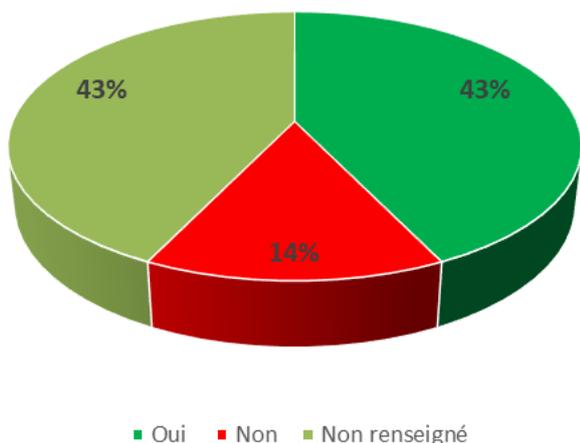
Localisation des sièges d'exploitation agricoles ayant répondu au questionnaire



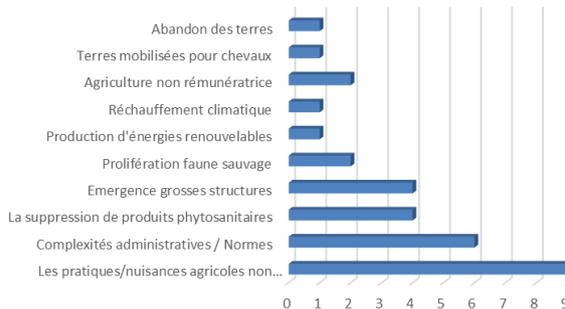
Le développement urbain menace-t-il l'agriculture ?



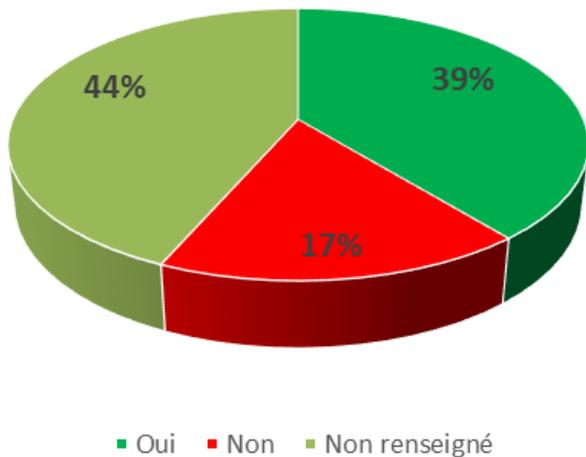
Y a-t-il d'autres menaces ?



Si oui, lesquelles ?



Seriez-vous favorables à la mise en place d'un outil destiné à protéger l'agriculture ?



Si oui, lequel ?



Les 4 réunions publiques réalisées les 13, 15, 22 et 27 février 2019, respectivement sur les communes de Chillac, Barret, Chantillac et Champagne-Vigny ont permis de faire remonter de nombreuses remarques, interpellations ou informations qui apportent des éclairages sur le contexte et l'état de santé hétérogène de l'agriculture sur le territoire des 4B Sud Charente. En voici la restitution :

Concernant la transmission des questionnaires aux exploitants agricoles :

- Il est précisé que les questionnaires n'ont pas été transmis aux communes d'Etriac et des Coteaux Blanzacais, car cette démarche y a déjà été réalisée il y a quelques mois. Les questionnaires vont donc être repris.

Concernant le contexte agricole général :

- Les participants ont dressé le profil d'un contexte agricole difficile, en déclin.
- Les exploitants ont des difficultés à vivre de l'exploitation de leurs terres. L'élevage est en forte diminution pour des raisons économiques et administratives. A ceci s'ajoute les conflits d'usage en augmentation suite à l'arrivée de nouveaux habitants.
- De plus, la culture de céréales est également en déclin.
- Sans la PAC, l'agriculture est perdue sur cette partie du territoire.
- Aujourd'hui, la vigne (qui commence à s'étendre vers le Sud) et les énergies renouvelables peuvent apporter un complément de revenus.
- Une des conséquences de ces évolutions est le boisement de tout le Brossacais au détriment des espaces ouverts encore existants. Il est nécessaire de créer une nouvelle économie dans les territoires situés au Sud des 4B pour qu'ils continuent à vivre et à faire vivre leurs habitants/propriétaires.
- Sur le nord du territoire des 4B Sud Charente, ce sont surtout les exploitations viticoles qui vivent bien. Même les structures céréalières sont difficiles à maintenir, ou alors elles doivent atteindre une taille significative. Il commence à y avoir des exploitations de plusieurs centaines d'hectares...
- Problème de la tuberculose sur les élevages.

Un participant souhaite avoir plus d'informations sur l'évolution des exploitations agricoles :

- Il est indiqué que le nombre d'exploitations agricoles tend à diminuer à l'échelle de la Communauté de Communes.
- Deux facteurs sont mis en avant : 1- le vieillissement des exploitants agricoles sans avoir systématiquement de repreneur, 2- le phénomène de concentration des exploitations agricoles qui tendent à grossir avec de plus en plus de surfaces exploitées.
- Dans les exploitations agricoles céréalières qui se concentrent, la mécanisation permet d'adapter la production tout en ayant moins de salariés.
- Il est précisé que des exploitations agricoles des 4B Sud Charente ont été absorbées par des exploitations extérieures au territoire.

Les participants ont pu s'interroger sur l'évolution à la hausse des surfaces cultivées au fil des dernières années :

- L'ensemble des participants s'accorde à dire qu'entre 2013 et 2017, beaucoup de surfaces agricoles ont été déclarées à la PAC alors même qu'elles ne l'étaient pas jusqu'à présent. Le phénomène de concentration des exploitations agricoles a contribué à accélérer la déclaration des surfaces agricoles à la PAC.
- Parmi les « surfaces gelées » comptées dans les nomenclatures de surfaces agricoles, figurent les bandes tampons le long des cours d'eau.
- Il est précisé que dans le domaine de la viticulture, le territoire des 4B Sud Charente représente environ 8% de l'encépagement de Cognac.
- Une participante estime qu'il y a de plus en plus de surfaces en jachère à Saint-Palais du Né.
- De même, il est constaté de moins en moins de cultures et de plus en plus de luzerne... pour assainir la terre et enrichir les sols.

- Il est indiqué qu'autour de Salles de Barbezieux, il y a une grande surface agricole gelée autour de la ressource en eau.

Le nombre d'emplois agricoles sur le territoire fait l'objet de commentaires :

Il est précisé que les emplois sont décomptés en fonction du lieu du siège de la société prestataire de service.

- Ceci semble donc fausser le nombre d'emplois agricoles réels du territoire.
- La plupart des entreprises prestataires de services sont localisées dans le territoire du Grand Cognac.
- Les participants indiquent qu'il serait intéressant de rapporter le nombre d'emplois à l'évolution du nombre d'exploitation sur la même période.
- Les participants s'accordent à dire que les chiffres semblent faussés le nombre d'emplois agricoles réels du territoire.
- Un participant indique qu'il est difficile de trouver de la main d'œuvre locale, et que l'usage de prestataires de services s'est accéléré ces dernières années.
- En termes de dynamique, la tendance à la diminution du nombre d'emplois agricoles ne traduit pas une réalité unanimement perçue.
- Les exploitants ont de plus en plus recours à des entreprises de prestations de services, notamment dans le domaine viticole, pour trouver de la main d'œuvre.
- Ces prestataires utilisent de manière importante une main d'œuvre étrangère.
- Ces emplois ne sont donc pas comptés dans les statistiques.

Un participant conteste les chiffres mettant en lumière le déboisement important qui aurait eu lieu depuis 1999 sur le territoire :

- Le participant précise qu'il y a eu énormément de reboisement après la tempête de 1999. L'exemple de la commune de Chillac est donné.
- Après vérification, la remarque est jugée pertinente et l'analyse de l'évolution de l'occupation des sols depuis 1999 sur la base des photographies aériennes démontre le phénomène de défrichage après la tempête, parfois de remembrement de parcelles, et de replantation (majoritairement vers de la culture de pins) durant les années suivantes.
- Les plantations n'entrent dans la nomenclature « bois » qu'au bout de 15 ans, ce qui explique ce déficit de boisement enregistré entre 1999 et 2012.
- Ces explications ont été ensuite reprises lors des réunions de concertation suivantes.
- Un participant précise qu'il y a eu une forte augmentation de plantations de peupleraie ces dernières années.

Concernant les modes de gestion des espaces boisés il est précisé :

- Des plans de gestion par groupement forestier vont être réalisés (cela concerne plusieurs centaines d'hectares).

Concernant les interactions entre agriculture et urbanisme, la remarque suivante est émise :

- « C'est presque toujours sur les bonnes terres que se développe l'urbanisation ».
- Pour la protection des espaces agricoles, il est indiqué qu'il conviendrait mieux de construire sur des terres pauvres...
- Or, l'attractivité résidentielle du territoire se situe majoritairement au nord, alors même que les terres à plus faible valeur se situent plutôt au sud.
- Il est également relevé qu'il est difficile de trouver des logements à destination des ouvriers agricoles sur le territoire, alors même que la main d'œuvre présente (saisonniers, ...) reste importante.
- L'application de l'article D.112-1-23 du Code rural et de la pêche maritime paraît très contraignant sur le processus de construction du projet de développement urbain du territoire.

- Constat de l'arrivée des néo-ruraux qui n'acceptent pas l'activité agricole : les conflits d'usage augmentent.
- Un élu d'Oriolles constate que le travail de la terre agricole est plus difficile sur la partie sud du territoire et que paradoxalement il y a une forte urbanisation autour de Barbezieux sur de bonnes terres cultivables.
- Il est répondu que ce n'est pas le fait de mettre des espaces constructibles qui fait venir de nouveaux habitants. Il faut que cela corresponde à des besoins.
- Un élu indique que chaque commune doit pouvoir porter sa pierre à l'édifice dans la construction du projet de PLU.
- Suite au témoignage d'un refus de CU pour un fils d'exploitant agricole, il est effectivement indiqué qu'il n'est pas possible de construire une maison où l'on veut pour son enfant quand on est agriculteur.
- Constat de la nécessité de préparer les habitants à la pression venue d'Angoulême.
- Des participants reviennent sur les limitations de constructibilité dans la mise en place des projets de développement urbain dans les documents d'urbanisme : cela est jugé inéquitable, notamment pour les communes qui étaient sous RNU et qui ne pouvaient pas se développer.
- Le rôle du PLUi est dans ce cadre de construire un projet de territoire où chaque commune doit apporter sa contribution en fonction de ses atouts et de ses faiblesses.
- Un participant indique qu'il faut également tenir compte des territoires qui jouxtent les 4B Sud Charente dans la construction du projet, et des dynamiques induites...

Un participant demande des précisions sur le rôle de la SAFER dans la conception du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) :

- Il est répondu qu'en matière agricole, les principaux partenaires publics sont la Chambre d'Agriculture et l'INAO.

Concernant les projets éoliens :

- Le PLUi peut-il interdire les projets éoliens ? : Non, le PLUi ne peut interdire les projets de production d'énergie renouvelable mais peut donner des secteurs préférentiels par exemple.
- Va-t-il y avoir des projets de parc éolien ? : Cette question n'a pas été abordée lors de la réunion publique de Chantillac mais ce volet doit être pris en considération dans la construction du PLUi. A ce stade, rien n'est défini.
- Est-il prévu de déboiser pour la mise en place de projets éoliens ? : Il est répondu qu'au regard des particularités du territoire, celui-ci semble plus se diriger vers les projets de parc photovoltaïque.

Concernant la valeur du foncier agricole :

- L'ensemble des participants s'accorde à dire qu'il n'y a pas de réelle diminution du prix du foncier. Seuls les prix des prés semblent stagner.
- Il est noté que cela représente un frein à l'installation de jeunes agriculteurs.
- Concernant le foncier, le prix va forcément augmenter. Le Grand Cognac cherche sur le secteur à planter de la vigne.
- Malgré des résultats moyens, le prix des terres céréalières continue également à augmenter. Des investisseurs viennent de l'extérieur (Nantes)... Il y a des placements qui se font.

1.4.2. DES MENACES SUR L'OFFRE COMMERCIALE ET DE SERVICES

D'après la Base Permanente des Équipements de l'INSEE en 2020, la Communauté de Communes bénéficie près de 180 services marchands et 90 commerces. Le territoire bénéficie d'une offre satisfaisante en comparaison des intercommunalités voisines. Les taux d'équipements commerciaux restent toutefois supérieurs dans les Communauté d'Agglomérations du Grand Cognac et du Grand Angoulême.

A l'échelle de la Communauté de Communes 4B Sud Charente, Barbezieux-Saint-Hilaire concentre 50% de l'offre en commerces et services, dont quelques offres exclusives sur le territoire. C'est par exemple la seule commune à disposer d'un hypermarché (Leclerc disposant d'une galerie marchande de 8 boutiques, Intermarché). Baignes-Sainte-Radegonde et Blanzac-Porcheresse (Coteaux du Blanzacais) disposent par ailleurs d'un supermarché chacun (Intermarché Contact, Carrefour Contact)¹³. Brossac dispose enfin d'une épicerie (SPAR).

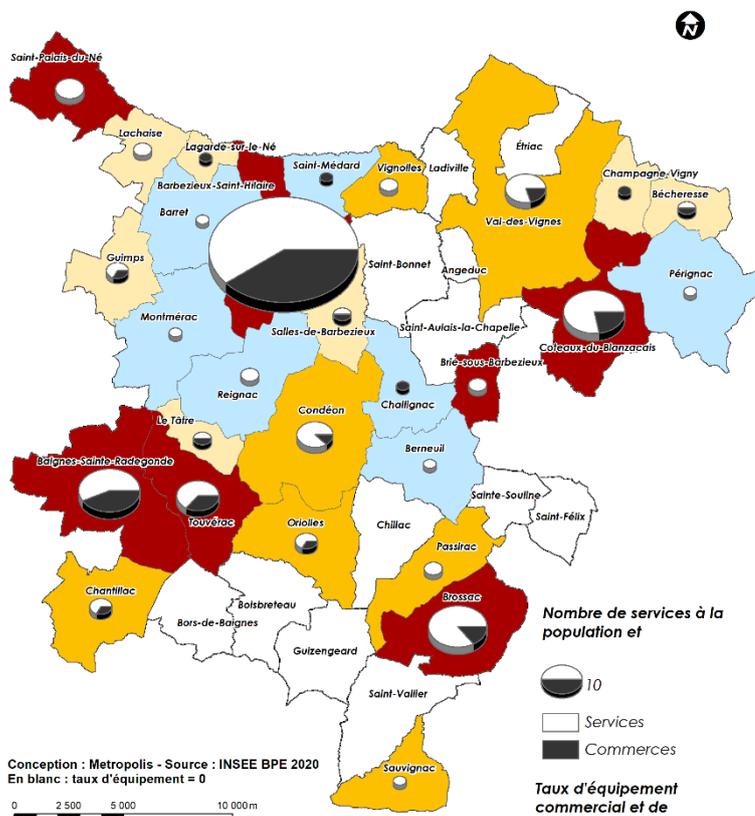
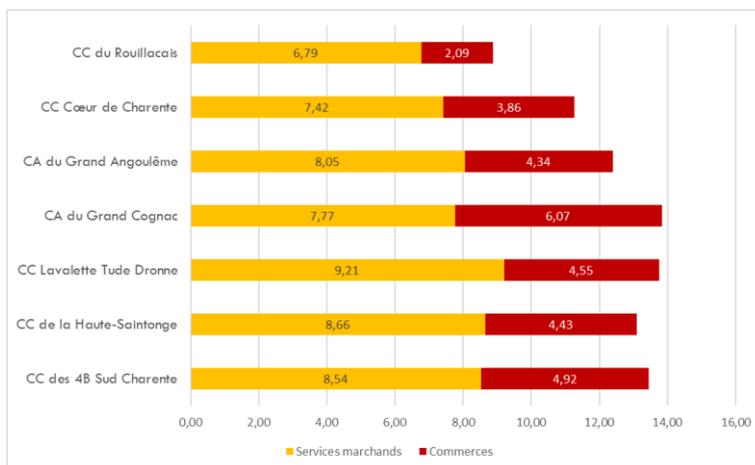
La carte ci-contre expose parfaitement le rayonnement commercial de Barbezieux-Saint-Hilaire, relayée par les pôles des Coteaux du Blanzacais, de Baignes-Sainte-Radegonde / Touvérac, et de Brossac (où l'offre est plus fortement saisonnière). Dans de nombreuses communes rurales, l'offre en commerce et services est quasi-inexistante.

Sur une large partie du territoire, les habitants sont donc fortement dépendants de la voiture pour leurs achats les plus fréquents, en l'absence de tout commerce de proximité.

La dispersion de l'habitat et la vacance ne favorise pas l'attractivité pour les commerces dans les bourgs :

- Dans les espaces les plus ruraux à cause d'un manque de clients potentiels,
- Dans les espaces les plus urbains face à une dépréciation de la qualité des bourgs et à la concurrence commerciale de périphérie.

Taux d'équipements pour 1000 habitants en 2020



¹³ Source : Panorama 2019, Guide de la distribution, NIELSEN

La Communauté de Communes 4B Sud-Charente a candidaté en décembre 2016 pour le Fonds d'Intervention pour le Commerce, les Services et l'Artisanat (FISAC).

Les grands éléments d'enjeux et de diagnostic sont ici synthétiquement repris.

« Le territoire de la Communauté de Communes des 4B Sud Charente présente des caractéristiques rurales marquées : faible densité de population, population vieillissante, parc de logements anciens en mauvais état...). Les activités de proximité que sont l'artisanat, le commerce, les services sont encore bien présents mais demeurent fragiles.

La ville centre (Barbezieux Saint Hilaire) ainsi que les anciens chefs-lieux de cantons se déprécient (Baignes-Sainte-Radegonde, Blanzac-Porcheresse et Brossac).

Barbezieux-Saint-Hilaire, comme beaucoup de villes de cette taille en zone rurale, possède un parc ancien globalement en mauvais état qui ne séduit pas les acheteurs pouvant facilement trouver une maison individuelle récente pour le même prix. De fait, la vacance augmente dans le centre, la population vieillit et les commerces du centre ferment faute de repreneurs et de locaux adaptés. Les communes intermédiaires comme Baignes-Sainte-Radegonde, Brossac et Blanzac-Porcheresse sont confrontées aux mêmes problématiques, mais sont également marquées par des associations de commerçants jeunes, rendant difficile la réalisation d'actions collectives.

Maintenir une activité de proximité est donc cruciale pour le développement de notre territoire, pour maintenir des liens sociaux et la vitalité des cœurs de villages.

C'est également un enjeu d'économie résidentielle capital. Une activité de proximité dynamique évite que les habitants ne consomment trop à l'extérieur du territoire et va permettre d'attirer de nouveaux consommateurs. Un artisanat et un commerce dynamique auront des effets d'entraînement sur l'attractivité du territoire, sur l'activité économique et sur l'emploi.

L'intervention publique est donc indispensable pour redynamiser les centres-bourgs afin de développer des actions ciblées autour des problématiques de l'habitat, de la requalification des espaces publics, de développement de l'activité commerciale, de l'accessibilité pour tous et de la mobilité.

L'enjeu du maintien et du développement du commerce et services de proximité fait partie des objectifs prioritaires (...). Les objectifs sont les suivants :

- **Dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains, en développant des activités productives et résidentielles ;**
- **Améliorer le cadre de vie des populations, en offrant notamment des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité ;**
- **Accompagner la transition écologique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain. »**

BARBEZIEUX
Pôle STRUCTURANT

BAIGNES
PÔLE INTERMEDIAIRE

BLANZAC
PÔLE DE PROXIMITE

BROSSAC
PÔLE DE PROXIMITE



Points forts

Une **configuration urbaine favorable** au fonctionnement du commerce : offre de stationnement très satisfaisant, confort d'usage satisfaisant.

Une **locomotive commerciale** située à proximité du cœur de ville.

Une offre commerciale plutôt **groupée**.

Une **configuration urbaine plutôt favorable** au fonctionnement du commerce : place centrale, offre de stationnement et confort d'usage satisfaisant.

Une offre commerciale répondant aux besoins de proximité et plutôt **groupée**.

Une offre complémentaire sur Tourvérac.

Une **vacance commerciale** faible.

Une offre commerciale plutôt **groupée**.

Une **locomotive commerciale** située à proximité du cœur de ville.

Un potentiel de bâti.

Un potentiel de clientèle **touristique**.

Une clientèle locale **captivée**.

Une offre commerciale et de services de **proximité**.



Points Faibles

Une **diversité** et une attractivité de l'offre commerciale **contrastée**.

Des locaux commerciaux **peu accessibles** aux personnes à mobilité réduite, ayant une surface de vente critique et un état général parfois médiocre.

Un **taux de vacance** commerciale inquiétant.

Une diversité et une attractivité de l'offre commerciale **contrastée**.

Des locaux commerciaux **pas toujours accessibles** aux personnes à mobilité réduite.

Un état général des magasins pas toujours au niveau des attentes des consommateurs d'aujourd'hui.

Une **configuration urbaine peu favorable** au fonctionnement du commerce du fait de la topographie.

Des locaux commerciaux **peu accessibles** aux personnes à mobilité réduite, ayant une surface de vente critique et un état général parfois moyen.

Des **entrées de ville** peu attractives.

Une **diversité** et une attractivité de l'offre commerciale **contrastée**.

Une offre commerciale **peu groupée**.

Des locaux commerciaux **peu accessibles** aux personnes à mobilité réduite, ayant une surface de vente critique et un état général parfois moyen.

Axe 1 :

Maintenir et développer les activités de proximité

OBJECTIF 1 : Redynamiser le tissu commercial en accompagnant le renouvellement des générations

OBJECTIF 2 : Préserver la diversité du tissu commercial / artisanal et l'emploi

OBJECTIF 3 : Augmenter la consommation locale

Fiche action 1 : Aides directes aux entreprises

Fiche action 2 : Faciliter la transmission d'entreprises par un accompagnement individualisé des cédants

Fiche 3 : Favoriser la mise en accessibilité des établissements recevant du public

Fiche action 4 : Faciliter l'accès aux commerces de centres-bourgs via le transport à la demande

Fiche action 5 : Accompagner le développement commercial des métiers d'art (hors financement Fisac)

Axe 2 :

Développer le professionnalisme et l'innovation dans les pratiques commerciales

OBJECTIF 1 : Favoriser la structuration des associations de commerçants et artisans

OBJECTIF 2 : Créer des conditions favorables à la dynamisation de l'appareil commercial

OBJECTIF 3 : Garantir une offre constamment adaptée à la demande

Fiche action 6 : Animateur de centres-bourgs

Fiche action 7 : Passer de boutique éphémère à quartier éphémère récurrent

Fiche action 8 : Capturer une nouvelle clientèle

Fiche action 9 : Exploiter l'exemplarité des entreprises en termes de développement durable pour séduire des consommateurs sensibilisés. (hors financement Fisac)

Fiche action 10 : Accompagner les commerces aux nouveaux comportements des consommateurs et aux opportunités du e-commerce

Axe 3 :

Améliorer l'environnement urbain des centres-bourgs

OBJECTIF 1 : Véhiculer une image positive de la ville et de son commerce

OBJECTIF 2 : Rendre plus attractifs les commerces par le réaménagement des espaces publics

OBJECTIF 3 : Faciliter l'accès à l'espace commercial

Fiche action 11 : Développer l'offre commerciale en cœur de ville

Fiche action 12 : Aménager la place Elie Vinet

Fiche action 13 : Mettre en place une signalétique marchande

1.4.3. UN ACCÈS INÉGAL AUX SOINS

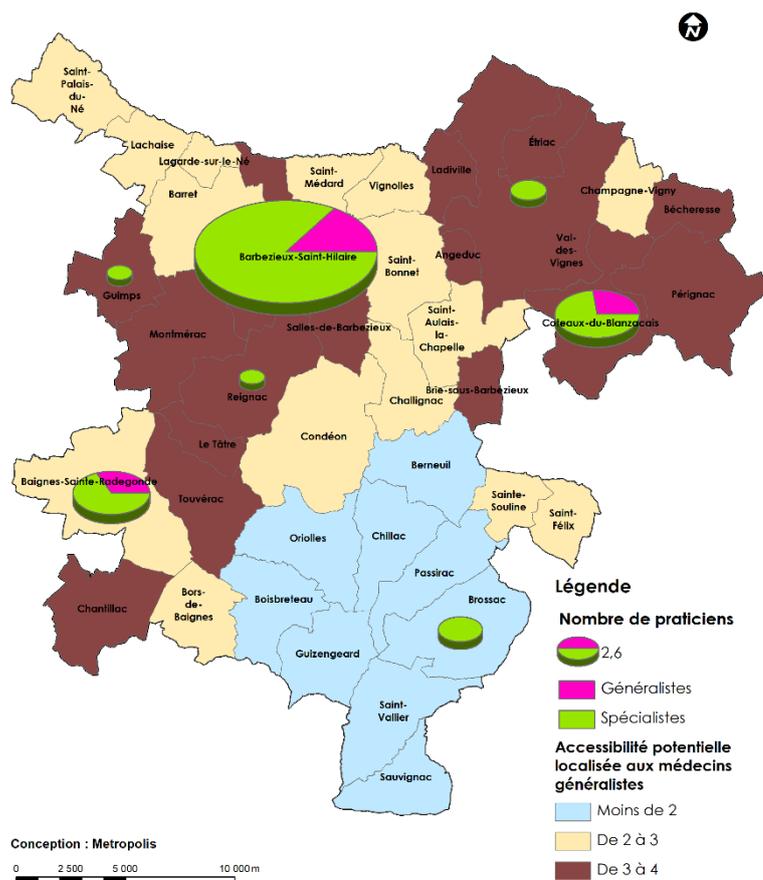
Barbezieux-Saint-Hilaire, disposant notamment du centre hospitalier Sud Charente, constitue un important pôle en matière de santé qui rayonne sur une large partie du territoire. L'accessibilité aux soins¹⁴ dans cette commune et sur les communes alentours est l'une des plus fortes du territoire, environ 3,6 consultations de médecins généralistes par an et par habitants en moyenne.

Cette accessibilité est aussi forte sur les communes les plus proches d'Angoulême. Ce sont par ailleurs les communes où la proportion de personnes âgées est la plus faible.

Cette accessibilité reste toutefois inférieure à celle des populations des pôles majeurs d'Angoulême, Chalais ou Cognac (4,5 consultations par an et par habitant en moyenne).

Le pôle de Barbezieux-Saint-Hilaire concentre par ailleurs près de 50 praticiens spécialistes et 4 pharmacies.

Une offre locale est également présente sur les communes des Coteaux du Blanzacais et de Baignes-Sainte-Radegonde, et plus ponctuellement dans quelques communes (Brossac, Reignac, Val des Vignes...).



L'offre de soins bénéficie d'un maillage structuré sur une large partie du territoire. Néanmoins, la cartographie ci-contre illustre toutefois l'inégalité d'accès aux soins entre une large partie Nord et la partie Sud du territoire. En plus d'une offre très limitée sur le pôle de Brossac, d'une distance plus lointaine à Barbezieux-Saint-Hilaire et des autres pôles majeurs, la population de ces communes est globalement plus âgée.

Au-delà de l'adaptation de l'offre de soins au niveau de population, de l'enjeu de la pérennisation du centre hospitalier de Barbezieux-Saint-Hilaire, le territoire doit surtout appréhender l'accessibilité de l'offre existante dans un contexte de vieillissement structurel de la population et des enjeux de mobilité et d'autonomie que cela suppose.

Le PLUi peut en ce sens encourager l'accueil de nouvelles populations au plus près des services et équipements existants. Il peut aussi favoriser le développement d'équipements de soins dans les communes plus rurales afin de consolider le maillage du territoire.

¹⁴ L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) a été développé par la DREES et l'IRDES pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours à un échelon géographique fin. L'APL est un indicateur local, disponible au niveau de chaque commune, qui tient compte de l'offre et de la demande issue des communes environnantes. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

Lecture de l'accessibilité potentielle localisée : Compte tenu de la structure par âge de la population, les habitants d'Angeduc ont accès en moyenne à 3,4 consultations ou visites de médecine générale par an et par habitant.

1.4.4. PETITE ENFANCE ET SCOLARITÉ : DES ÉQUIPEMENTS POUR TOUS LES ÂGES

1.4.4.1. Une capacité d'accueil limitée pour les moins de 3 ans

Le territoire compte 476 enfants de moins de 3 ans en 2018 contre 517 en 2013, une diminution de près de 8% en 5 ans qui peut constituer un réel facteur de risque quant à la pérennisation de certains modes d'accueil à long terme. L'accueil des enfants de moins de 3 ans est géré par :

- Les assistantes maternelles agréées (premier mode d'accueil en Charente, 424 places en 2016¹⁵ et une estimation de 113 places en moins entre 2016 et 2023),
- 1 multi-accueil à Barbezieux-Saint-Hilaire (20 places),
- 2 haltes-garderies à Baignes-Sainte-Radegonde (10 places) et Passirac (6 places),
- 1 crèche-parentale à Péreuil (13 places),
- En partie par les écoles maternelles mais nécessitant très souvent un accueil complémentaire,
- (Éventuels salariés à domicile).

L'offre d'accueil pour les enfants non scolarisés peut être un facteur d'attractivité ou au contraire un facteur limitant pour le territoire. En moyenne, dans le département de la Charente, les structures d'accueil collectives offrent 14,8 places pour 100 enfants¹⁶. Au vu des places disponibles sur la Communauté de Communes 4B Sud Charente, le taux d'accueil en structure collective atteint 9 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

L'offre est donc limitée même si la localisation des structures permet un maillage sur le territoire.

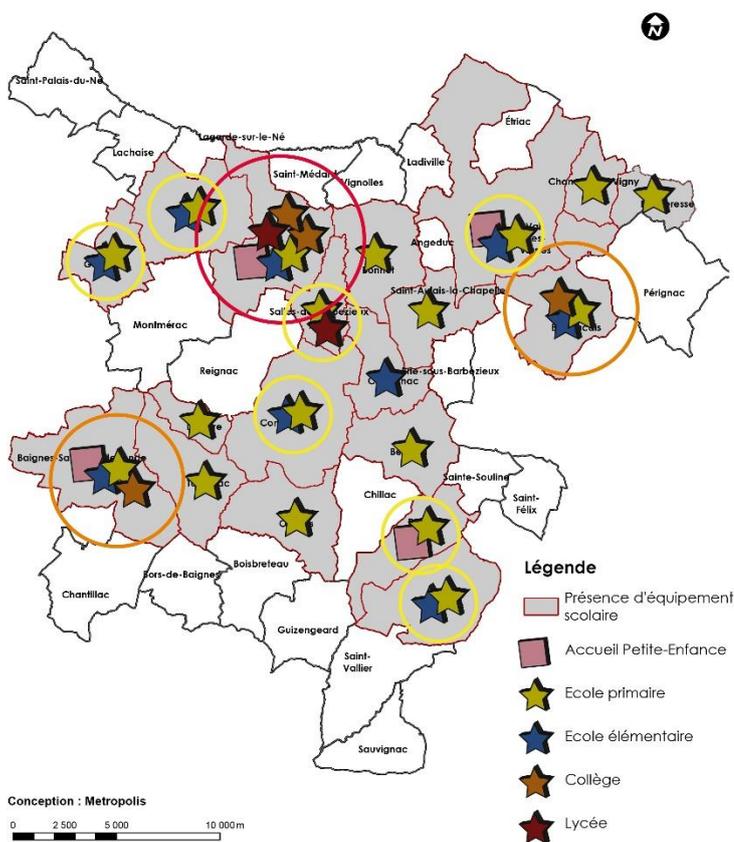
1.4.4.2. Un maillage important d'équipements scolaires

En matière d'enseignement, la Communauté de Communes dispose d'une offre allant de la maternelle au lycée, qui représente un maillage important.

Le territoire bénéficie de :

- 10 écoles maternelles (environ 700 élèves au total),
- 20 écoles élémentaires (environ 800 élèves au total),
- 4 collèges : un à Baignes-Sainte-Radegonde, un à Blanzac (Coteaux du Blanzacais) et deux à Barbezieux-Saint-Hilaire pour un accueil de 911 élèves,
- Deux lycées : un lycée général et technologique à Barbezieux-Saint-Hilaire et un lycée professionnel agricole à Salles-de-Barbezieux.

L'offre scolaire structure le territoire avec Barbezieux-Saint-Hilaire comme pôle majeur, soutenu par Salles-de-Barbezieux, et Baignes-Sainte-Radegonde et Blanzac en pôle secondaire. Ces deux pôles



¹⁵ Rapport de mission, Diagnostic Enfance Jeunesse Communauté de Communes 4B Sud Charente, DLA Poitou-Charentes, 2016

¹⁶ « Convergences », publication de l'ARFTLV, Juillet 2017.

présentent l'ensemble des équipements de la petite-enfance au collège.

Le pôle de Brossac et de Passirac permet de structurer la partie Sud du territoire, tout comme le pôle Val-des-Vignes et Coteaux du Blanzacais structure la partie Est.

Le territoire bénéficie ainsi d'un fort maillage de son territoire en équipements scolaires, y compris sur certaines communes peu peuplées qui bénéficient d'au moins une classe maternelle ou élémentaire. Cela constitue un véritable atout pour la collectivité, mais les évolutions démographiques portent également d'importantes menaces quant à la pérennité du maillage existant.

Les évolutions socio-démographiques, notamment la perte d'attractivité du territoire, le vieillissement structurel de la population et le départ de familles posent en effet la question du maintien de ces équipements scolaires locaux. La pérennisation des équipements scolaires existants de Mtonchaude (Montmérac), de Champagne-Vigny ou de Bécheresse est par exemple en question.

Au vu de la typologie rurale du territoire, se posent également les problématiques de ramassage scolaire. Une certaine concentration de l'habitat et la proximité aux équipements doit permettre d'optimiser les temps et distances de trajet.

Le rapport de mission établi au profit de la DLA Poitou-Charentes précise les orientations et préconisations spécifiques à la mise en place du Contrat Enfance Jeunesse. Certaines d'entre-elles peuvent spécifiquement trouver une réponse par la planification et l'élaboration de ce PLUi :

- **Positionner les structures le long des axes de déplacement professionnel et proche des villes déjà attractives, et donc des bassins de vie importants,**
- **Mettre en place des modalités de lien (covoiturage, minibus, navettes, près de véhicule ultraléger, etc...) afin de maintenir le pouvoir d'accessibilité des usagers aux services,**
- Sur la petite enfance il semble simplement nécessaire de maintenir les services à la hauteur actuelle, sans développement supplémentaire. Les infrastructures d'accueils semblent inadaptées actuellement pour les tranches d'âges des 6-17 ans. Il est donc nécessaire d'envisager une politique d'aménagement pour les ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et la jeunesse.
- **La répartition géographique pour l'instant voulu par respect pour l'histoire des territoires, démontrera ses limites dans le temps au regard des investissements d'entretien et de réfection des locaux dans la durée, à la fois pour les communes ou pour l'EPCI.**
- **Projeter des constructions plus économes en énergie (HQE, sources d'économies dans la durée) et cohérentes par rapport aux différents temps éducatifs de l'enfant (temps scolaires, temps périscolaire, temps extrascolaire).**

1.4.5. SPORTS ET LOISIRS : UNE OFFRE CONCENTRÉE SUR LES 4 PÔLES

La Communauté de Communes 4B Sud-Charente dispose, en 2017, de 100 équipements sportifs et de loisirs.

Avec 5 équipements pour 1000 habitants, le territoire figure au même rang que celui des Communautés d'Agglomérations du Grand Cognac et du Grand Angoulême. Néanmoins, les Communauté de Communes de la Haute-Saintonge (7), du Pays Ribérais (6) et du Pays de Saint-Aulaye (19) présentent des taux d'équipements supérieurs.

La commune de Barbezieux-Saint-Hilaire concentre un tiers des équipements, dont les plus spécifiques : cinéma, salles spécialisées (remise en forme, salle de combat), centre équestre, bassin de natation. Une large partie de ces équipements, de leur utilisation et de leur pérennisation, est directement liée à la présence des principaux équipements scolaires.

C'est également pourquoi les pôles de Baignes-Sainte-Radegonde, Coteaux du Blanzacais et Brossac/Passirac, qui disposent notamment de collèges et/ou d'ensembles scolaires, présentent également un nombre important d'équipements sportifs et de loisirs, dont quelques équipements spécifiques.

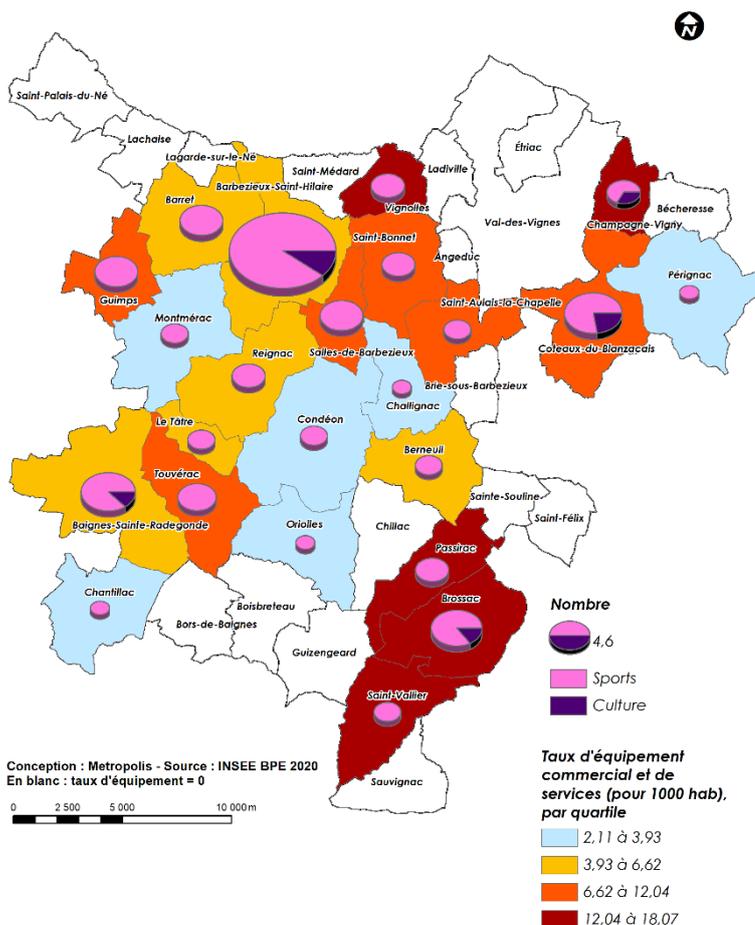
En dehors de ces 4 pôles, l'offre est bien plus limitée. Près de la moitié des communes ne compte aucun équipement. La majorité des communes dispose d'équipements de proximité (boulodromes, courts de tennis, terrains de sports...) : une offre limitée mais qui a le mérite d'exister et de faire vivre les territoires ruraux.

La Communauté de Communes présente par ailleurs la particularité de disposer d'équipements communautaires originaux :

- Le centre équestre de Barbezieux-Saint-Hilaire, géré par une association,
- Les cinémas de Barbezieux-Saint-Hilaire et de Baignes-Sainte-Radegonde, délégués à des associations,
- Le site « Espinoa », lieu d'expérimentation artistique, la médiathèque de Blanzac, le conservatoire de musique de Barbezieux-Saint-Hilaire ou encore le Théâtre du Château sont gérés par la Communauté de Communes.

La pérennisation de ces équipements dépend :

- De la dynamique de population et des effectifs scolaires,
- De leur accessibilité : cheminements sécurisés pour les modes actifs, proximité des habitants et des équipements scolaires,
- De la qualité de leur environnement dans une logique globale de valorisation des espaces publics.



1.4.6. LA COUVERTURE INTÉGRALE EN TRÈS HAUT DÉBIT EN 2023

Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique de la Charente précise les objectifs suivants : « il est admis que la fibre optique est, aujourd'hui, le support pérenne le plus à même de répondre aux besoins et aux usages de demain et d'apporter aux utilisateurs de toute catégorie des niveaux de débit sans commune mesure avec les autres technologies. Elle est également incontournable pour connecter les équipements de communication permettant la portabilité. Ainsi la volonté exprimée par le Conseil Départemental à travers le SDTAN vise à déployer un réseau FttH¹⁷ sur l'ensemble du territoire charentais. »

Le développement numérique constitue aujourd'hui une forte opportunité pour l'attractivité du territoire, résidentielle, économique et touristique mais il existe d'importantes disparités.

Le déploiement du réseau FttH sur la Communauté de Communes des 4B Sud-Charente est en cours et sera finalisé sur l'ensemble du territoire dans le courant du 1^{er} trimestre 2023.

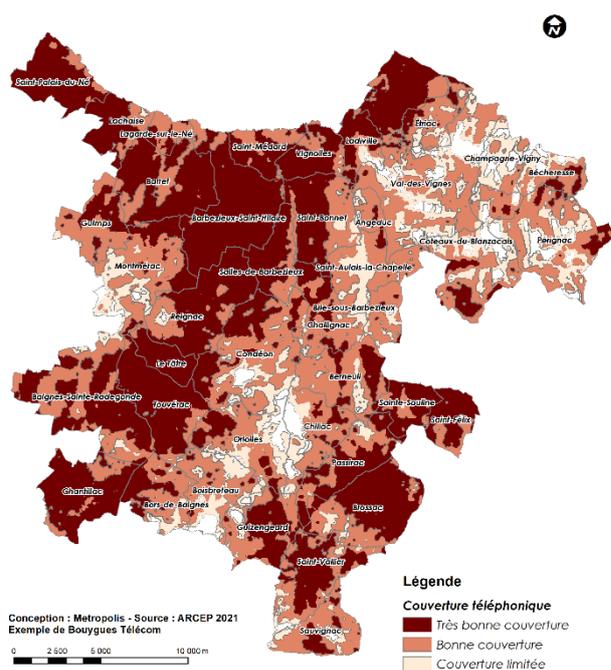
¹⁷ Le FttH (Fiber to the Home - Fibre jusqu'à l'abonné) correspond au déploiement de la fibre optique (...) jusque dans les logements ou locaux à usage professionnel. Le FttH permet donc de bénéficier de tous les avantages techniques de la fibre sur l'intégralité du réseau jusqu'à l'abonné. - Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (ARCEP)

En Juin 2021 (dernières données ARCEP), toutes les communes sont éligibles au « Très Haut Débit » jusqu'à 30 Mbits/s.

Enfin, la couverture téléphonique¹⁸ reste également limitée sur quelques zones du territoire intercommunal. Il existe encore quelques zones où la couverture est limitée voire très limitée à l'Est du territoire et sur les communes rurales autour de Montmérac et d'Oriolles.

La totalité du territoire et de la population sont couverts par la 4G (par au moins un opérateur / couverture d'environ 90 à 99% du territoire selon les opérateurs, 99% de la population), même si la qualité de signal peut être différente selon les endroits.

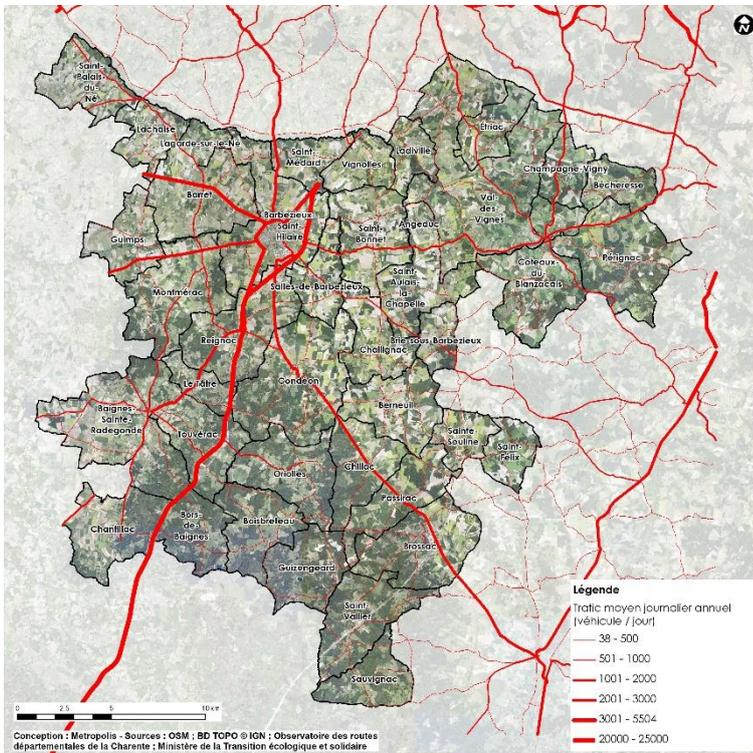
Un émetteur 5G existe sur le territoire. La couverture réseau n'est pas encore analysée par l'ARCEP.



¹⁸ Sur la base des cartes de couverture des opérateurs, l'Arcep calcule les taux de couverture de la population et en superficie du territoire, pour les différentes technologies. Ces taux reflètent la possibilité d'accéder à un service : très bonne couverture : communications voix/sms à l'extérieur et dans les bâtiments / bonne couverture : voix/sms à l'extérieur et dans les bâtiments dans la plupart des cas / couverture limitée : communications difficiles dans les bâtiments.

1.5. TRANSPORTS, MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS

1.5.1. UN RÉSEAU VIAIRE STRUCTURÉ PAR LA RN10 ET LES LIAISONS DÉPARTEMENTALES



La Communauté de Communes 4B Sud-Charente est traversée par deux voies majeures :

- La D731, suivant une diagonale Sud-Est / Nord-Ouest (Chalais – Cognac),
- La RN10, suivant une diagonale Sud-Ouest / Nord-Est (Bordeaux – Angoulême).

Barbezieux-Saint-Hilaire est situé au carrefour de ces deux voies majeures.

La carte ci-contre représente le trafic journalier sur les principales routes. La RN10 apparait clairement comme un axe structurant.

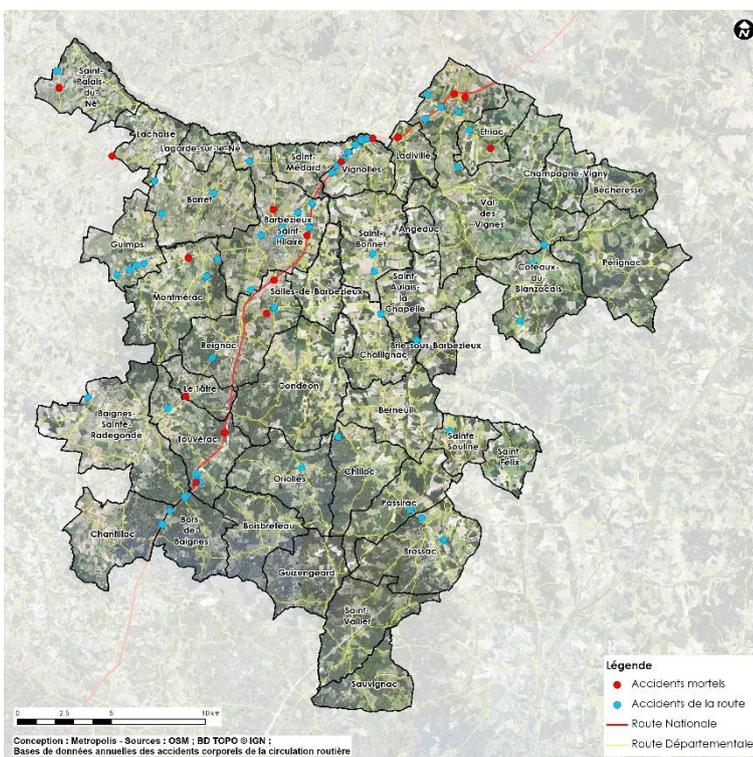
Le rôle de la D731 reste moindre, comme axe secondaire. Elle reste surtout un axe transversal de liaison entre la RN10 et la D674 plus à l'Est (Libourne – Angoulême).

C'est également le rôle que jouent :

- La D1 (liaison RN10 vers N141 Cognac – Angoulême),
- La D5 (liaison RN10 vers D674),
- La D3/D2 (liaison RN10 vers D699 Angoulême – Jonzac).

On constate par ailleurs qu'aucun accident ne s'est réalisé au sein des zones agglomérées traversés par ces axes structurants ces dernières années. Les cœurs de bourgs sont globalement situés à une certaine distance de ces axes très fréquentés mais des enjeux spécifiques existent pour les traversées de bourgs de Blanzac, Condéon ou Reignac par exemple ou sur le développement linéaire entre Barret et Barbezieux-Saint-Hilaire.

La commune de Barbezieux-Saint-Hilaire bénéficie par ailleurs d'un contournement Nord/Ouest de son cœur de bourg, ce qui permet de le préserver des risques et nuisances.



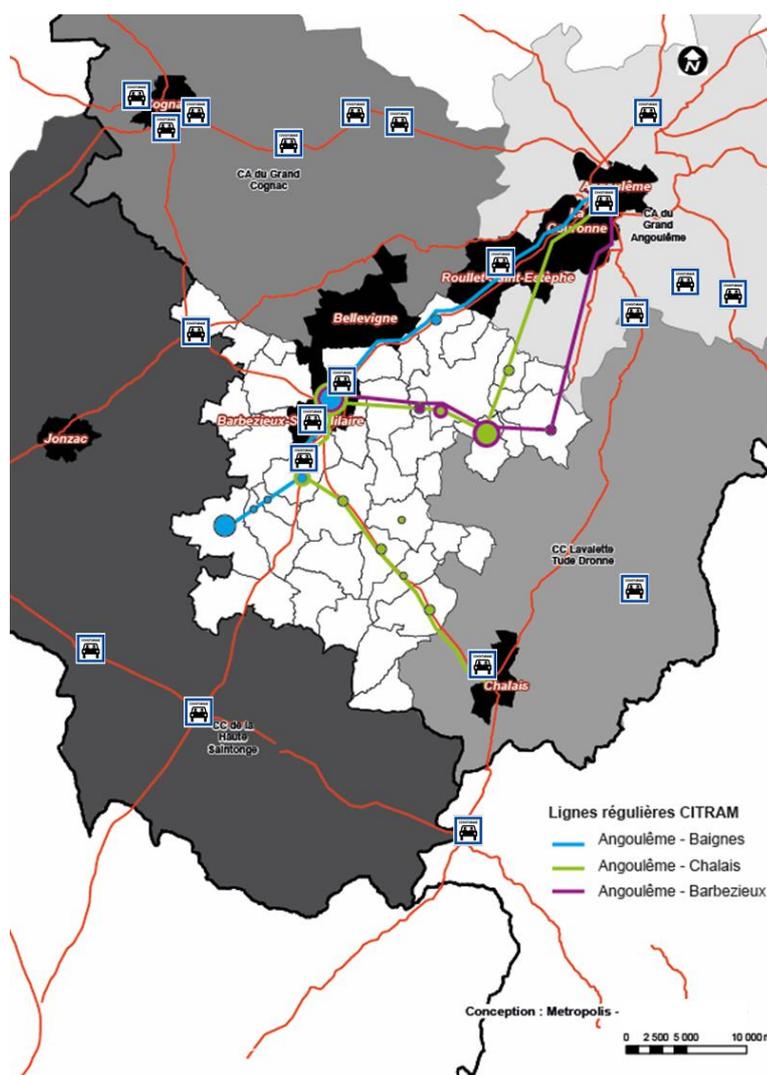
La relative dispersion des points accidentogènes peut par ailleurs être lié au mitage sur le territoire et la multiplication des carrefours, des accès et sorties sur les emprises publiques.

L'élargissement de la RN10 en 2x2 voies sur l'ensemble du tronçon devrait permettre de réduire l'accidentologie sur cet axe majeur. Comme vu précédemment, il a été un facteur important pour les communes qui disposent d'une proximité aux échangeurs en matière d'attractivité résidentielle.

La concentration des activités sur les pôles majeurs entre Angoulême et Bordeaux, alliée à une accessibilité de plus en plus accrue en termes de temps de trajets, posent des enjeux majeurs quant au positionnement stratégique des communes traversées par la RN10. Cet axe est à la fois une opportunité de développement justement liée à cette accessibilité mais représente un risque aussi important pour les communes de devenir des « dortoirs » : les habitants y dorment mais n'y travaille pas, n'y consomme pas (y compris des équipements publics).

1.5.2. PEU D'ALTERNATIVES À L'AUTOSOLISME

1.5.2.1. Une offre en transport en commun peu adaptée



La Communauté de Communes bénéficie de 3 lignes du réseau CITRAM Charente :

- La ligne Angoulême-Baignes (ligne 10),
- La ligne Angoulême-Chalais (ligne 11),
- La ligne Angoulême-Barbezieux-Saint-Hilaire (ligne 12).

Le territoire bénéficie ainsi d'un bon maillage par ce réseau, permettant notamment de rejoindre les 4 pôles locaux.

Néanmoins, le réseau reste essentiellement tourné vers une demande scolaire, puisque les fréquences de passage et temps de trajet restent peu concurrentiels à l'usage de la voiture.

En l'absence de réseau ferré, les opportunités de développement d'alternatives à l'autosolisme portent essentiellement sur le covoiturage. 3 aires sont identifiées par le département :

- L'aire de Reignac (7 places)
- L'aire présente sur le parking Intermarché de Barbezieux-Saint-Hilaire (8 places)
- L'aire de l'ex station-service Shell à Barbezieux-Saint-Hilaire (23 places)

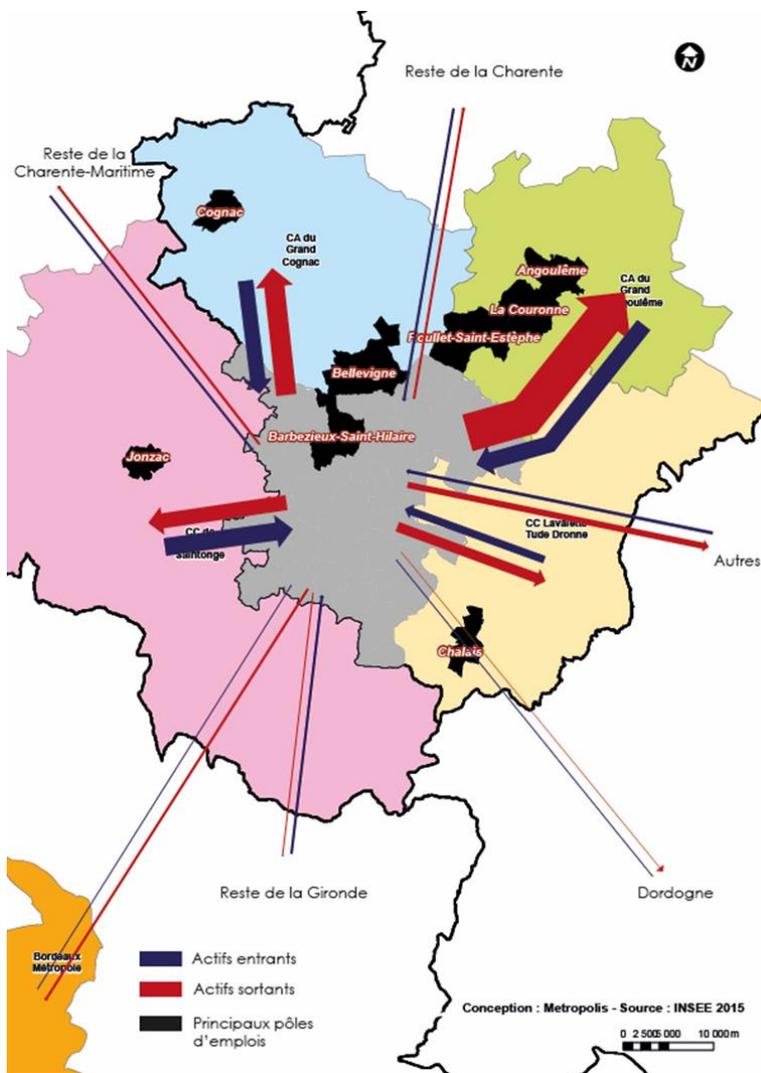
1.5.2.2. Un fort taux d'équipement automobile

Du fait d'une faible offre en transports en commun, les habitants résidant sur le territoire des 4B Sud Charente sont captifs de l'usage de la voiture pour l'ensemble de leurs déplacements.

91% des ménages possèdent ainsi au moins un véhicule et 46% des ménages en possèdent même 2. L'ensemble des communes présente un fort taux d'équipement y compris dans les communes plus urbaines. Depuis 2013, le taux d'équipement automobile a légèrement augmenté.

L'urbanisation passée, majoritairement en extension de l'existant et au « coup par coup » souvent sans cohérence, n'a pas contribué à renforcer les solutions de mobilités alternatives à la voiture qui doivent être pensées préalablement et intégrées dans une cohérence globale.

1.5.3. DÉPLACEMENTS PENDULAIRES : POLARISATION DE BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE ET ATTRACTIVITÉ D'ANGOULÊME



L'analyse des flux pendulaires, c'est-à-dire des déplacements domicile-travail, correspond généralement aux déplacements liés aux habitudes de consommation et de loisirs.

Chaque jour, plus de 2700 actifs occupés résidents sur le territoire de la Communauté de Communes se déplacent hors de la Communauté de Communes pour aller travailler, soit environ 40% des actifs résidents. 60% des actifs résidents sur la Communauté de Communes y travaillent aussi.

En parallèle, 2000 personnes qui ne résident pas sur le territoire viennent y travailler.

Les échanges les plus intenses sont réalisés avec la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, et plus précisément avec Angoulême (456 actifs sortants des 4B Sud Charente vont y travailler, 106 actifs font le chemin inverse) et La Couronne. La Communauté de Communes est fortement déficitaire avec ce territoire voisin en termes de mobilités pendulaires, ce qui traduit ainsi l'influence du bassin d'emploi d'Angoulême sur une large partie Est du territoire.

Les échanges avec le Grand Cognac sont plus limités, et moins inégaux entre les entrées et les sorties. La commune de Cognac reste la 3^e commune extérieure la plus attractive pour les actifs résidents sur les 4B Sud Charente. Jonzac, puis Chalais, sont également des destinations importantes.

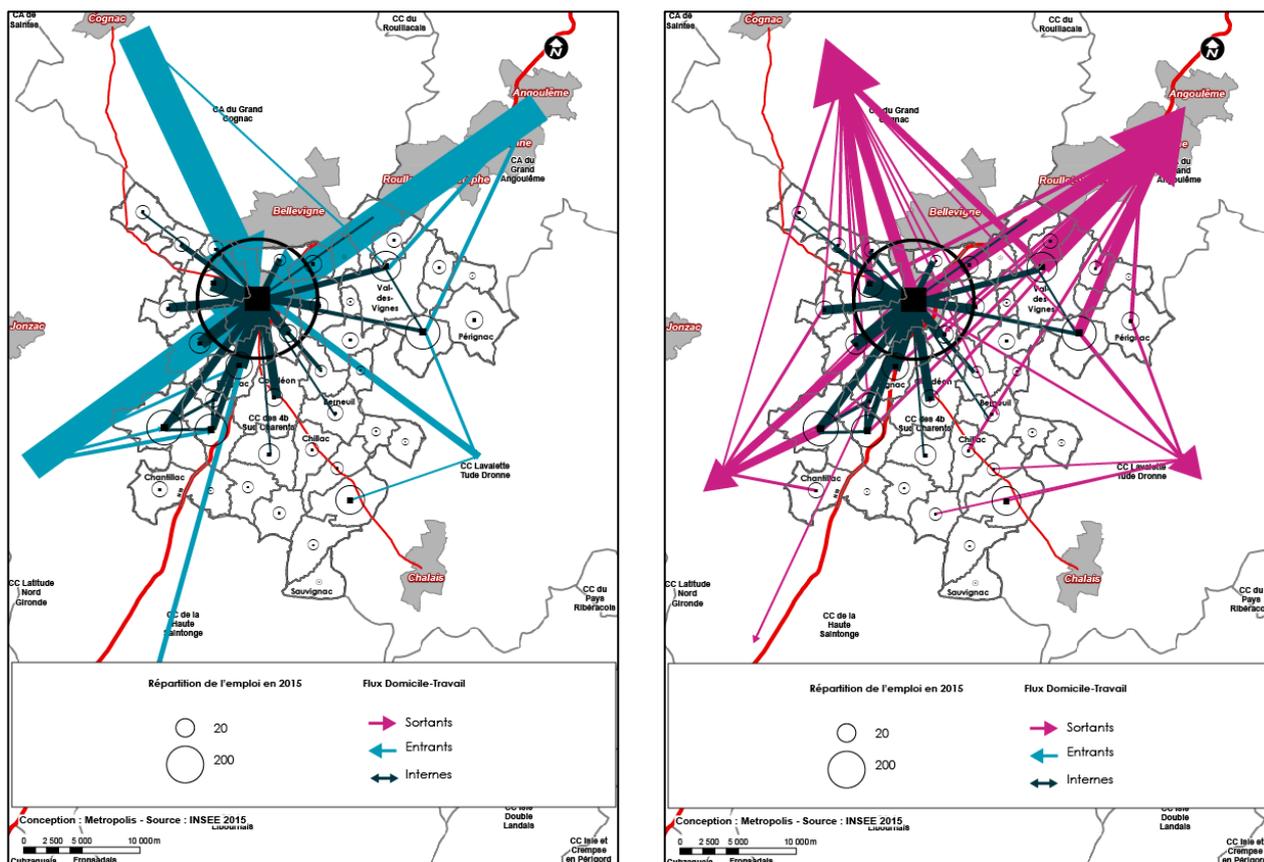
En 2022, les échanges avec Bordeaux Métropole restent très limités.

Néanmoins, Barbezieux-Saint-Hilaire est la 1^{ère} commune la plus attractive pour la population active du territoire. C'est, de loin, le principal pôle d'emploi local : au-delà des 924 personnes qui y habitent et qui y travaillent, la commune attire près de 1300 personnes qui résident sur une autre commune de la Communauté de Communes, plus 960 personnes qui ne résident pas sur la Communauté de Communes.

La commune de Barbezieux-Saint-Hilaire est ainsi la seule commune du territoire qui bénéficie d'une attractivité de l'emploi, dans le sens où elle accueille plus d'actifs entrants que sortants.

Les cartographies suivantes présentes plus précisément, par communes membres des 4B Sud Charente. Cela permet de constater que :

- Barbezieux-Saint-Hilaire capte effectivement la quasi-totalité des actifs entrants sur le territoire intercommunal, même si les 3 autres pôles attirent quelques actifs des intercommunalités limitrophes,
- Barbezieux-Saint-Hilaire attire la quasi-totalité des actifs résidents sur le territoire intercommunal et qui se déplacent sur une autre commune que celle de résidence,
- Quelques communes situées en limite du périmètre intercommunal sont multipolarisées, tournées vers Barbezieux-Saint-Hilaire ou les pôles voisins, comme Jonzac ou Chalais par exemple (Baignes-Sainte-Radegonde, Brossac, Saint-Médard, Lagarde-sur-Né...)
- Les communes situées au Nord-Est du territoire sont davantage tournées vers Angoulême que vers Barbezieux-Sainte-Hilaire (Val-des-Vignes, Coteaux du Blanzacais, Etriac...).



En extrapolant les déplacements pendulaires aux déplacements de consommation et de loisirs, Barbezieux-Saint-Hilaire apparaît donc comme le pôle majeur à l'échelle de la Communauté de Communes, également attractif pour quelques communes limitrophes.

Quelques pôles historiques maillant le territoire (notamment Baignes-Sainte-Radegonde), paraissent davantage multipolarisés et l'influence de Barbezieux-Saint-Hilaire reste plus limitée.

Enfin, la partie Nord-Est du territoire est davantage tournée vers Angoulême que sur le territoire des 4B Sud Charente.

Ces constats posent des enjeux importants en matière de cohérence du fonctionnement territorial.

1.5.4. DES ENJEUX LOCALISÉS POUR LE STATIONNEMENT

1.5.4.1. Quasi-aucune capacité spécifique de stationnement pour les véhicules hybrides et électriques et les vélos

Le territoire dispose de quelques capacités de stationnement public réservé aux véhicules électriques et hybrides selon le réseau MOBiVE (nom du réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques, déployé par 5 Syndicats Départementaux d'Énergies de Nouvelle-Aquitaine):

- A Baignes-Sainte-Radegonde – parking Mairie
- A Brossac, parking de la salle des fêtes,
- Sur les Coteaux du Blanzacais (Blanzac-Porcheresse) – parking du cinéma
- A Barbezieux-Saint-Hilaire : parking Jean Monnet, Avenue du 14 Juillet, Avenue Nelson Mandela, Place du Champ de Foire.

Le parking d'Intermarché à Touvérac dispose également d'une borne de recharge. Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente développe les bornes de recharge électrique avec les communes.

Ces aménagements pourraient être développés dans le cadre de nouvelle zone à urbaniser ou intégrer à des opérations de réaménagement de cœurs de bourgs. Ils pourraient également être développés conjointement aux aires de covoiturage. Des aménagements pour le stationnement des vélos existent essentiellement aux équipements publics du territoire mais ne sont pas spécialement utilisés (la plupart des élèves arrivent par le ramassage scolaire et il existe peu d'aménagements favorisant l'usage du vélo).

1.5.4.2. Des enjeux de stationnement qui se posent principalement dans les centres anciens

L'habitat dense des bourgs et des cœurs de hameaux ne permet généralement pas le stationnement sur la parcelle. Les usagers doivent ainsi stationner sur les espaces publics :

- Les 4 pôles majeurs du territoire disposent de nombreux aménagements : places publiques intégrant du stationnement, stationnement aménagé et règlementé le long de la chaussée, parkings libres des équipements publics (mairie, salle polyvalente, ...). La capacité semble relativement bien adaptée à la demande actuelle et il existe des capacités restantes au sein des espaces de stationnement public actuels. Néanmoins, dans les cœurs de bourgs, la présence de voitures « ventouses » peut limiter cette capacité de stationnement sur certains secteurs : elle est directement liée à la configuration des logements anciens et à la structure ancienne du bourg (il n'était en ce temps pas prévu une voiture par personne).
- La requalification et le réaménagement de la place du château de Barbezieux-Saint-Hilaire et de ses abords a permis la reconfiguration des capacités de stationnement.
- Le contournement du bourg des Coteaux du Blanzacais permet de reconfigurer l'offre de stationnement.

Dans les cœurs des bourgs, la question du stationnement est étroitement liée aux enjeux de dynamisation commerciale et résidentielle, et suppose une réflexion globale associant une stratégie de développement et de sécurisation des aménagements dédiés aux modes actifs et à la valorisation des espaces publics.



Stationnement réglementé (zone bleue) dans le centre-ville de Barbezieux-Saint-Hilaire



Stationnement devant les équipements publics à Brossac

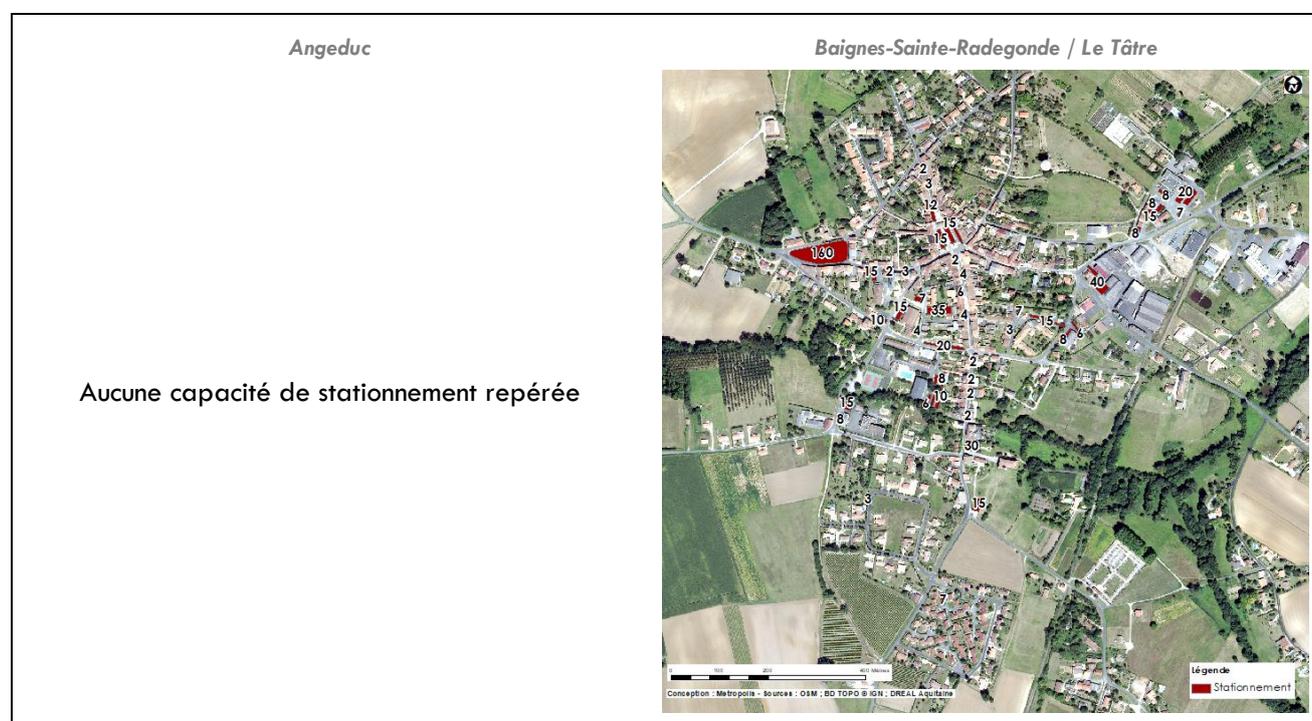
Dans les hameaux anciens et les bourgs des communes les moins peuplées, la voirie est souvent étroite, mal délimitée et les constructions bâties à l'alignement des voies. Ainsi, le stationnement est difficile pour certains habitants sans parcelle utilisable ni garage, et pour les visiteurs. Les quelques places de stationnements publics sont mutualisées à proximité des équipements publics (mairie, école) lorsqu'ils existent.

A l'inverse, dans les extensions plus contemporaines, le stationnement est bien plus aisé, avec d'abord des possibilités importantes sur chaque parcelle (garages ou allée), ainsi que de grands espaces le long des voiries et des raquettes de retournement. Les opérations d'aménagement permettent de gérer en amont les conditions de stationnement et facilitent ainsi leur gestion adaptée.

Par contre, dans les secteurs d'individuel diffus, si les parcelles permettent également d'accueillir au moins un véhicule, en dehors aucun espace collectif n'a été pensé, les bas-côtés de la voirie ne sont pas aménagés et ne peuvent recevoir que difficilement parfois les voitures des visiteurs (murets, fossés...), du moins pas sans occasionner de gêne pour les autres usagers de la route.

1.5.4.3. Recensement des espaces de stationnement par commune

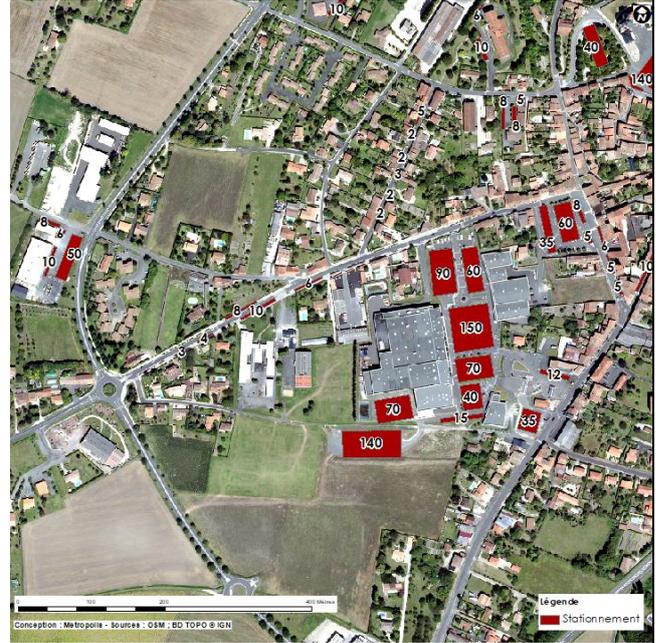
Les illustrations suivantes recensent les capacités de stationnement (en nombre approximatif de places) sécurisées et aménagées sur les emprises publiques, ou accessibles sans contraintes spécifiques (espaces d'activités économiques et d'équipements publics, espaces imperméabilisés non bâtis où le stationnement est d'usage, ...).



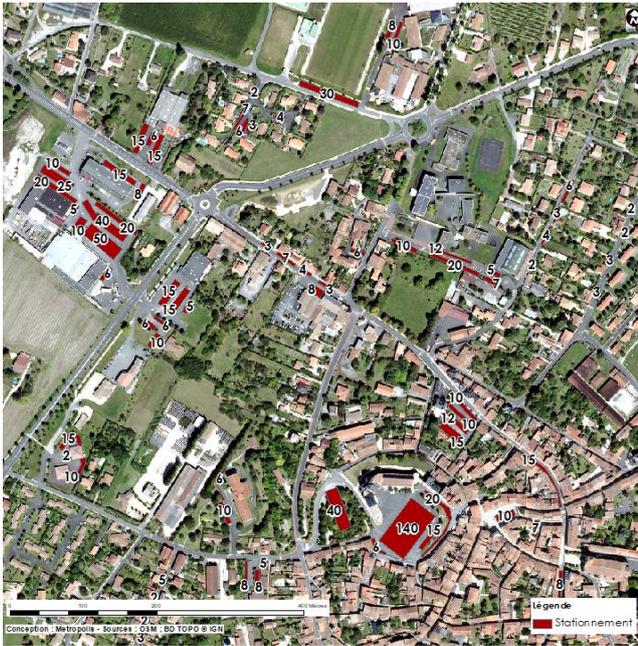
Barbezieux-Saint-Hilaire – Saint-Hilaire



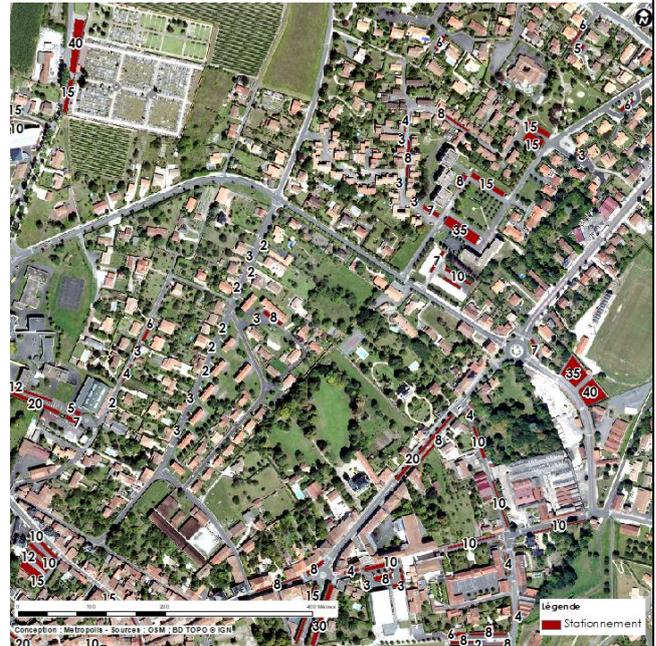
Barbezieux-Saint-Hilaire – bourg Sud-Ouest



Barbezieux-Saint-Hilaire – bourg Nord-Ouest



Barbezieux-Saint-Hilaire – bourg Nord-Est



Barbezieux-Saint-Hilaire –Est



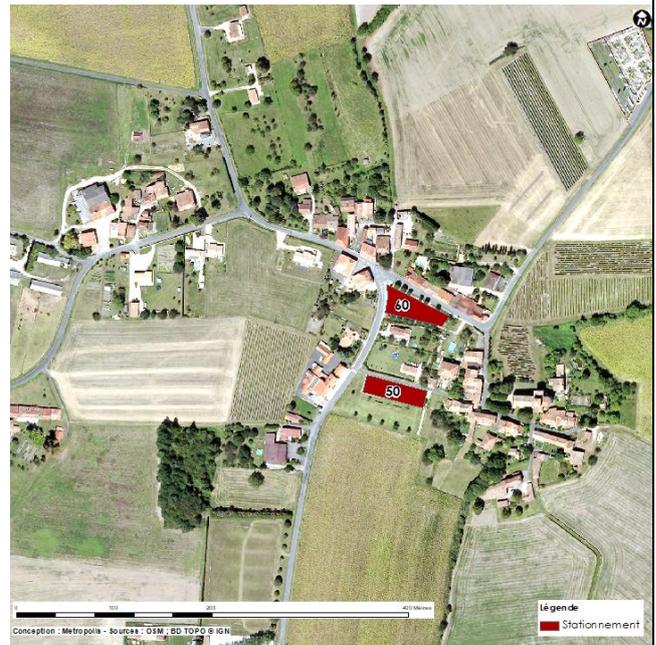
Barret



Bécheresse



Berneuil



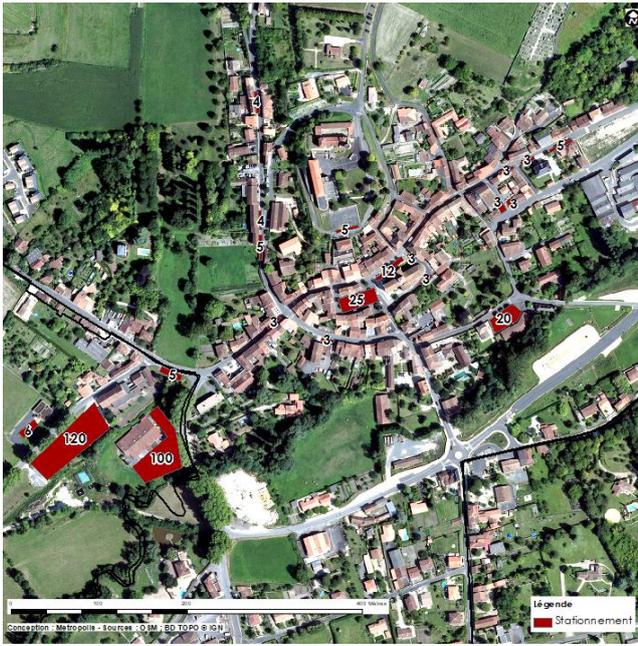
Coteaux du Blanzacais – Le Temple



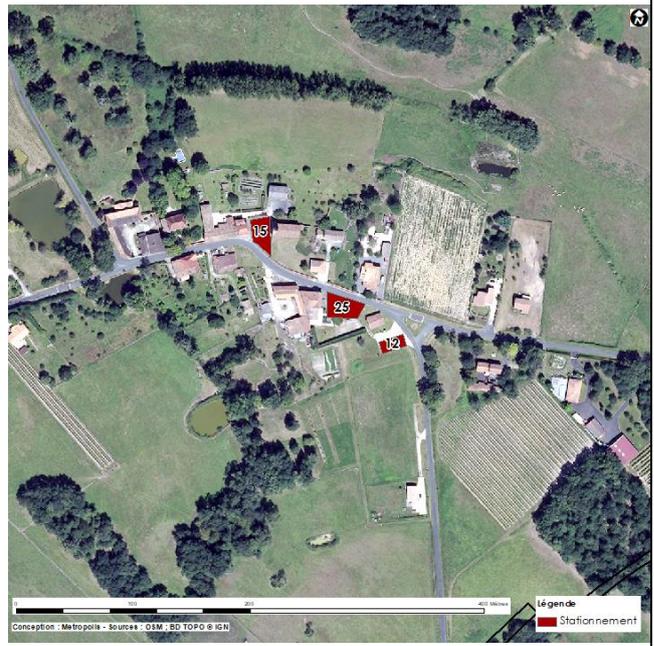
Coteaux du Blanzacais – Saint-Léger



Coteaux du Blanzacais – Blanzac-Porcheresse



Boisbreteau



Bors-de-Baignes

Aucune capacité de stationnement repérée

Brie-sous-Barbezieux – Chez Baudet



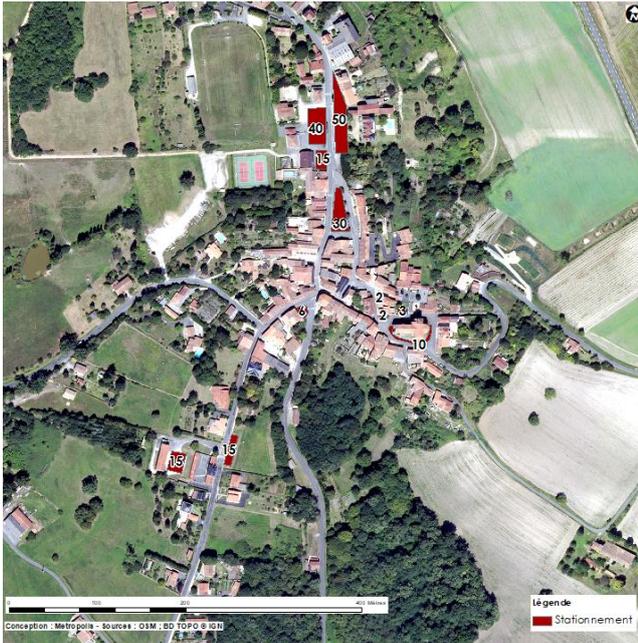
Brie-sous-Barbezieux – Mairie



Brossac – Etang Vallier



Brossac



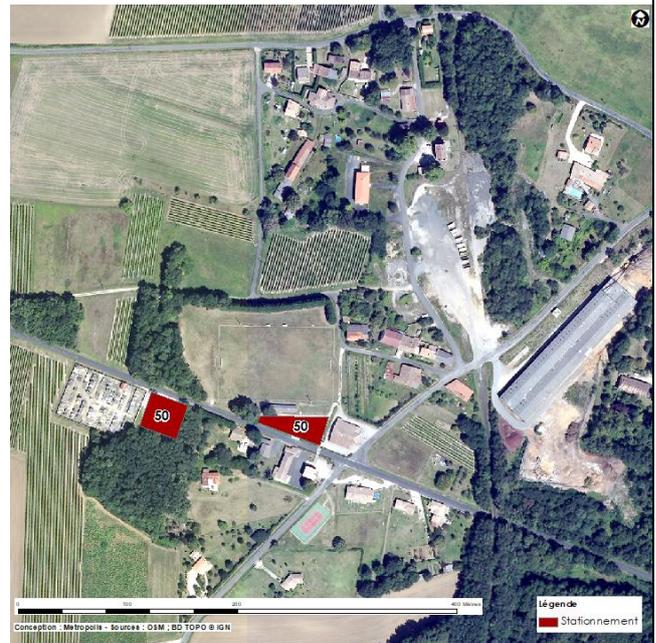
Challignac



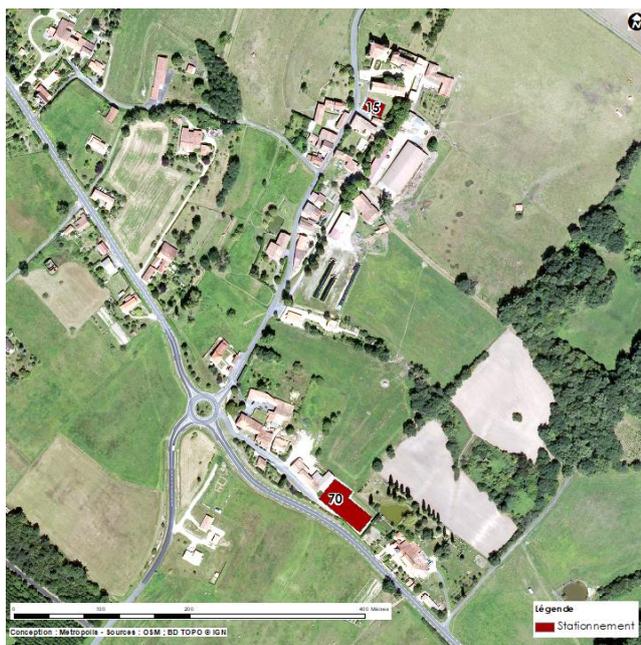
Champagne-Vigny



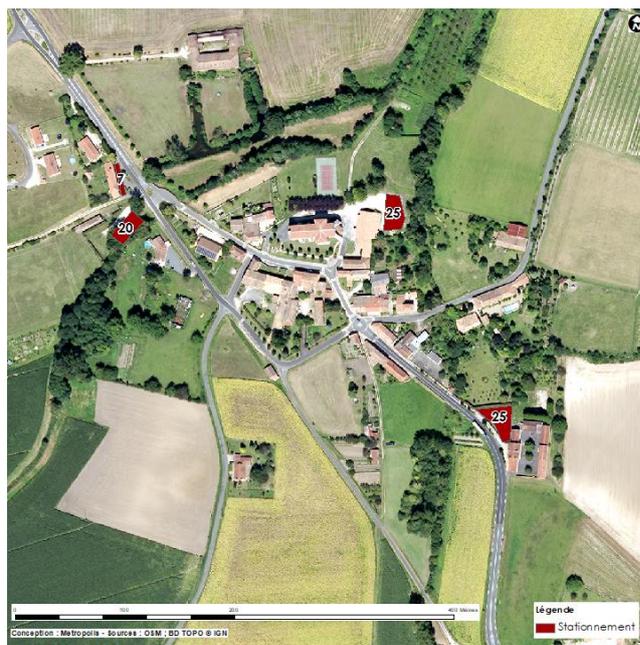
Chantillac



Chillac



Condéon



Etriac

Aucune capacité de stationnement repérée

Guimps – Les Grands Landris



Guimps - bourg



Guizengeard



Val-des-Vignes - Péreuil



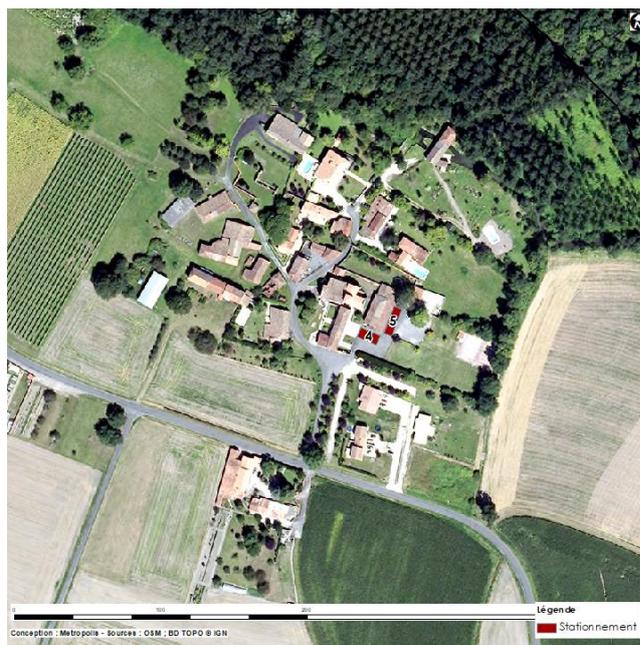
Val-des-Vignes - Mainfonds



Val-des-Vignes - Jurignac



Lachaise



Ladiville

Aucune capacité de stationnement repérée

Lagarde-sur-le-Né

Aucune capacité de stationnement repérée

Montmérac - Montchaude



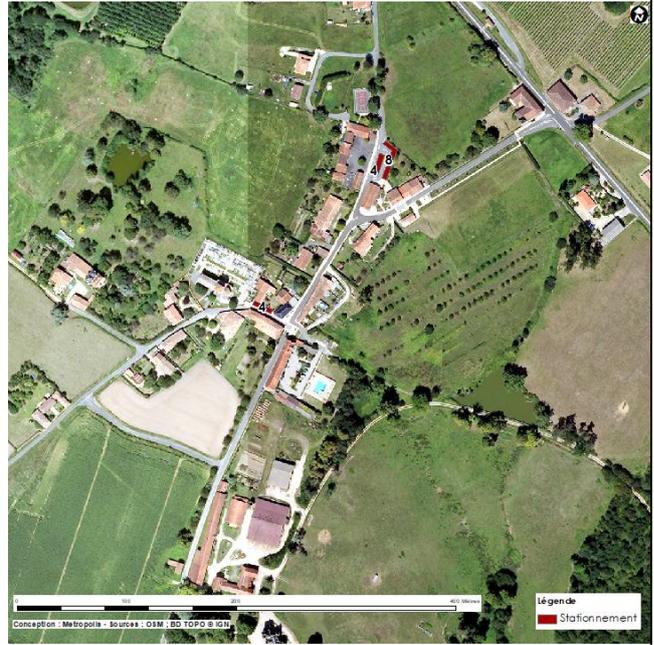
Oriolles - Chez Baron



Oriolles - bourg



Passirac



Pérignac



Reignac



Saint-Aulais-la-Chapelle – La Chapelle



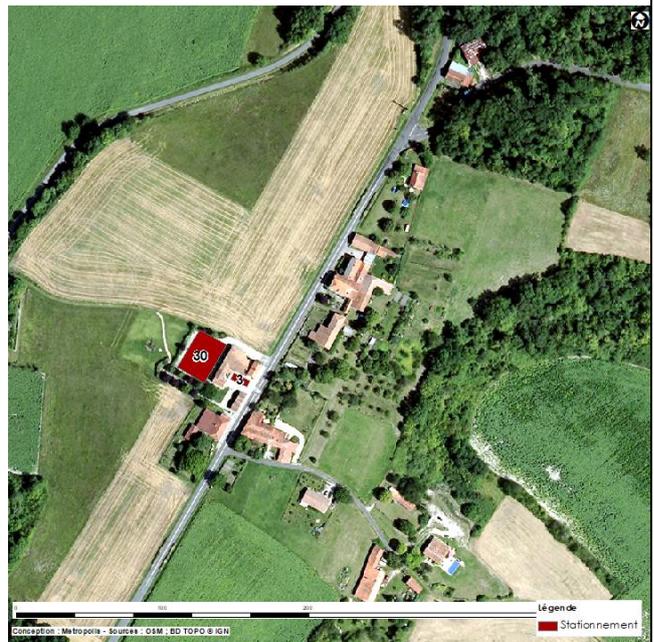
Saint-Aulais-la-Chapelle – bourg



Saint-Bonnet



Saint-Félix



Saint-Médard-de-Barbezieux



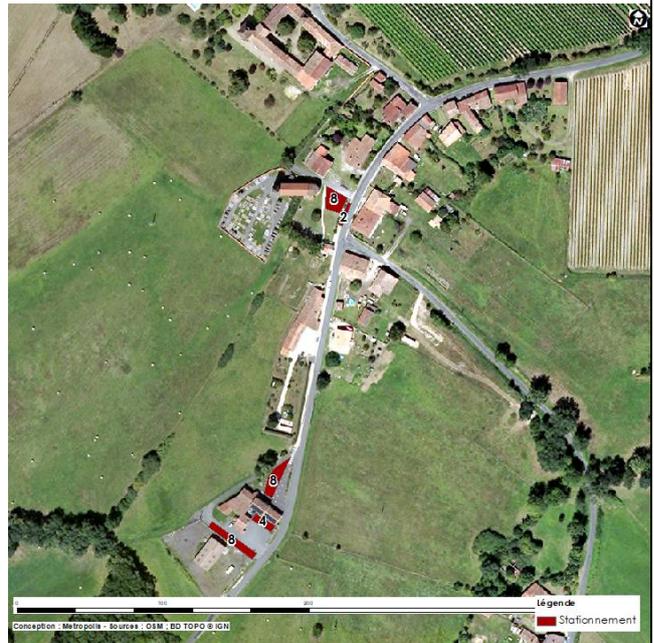
Saint-Palais-du-Né



Sainte-Souligne

Aucune capacité de stationnement repérée

Saint-Vallier



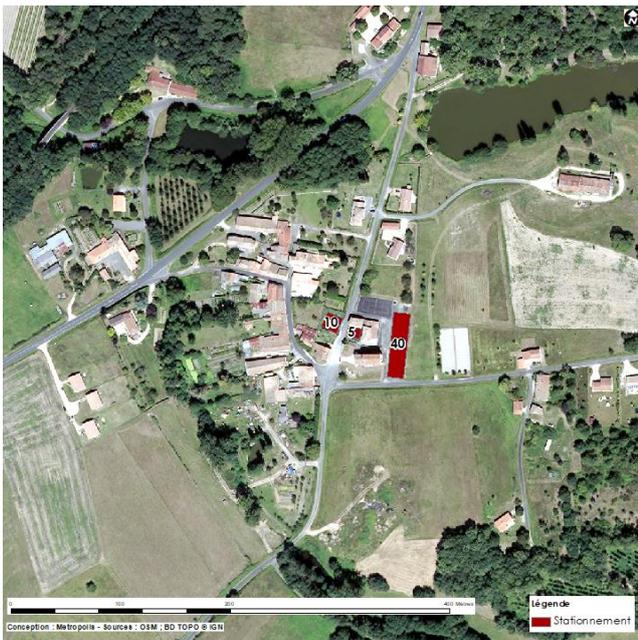
Salles-de-Barbezieux



Sauvignac

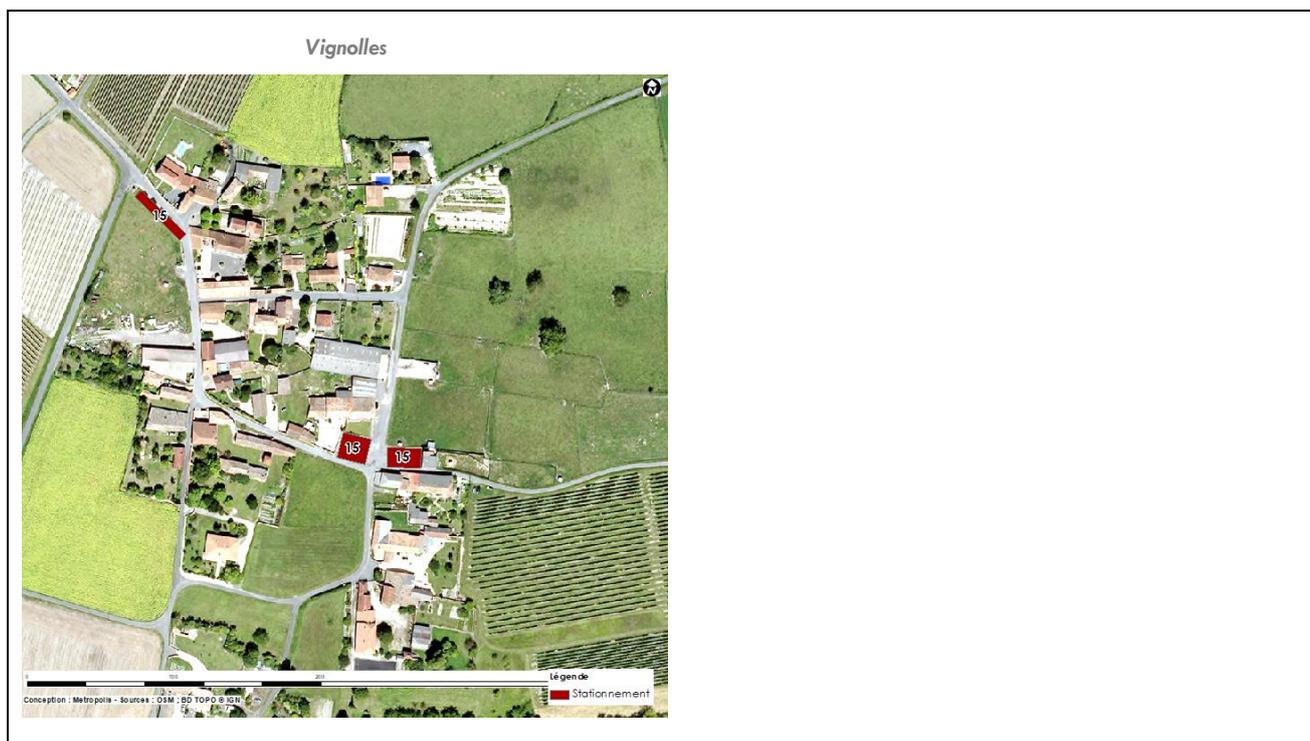


Le Tâtre



Touvérac





1.5.5. DES ESPACES PUBLICS METTANT PEU EN VALEUR LES MODES ACTIFS

La Communauté de Communes est un territoire rural composé de nombreuses communes qui ne bénéficient pas d'équipements publics (à part la mairie), de commerces, de services... Comme vu précédemment, les habitants sont donc captifs de la voiture pour de très nombreux motifs de déplacements (travail, achat, enseignement...).

De fait, les aménagements réservés aux modes actifs sont limités aux principaux bourgs des 4 pôles majeurs qui sont les seules communes à présenter des aménagements de sécurisation sur l'ensemble des traversées de bourgs (trottoirs, passage cloutés).

Dans les autres bourgs constitués, des aménagements existent mais ne sont pas toujours continus, parfois à cause des caractéristiques des formes urbaines (emprise publique de largeur limitée et implantation du bâti à l'alignement). En outre, lorsque ces aménagements existent, ils ne répondent pas pour la plupart du temps aux conditions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (trottoirs trop étroits, encombrés, en pente...).

Ces bourgs bénéficient très souvent de places publiques réservées aux piétons mais ne sont pas toujours valorisées comme des espaces de rencontre. Cela est d'autant plus vrai quand elles ne sont pas toujours accessibles par des aménagements sécurisés.

Enfin, il n'existe pas de pistes ou de bandes cyclables suivant le réseau viaire. Les vélos doivent emprunter la même chaussée que les véhicules motorisés, y compris dans le bourg de Barbezieux-Saint-Hilaire. Les équipements scolaires notamment ne sont pas accessibles par des aménagements sécurisés pour les vélos.

Dans les centres anciens, le développement de ces aménagements au profit des modes actifs nécessite une réflexion profonde et transversale entre les logiques d'accessibilité à l'emploi et aux commerces par exemples et des logiques de déplacements et d'intermodalité, dans des contextes où les emprises publiques sont parfois de largeur limitée. Le développement de l'usage des modes actifs peut passer par une restructuration des modalités de déplacements (sens de circulation, vitesse autorisée, modalités de stationnement).

En revanche, les aménagements dédiés aux modes actifs doivent être pleinement intégrés aux principes d'aménagement des futures zones à urbaniser.



Baignes-Sainte-Radegonde : aménagements pour la sécurisation des piétons et la valorisation du cadre de vie : trottoirs, passage clouté, dispositifs contre les stationnements gênants



Salles-de-Barbezieux : aménagements pour la sécurisation des piétons et valorisation du cadre de vie : espaces piétons sécurisés et paysagés en entrée de bourg

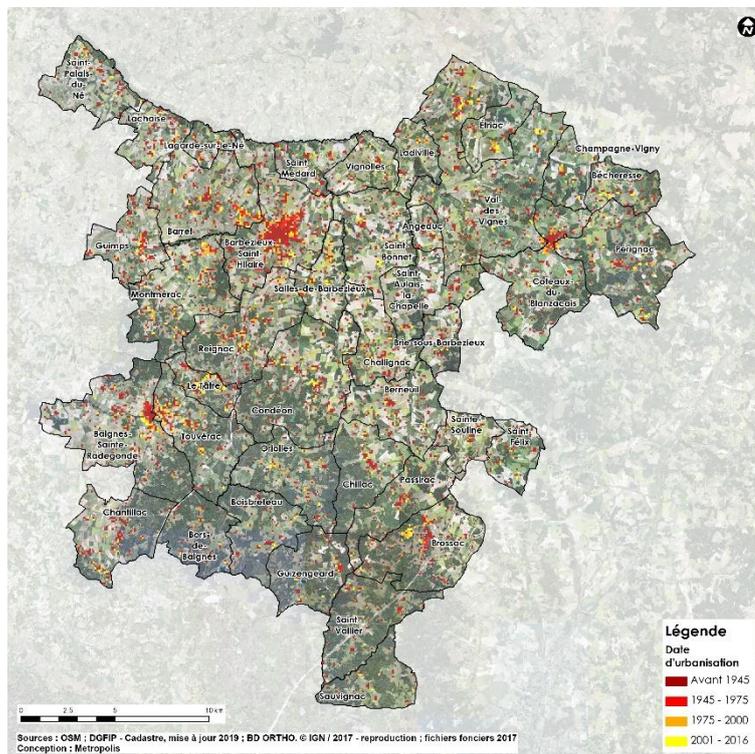
1.6. HISTOIRES ET MORPHOLOGIES URBAINES

1.6.1. ÉVOLUTIONS HISTORIQUES URBAINES DU TERRITOIRE

Le fonctionnement urbain de la Communauté de Communes des 4B Sud-Charente vient à la fois d'un héritage passé et d'un développement plus contemporain.

La carte ci-contre illustre la structure historique du territoire autour de ses 4 pôles majeurs : Barbezieux-Saint-Hilaire en premier lieu, Baignes-Sainte-Radegonde, Brossac et Blanzac. Ce sont ces 4 pôles qui concentrent les plus fortes densités et les constructions bâties avant 1945.

Quelques bourgs structurés historiques apparaissent également ponctuellement tels que Pérignac, Guimps, Berneuil qui maillent le territoire. La carte illustre bien également le mitage historique sur le territoire lié à sa composante rurale. Le tracé de la D731 a également historiquement structuré l'urbanisation sur le territoire.



Le fonctionnement urbain de la Communauté de Communes répond également de dynamiques plus récentes. Comme vu précédemment, la périphérie de Barbezieux-Saint-Hilaire s'est développée depuis ces dernières décennies. Ce phénomène de périurbanisation a modifié le fonctionnement urbain du territoire en intensifiant les usages et les mobilités sur ce pôle majeur au carrefour de la RN10 et de la D731. Les espaces économiques et commerciaux s'y sont multipliés.

Les 3 autres pôles historiques ont eux aussi connu une périurbanisation relativement importante, souvent dissociée du cœur de bourg. C'est notamment le cas à Baignes-Sainte-Radegonde où l'urbanisation se développe le long de la RN10, sur Touvérac puis Le Tâtre. Les atouts en termes d'accessibilité et d'attractivité sur ces communes liés à l'élargissement de la RN10 sont clairement observables.

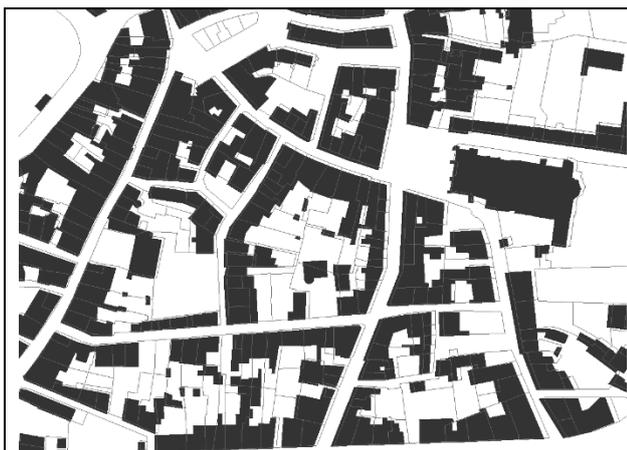
À Brossac, l'urbanisation contemporaine est excentrée à l'Ouest du bourg. Ces développements péri-urbains posent, comme vu précédemment, d'importantes problématiques de dévitalisation des cœurs de bourgs.

Les territoires plus proches d'Angoulême, bénéficient d'une attractivité des prix et d'une disponibilité du foncier importante, entraînant une dynamique de construction certaine souvent fortement consommatrice d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

La finalisation des travaux d'élargissement de la RN10 pourrait être un nouveau facteur d'attractivité résidentielle et économique pour le territoire. En revanche, au regard du développement linéaire et d'un certain mitage qui s'est opéré (notamment entre Baignes-Sainte-Radegonde et Le Tâtre), des enjeux se posent afin d'assurer un accueil cohérent des nouvelles populations en valorisant les cœurs de bourgs qui bénéficient des réseaux, commerces, équipements...

Enfin, entre ces axes majeurs (RN10 et D731) et l'agglomération de Barbezieux-Saint-Hilaire, des communes rurales relativement isolées des dynamiques territoriales conservent une typicité rurale.

1.6.2. LA VILLE-CENTRE DE BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE



Composants urbains

- 50 logements / hectare
- Îlots denses
- Bâti en ordre continu, en alignement sur rue, créant un ensemble compact.
- Parcellaire de taille et de forme relativement homogène
- Hauteur du bâti compris généralement entre R+1+Combles à R+3

Modèle(s) d'habitat dominant(s)

- Immeubles subdivisés en logements de taille variable
- Type de logements dominants : T2 – T3

Caractéristiques fonctionnelles

- Tracé viaire étroit
- Espaces non bâtis constitués de cours intérieures
- Stationnement résidentiel sur rue ou privé

Usage(s) dominants)

- Mixité fonctionnelle importante avec des rez-de-chaussée dédiés à d'autres destinations que l'habitat

1.6.3. LES CENTRES-BOURGS STRUCTURANTS

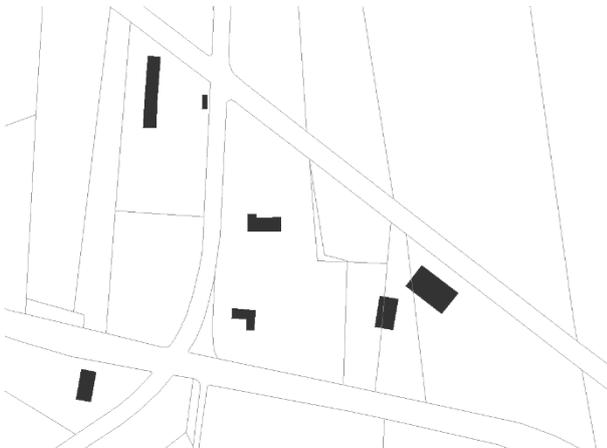
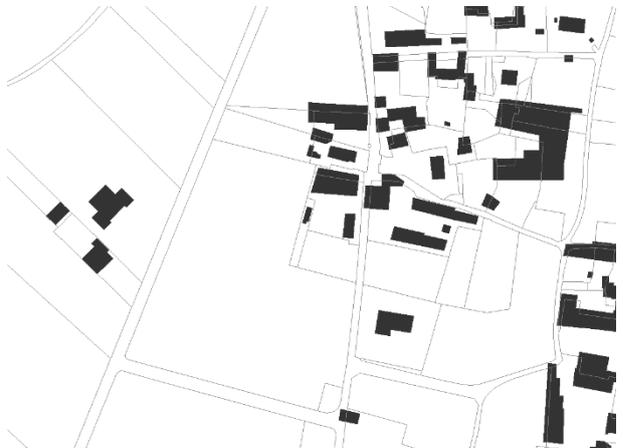
<p><i>Baignes-Sainte-Radegonde / Touvérac</i></p> 	<p><i>Blanzac (Coteaux du Blanzacais)</i></p> 
	
<p>Composants urbains</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • 20 logements par hectare • Îlots denses • Bâti en ordre continu, en alignement sur rue, créant un ensemble compact. • Parcellaire de taille et de forme relativement homogène • Hauteur du bâti compris généralement entre R+1 et R+2+combles 	
<p>Modèle(s) d'habitat dominant(s)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Immeubles subdivisés en logements de taille variable • Type de logements dominants : T3 	
<p>Caractéristiques fonctionnelles</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Tracé viaire étroit à large • Espaces non bâtis constitués de cours intérieurs ou jardins • Stationnement résidentiel sur rue ou privé 	
<p>Usage(s) dominants)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Mixité fonctionnelle importante avec des rez-de-chaussée dédiés à d'autres destinations que l'habitat • Sur les Coteaux du Blanzacais, une problématique spécifique existe : les rez-de-chaussée à usage de commerces deviennent des extensions des habitations. 	
<p><i>Communes concernées : Baignes-Sainte-Radegonde / Brossac / Blanzac</i></p>	

1.6.4. LES BOURGS RURAUX

1.6.4.1. Les bourgs ruraux mixtes

Pérignac	Challignac
	
Composants urbains	
<ul style="list-style-type: none"> • 6 logements par hectare • Pas de concept d'îlot • Tissu urbain compact en ordre continu, semi-continu ou discontinu • L'alignement sur rue crée l'identité urbaine • Parcellaire de taille et de forme relativement homogène • Hauteur du bâti compris généralement entre Rez-de-chaussée et R+1+combles 	
Modèle(s) d'habitat dominant(s)	
<ul style="list-style-type: none"> • Immeubles subdivisés en logements de taille variable • Type de logements dominants : T4 	
Caractéristiques fonctionnelles	
<ul style="list-style-type: none"> • Tracé viaire étroit à large • Espaces non bâtis constitués de jardins • Stationnement résidentiel sur rue ou privé 	
Usage(s) dominants)	
<ul style="list-style-type: none"> • Faible mixité fonctionnelle et présence ponctuellement de constructions agricoles 	
<p><i>Communes concernées : Berneuil, Condéon, Lachaise, Chillac, Boisbretreau, Pérignac, Saint-Léger, Challignac, Reignac, ...</i></p>	

1.6.4.2. Les bourgs ruraux administratifs

<p><i>Brie-sous-Barbezieux</i></p> 	<p><i>Vignolles</i></p> 
	
<p>Composants urbains</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • 1 logement par hectare • Pas de concept d'îlot • Tissu urbain peu dense • Une implantation tournée vers les emprises publiques pour signaler les équipements • Hauteur du bâti qui marque la présence des équipements 	
<p>Modèle(s) d'habitat dominant(s)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'homogénéité 	
<p>Caractéristiques fonctionnelles</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Tracé viaire large • Stationnement public 	
<p>Usage(s) dominants)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Faible mixité fonctionnelle (équipements et parfois habitations) 	
<p><i>Communes concernées : Bors-de-Baignes, Vignolles, Touvérac, Lagarde-sur-le-Né, Brie-sous-Barbezieux, ...</i></p>	

1.6.5. LES HAMEAUX ANCIENS

<p style="text-align: center;"><i>Berneuil</i></p> 	<p style="text-align: center;"><i>Brossac</i></p> 
 	
<p>Composants urbains</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • 3 logements par hectare • Bâti dense et imbriqué • Bâti en ordre continu ou semi-continu en alignement ou non sur rue, ou façades exposées au sud... • Parcellaire de taille et de forme très diverses • Hauteur du bâti compris généralement entre rez-de-chaussée et R+1. 	
<p>Modèle(s) d'habitat dominant(s)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Constructions ayant à l'origine plusieurs fonctions • Vacance observée sur ce type de constructions • Type de logements dominants : T4 – T5 	
<p>Caractéristiques fonctionnelles</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Tracé viaire étroit • Espaces non bâtis constitués de cours intérieurs ou jardins arrière • Stationnement résidentiel sur rue ou privé 	
<p>Usage(s) dominants)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Mixité fonctionnelle existe entre habitat et agriculture notamment 	
<p><i>Communes concernées : Toutes les communes</i></p>	

1.6.6. LES QUARTIERS CONTEMPORAINS

1.6.6.1. Les grands ensembles d'habitat collectifs



Composants urbains

- 30 logements par hectare
- Immeubles d'habitation (barres et tours) de faible emprise au sol.
- Zones de verdure où est implanté le stationnement associé aux logements (le stationnement peut être aussi en pieds d'immeuble).
- Proximité d'équipements et parfois présence équipements dans les opérations.
- Hauteur du bâti compris généralement entre R+1 et R+4

Modèle(s) d'habitat dominant(s)

- Habitat collectifs HLM et privé : T1 à T5 et plus
- Type de logements dominants : T4 – T5

Caractéristiques fonctionnelles

- Tracé viaire large
- Stationnement privé (garage) ou en pied d'immeuble

Usage(s) dominants)

- Fonction résidentielle dominante
- Conception associant parfois habitat et équipements

Commune concernée : *Barbezieux-Saint-Hilaire*

1.6.6.2. Les quartiers contemporains de logements individuels

<p><i>Baignes-Sainte-Radegonde</i></p> 	<p><i>Barbezieux-Saint-Hilaire</i></p> 
 	
<p>Composants urbains</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • 10 logements par hectare • Lotissements sur emprise plus ou moins importante (de quelques milliers de m² à plusieurs ha). • Taille des lots variables de (de quelques centaines de m² à plus de 2000 m²). • Bâti discontinu en rez-de-chaussée ou R+1, type pavillon avec jardin clôturé 	
<p>Modèle(s) d'habitat dominant(s)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Maison individuelle • Type de logements dominants : T5 	
<p>Caractéristiques fonctionnelles</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Tracé viaire étroit • Espaces non bâtis constitués de cours intérieurs • Stationnement résidentiel sur rue ou privé 	
<p>Usage(s) dominants)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Usage résidentielle 	
<p><i>Communes concernées : Barbezieux-Saint-Hilaire, Baignes-Sainte-Radegonde, Val-des-Vignes</i></p>	

1.6.6.3. Les extensions contemporaines



Composants urbains

- 5 logements par hectare
- Îlots peu denses
- Bâti en ordre discontinu avec recul des constructions à au moins 5 mètres des emprises publiques.
- Parcellaire de taille et de forme relativement homogène
- Hauteur du bâti compris généralement entre Rez-de-Chaussée et R+1

Modèle(s) d'habitat dominant(s)

- Habitation individuelle de type pavillonnaire
- Type de logements dominants : T4– T5

Caractéristiques fonctionnelles

- Tracé viaire large
- Espaces non bâtis constitués de jardins privés
- Stationnement résidentiel majoritairement privé

Usage(s) dominants)

- Très faible mixité fonctionnelle
- Usage résidentielle

Communes concernées : Barbezieux-Saint-Hilaire, Baignes-Sainte-Radegonde, Brossac, Val-des-Vignes, Guimps, Le Tâtre, Blanzac, ...

1.7. LE PATRIMOINE BÂTI DU TERRITOIRE

Ce document est issu des recherches internet de Phosphore, membre du GIE A'Métropolis.

1.7.1. LES SOURCES

- <https://gertrude-diffusion.poitou-charentes.fr>

INVENTAIRE ET PATRIMOINE en Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne

La Région Nouvelle-Aquitaine, site de Poitiers, propose cet outil pour découvrir en ligne son patrimoine : des dizaines de milliers d'édifices, d'objets et d'images en quelques clics.

Les illustrations et les dossiers documentaires proposés sont issus de l'inventaire général du patrimoine culturel, dont la Région est responsable sur son territoire. Menées par une équipe professionnelle, les opérations d'inventaire analysent le patrimoine architectural et mobilier dans son environnement et dans son histoire.

Près de 60 000 édifices et objets ont ainsi été étudiés dans le cadre d'opérations d'inventaire du patrimoine menées depuis 1968, dans plus de 800 communes de Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne. Ces éléments du patrimoine ont fait l'objet de dossiers documentaires illustrés.

- www.petit-patrimoine.com

Site de bénévoles.

Le Patrimoine communal est représenté par l'ensemble des monuments (par exemple les tours, cadrans solaire, gargouilles, fours à pain, moulins, cabanes, fontaines, lavoirs, puits, chapelles etc.) qui ne sont pas classés comme Monuments Historiques. L'objectif de ce site est, avec l'aide des élus locaux, de recenser un maximum de ces oubliés du patrimoine et de créer un lieu ludique où plaisir rime avec culture.

Il ne reprend pas :

- Les repérages des documents d'urbanisme existants,
- Les sites de base Mérimée : l'export directement exploitable n'est pas disponible, la base de données est en ligne : <http://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Bases-de-donnees/Merimee-consultable-depuis-le-moteur-Collections>

1.7.2. LA PRISE EN COMPTE DES SERVITUDES PATRIMONIALES PROTÉGEANT LE PATRIMOINE NATIONAL

La Servitude de Patrimoine Remarquable de Barbezieux : Ce Site Patrimonial Remarquable vise à englober l'ensemble des protections patrimoniales, en préservant les vues, les affluents du Né et le Trèfle, les monuments historiques, les immeubles d'intérêt architectural, les ensembles urbains homogènes mais aussi les espaces naturels formant l'écrin de la ville de Barbezieux.

Un patrimoine national est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique.

Le statut de « patrimoine national » est une reconnaissance par la Nation de la valeur patrimoniale d'un bien. Cette protection implique une responsabilité partagée entre les propriétaires et la collectivité nationale au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations à venir.

Dès l'époque révolutionnaire, le conseil des bâtiments civils puis à partir de 1837 la Commission des monuments historiques ont donné des avis et des orientations sur les interventions à mener sur les palais nationaux, les monuments de l'État ou ceux « classés » par la commission des monuments historiques.

Le « classement » au titre des monuments historiques, devenu au cours des temps un instrument de protection juridique, est en 1837 une instruction faite aux préfets des départements leur demandant de « classer par ordre de priorité » les monuments de leur territoire, prioritaires pour recevoir des aides de l'État en vue de leur conservation.

La loi du 25 février 1943 instaure l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur toute demande d'autorisation de travaux à l'intérieur d'un périmètre de protection de 500 mètres de rayon autour des monuments historiques, qu'ils soient **classés ou inscrits**.

Depuis 2000, le périmètre de 500 mètres peut être adapté aux réalités topographiques, patrimoniales et parcellaires du territoire, sur proposition de **l'Architecte des Bâtiments de France**, en accord avec la commune.

Il s'agit d'élaborer des Périmètres Délimités des Abords (PDA).

Depuis LCAP Promulguée le **7 juillet 2016**, décret d'application du 29 mars 2017 : l'Etat pousse à une généralisation des PDA, ce qui permet de clarifier la règle : dans le PDA -> l'avis de l'ABF doit être conforme, au-delà du périmètre pas d'avis à formuler. (Pour rappel sans PDA dans le rayon de 500m Avis conforme ABF / au-delà en fonction de la covisibilité). Les ABF peuvent se saisir des élaborations, révisions, modifications de document d'urbanisme pour réviser ces périmètres et faire une enquête publique conjointe.

Depuis la loi Elan, 23 novembre 2018, certaines procédures devront être précisées par décret d'ici le deuxième trimestre 2019, sur la médiation entre pétitionnaire et ABF en cas de recours à un avis de ce dernier. Les communes pourront solliciter l'UDAP pour demander la révision de ces périmètres. L'avis de l'ABF reste souverain sur l'opportunité de révision et il est le seul à pouvoir valider la procédure.

Tous les monuments historiques classés ou inscrits donnent lieu à une servitude de covisibilité C1.

1.7.3. LE PATRIMOINE COMMUNAL

Insee	Nom	Fusion	Doc Urb PLU	Inventaire Régional
16384	Touvérac		PLU en cours	oui
16014	Angeduc			?
16025	Baignes-Sainte-Radegonde		PLU	oui
16028	Barbezieux-Saint-Hilaire		PLU + info	oui
16030	Barret			?
16036	Bécheresse			N
16040	Berneuil			?
16048	Boisbretteau			N
16053	Bors (de Baignes)		PLU	oui
16062	Brie-sous-Barbezieux			oui
16066	Brossac		PLU + info	oui
16074	Challignac			oui
16075	Champagne-Vigny			oui
16079	Chantillac			N
16099	Chillac			oui
16105	Condéon			oui
16046	Coteaux-du-Blanzacais	Blanzac-Porcheresse Cressac-Saint-Genis Saint-Léger	Blanzac-Porcheresse PLU + info PLU en cours	oui
16133	Étriac	Étriac	PLU	N
16160	Guimps			oui
16161	Guizengeard			oui
16176	Lachaise			N
16177	Ladiville			oui
16178	Lagarde-sur-le-Né			oui
16380	Le Tâtre			oui
16224	Montmérac	Lamérac Montchaude		oui
16251	Oriolles			oui
16256	Passirac			oui
16258	Pérignac			N
16276	Reignac		PLU	oui
16301	Saint-Aulais-la-Chapelle			oui

16303	Saint-Bonnet			oui
16315	Saint-Félix			oui
16338	Saint-Médard			oui
16342	Saint-Palais-du-Né			oui
16357	Saint-Vallier			oui
16354	Sainte-Souline			oui
16360	Salles-de-Barbezieux			oui
16365	Sauvignac			oui
16175	Val des Vignes	Auberville Jurignac Pereuil Maintfonds	PLU en cours	oui
16405	Vignolles			oui

1.7.3.1. Angeduc

Patrimoine communal

L'église paroissiale Saint-Barthélemy

La construction de cette église semble remonter au XI^e siècle. La présence d'une source sous l'église et où l'on venait en pèlerinage jusqu'au début du XX^e siècle semble attester l'ancienneté du sanctuaire. L'église aurait été reconstruite partiellement au XIII^e siècle. Elle a été fortifiée au XV^e siècle, restes défensifs de la guerre de Cent Ans. La voûte de la nef s'écroule en 1730 et fut refaite en brique et en berceau plein cintre dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

La cloche en bronze porte l'inscription « J.E.S.U.S.MARIA. BARTHOLOMEE. NOBIS FACTA. LAN 1615. ANGEDUC ». Elle est classée patrimoine national au titre objet depuis 1944.

Les fonts baptismaux, une cuve baptismale à immersion en calcaire taillé, sont ornés de deux croix de Saint-André, deux croix pattées, et deux arcs trilobés surmontés d'une rosace.



1.7.3.2. Baignes Sainte-Radegonde

Patrimoine national

Ancienne abbaye Saint-Etienne

De l'ancienne abbaye Saint-Etienne subsiste de nos jours une église de dimensions modestes située à la limite sud de l'agglomération de Baignes-Sainte-Radegonde.

Cette abbaye, fondée selon la tradition par Charlemagne en 769, ne date en fait que de la fin du 10^e siècle ou du début du 11^e. Elle a été consacrée un 15 mai entre 1060 et 1066. L'église, qui possède des fenêtres gothiques du 15^e siècle, a été fortement restaurée en 1827 sous la direction de J. Tessier, et de 1889 à 1890 sous la direction d'A. Boisnier.

Très puissante, elle avait sous sa dépendance une cinquantaine de prieurés situés dans les environs. Elle fut durement éprouvée par la guerre de Cent ans et les guerres de Religion. Vendus à la Révolution, les bâtiments conventuels ont été démolis, tandis que l'église devenait paroissiale et faisait l'objet de deux importantes campagnes de restauration au 19^e siècle.

L'édifice actuel ne serait qu'une partie de l'église abbatiale d'origine, ce qui expliquerait la singularité de son plan qui comprend une large nef à vaisseau unique sur laquelle se greffent, au sud, une chapelle dédiée à la



Vierge et un clocher ; il correspondrait au chœur, où se regroupaient les moines, et au bras sud du transept de l'édifice d'origine. En outre, des traces d'arrachements sur les façades sud et ouest montrent que des bâtiments conventuels s'adossaient à l'édifice.

A l'intérieur, la nef à vaisseau unique, couverte d'une voûte d'ogives en plâtre du 19^e siècle, est divisée en cinq travées ponctuées de colonnes engagées. Du côté sud, la chapelle de la Vierge semble dater du 12^e siècle ; son sol se trouve beaucoup plus bas que celui de la nef. Des faisceaux de colonnes à chapiteaux sculptés renforcent les angles sud ; leur hauteur laisse présumer l'ampleur de l'édifice roman. Du côté est s'ouvre une petite chapelle de plan carré qui possède un beau décor architectural.

Monuments historiques	
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Baignes-Sainte-Radegonde
Date protection	1992/03/03 : inscrit MH
Préc. Protection	Chapelle Sud de l'église, à l'exclusion du clocher (cad. AD 33) : inscription par arrêté du 3 mars 1992
Dénomination	Abbaye
Éléments MH	Chapelle ; église
Siècle	11 ^e siècle
Date(s)	1066
Historique	L'importante abbaye bénédictine passe pour avoir été fondée par Charlemagne. Elle fut rebâtie entre 1060 et 1066. Prospère jusqu'à la fin du 14 ^e siècle, elle entama ensuite un lent déclin. A la Révolution, l'église ne fut sauvée que parce qu'elle abritait, dans le chœur et le transept médiévaux, l'église paroissiale (réaménagée depuis le 17 ^e siècle). Les bâtiments abbatiaux ont totalement disparu. Le large chœur fut pourvu d'un chevet plat à arcatures extérieures vers la fin du 12 ^e siècle. Des contreforts d'angle furent ajoutés à la fin du Moyen-Age ; d'autres plus massifs étayèrent les murs branlants au 17 ^e siècle. D'importants travaux furent entrepris au 19 ^e siècle (voûte, crépi, toiture, clocher, façade). Il reste de l'abbaye les murs goutterots, une chaire dans la nef. La partie contigüe à la nef laisse voir les colonnes et les hauts chapiteaux de l'église primitive. Une chapelle voûtée d'ogives conserve des traces de peinture murale et une niche avec piscines. Cette partie était isolée de la nef et aurait servi de deuxième église paroissiale, dite Saint-Nicolas, dans l'abbaye après la destruction de celle du village en 1562.
Technique décor	Peinture
Etat	Vestiges
Statut propriété	Propriété de la commune
Visite	Utilisation culturelle

Patrimoine communal

La Font Madame

Elle est en forme de coquille St Jacques et fut construite en 1610 par le père du Duc de Montausier. Cette fontaine fut dédiée à Marguerite de Châteaubriand (mère du Duc de Montausier).

L'eau pure de cette fontaine s'appelait Sainte Claire, elle avait le pouvoir de guérir les maladies des yeux et reçut la visite de Louis XIII.



La Halle

L'existence de la Halle date de la fin du 15ème siècle. Elle faisait 44 mètres de long et 24 mètres de large.

Elle avait un triple rôle :

- Elle servait d'abri pour les marchands, 150 bancs étaient loués et les marchands étaient répartis sur 8 rangées.
- Elle abritait la « bourse au grain » où l'on fixait le prix
- Il y avait un emplacement réservé au notaire qui enregistrait certains actes

Tout au long du 19ème siècle, la Municipalité entreprit régulièrement des travaux pour maintenir la Halle en état malgré sa détérioration grandissante.

Suite à la chute d'un chevron de la charpente, cette Halle fut détruite vers 1961.

Une nouvelle Halle a été construite dans les années 2000.



La Laiterie

L'Union Coopérative des propriétaires laitiers de Baignes Sainte Radegonde est apparue en 1893, elle était entre les mains de 322 sociétaires et son premier président était M. Hillairet.

Dès le départ, la laiterie développe 2 activités : la fabrication de beurre vendu aux Halles de Paris, et l'engraissement de porcs nourris avec le sérum.

En 1916, elle acquiert d'ailleurs une ferme à proximité du village pour y élever, loin des habitations, une porcherie et des dépôts à fumier.

En 1922, la Coopérative de Baignes, crée avec d'autres laitiers des environs, l'Union des caséineries de Baignes.

A partir de 1939, le ramassage du lait s'avère difficile du fait de la dispersion des fermes. Le cheptel porcin est en partie éliminé faute de nourriture, et en 1944, la coopérative est contrainte par le ravitaillement général d'abandonner ses livraisons de lait de consommation sur le département. Elle se lance alors dans la fabrication de caillé maigre, activité qui subsistera après la guerre.

En 1948, la laiterie devient la Laiterie Coopérative de Baignes (LCB).



Manoir de l'Abbé Michon

L'Abbé Michon fit construire ce manoir sur les anciens vestiges du château de Montausier. Il fut lui-même le dessinateur et l'inventeur de ce monument avec l'aide d'ouvriers du métier.

Il s'inspira de ses voyages en Orient pour en définir l'architecture. En effet, ce manoir possède une architecture hétéroclite ; il emprunte au Moyen Age les mâchicoulis et les créneaux et à l'art oriental les arcs polylobés.



La Tour De Montausier

Cette tour d'angle est le seul vestige qui reste du château féodal des seigneurs de Montausier. Elle possède des mâchicoulis, des fenêtres à meneaux et des meurtrières. On peut voir le tracé polygonal de l'enceinte et aussi des douves dont l'eau venait de la Tuilerie et faisait le tour du château.

Ce château était de style renaissance et il se situait au bord de son jardin à la française. Il fut détruit à la fin du 18ème siècle.

La grande allée centrale, que l'on appelait l'allée du mail, est devenue au siècle dernier, la route qui mène vers St Maigrin.



1.7.3.3. Barbezieux Saint-Hilaire

Patrimoine national

Château de Barbezieux

Le château date de la fin du XVème siècle. Il a été aménagé, entre 1443 et 1470 environ, sur la porte Nord-Ouest de l'enceinte d'un premier château, totalement délabré à cette époque.

La transformation, commencée par Jean de la Rochefoucauld, fut poursuivie après sa mort par sa femme, Marguerite de la Rochefoucauld dite Dame de Barbezieux.



L'histoire de ce château est étroitement liée à celle de la ville dont les débuts sont assez mal connus. Les premiers habitants du site se trouvaient à Saint-Seurin, petit village proche de l'agglomération actuelle.

Pour se protéger, ils édifièrent, dès le IXème siècle sur la colline qui domine les environs, une première construction en bois – un castrum – qui sera progressivement consolidée. Au XIIème siècle, un ensemble imposant, en pierre, permettait de surveiller les alentours et les différentes routes.

Ce château se trouvait à l'angle Sud-Est de la place actuelle. A côté, l'église Saint-Ymas, d'abord simple chapelle du château, servit longtemps d'église paroissiale. A cette époque, l'église Saint-Mathias relevait de l'abbaye de Cluny après avoir été, au début, dépendante du chapitre Saint-Seurin de Bordeaux.

Important point stratégique, le premier château a subi tous les assauts du Moyen-Âge, ceux du Parti français et ceux du Parti anglais pendant la guerre de Cent ans. A plusieurs reprises, il a aussi subi les attaques des paysans révoltés.

Le château de Barbezieux a été la propriété de familles célèbres et de grands noms de l'Histoire de France : les Barbezieux, les La Rochefoucauld, les d'Espinay de Duretal, les Schomberg-Vignier, les Richelieu, le Tellier et Louvois.

A la révolution, le châtelet sert de prison.

En partie démoli, le château devient propriété de la Commune en 1844. Il abrite alors un hôpital.

Depuis 1900, l'ancienne écurie est un théâtre à l'Italienne. Le château est classé patrimoine national depuis 1913.

Aujourd'hui, le château est géré par la Communauté de Communes des 4B Sud-Charente, qui a entamé un réaménagement ambitieux.

Un musée archéologique et l'office de tourisme occupent la tour de la porte d'Archiac.

Monuments historiques	
Auteur phototype	Heuzé, Henri (photographe) - Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine - diffusion RMN
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Barbezieux Saint-Hilaire
Date protection	1913/12/30 : classé MH ; 2004/04/08 : inscrit MH
Préc. Protection	Le château : classement par arrêté du 30 décembre 1913 - Les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments non classés (cad. AC 236), à l'exclusion du local sanitaire situé à l'est de la place ; la tour nord-est en totalité (cad. AC 236) ; une partie des anciennes lices, avec leur mur de clôture, et la place du château, pouvant receler des vestiges archéologiques (cad. AC 228, 234, 235, 237 ; non cadastré sur la rampe des Mobiles) : inscription par arrêté du 8 avril 2004
Dénomination	Château
Éléments MH	Tour ; mur de clôture ; place
Siècle	2e moitié 15e siècle
Siècle détail	19e siècle
Date(s)	1480
Auteur(s)	Mignon Maurice (architecte)
Historique	Le premier château est connu au début du 11e siècle. L'édifice actuel a été rebâti vers 1480. Vendu pendant la Révolution, le châtelet sud-est est affermé au département et sert de prison jusqu'en 1820. En 1845, le château est acheté par la ville qui en rase une partie et restaure le reste à usage d'hôpital (jusqu'en 1908) et de théâtre (salle actuelle aménagée vers 1900). Vers 1922, un nouveau bâtiment est construit à l'ouest par l'architecte Maurice Mignon. De l'enceinte intérieure subsistent un fragment de la courtine nord avec le chemin de ronde couvert, terminé à l'est par une tour demi-cylindrique, ainsi que l'ancienne grange et écurie s'y adossant. Le château comportait au sud-est une porte encadrée de tours rondes dont le passage était situé sous l'église Saint-Ymas, nef unique de quatre travées, suivie d'un chevet plat orienté sud-est, avec chapelle latérale voûtée d'ogives. Au sud se trouvait le donjon que complétaient deux tours démolies au 18e siècle. Ce donjon commandait une poterne. Au nord-ouest, entre deux tours, un bâtiment à deux pignons était baptisé "pavillon de la recette". Un jeu de paume et un puits se trouvaient non loin. Un second puits desservait le donjon. Des fossés existaient autour de chaque enceinte. Les encadrements des baies, les crénelages, les angles des murs et les pignons ont été en partie refaits au 19e siècle. Les façades et l'intérieur de l'ancienne grange et écurie ont été transformés au milieu du 19e siècle pour abriter un théâtre à l'italienne, un café et des pièces à l'étage.
Statut propriété	Propriété de la commune ; propriété d'une personne privée
Site protégé	ZPPAUP
Observations	Site archéologique : 16 028 16 AH (motte castrale et château-fort)
Visite	Ouvert au public

Eglise de Saint-Hilaire

Une procédure de création de périmètres délimités des abords a été conduite sur Barbezieux. Le périmètre de 500 mètres autour de l'église Saint-Hilaire a été remplacé par un Périmètre Délimité des Abords.

Vicairie perpétuelle de l'ancien diocèse de Poitiers, l'église Saint-Hilaire d'Epenède dépendait de l'abbaye de Charroux. Elle pourrait dater, pour ses plus anciens éléments, du XIIe ou du début du XIIIe siècle.

Selon la tradition, l'église aurait été incendiée à la Révolution. Toujours est-il que la voûte de sa nef a disparu (remplacée par un lambris), que le couverture du chœur est refait en 1846 et son clocher en 1875 par l'entrepreneur Villesat, de Ruffec, sur plans de l'architecte Édouard Warin.



Le 20 mars 1877 un mandat de paiement est adressé à M. Rouaud, entrepreneur à Pleuville, pour des travaux à l'église : ouverture de deux croisées dans l'église sous le clocher, pose de persiennes ou abat-sons aux ouvertures du clocher. En 2002, la petite baie de la travée droite du chœur a été démurée, l'autel a été reconstruit et déplacé, le dallage a été reconstitué. Les vitraux sont en cours de restauration.

L'église est de plan allongé, d'un seul vaisseau de quatre travées, couvert d'un lambris, et d'un chœur composé d'une travée droite et d'une partie semi-circulaire couverte d'une voûte à cinq pans dont le toit est en croupe polygonale.

L'élévation extérieure sud est sommée d'une corniche à modillons à décor géométrique ; le toit repose sur une sablière apparente. Sur toutes les élévations se trouvent des reprises d'appareil. Sur l'élévation sud s'ouvre le portail à trois rouleaux et une archivoltte retombant sur des chapiteaux à tailloir mouluré, à corbeille à décor floral et astragale moulurée. Les bases des colonnettes sont prismatiques. A droite de la première baie du portail se trouve une petite baie murée, à linteau monolithe et qui semblerait être un vestige d'une baie jumelle.

L'élévation nord est consolidée par un contrefort dont seule la partie supérieure est visible. Les parties basses sur le chœur et la nef, de l'élévation nord, sont masquées par des dépendances montant à mi-hauteur de l'élévation de l'église. Le clocher, de plan rectangulaire, présente quatre faces se terminant en gables surmontés d'amortissements en fleurons. Il est couvert en ardoise. Les faces est et ouest sont percées de trois arcatures tandis que les faces sud et nord ne le sont que de deux. Les baies sont protégées par des abat-sons en bois. Aux angles du clocher se trouvent des gargouilles en pierre. Au sommet du clocher se dresse une croix en ferronnerie.

Le sol de l'église est en dalles de pierre. Intérieurement, à droite du chœur, dans le mur sud, se trouve un double lavabo. Sur le même mur, dans la travée droite du chœur, est ouverte une meurtrière, largement ébrasée intérieurement et chanfreinée extérieurement. Le chœur est accessible par deux marches. A l'ouest se trouve une tribune en bois. A l'étage est déposée une chaire et au rez-de-chaussée, à gauche, un confessionnal.

Les élévations gauche et droite de la nef sont ornées d'arcatures en arcs brisés, séparées par des colonnettes au-dessus desquelles des chapiteaux à décor rustique portent le départ des arcs doubleaux des voûtes disparues. La double sacristie est au nord.

Monuments historiques	
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Barbezieux-Saint-Hilaire
Date protection	2013/04/30 : inscrit MH
Préc. Protection	L'église en totalité, ainsi que le sol des parcelles pouvant receler des vestiges archéologiques (cad. 327 A 27, 28) : inscription par arrêté du 30 avril 2013
Dénomination	Église
Siècle	11e siècle ; 12e siècle ; 14e siècle ; 15e siècle ; 17e siècle
Siècle détail	19e siècle ; 20e siècle
Historique	Attestée dès le 11ème siècle, l'église fut reconstruite au 12ème siècle puis remaniée au cours des 14ème, 15ème et 17ème siècles. De plan allongé, elle est principalement bâtie en moellon enduit. La nef unique, très simple, est couverte d'un

	plafond en plâtre depuis le 19ème siècle. L'édifice renferme des éléments sculptés ou peints des époques romane, gothique et classique. Cependant, l'intérêt archéologique de ce bâtiment culturel réside dans la présence de murs du premier âge roman ainsi que dans le plan, rare en France, de son chœur, à gros contreforts cylindriques.
Technique décor	Sculpture ; peinture
Statut propriété	Propriété de la commune
Site protégé	Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager
Visite	Ouvert au public

Eglise Saint-Mathias

L'église paroissiale Saint-Mathias, qui s'élève au cœur de la ville de Barbezieux, ne conserve de l'époque romane que quelques éléments architecturaux.

Prieuré Notre-Dame, puis Saint-Mathias fondé vers 1040 par Audouin II de Barbezieux, qui le donne vers 1050 à Cluny. Première pierre posée en 1043 par Godefroy, archevêque de Bordeaux. Il est en grande partie reconstruit au 13e siècle, et au 15e siècle pour son clocher.



La guerre de Cent ans et les guerres de Religion l'endommagent gravement, et il est partiellement en ruine durant plus d'un siècle jusqu'en 1684 où débutent des travaux de restauration, qui se succèdent jusqu'à la fin du 19e siècle. Suppression du prieuré en 1791. L'église est revoûtée en brique de 1827 à 1836. L'abside, détruite en 1789, est rétablie en 1877.

Dans les années 1970, l'édifice retrouve le niveau initial de son sol que des déblais successifs avaient surhaussé.

De l'époque romane ne semblent subsister que quelques piliers et fenêtres. L'édifice d'origine était plus grand que l'actuel puisque son chevet s'étendait plus loin du côté est. Ses dimensions actuelles en font cependant encore un édifice imposant, parmi les plus vastes des églises romanes charentaises, notamment par la largeur et la hauteur de la nef à collatéraux. Cette dernière est couverte de voûtes d'arêtes du 19e siècle. A partir de 1877, le chevet a été entièrement reconstruit dans un style néo-roman.

Le portail date du 13e siècle. En arc brisé, il est orné de statues posées sur des socles et sous des dais. Il a été surmonté d'un portique grec lors d'une campagne de travaux au 19e siècle. Le clocher, élevé au 15e siècle et surélevé postérieurement, a conservé deux statues de grande dimension posées dans des niches.

Monuments historiques	
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Barbezieux-Saint-Hilaire
Date protection	1948/11/29 : inscrit MH
Préc. Protection	Eglise Saint-Mathias : inscription par arrêté du 29 novembre 1948
Dénomination	Eglise
Siècle	11e siècle ; 13e siècle ; 15e siècle
Historique	La construction de l'église Saint-Mathias du prieuré de Notre-Dame, date de 1043, époque du commencement des travaux. Le fondateur, Audouin de Barbezieux, allant en pèlerinage à Vézelay, tomba malade à Cluny et fit don de l'église aux moines de Cluny. L'église est saccagée pendant les guerres de Religion, en 1562, 1568 et 1569. Les voûtes sont ruinées. Louvois, devenu seigneur du lieu, entreprend la restauration de l'édifice. Les voûtes sont refaites au 19e siècle et l'abside actuelle construite. L'édifice est de plan rectangulaire, terminé par une abside semi-circulaire. Les cinq travées de la nef et des collatéraux sont voûtées en briques.

L'abside est voûtée en cul de four et éclairée par six fenêtres. La façade occidentale s'ouvre par un portail du 13^e siècle, en arc brisé, à quatre voussures reposant sur des colonnettes aux chapiteaux ornés de feuillages. La première voussure contient six statuettes, la seconde huit, la troisième des signes zodiacaux. Deux gros contreforts portent un fronton triangulaire. Le clocher du 15^e siècle a été en partie reconstruit. Il conserve encore baie, niches et statues du 15^e siècle. Il se termine par une flèche en charpente peu élevée.

Statut propriété

Propriété de la commune

Patrimoine communal

Distillerie d'eau-de-vie de cognac, minoterie, usine de boulangerie

Cette distillerie, ce logement et ces chais sont construits en 1888 pour Landreau. Ils sont agrandis, en 1904, par un logement et une minoterie-boulangerie. La construction du logement patronal date du début des années 1930.

La minoterie est en moellon, à deux étages, couverte d'ardoise, avec appentis métallique couvert de tôle ondulée. Les chais sont en moellon avec étage de comble couvert de tuile creuse, baies en arc segmentaire. Le logement est en moellon à 1 étage avec façade à travées et ordonnancée, couvert de tuile mécanique. Le logement patronal est en granite, à 1 étage, avec baies en anse de panier, toit à longs pans et demi croupes couvert d'ardoise.



Distillerie d'eau-de-vie de cognac de l'Union des propriétaires de vignobles Boutelleau et Cie

Ces bâtiments sont construits dans la seconde moitié du 19^e siècle pour l'Union des propriétaires de vignobles fondée en 1849. Dans la première moitié du 20^e siècle, une seconde distillerie est installée dans un bâtiment déjà existant. En 1922, la société est en commandite par actions au capital de 2 MF dont les actionnaires sont en grande partie des propriétaires de vignobles. Les activités cessent en 1980.



L'ancienne distillerie est en pierre de taille et couverte d'ardoise. La nouvelle distillerie est en moellon et couverte de tuile creuse, servant actuellement de garage. Les chais en rez-de-chaussée sont avec étage de comble et charpente en bois apparente, couverte de tuile creuse, ouvertures en arc segmentaire. Le logement patronal est à deux étages carrés et élévation à travées, en pierre de taille et toit avec croupe, couvert d'ardoise.

Distillerie d'eau-de-vie de cognac Glemet et Cie

Cette distillerie d'eau-de-vie de cognac est construite à partir de 1885. Le logement patronal et les chais datent de 1891 et 1903. L'entreprise est encore en activité dans les années 1960.

La distillerie est en moellon à cinq pignons couverts de tuile mécanique et de tuile plate. Le logement patronal a un étage et un étage de comble, en pierre de taille et couvert d'ardoise.



Moulin à blé, puis minoterie Epailard

Cet ancien moulin à blé, mentionné sur le cadastre de 1846, date probablement du 18^e siècle. Il est transformé en minoterie en 1870 par Epailard. Le matériel est entièrement modernisé et la minoterie agrandie en 1936. Un moteur électrique de 63 kW des ateliers électriques C.G.E. de Paris y est installé. L'ancienne petite turbine de 8 kW est antérieure à 1936. Il reste cinq cylindres de Buhler (Suisse) et deux plansichters doubles de Schneider-Jacquet.



La minoterie est à deux étages et le sous-sol est partiellement enterré où se trouve la turbine, en moellon, élévation postérieure à travées avec fenêtres en arc segmentaire, charpente en bois apparente. Le stockage et ensachage sont en pan de béton armé et couverts de ciment amianté. Le logement patronal et l'ancien logis sont à travées ordonnancées et 1 étage carré. La partie agricole utilisée à moitié comme logement et les parties industrielles sont couvertes de tuiles mécaniques. Le logement et la ferme sont couverts de tuile creuse. Le silo en béton est à trois niveaux. La rampe d'accès est couverte d'un appentis sur charpente métallique apparente.

Monument aux morts "pour la Patrie"

Le conseil municipal décide de l'érection d'un monument aux morts le 18 août 1922, dans le bourg de Barbezieux, sous réserve que le coût de construction de ce monument soit inférieur au prix du premier devis. Celui-ci est accepté par avis favorable de la préfecture de Charente, et par décret du 2 juin 1922, puis par un arrêté d'autorisation daté du 30 août 1923.

Monument de la guerre de 1914-1918, inauguré le 25 novembre 1923, signé R. Tilhard SCR, Vendôme A. (sculpteur) et Dauphin entrepreneur).



Ce monument a été construit sur la place publique, place de Verdun, sur décision du conseil, avec comme règle de ne laisser paraître aucun signe religieux, il leur est donc demandé de mettre la croix sur le socle et non en ronde-bosse. Le monument devait se composer de deux plaques qui à l'origine devaient comporter 9 noms, soit 72 lettres dorées sur une première plaque et une seconde comportant « AUX ENFANTS DE BARBEZIEUX 1914 - 1918 », soit 32 lettres dorées. Associé à ça, ce trouve 8 clous rosaces.

Le monument aux morts représente " une femme pleurant ses enfants, morts pour la Patrie " (Le Barbezilien, 1^{er} décembre 1923).

La femme qui apparaît sur le haut-relief cache son visage, sans doute attristé, de la main droite. Elle est représentée de profil entre une branche de laurier et une palme entrecroisées, sous les armes de la ville dans une couronne de feuillage. Plus que la ville, elle représente la Patrie : vêtue d'une robe très longue qui laisse à peine apercevoir ses pieds nus, ses manches fendues sont tenues par trois boutons (pouvant rappeler la trinité républicaine). Elle a posé le bras gauche sur la stèle portant la dédicace " La ville de Barbezieux à ses enfants ". Elle tient dans la main gauche un petit bouquet de fleurs composé d'une rose, d'une marguerite et d'une autre fleur, symbolisant une nouvelle fois les couleurs nationales. La devise " Pro patria " est inscrite de chaque côté du relief au-dessus des listes des noms des soldats morts. A la base du monument se trouve un ensemble sculpté comportant une couronne mortuaire, une palme, une branche de laurier et un drapeau.

L'inscription sur la face se compose de : (au-dessus) "ARMES DE LA / VILLE DE BARBEZIEUX " (au centre) "1914_1918" (au-dessous) "LA VILLE DE / BARBEZIEUX/ A SES ENFANTS". De part et d'autre de ces inscriptions se trouvent les listes des morts pour la France.

Usine de matériel agricole P. et Cie (S.A.)

Cette usine a été construite en 1880 pour MM. Viaud et Duro, qui fabriquaient essentiellement des charrues. Elle fait actuellement partie du groupe Gard S.A. de Saint-Ambroix. Une machine à vapeur y était installée jusqu'en 1940 environ, puis remplacée par un moteur diesel monocylindrique de type de gaz pauvre qui fonctionna jusqu'en 1953. La fonderie s'arrête de fonctionner en 1950. Deux presses Grimard de 100 et 200 tonnes du début du siècle et une presse horizontale de 150 tonnes, dite bulldozer, de 1880, sont toujours en fonction. Son effectif en 1960 est de 240 personnes, en 1988, de 30 personnes.

Le bureau 1 est à un étage carré, couvert de tuile mécanique, avec murs en béton. Le bâtiment 2 et 3 sont à toit en shed couvert de tuiles mécaniques et en partie de ciment amiante, le tout sur piliers en fonte avec charpente métallique remarquable, murs extérieurs en parpaing, intérieurs en moellon. L'atelier des presses 4 est à toit refait en deux parties, avec charpente métallique moderne et toit en ciment amiante avec ouverture en plastique transparent dans les 4 pans. L'atelier mécanique de sciage 5 est en moellon avec partie supérieure en parpaing, toit en tôle ondulée sur charpente en bois apparente et pignon couvert de tôle ondulée. L'atelier de peinture 6 est avec entrée monumentale à fronton, en béton et toit couvert de tuile mécanique. L'ancienne fonderie 7 est transformée en magasin, avec toit à longs pans couvert de tôle ondulée, lanterneau en grande partie en matière plastique transparente, charpente métallique apparente, mur pignon avec essentage de tôle ondulée. La surface du site est de 5016 m² et la surface bâtie de 3800 m².



1.7.3.4. Barret

Patrimoine national

Eglise Saint-Pardoux

L'église paroissiale Saint-Pardoux date du XIIe siècle et a été remaniée. Elle a été un ancien prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de Baignes. Elle est classée patrimoine national depuis 1954



Monuments historiques

Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Barret
Date protection	1954/06/15 : classé MH
Préc. Protection	Eglise : classement par arrêté du 15 juin 1954
Dénomination	Eglise
Siècle	12e siècle ; 14e siècle
Historique	Edifice de plan rectangulaire, à une seule nef et abside semi-circulaire. Côté sud, une chapelle formant croisillon a été ajoutée au 14e siècle. La nef de quatre travées a une voûte en berceau en briques avec arcs doubleaux brisés et qui reposent sur

	de doubles pilastres. Au carré du transept, la coupole sur pendentifs est ornée, à la base, d'un bandeau ruban enlacé. Elle est percée d'un oculus du côté du Levant. L'abside est voûtée en cul de four. Elle est ornée de cinq grandes arcatures sur colonnes rondes adossées, avec chapiteaux à personnages et motifs divers. Le croisillon sud, du 14 ^e siècle, est couvert d'une voûte à nervures et à liernes. Les nervures reposent sur des faisceaux de colonnettes à chapiteaux, avec personnages et feuillages. Une crypte existe sous l'abside et peut-être un ossuaire sous le croisillon. La façade occidentale s'ouvre par un portail à trois voussures et deux arcades aveugles. Les arcs sont ornés de pommes de pin, de palmettes, de perles et de pointes de diamant. Les chapiteaux sont historiés. Au-dessus se trouvent six arcatures plein cintre sur colonnettes rondes. Le clocher carré a été en partie refait.
Technique décor	Sculpture
Statut propriété	Propriété de la commune
Site protégé	Site archéologique
Observations	Inscription 28 11 1948 (arrêté) annulée.

Ancien Cimetière

Monuments historiques	
Edifice / site	Croix de l'ancien cimetière
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Barret
Adresse	Dans le nouveau cimetière
Dénomination	croix de cimetière
Epoque de construction	4 ^e quart 11 ^e siècle
Historique	Cette croix, située autrefois dans l'ancien cimetière, a été restaurée par d'Abadie en 1856. La croix est plantée sans son socle et supportée par un pied trapézoïdal à profil plat sur lequel elle repose par l'intermédiaire d'un trapèze de pierre plus petit, en forme de cuvette. La croix elle-même s'inscrit dans un cercle pour la partie essentielle de ses bras. Ne dépassent du cercle que les trèfles qui terminent les trois bras.
Propriété	Propriété de la commune
Protection MH	1990/02/16 : classé MH Croix de l'ancien cimetière (cad. F 823) : classement par arrêté du 16 février 1990
Type d'étude	Recensement immeubles MH

1.7.3.5. Bécheresse

Patrimoine national

Eglise Saint-Barthélémy

L'église paroissiale Saint-Barthélemy date dans son ensemble du XI^e siècle hormis la façade, de style roman saintongeais, reconstruite au XII^e siècle. C'était une vicairie perpétuelle dépendant du chapitre cathédral d'Angoulême. Le transept a été étendu au XV^e siècle avec une chapelle latérale, et l'abside restaurée en 1781. Le clocher a été reconstruit en 1860.

L'église renferme le monument sépulcral du XII^e siècle d'un architecte en pierre orné d'une croix pattée, d'un marteau et d'une équerre, classé patrimoine national au titre objet depuis 1911. La cloche en bronze fondue en 1577 est classée depuis 1943



Monuments historiques

Auteur phototype	Heuzé, Henri (photographe) - Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine - diffusion RMN
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Bécheresse
Date protection	1925/02/23 : inscrit MH
Préc. Protection	Eglise : inscription par arrêté du 23 février 1925
Dénomination	Eglise
Siècle	Moyen Age
Statut propriété	Propriété de la commune
Observations	Objets mobiliers protégés OMH

1.7.3.6. Berneuil

Patrimoine national

Eglise Notre-Dame

L'église NOTRE DAME fut construite dans la 2^e partie de XII^e siècle.

Elle est de forme CROIX LATINE avec chœur, Abside, et deux Absidioles voûtées en cul de four. La cloche faite en 1614, porte l'inscription « Sainte Marie priez pour nous. J'ai été faite pour les habitants de Berneuil. Elle est classée patrimoine national depuis 1944. L'église a été classée patrimoine national de 1845 à 1880 et reclassée à nouveau en 1914. Des travaux de restauration ont été effectués à la fin du XV^e, début du XVI^e et au XX^e siècle.

Sa façade à trois niveaux. Le rez-de-chaussée et le premier étage ont conservé leur élévation romane entre les deux contreforts gothiques.

Le rez-de-chaussée présente une division tripartite. Le portail à trois voussures est encadré par deux arcades aveugles dont les tympans recèlent quelques éléments sculptés à la signification énigmatique dont la composante essentielle est la figure du lion. Sur le tympan de droite, deux oiseaux se mêlent aux lions.



L'étage, souligné par une corniche à modillons, est animé par une haute arcature aveugle dont les supports sont composés comme au rez-de-chaussée de pilastres rainurés qu'encadrent des colonnettes. Les cinq arcs en plein cintre sont simplement dotés d'une frise d'archivolte à décor de pointes de diamants.

Le niveau supérieur, percé d'une niche gothique que surmonte une crucifixion en bas-relief, figurant le Christ, la Vierge et Saint Jean, témoigne du remaniement fin du XV^e, début du XVI^e avec un style gothique et des personnages filiformes.

L'extérieur : Fin du XV^e et début du XVI^e, des renforts gothiques avec des couvertures en écailles de pierre ont été ajoutés de chaque côté en recouvrant les contreforts romans initiaux qui n'avaient que 50 cm d'épaisseur. Au cours du XII^e l'église a été rehaussée avec des moellons et a été installé des éléments défensifs (créneaux, bretèche et chambre haute au-dessus de la voûte) pour servir d'abri fortifié pour les habitants qui se réfugiaient entre le dôme et le toit.

Sur le contrefort sud-ouest on aperçoit les vestiges d'une sirène qui indiquait le chemin de la fontaine notre dame. Fontaine ou le pèlerin allait soigner ses maladies oculaires. Une procession avait lieu chaque année au mois d'août.

Monuments historiques

Auteur phototype	Estève, Georges (photographe) - Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine - diffusion RMN
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Berneuil
Date protection	1914/07/22 : classé MH
Préc. Protection	Eglise : classement par arrêté du 22 juillet 1914
Dénomination	Eglise
Siècle	12e siècle
Historique	Edifice du 12e siècle, composé d'une nef avec transept, abside et absidioles. Il est surmonté d'un clocher carré. Toute la partie supérieure de la façade principale (ouest) forme pignon et a été remontée au 14e siècle, ainsi que les contreforts d'angle. La partie inférieure, du 12e siècle, est composée d'un portail à archivolte décorée, flanqué de deux arcatures aveugles dont les archivoltes sont également ornées, de même que le tympan de l'arcature droite. Au-dessus du portail règne une série d'arcatures aveugles.
Statut propriété	Propriété de la commune
Observations	Objets mobiliers protégés OMH
Visite	Utilisation culturelle

Patrimoine communal

La fontaine Notre-Dame et le lavoir

La fontaine Notre-Dame est située dans un vallon, au pied de l'église. Elle était réputée pour soigner les maladies des yeux. Elle est peut-être à l'origine de la paroisse.



Monument aux morts

/



Moulin à vent de « chez les rois »

Le moulin à vent de « chez les Rois » est dans un bon état de conservation. Nous lui avons connu sa toiture détruite malencontreusement par un incendie. Il fait face à celui de Condéon superbement restauré sur la colline d'en face.

On trouve aussi des vestiges d'anciens moulins parmi les plus anciens d'Europe.



Les pigeonniers

/



Les sites de Grange et de Parsais

Anciennes châtelainies aujourd'hui transformées en chambres d'hôtes.



1.7.3.7. Coteaux du Blanzacais

Regroupe les anciennes communes de Blanzac-Porcheresse, Cressac-Saint-Genis et Saint-Léger.

Patrimoine national

Chapelle des Templiers

La construction de la chapelle des Templiers de Cressac date de la seconde moitié du 12^e siècle. Certains auteurs ont proposé une datation autour de 1150-1160 pour la construction de la chapelle et de 1170-1180 pour la réalisation des peintures murales.

L'identification du temple de Cressac au temple du Dognon mentionné dans les sources, notamment les comptes et les procès des templiers, a été discutée, réfutée notamment par E.G. Léonard (qui situe le Dognon sur la commune de Blanzac), et finalement retenue par A.-M. Legras dans son étude sur les templiers et des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Saintonge et en Aunis (1983), étude utilisée pour la reconstitution de l'historique de la chapelle. Dans les documents des 16^e, 17^e et 18^e siècles, le Dognon est mentionné comme le Dognon de Blanzac, mais il s'agirait bien de la chapelle de Cressac



La commanderie du Dognon apparaît à plusieurs reprises dans le procès des templiers de 1311 (voir Michelet, 1841). À l'issue du procès, elle passe aux mains des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem et on la trouve dans la liste des établissements de cet ordre en 1373. Elle possède alors un moulin à eau, des vignes en propre, touche es redevance sur le vin. Cette enquête signale une baisse des rentes en grain, des cens et rentes en argent, des redevances en chapon et gelines. Dans la liste des commanderies d'Occident dressée vers 1475, les revenus de la commanderie sont mentionnés en baisse. À la fin du 15^e siècle, elle apparaît dans les textes comme une dépendance de Beauvais-sur-Matha. Pendant une courte période à la fin du 16^e siècle, elle dépend de Villegats avant d'être rattachée avec cette dernière au 17^e siècle à Beauvais-sur-Matha. Dans une visite de 1655, le logis du commandeur et ses dépendances sont signalés en ruines. La chapelle est en revanche en bon état lors de visites en 1718, 1729 et 1739. Entre 1736 et 1738, elle bénéficie de libéralités de Philippe Joseph de Lesmerie de Choisy, commandeur de Beauvais-sur-Matha et grand prieur d'Aquitaine. Cependant, un procès-verbal de visite daté de 1776 signale que la messe n'est plus dite depuis dix ans.

Dans l'inventaire dressé pour la vente comme bien national en 1792, le mur nord est en partie écroulé. Le mur nord portant les peintures murales, il y a probablement une confusion avec le mur sud, qui, lui, présente des signes de reprises architecturales. La chapelle est alors convertie en annexe de bâtiment agricole.

Les peintures murales ont été relevées en 1871 par Eugène Sadoux. La chapelle a été acquise au début du 20^e siècle par le consistoire à l'initiative du pasteur Duproix, qui fit protéger la chapelle au titre des monuments historiques (en avril 1914) puis entreprit des travaux de restauration. Elle est ouverte au culte protestant (dépendant de l'église protestante de Barbezieux) après la restauration de la voûte (1923-1926).

Les peintures murales ont été déposées en 1948, restaurées et reposées en 1966 le long du mur nord sur un support en contreplaqué qui a joué avec le temps. Ces fresques ont été réalisées par application d'une argile locale rouge liée au blanc d'œuf dont la couleur a résisté au temps.

La chapelle de Cressac est un édifice de petite dimension, de plan rectangulaire (intérieurement, environ 16,6 m de long sur 8,6 m de large), à nef unique et chevet plat, sans ouverture sur les murs gouttereaux. Elle est aujourd'hui isolée en bordure d'un petit hameau, au sommet d'une colline qui domine la vallée du Né. Elle est surtout connue pour les peintures murales qui recouvrent les murs est, nord et ouest. Le mur sud, refait, a probablement aussi accueilli des fresques.

La façade est sobre. Elle est percée d'un portail et d'une fenêtre, tous deux couvertes en plein cintre, et rythmée par trois bandeaux horizontaux, l'un dans le prolongement des tailloirs des chapiteaux du portail, l'autre correspondant à la base de l'appui de la fenêtre, et le dernier dans le prolongement de l'archivolte de la fenêtre. Les deux premiers viennent buter contre les contreforts plats situés de part et d'autre de la façade, le troisième présente un léger décrochement vers le bas au-dessus de ces mêmes contreforts.

La voussure du portail comporte trois rouleaux (refaits probablement lors de la réhabilitation de la chapelle dans les années 1920). Les rouleaux situés à l'extérieur et au centre retombent sur des colonnettes monolithes à chapiteaux sculptés et bases moulurées, qui reposent sur une première assise de pierre. Les chapiteaux extérieurs ont un astragale assez marqué, trois anneaux sur la corbeille et sont ornés de feuilles plates (feuilles d'eau) dans la partie supérieure. Les chapiteaux centraux portent des crochets.

Le portail est surmonté de deux corbeaux, il était peut-être protégé par un auvent.

Les murs sont épais (environ 1,20m), épaulés par des contreforts peu saillants.

Le mur nord de la chapelle est contrebuté par quatre contreforts, deux près des angles et deux répartis le long de la nef. Celui situé vers l'ouest est plus bas que les autres. Trois corbeaux se trouvent dans la partie orientale de ce mur qui, par ailleurs, est construite en petits moellons assez réguliers, repris avec des joints au fer.

Le chevet est percé d'un triplet dont les baies en plein cintre, toutes trois de mêmes dimensions, sont surmontées, à l'extérieur, d'un cordon sculpté prolongé sur les côtés. Au-dessus se trouve un oculus quadrilobé.

Le mur sud est plus difficile à comprendre. Dans sa partie ouest, il montre de nombreux remaniements. Dans la partie centrale, vers le haut, des pierres de plus gros modules pourraient être des remplois de pierres de chaînage d'angle. Contre le deuxième contrefort se trouve un piédroit avec un autre un peu plus à l'ouest : il pourrait s'agir d'une ancienne porte qui a été murée puis surmontée d'une fenêtre un peu moins large, elle aussi murée, dont on peut voir l'appui et les deux montants. Du côté intérieur, une longue fissure verticale de l'enduit semble correspondre à cette ouverture murée.

À l'intérieur, aucun pilier ni colonne. À chacun des quatre angles de l'édifice, un étroit pilier reçoit un arc qui soutient la voûte en berceau légèrement brisé. Sur les murs gouttereaux, elle repose sur un cordon chanfreiné.

Le seuil et le pourtour de la chapelle sont dallés alors que le reste de la chapelle est couvert de carreaux de terre cuite.

Monuments historiques

Auteur phototype	Thaon, Maurice (photographe) - Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine - diffusion RMN
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Cressac-Saint-Genis
Date protection	1914/05/09 : classé MH
Préc. Protection	Chapelle des Templiers : classement par arrêté du 9 mai 1914
Dénomination	Chapelle
Destinataire	De chevaliers de la milice du Temple
Siècle	12e siècle
Historique	Edifice roman du 12e siècle, qui se compose d'une nef dont le mur est percé de trois fenêtres plein cintre et le mur ouest par une fenêtre plein cintre également. La nef est couverte en berceau. Tout l'intérieur était peint de fresques de la fin du 12e siècle ou du début du 13e, représentant probablement le départ de Philippe-Auguste pour la Terre Sainte.
Technique décor	Peinture
Statut propriété	Propriété d'une association
Observations	Objets mobiliers protégés OMH

Eglise Saint-Barthélémy ou Saint-Arthémy de Blanzac

L'église Saint Arthémy de Coteaux du blanzacais surprend d'abord par son architecture. Un clocher roman du début du XIIe siècle se dresse au centre d'une enveloppe en forme de croix latine. Le chœur roman date de la deuxième moitié du XIIe siècle, les bras du transept de la première moitié du XIIIe siècle, la nef et la façade du milieu et fin du XIIIe siècle sont gothiques.

Des sculptures du XIIe siècle, de très belle facture ornent les chapiteaux du clocher ainsi que ceux de l'abside. Celle-ci présente sept grandes arcades agrémentées de polylobes et de colonnettes.



Les peintures découvertes en 1998 sont de différentes époques : XIIe siècle pour l'esquisse du pilier nord-est, XIVe siècle pour le faux appareil de la nef ainsi que pour les fresques des arcades gothiques, XVe siècle pour le baptême du Christ du croisillon Sud, enfin début XVIe siècle pour le grand Saint Christophe près de l'entrée. Enfin des peintures du XIXe siècle viennent égayer les murs nord et sud du transept.

Monuments historiques

Auteur phototype	Des Forts, Philippe (historien) - Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine - diffusion RMN
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Blanzac-Porcheresse
Date protection	1890/03/16 : classé MH
Préc. Protection	L'église : classement par arrêté du 16 mars 1890
Dénomination	Église
Siècle	12e siècle ; 13e siècle
Statut propriété	Propriété de la commune

Eglise Saint-Cybard de Porcheresse

La petite église de Porcheresse a pour Saint Patron le moine Cybard venu de Dordogne au VI^e siècle et qui a longtemps habité dans une grotte sous le plateau d'Angoulême.

C'est une des plus anciennes de l'Angoumois, élevée au XI^e siècle elle en présente les caractéristiques : fenêtres étroites à linteau monolithe, percées dans les contreforts ainsi que des murs en moellons. Elle fut remaniée et consolidée au XIII^e siècle pour recevoir des voûtes.

La sculpture rappelle par ses thèmes les églises du secteur, telles : Etriac, Puypéroux, Bécheresse ou Coteaux du blanzacais.



Monuments historiques

Auteur phototype	Heuzé, Henri (photographe) - Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine - diffusion RMN
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Blanzac-Porcheresse
Date protection	1913/12/30 : classé MH
Préc. Protection	Eglise Saint-Cybard de Porcheresse : classement par arrêté du 30 décembre 1913
Dénomination	Église
Siècle	12 ^e siècle
Historique	Edifice du 13 ^e siècle. La nef, voûtée en berceau, est séparée de l'abside par une partie voûtée en coupole et supportant le clocher. Cette église a conservé son caractère primitif. L'édifice offre un type complet et bien conservé d'une église rurale à nef unique dont le clocher s'élève sur la travée placée dans le chœur.
Statut propriété	Propriété de la commune
Observations	Objets mobiliers protégés OMH

Patrimoine communal

Distillerie d'eau-de-vie de cognac Guillot

Cette distillerie est construite dans le dernier quart du 19^e siècle pour Guillot. Elle est achetée par la commune en 1983 et transformée en salle des fêtes (suppression de l'étage). Il y subsiste trois chaudières de 3, 5 hl à 4 hl : travail de fumisterie de Léonard (Blanzac) et serpentín de L. Fournal, poêlier à Lavalette.

L'atelier de fabrication se situe en rez-de-chaussée avec charpente en bois apparente. Le chai est transformé en salle des fêtes avec charpente en bois apparente.



Distillerie d'eau-de-vie de cognac, puis usine de conditionnement Balluteaud emballages

Cette distillerie est construite dans le premier quart du 20^e siècle pour Balluteaud. La date de l'arrêt de la distillation est inconnue. L'installation d'une usine d'emballage entraîne la construction des ateliers de fabrication et d'un magasin industriel dans le deuxième quart du 20^e siècle.

Le bâtiment de la distillerie est construit avec baies dans les pignons en arc plein-cintre et toit à longs pans couvert de tuile mécanique. L'atelier de fabrication d'emballages est à un étage carré. Le magasin industriel est à trois étages carrés, avec terrasse en béton et façade à travées.



L'Eglise Notre Dame de Cressac

Sa construction a débuté fin du XI^e siècle, l'exécution de son décor sculpté se fera au XII^e siècle. Entre 1889-1890, la voûte de la nef est refaite en brique et en 1895 la sacristie est construite.

L'église dépendait du chapitre collégial de Blanzac. Elle présente le plan habituel des églises romanes de campagne : nef unique, travée sous clocher et chevet en hémicycle. La construction de l'édifice est empreinte d'archaïsmes : maçonneries en pierres ou moellons, nef primitive charpentée, décor sculpté assez fruste. La façade présente un portail central flanqué de deux arcades.



Cette organisation rythmée d'arcades rompt avec le simple mur écran à contreforts des premières façades romanes. Elle annonce la composition plus sophistiquée de la façade de la cathédrale d'Angoulême : monumentale à arcatures multiples et au décor sculpté abondant. Mais ici, la sculpture est plus limitée : masques, figures humaines ou animales intégrées dans un décor végétal. Le clocher carré plaqué d'arcades hautes rappelle celui de Porcheresse, non loin de là.

L'église de Saint-Genis

L'église Saint-Genis est l'ancienne église paroissiale de Saint-Genis-de-Blanzac. Isolée dans la vallée, au pied du village et de l'église de Porcheresse, elle est encore ceinturée de son cimetière.

Cette ancienne église paroissiale de Saint-Genis-de-Blanzac, datant du XII^e siècle, fut, avant la Révolution française, la vicairie du diocèse de Saintes, unie au chapitre de Blanzac.



Sa construction, à l'écart du bourg, le fait qu'elle ait possédé à l'origine un plan en croix latine, laissent penser qu'elle fut peut-être l'église d'un prieuré. L'état alarmant de ses structures avait été signalé dès le début du XIX^e siècle, période à laquelle le clocher, situé à la croisée du transept, s'était effondré. Toute la partie orientale de l'édifice, transept et abside s'écroula au début du XX^e siècle.

Des auteurs du XIX^e siècle décrivent l'église Saint-Genis construite selon un plan en forme de croix latine. Le carré du transept était surmonté d'une coupole retombant sur des pilastres à chapiteaux nus et suivi d'une courte abside. De cette disposition il ne reste que peu de témoignages : au revers du chevet actuel, deux grands arcs superposés dans l'épaisseur du mur rappellent la présence, à cet endroit, de la coupole qui couvrait la croisée du transept.

L'église Saint-Genis présente un plan rectangulaire très simple. Sa nef unique est couverte d'un tillage. Le sanctuaire est délimité par une table de communion en fer forgé. Le mur oriental est occupé par le maître-autel placé dans un embrasement.

La façade, en pierre de taille dans sa partie inférieure, est divisée horizontalement par une corniche. Le portail en arc en plein cintre très simple s'inscrit dans un arc surbaissé. Le pignon, en moellon, est surmonté d'un clocher-campanile reconstruit après la chute du clocher roman bâti à l'origine sur la croisée du transept. Les murs latéraux,

également en moellon, sont encadrés par deux minces contreforts. Deux baies étroites au nord et au sud éclairent l'intérieur. L'une d'elle a été comblée. L'édifice s'achève à l'est par un chevet plat.

Quelques Saint-Genis ou Genies ou Genès : on ignore lequel de ses saints donna son nom à l'église.

Genès : Mort martyr à Rome, en 286. Acteur et mime, il déclara sa foi chrétienne au cours d'une représentation en présence de l'empereur Dioclétien qui ordonna immédiatement sa décapitation. Un lieu de culte lui fut dédié à Talence (Gironde). Il est le saint patron des comédiens.

Genès (ou Genest), soldat, greffier public à Arles, décapité pour avoir refusé de transcrire l'édit de persécution de Maximilien Hercule. La basilique Saint-Honorat (XIIe siècle) aux Alyscamps à Arles lui fut dédiée un temps.

La tour du télégraphe Chappe

« Tour du Cluzeau » ou du « point du jour » attend une restauration. Elle appartient au XIXe siècle à la ligne du télégraphe Chappe.

Au XVIIIe siècle, famille originaire d'Auvergne, sa famille était des gens de robe proche de roi. Claude Chappe, qui avait cinq frères, naquit en 1763 et fit ses études au petit séminaire de la Flèche, puis s'orienta vers la physique.

Il réalisa de multiples expériences en particuliers, sur des systèmes de télégraphe aérien. Aidé par ses frères, il conçut le télégraphe optique. La technique fut présentée à l'assemblée nationale en 1792 et adoptée par la Convention en 1793. Cette dernière nomma Claude Chappe «ingénieur télégraphe».



L'usine acétylène

Le nom acétylène vient du latin acetum (vinaigre), c'est un carbure d'hydrogène (C₂H₂) isolé en 1836 par Davy et préparé par Berthelot en 1860 à par-tir du carbure de calcium (C₂Ca) qui sera très vite obtenu industriellement. Dès 1900 des générateurs d'acétylène étaient réalisés pour l'éclairage. La « lampe à carbure » avait été conçue en 1892 par Henri Moisson (prix Nobel de chimie 1906). Son pouvoir d'éclairage est 15 fois supérieur à celui du gaz de houille. En 1910 un millier de villes avaient adopté l'acétylène pour l'éclairage public mais le développement de l'électricité provoquera son extinction.



Dans les années 90 le bâtiment a subi de sérieux dommages mais les conditions n'ont pas permis d'envisager sa consolidation et la tempête de 99 lui a été fatale.

Au début des années 2010 la nouvelle municipalité commence à envisager une véritable restauration. Dans un premier temps (en 2013) les murs ont été dégagés de la végétation.

Début 2014 le CFA DE Barbezieux revoit l'ensemble de de la maçonnerie.

Enfin, en 2015, sont réalisées la très belle charpente et la couverture.

1.7.3.8. Bors-de-Baignes**Patrimoine national****Eglise Sainte-Madeleine**

Monuments historiques	
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Bors (Canton de Baignes-Sainte-Radegonde)
Préc. LOCA	Anciennement commune de ; BORS DE BAINES
Lieu-dit	Les Arnauds
Date protection	1994/03/04 : classé MH
Préc. Protection	Eglise (cad. C 155) : classement par arrêté du 4 mars 1994
Dénomination	Eglise
Siècle	12e siècle ; 15e siècle
Historique	Eglise fondée au 12e siècle (façade romane), remaniée à la fin du Moyen Age, reconstruite après les guerres de Religion. La cure était unie à l'abbaye de Baigne qui l'aurait créée vers 1120. L'édifice dut souffrir des guerres de Cent ans et être en partie reconstruit aux 14e et 15e siècles. Le plan est allongé et constitué d'un seul vaisseau de quatre travées. La façade surmontée d'un clocher-mur est divisée en deux par une corniche sur modillons. D'une ancienne galerie disparue, il ne reste que les traces d'une arcature. Quatre contreforts encadrent un portail central et deux arcatures latérales. Le chevet est ajouré d'un triplet. Eglise désaffectée, sauf pour quelques inhumations.
Technique décor	Sculpture
Etat	Désaffecté
Statut propriété	Propriété de la commune
Observations	Inscription 05 12 1991 (arrêté) annulée. Objets mobiliers protégés OMH.

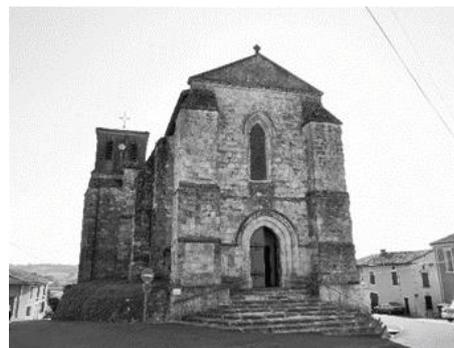
1.7.3.9. Brossac**Patrimoine national****Aqueduc (restes d'un)**

Monuments historiques	
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Brossac
Date protection	1889 : classé MH
Préc. Protection	Aqueduc (restes d'un) : classement par liste de 1889
Dénomination	Aqueduc
Etat	Vestiges
Statut propriété	Propriété de la commune
Observations	18 04 1914 (J.O.) ; Site archéologique : 16 066 1 AH

Eglise Notre-Dame

Située au cœur du bourg de Brossac, l'église Notre-Dame-de-la-Nativité a été construite au XII^{ème} siècle au sommet d'une colline.

Le monument roman présente un plan en croix latine : nef, transept à absidioles et chevet en hémicycle. La plupart des voûtes ont été refaites en briques fin XIX^{ème} siècle, à l'exception de la coupole située sous le clocher et de la voûte en cul-de-four du sanctuaire.



L'emploi du grison, pierre locale de couleur grise très répandue dans ce secteur de la Charente, a limité le décor sculpté à sa plus stricte expression ; cette pierre étant inappropriée à la sculpture. En revanche, l'église possède une fresque peinte, redécouverte dans le sanctuaire à l'occasion de travaux de restauration.

La façade romane a été remaniée : le portail date de l'époque gothique et le pignon qui couronne l'ensemble a été élevé après le Moyen-Age.

De massifs contreforts épaulent le monument et lui procurent sa stabilité. Les parements intérieurs et extérieurs du chevet sont plaquées d'arcades qui contribuent à sa mise en valeur.

Tous les murs de l'église ont été surélevés pour permettre l'aménagement sous les combles de salles de refuge utilisées par la population lors des périodes d'insécurité.

Comme toutes les églises médiévales, Notre-Dame de Brossac était autrefois environnée de son cimetière, abandonné en 1843. A l'extérieur, dans le mur nord de la nef, subsistent deux enfeus funéraires destinés à abriter la sépulture de personnages de haut-rang.

Elle est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1985 et a bénéficié depuis de deux campagnes de restauration, en 2001 puis de 2009 à 2011.

Monuments historiques

Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Brossac
Date protection	1985/10/28 : inscrit MH
Préc. Protection	Eglise Notre-Dame (cad. E 445) : inscription par arrêté du 28 octobre 1985
Dénomination	Eglise
Siècle	12e siècle ; 14e siècle ; 15e siècle ; 19e siècle
Historique	Eglise de style roman du 12e siècle à l'origine, elle a subi de graves dommages pendant la guerre de Cent ans. Si le clocher roman était à la croisée, il a dû, dès cette période, être reconstruit sur le bras nord du transept. D'ancien, il ne reste plus que la base. Dans un but de fortification, le chevet et les bras du transept ont été surhaussés et des ouvertures rectangulaires sans linteaux permettaient de faire le guet. La façade et la première travée de la nef semblent avoir été totalement remontées à la fin du Moyen Age. Le portail occidental pourrait être daté de la seconde moitié du 15e siècle. Le plan d'origine comporte une nef à une travée, un transept avec absidiole sur chaque bras et un chevet à abside ronde. L'absidiole nord a disparu et a été remplacée par une sacristie. L'abside circulaire du chevet est ornée de sept grandes arcades dans lesquelles s'inscrivent des baies encadrées de colonnettes à chapiteaux sculptés. Les travées romanes occidentales de la nef ont été remontées à la fin du Moyen Age, de même que la façade occidentale, prolongée d'un fronton triangulaire après 1880. Des vitraux dus à Dagrart de Bordeaux, posés entre 1891 et 1902, éclairent l'ensemble.
Statut propriété	Propriété de la commune
Observations	Objets mobiliers protégés OMH

Visite	Utilisation culturelle
--------	------------------------

Restes de la villa romaine de Lacou-Dausena



Monuments historiques

Auteur phototype	Mieusement, Médéric (photographe) - Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine - diffusion RMN
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Brossac
Lieu-dit	Lacou-Dausena
Date protection	1875 : classé MH
Préc. Protection	Villa romaine de Lacou-Dausena (restes de la) : classement par liste de 1875
Dénomination	Villa antique
Siècle	Gallo-romain
Etat	Vestiges
Statut propriété	Propriété du département
Site protégé	Site archéologique
Observations	Site archéologique : 16 066 1 AH ; 18 04 1914 (J.O.)

Patrimoine communal

Monument aux morts

Le conseil municipal décide de l'érection d'un monument aux morts en 1920 ; un avis favorable de la préfecture de Charente a été émis le 28 décembre 1920 avec pour condition la suppression de la croix en ronde-bosse au-dessus du monument pour la placer au-dessus de l'épée. Celui-ci est autorisé par décret, daté du 2 avril 1921.



Le monument aux morts de Brossac se compose d'une allégorie de la République (statue de femme représentant la France), en pierre, posée sur un haut socle portant sur la face antérieure la dédicace et la liste des victimes, écrit en lettres dorées sur une plaque de marbre, et sur les côtés une palme. La République porte un étendard, dont la pointe a été cassée.

L'allégorie de la France est debout, pieds nus, coiffée d'un bonnet phrygien ceint d'une couronne végétale. Elle est vêtue d'une tunique drapée à la bordure ornée de métopes, ce qui souligne l'influence antique, et son sein est délicatement découvert. Elle tient une couronne de laurier dans la main droite et, de la main gauche, l'étendard

qui s'enroule autour du corps dans un mouvement ample qu'on retrouve dans les plis de la robe. Un oiseau est figuré sur la boucle de sa ceinture.

Le choix de construction du monument aux morts, sur la place publique a été décidé par le conseil Municipal et par l'Agent-Voyer Cantonal, puis approuver par le préfet en 1920.

1.7.3.10. Chalignac

Patrimoine national

Eglise Saint-Sulpice

Monuments historiques	
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Chalignac
Date protection	1948/11/29 : inscrit MH
Préc. Protection	Eglise : inscription par arrêté du 29 novembre 1948
Dénomination	Eglise
Siècle	12e siècle ; 13e siècle ; 15e siècle
Historique	Construite au 12e siècle, l'église a été sans doute de celles qui ont subi de gros dommages pendant la guerre de Cent ans. Elle a fait l'objet d'importantes réparations au 15e siècle (réfection des voûtes de la nef). L'édifice est de plan rectangulaire, à une seule nef, terminée par une abside semi-circulaire. La nef de trois travées est couverte de voûtes à nervures qui reposent sur des colonnes circulaires adossées à des pilastres. Au carré du transept, arcs brisés à deux rouleaux et coupole sur pendentifs. L'abside voûtée en cul de four est ornée de cinq arcatures sur colonnes circulaires, et éclairée par quatre fenêtres avec colonnettes rondes. Les chapiteaux sont sculptés de personnages et d'animaux. La façade occidentale s'ouvre par un portail en arc brisé du 13e siècle. Le transept est surmonté d'un clocher carré, présentant un étage de trois arcatures sur pilastres et un étage sans ornement. Les murs sud et nord conservent des vestiges d'arcatures et de litre funéraire.
Technique décor	Sculpture
Statut propriété	Propriété de la commune
Observations	Objets mobiliers protégés OMH

1.7.3.11. Champagne-Vigny

Patrimoine national

Eglise Saint-Christophe

Eglise romane dédiée à Saint-Christophe. On ne connaît pas la date de sa fondation. Sa nef unique prolongée d'une croisée couverte d'une coupole sur trompes et son abside semi-circulaire ornée d'arcades sont caractéristiques de l'art de bâtir du XIIe siècle. Pendant la guerre de Cent ans, le clocher carré a été fortifié, ce dont témoignent les deux fenêtres-créneaux et une meurtrière. Restaurée au XIXe siècle, l'église a été dotée d'une voûte en brique creuse sur la nef, en remplacement du berceau roman, et agrandie par une sacristie sur la façade nord. Elle est classée au titre des monuments



historiques depuis 1990, à la suite de la cloche offerte par l'écrivain Alfred de Vigny en 1850 et classée dès 1946.

Monuments historiques	
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Champagne-Vigny
Préc. LOCA	Anciennement commune de ; CHAMPAGNE DE BLANZAC
Date protection	1990/03/19 : classé MH
Préc. Protection	Eglise Saint-Christophe (cad. A 256) : classement par arrêté du 19 mars 1990
Dénomination	Eglise
Éléments MH	Décor intérieur ; décor extérieur
Siècle	1er quart 12e siècle ; 15e siècle ; 4e quart 19e siècle
Historique	L'abside est la partie la plus ancienne, datant du premier quart du 12e siècle. Le faux carré et la façade seraient du dernier tiers du même siècle. Le clocher qui surmonte la coupole a été remanié au 15e siècle. La nef a été recouverte en 1877 par une voûte de briques. Elle est suivie d'une travée surmontée d'une coupole sur pendentifs. La façade est percée, au rez-de-chaussée, d'une porte et de deux arcades aveugles ; au premier, d'un cordon et de trois arcades, et d'un second cordon sur corbeaux sous le pignon. L'abside s'orne de onze arcatures aveugles partant de pilastres renforcés de demi-colonnes dont les chapiteaux supportent l'entablement qui repose aussi sur des modillons sculptés.
Technique décor	Sculpture
Statut propriété	Propriété de la commune
Observations	Inscription 24 04 1926 (arrêté) annulée.
Visite	Utilisation culturelle

Logis du Maine-Giraud

Le Maine Giraud, ce manoir du XV^e siècle fut la propriété d'Alfred de Vigny. Il s'y installa avec son épouse en 1838, partageant son temps entre l'écriture, l'entretien du domaine ou la vente de ses eaux-de-vie. Plusieurs poèmes des Destinées ont été inspirés par le paysage qu'il contemplait du haut de la tour du domaine : La Mort du Loup, La Bouteille à la Mer, La Maison du Berger. Le musée consacré au poète se visite, comme les chais et la distillerie (visite gratuite tous les jours).



Monuments historiques	
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Champagne-Vigny
Date protection	1967/11/13 : inscrit MH
Préc. Protection	Façades et toitures (cad. C 242) : inscription par arrêté du 13 novembre 1967
Dénomination	Manoir
Éléments MH	Logis ; élévation ; toiture
Siècle	16e siècle

Personnalité(s)	Vigny Alfred de, écrivain (habitant célèbre)
Historique	Vieille gentilhommière qui tire toute sa célébrité des séjours qu'y fit Alfred de Vigny, de 1850 à 1853. L'édifice se compose d'un corps de logis rectangulaire dont la façade principale donne sur le sud. Deux tours carrées existaient à chaque extrémité. Au centre, tour polygonale renfermant l'escalier à vis et servant d'entrée. Dans une tourelle accolée sur le côté et couverte par un toit conique, un petit escalier conduit au cabinet occupant le sommet de la tour et dans lequel, d'après la tradition, le poète écrivit plusieurs de ses œuvres.
Statut propriété	Propriété d'une personne privée
Visite	Fermé au public

1.7.3.12. Chantillac

Patrimoine national

Croix de l'ancien cimetière



Monuments historiques	
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Chantillac
Date protection	1990/04/10 : classé MH
Préc. Protection	Croix de l'ancien cimetière, près de l'église (cad. ZC 69) : classement par arrêté du 10 avril 1990
Dénomination	Croix de cimetière
Siècle	14e siècle ; 15e siècle
Historique	L'ouvrage est peut-être daté du Moyen Age. L'église a également reçu d'importantes modifications gothiques. Aucune partie de la croix n'est laissée sans décor sculpté. Le socle est orné de moulures. Au sommet, la croix a été rajoutée tardivement. Le fût de colonne est composé, verticalement, de quatre faces délimitées par des colonnettes ininterrompues se terminant par un pinacle. Trois niveaux horizontaux sont soulignés par de grosses moulures dont l'une est sculptée de feuillages. Au premier niveau, le décor est constitué de larges bandes suggérant des cannelures. Au-dessus, quatre personnages en robes d'ecclésiastiques ont perdu bustes et têtes. Au dernier niveau, les sculptures sont plus lisibles. Quatre personnages sont sculptés en ronde bosse dans un effet de niches, en arc trilobé, surmontés d'un gâble flamboyant.
Technique décor	Sculpture
Statut propriété	Propriété de la commune

Observations	Inscription 08 10 1986 (arrêté) annulée © Monuments historiques, 1992 PA00104281
--------------	---

Patrimoine communal

Minoterie

Cette minoterie électrique est construite dans la première moitié du 20e siècle. Elle s'arrête de fonctionner dans les années 1950. Le meunier en 1949 s'appelle Boutin. L'atelier de fabrication est à deux étages. L'entrepôt industriel est en rez-de-chaussée et en béton.



Usine de produits réfractaires et de chamotte de la Sté Exteral, actuellement Sarcal

Ce four industriel vertical est construit en 1930 pour cuire l'argile réfractaire et la transformer en chamotte. La reconstruction de hangars se produit dans le dernier quart du 20e siècle. La matière première utilisée est l'argile qui contient 60 à 70% d'alumine (durée de la cuisson : 24 h). A l'origine, le four est chauffé au charbon. Actuellement, c'est le fuel qui est utilisé.



Le site industriel est desservi par un embranchement ferroviaire. Le four est à cinq niveaux, les deux premiers sont en pan de fer rempli de brique, le 3e est en tôle ondulée, le 4e en pan de bois et le 5e en matériau synthétique et couvert de ciment amiante. Plusieurs hangars récents sont en matière synthétique avec charpente métallique apparente couverte de ciment amiante.

1.7.3.13. Chillac

Patrimoine national

Château

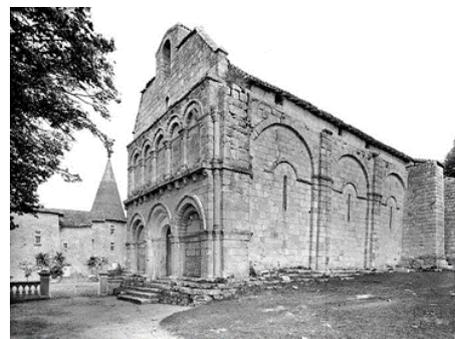


Monuments historiques

Auteur phototype	Estève, Georges (photographe) - Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine - diffusion RMN
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Chillac

Date protection	1961/05/16 : inscrit MH
Préc. Protection	Façades et toitures (cad. B 245) : inscription par arrêté du 16 mai 1961
Dénomination	Château
Éléments MH	Elévation ; toiture
Siècle	2e moitié 15e siècle
Historique	Le site a été habité dès une haute antiquité. Tout autour de la construction actuelle se trouvent des fondations anciennes émergeant de terre. Après la guerre de Cent ans, le château fut reconstruit dans la seconde moitié du 15e siècle. Il était le siège d'une seigneurie à toute justice relevant de Barbezieux. Au 18e siècle, il devient propriété du marquis de Donissan de Citran, grand sénéchal de Guyenne. Un corps de logis flanqué aux angles du couchant de deux tours rondes. Une tourelle en pierre, de plan polygonal, contient l'escalier en pierre à vis qui dessert cette partie du château qui est éclairée par des fenêtres à moulures et accolades du 15e siècle. L'intérieur comprend de grandes salles avec plafonds à grosses solives. La salle du premier étage possède deux cheminées en pierre du 15e siècle, ornées de colonnes. Sous cette partie du château existent des caves profondes. Un simple pan de mur relie le pavillon carré adossé à la grande tour à un autre corps de logis de plan rectangulaire avec tourelle polygonale, tronquée. Elle décore la façade sud dont toute la partie est a été reconstruite à une époque relativement récente.
Statut propriété	Propriété d'une personne privée
Visite	Fermé au public

Eglise Saint-Sulpice



Monuments historiques	
Auteur phototype	Estève, Georges (photographe) - Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine - diffusion RMN
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Chillac
Date protection	1961/05/16 : inscrit MH
Préc. Protection	Façades et toitures (cad. B 246) : inscription par arrêté du 16 mai 1961
Dénomination	Eglise
Éléments MH	Elévation ; toiture
Siècle	12e siècle ; 4e quart 15e siècle
Historique	Eglise construite au 12e siècle, ayant ensuite souffert des guerres, notamment celle de Cent ans. Restaurée au 15e siècle. Plan à une seule nef, terminée par un chevet droit. La nef est divisée en trois travées. Les murs ont de grandes arcatures reposant

sur des pilastres très larges. Des voûtes à nervures en briques ont été construites en 1881 et reposent sur des colonnes rondes. Le transept est légèrement plus large. Coupole sur pendentifs. Un mur sépare la partie utilisée de l'édifice de l'ancien chœur qui avait trois travées de voûtes sur nervures du 15^e siècle. Ces dernières ont été détruites. Le mur du chevet est droit et éclairé par trois fenêtres. La façade occidentale s'ouvre par un portail plein cintre à trois voussures et colonnes circulaires d'apparence primitive, et est ornée de deux portes aveugles. Deux têtes ornent le tympan de la porte aveugle sud. Le pignon triangulaire a été tronqué et se termine par un campanile moderne. Le côté nord conserve la tour carrée de l'ancien clocher du 15^e siècle.

Technique décor	Sculpture
Statut propriété	Propriété de la commune

1.7.3.14. Condéon

Patrimoine national

Eglise Saint-Marien



Monuments historiques

Auteur phototype	Heuzé, Henri (photographe) - Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine - diffusion RMN
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Condéon
Date protection	1913/02/10 : classé MH
Préc. Protection	Eglise : classement par arrêté du 10 février 1913
Dénomination	Eglise
Siècle	11 ^e siècle ; 15 ^e siècle
Historique	Edifice important, dépourvu de clocher, composé d'une nef, d'un transept et d'une abside carrée. La nef, flanquée de quatre énormes contreforts, est divisée en trois travées voûtées en voûtes d'arêtes du 15 ^e siècle. L'abside est également flanquée de deux gros contreforts d'angle et voûtée également en voûte d'arête, ainsi que les transepts. Le portail date du 11 ^e siècle. La plupart des colonnettes de ce portail ont disparu.
Statut propriété	Propriété de la commune

1.7.3.15. Étriac

Patrimoine national

Eglise Saint-Germain

Monuments historiques	
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Etriac
Lieu-dit	Le Bourg
Date protection	1965/05/24 : inscrit MH
Préc. Protection	Les chapiteaux historiés du transept (cad. D 48) : inscription par arrêté du 24 mai 1965
Dénomination	Eglise
Éléments MH	Chapiteau ; transept
Siècle	12e siècle
Historique	Eglise de l'ancien diocèse d'Angoulême, construite au 12e siècle. L'édifice a été mutilé et la voûte en pierre de la nef n'existe plus. Il est orienté, de plan rectangulaire à une seule nef et chevet plat. La nef est de trois travées, avec arcatures sur pilastres. Le carré du transept est plus étroit. Les chapiteaux des colonnes sont richement sculptés. Le chœur d'une travée est couvert d'une voûte à nervures du 15e siècle. Le pignon a été refait.
Technique décor	Sculpture
Statut propriété	Propriété de la commune
Observations	Objets mobiliers protégés OMH

1.7.3.16. Guimps

Patrimoine communal

Usine de boulangerie et minoterie de la coopérative agricole de Guimps

Cette boulangerie coopérative est créée en 1887 par dix familles de Guimps. La minoterie est construite en 1928. Un moteur à fuel lourd fonctionne de 1928 à 1955 puis est remplacé par un moteur électrique.

La boulangerie, en rez-de-chaussée, est en moellon et couverte de tuile mécanique. La minoterie, à trois étages carrés, est en parpaing de béton et couverte de ciment amiante. Le bâtiment de stockage est en béton avec lanterneau et couvert de ciment amiante. Le silo de stockage est en parpaing de béton et essentage de ciment amiante et ciment amiante en couverture.



1.7.3.17. Val-des-Vignes

Elle regroupe les anciennes communes d'Aubeville, Jurignac, Mainfonds, Péreuil.

Patrimoine national

Eglise Saint-Médard

Monuments historiques	
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Mainfonds
Date protection	1926/07/13 : inscrit MH
Préc. Protection	Eglise : inscription par arrêté du 13 juillet 1926
Dénomination	Église
Siècle	12e siècle
Historique	Eglise du 12e siècle en forme de croix grecque. La nef ainsi que les bras du transept, de même dimension et sur plan carré, sont voûtés en berceau. Une coupole voûte la travée centrale sur laquelle s'élève un clocher postérieur à l'église. L'abside voûtée en cul de four est décorée d'arcatures et éclairée par trois fenêtres. Les deux absidioles ont disparu.
Statut propriété	Propriété de la commune
Visite	Utilisation culturelle

Eglise Saint-Hilaire



Monuments historiques	
Auteur phototype	Des Forts, Philippe (historien) - Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine - diffusion RMN
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Péreuil
Date protection	1913/01/20 : classé MH
Préc. Protection	Eglise : classement par arrêté du 20 janvier 1913
Dénomination	Église
Siècle	12e siècle
Historique	Eglise romane du 12e siècle. Le plan, d'une grande symétrie, est composé de trois travées voûtées en coupole et d'une travée d'avant-chœur voûtée de même. Celle-ci supporte le clocher. Le chœur est voûté d'un cul de four. Les deux premières travées ont disparu et ont été remplacées par un plancher.

Statut propriété	Propriété de la commune
Visite	Utilisation culturelle

Patrimoine communal

Distillerie d'eau-de-vie de cognac Duclos

Cette distillerie est construite dans le dernier quart du 19^e siècle, pour André Duclos. La distillation s'arrête vers 1960-1965. Actuellement l'usine fabrique des instruments de musique.

L'atelier de fabrication est en moellon, à un étage. Le logement patronal avec façade est en pierre de taille à travées avec baies en arc en anse de panier. Dans le nord de la commune, le château de la Dourville était un fief dépendant de la baronnie de Blanzac, et qui appartenait au XVI^e siècle à la famille Journaud, originaire de Saint-Genis-de-Blanzac. Lors de la révolte de la gabelle en 1548, le propriétaire de la Dourville, Laurent Journaud, ancien maire d'Angoulême, fut chargé par les insurgés d'aller trouver le roi François I^{er} au Piémont, afin de porter leurs doléances. Pendant son absence, ils mirent à mort un malheureux métayer de ses terres.



À l'époque de la Révolution, le fief de la Dourville était la propriété de messire Vignaud du Dognon.

L'église paroissiale romane Saint-Cybard

L'église paroissiale romane Saint-Cybard date du XII^e siècle. C'était un ancien prieuré fondé par l'abbaye Saint-Cybard d'Angoulême. Au départ simple rectangle avec abside semi-circulaire, deux croisillons lui ont été ajoutés au XV^e siècle lui donnant sa forme de croix latine ; le chevet plat date aussi de cette époque. Elle a été restaurée à la fin du XIX^e siècle. Une cloche lui a été ajoutée en 1817.



1.7.3.18. Lachaise

Patrimoine communal

Ferme et distillerie d'eau-de-vie de cognac Claude Dussaud

Les bâtiments de ferme, mentionnés sur la carte de Cassini, peuvent dater du 18^e siècle ; cette ferme appartenait sans doute à un bouilleur de cru. La distillerie date du début du 19^e siècle et le logement patronal du dernier quart du 19^e siècle. La distillerie déménage dans une autre pièce en 1949. L'alambic de 3 hl construit vers 1850, chauffé au bois, est modifié avec un col de cygne remplaçant le chapiteau en tête de maure. Le chauffe-vin, monté vers 1922, est une ancienne chaudière de 3 hl. La production est de 28 hl d'alcool pur par an.



L'ancienne ferme est en moellon et couverte de tuile creuse. Le logement patronal à un étage carré, est en moellon enduit, avec toit à longs pans à croupes couvert de tuile mécanique.

1.7.3.19. Ladiville

Patrimoine national

Eglise Saint-Médard

Monuments historiques	
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Ladiville
Date protection	1952/10/01 : inscrit MH
Préc. Protection	Eglise Saint-Médard : inscription par arrêté du 1er octobre 1952
Dénomination	Eglise
Siècle	12e siècle
Historique	Eglise de l'ancien diocèse de Saintes, citée dès le début du 12e siècle. Plan rectangulaire à une seule nef et abside semi-circulaire. La façade occidentale s'ouvre par un portail à trois voussures plein cintre reposant sur des pilastres. Deux portes aveugles accompagnent ce portail. Elles sont à trois voussures avec gorge, reposant sur des colonnettes rondes. L'étage au-dessus comprend quatre arcatures. L'abside est ornée d'arcatures et de colonnes rondes adossées à des pilastres. Côté nord se trouve le clocher qui a été reconstruit. Il est à peu près carré, terminé par une flèche en ardoises.
Statut propriété	Propriété de la commune

1.7.3.20. Lagarde-sur-le-Né

Patrimoine national

Eglise Saint-Pierre

Monuments historiques	
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Lagarde-sur-le-Né
Date protection	1992/03/03 : inscrit MH
Préc. Protection	Façades et toitures, ainsi que la travée sous clocher, à l'exclusion de la sacristie (cad. A 417) : inscription par arrêté du 3 mars 1992
Dénomination	Eglise
Eléments MH	Elévation ; toiture
Siècle	12e siècle ; 17e siècle ; 19e siècle
Historique	Vicairie perpétuelle dépendant de l'abbaye de Beignes, l'église date de la seconde moitié du 12e siècle. Elle fut incendiée en 1562 puis restaurée à la fin du 17e siècle. Le chœur fut relevé à cette période. Elle fut également restaurée au 19e siècle. L'édifice de plan rectangulaire est à nef unique de deux travées voûtées d'un berceau plein cintre, suivie d'un clocher sous coupole sur pendentifs et du chœur. L'étage en retrait du clocher montre, sur chacune de ses faces, des baies romanes. L'élévation ouest est éclairée d'un portail plein cintre à trois rouleaux à arêtes vives.

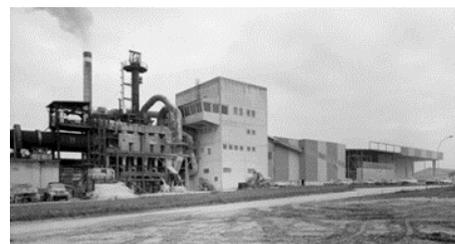
	Sept arcatures montées sur colonnettes aux chapiteaux feuillagés, se développent au-dessous d'un mur pignon.
Technique décor	Sculpture
Statut propriété	Propriété de la commune
Observations	Objets mobiliers protégés OMH
Visite	Utilisation culturelle

1.7.3.21. Oriolles

Patrimoine communal

Usine de chamotte Sarcal

Cette usine de chamotte est construite en 1976, sur l'emplacement d'une usine de 1960. Le four rotatif de cimenterie est installé en 1976 pour remplacer deux anciens fours des années 1960. Autrefois, la production se montait à deux fois 600 t par jour, actuellement elle est de 2800 t. Le four est chauffé au gaz de Lacq.



Le bâtiment des machines avec tour de contrôle est en pan de béton armé rempli de parpaing, à 4 étages carrés avec terrasse. L'entrepôt industriel est en matériau synthétique avec toit à longs pans. Le hangar ouvert sert de magasin industriel avec toit en pavillon. L'entrepôt et le magasin, avec charpente métallique apparente, sont couverts de ciment amiante.

Ce site a été en partie démantelé.

1.7.3.22. Passirac

Patrimoine national

Eglise Saint-Pierre

L'église Saint-Pierre, qui s'élève au milieu du cimetière de Passirac, conserve de beaux éléments romans et médiévaux malgré des interventions très marquées au 19^e siècle ; le chœur et la croisée du transept ont notamment gardé un beau volume et une série de chapiteaux avec un décor sculpté de qualité.



L'église paroissiale de Passirac, dédiée à saint Pierre-ès-Liens, était à l'origine un prieuré donné à l'abbaye de Baignes le jour de sa consécration en 1077. Il semble que le chevet et la croisée du transept aient été reconstruits vers 1100 et la nef dans la seconde moitié du 12^e siècle. Elle cesse d'être un prieuré conventuel au 16^e siècle. Elle fait l'objet d'importants travaux de reconstruction dans ses parties hautes et en façade à la fin du 19^e siècle. L'utilisation de matériaux différents offre un fort contraste, entre le grès local de l'époque romane et médiévale et le calcaire blanc d'Angoulême des reconstructions-restaurations du 19^e siècle. Néanmoins, l'ensemble, de taille modeste, possède des proportions harmonieuses.

Cette église, de plan en croix latine, présente la particularité d'avoir possédé un portail dans la travée occidentale du mur sud de la nef. Cette travée est traitée, comme une façade, en deux niveaux séparés par un bandeau à modillons. Le portail à une voussure sur colonnettes a été muré, certainement dès le 12^e siècle, au profit d'une porte ouverte dans la façade occidentale. Les murs de la nef à quatre travées sont rythmés de contreforts plats entre lesquels un arc est percé d'une étroite et haute baie en plein cintre. Le couronnement du

chevet, du 19e siècle, reprend le thème des arcades aveugles romanes ; les noms de l'architecte, Texier, et du mécène sont gravés dans l'un de ces arcs. Une porte murée dans le bras sud du transept menait sans doute aux bâtiments communautaires

Monuments historiques	
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Passirac
Date protection	1991/12/05 : inscrit MH
Préc. Protection	Eglise Saint-Pierre (cad. B 608) : inscription par arrêté du 5 décembre 1991
Dénomination	Eglise
Siècle	11e siècle ; 12e siècle ; 4e quart 19e siècle
Historique	L'église appartenait, au 11e siècle, à l'abbaye de Baignes et dépendait de l'archiprêtre de Chalais. Elle fut prieuré conventuel jusqu'au 16e siècle. Edifié aux 11e et 12e siècles, l'édifice roman fut remanié à l'époque médiévale, puis reconstruit dans ses parties hautes et couronné par un clocher neuf à la fin du 19e siècle. L'édifice est de plan rectangulaire avec transept terminé par une abside circulaire. Le transept nord a été prolongé vers l'est au 19e siècle par une sacristie, et vers l'ouest par une tour d'escalier d'époque médiévale. Les murs goutteraux de la nef comportent, au sud, des arcatures romanes sculptées au-dessus d'un portail muré. Le portail occidental, de facture romane, est surmonté d'un pignon 19e. Le chevet, dont le couronnement a été remplacé à l'extérieur par une arcature moderne en calcaire blanc d'Angoulême, présente à l'intérieur une abside décorée de quatorze chapiteaux à décor sculpté.
Technique décor	Sculpture
Statut propriété	Propriété de la commune
Visite	Utilisation culturelle

1.7.3.23. Pérignac

Patrimoine national

Eglise Saint-Gervais - Saint-Protais



Monuments historiques	
Auteur phototype	Des Forts, Philippe (historien) - Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine - diffusion RMN
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Pérignac

Date protection	1907/09/21 : classé MH
Préc. Protection	L'église : classement par arrêté du 21 septembre 1907
Dénomination	Église
Siècle	12e siècle
Historique	Eglise romane du 12e siècle. Le clocher primitif remontait au début du 11e siècle mais il a été démoli et repris à l'identique à la fin du 19e siècle.
Statut propriété	Propriété de la commune
Site protégé	Site inscrit
Observations	Objets mobiliers protégés OMH. Site inscrit 28 03 1977 (arrêté).

1.7.3.24. Reignac

Patrimoine national

Eglise Saint-Pierre

Monuments historiques	
Auteur phototype	Hurault, Charles - Ministère de la Culture (France), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (Centre de recherche des monuments historiques - CRMH) diffusion RMN
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Reignac
Date protection	1970/06/25 : classé MH
Préc. Protection	Eglise (cad. F 714) : classement par arrêté du 25 juin 1970
Dénomination	Église
Siècle	12e siècle ; 15e siècle ; 18e siècle
Historique	Edifice de plan cruciforme avec absidiole sur bas-côté sud. Le bas-côté nord a été remonté sur croisée d'ogives au 16e siècle. Coupole sur pendentif. Abside en cul de four. Clocher octogonal percé de quatre fenêtres et présentant un chemin de ronde couvert à l'est. Abside en cul de four sur l'absidiole sud. Celle-ci communique avec l'abside par un passage du 16e siècle. La façade à trois portails dont l'un est caché par le contrefort sud-ouest. Cette façade est surmontée par deux étages d'arcatures aveugles sculptées (monstre avec personnage nu ; saints...).
Technique décor	Sculpture
Statut propriété	Propriété de la commune
Visite	Utilisation culturelle

Patrimoine communal

Tuilerie et briqueterie Ravail

Cette ancienne tuilerie à bras, probablement du 18^e siècle, est modernisée par Jean Ravail, vers 1900, par l'introduction de machines. Le four à flamme renversée et la cheminée sont reconstruits en 1922, avec 40 000 briques produites sur place. L'arrêt de la production date de 1987. Les machines sur place : moteur Japy servant de force motrice, deux mouleuses et une presse carreaux de Foucard et Joly, de Blois, datent de 1900 à 1914. Il y a un four à deux alandiers chauffés au bois, puis au fuel et une carrière d'argile sur place. L'entreprise familiale emploie au maximum un ouvrier et des travailleurs saisonniers.

Le four est entièrement en bois. La cheminée d'usine est en brique.



1.7.3.25. Saint-Aulais-la-Chapelle

Patrimoine national

Eglise Saint-Jacques de Conzac



Ph. C. Vignes, Cl. M.H. 286.409 (1976)

Monuments historiques

Auteur phototype	Vignes, Claire - Ministère de la Culture (France), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (Centre de recherche des monuments historiques - CRMH) diffusion RMN
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Saint-Aulais-la-Chapelle
Lieu-dit	Conzac
Date protection	1953/03/13 : classé MH
Préc. Protection	Eglise de Conzac : classement par arrêté du 13 mars 1953
Dénomination	Église
Siècle	12 ^e siècle ; 17 ^e siècle
Historique	Eglise construite au 12 ^e siècle dans une région que parcouraient les pèlerins de Compostelle. Le bourg de Conzac a été ruiné pendant la guerre de Cent ans, au 15 ^e siècle. L'église peut avoir été ruinée à ce moment-là. Elle a été restaurée au 17 ^e siècle mais le bourg ne s'est pas relevé. L'édifice est de plan en croix, à une seule nef, et se termine par une abside semi-circulaire. La nef a été reconstruite au 17 ^e siècle. Elle est couverte par un plafond en bois. Le carré du transept avait une coupole sur pendentifs. La sculpture des chapiteaux est importante : cavaliers,

	personnages, animaux, ornements. L'abside est ornée de deux étages d'arcatures. Tous les chapiteaux sont sculptés (griffons, oiseaux, entrelacs). L'abside est couverte en cul de four. Le croisillon nord, couvert en lambris, conserve son absidiole voûtée en cul de four. Le croisillon sud a été détruit. Le clocher, qui s'élève sur le transept, a été tronqué et ne conserve plus qu'un étage avec quatre arcatures sur pilastres sur chaque face. Un escalier à vis prend naissance entre l'absidiole nord et l'abside.
Technique décor	Sculpture
Statut propriété	Propriété de la commune

1.7.3.26. Saint-Bonnet

Patrimoine national

Eglise Saint-Bonnet

Monuments historiques	
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Saint-Bonnet
Date protection	1948/11/29 : inscrit MH
Préc. Protection	Le portail et la façade occidentale : inscription par arrêté du 29 novembre 1948
Dénomination	Église
Éléments MH	Portail ; élévation
Siècle	12e siècle ; 15e siècle
Historique	L'église dépendait du prieuré de Barbezieux. Le plan de l'édifice est en forme de croix, avec chevet plat. La nef comprend deux premières travées du 15e siècle, déviées sur l'axe du reste de l'édifice, avec voûtes à nervures et liernes. Une travée plus étroite est couverte de voûtes à nervures reposant sur des colonnes romanes. Le transept et le chœur actuels sont couverts de voûtes à nervures reposant sur des colonnettes du 13e siècle avec chapiteaux à feuillages. La voûte du chœur porte la date de 1682. Le portail de la façade occidentale date du 15e siècle et présente pinacles, moulures prismatiques et choux frisés. Clocher carré avec fenêtres géminées trilobées.
Technique décor	Sculpture
Statut propriété	Propriété de la commune

1.7.3.27. Saint-Félix

Patrimoine national

Eglise Saint-Félix

Monuments historiques	
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Saint-Félix
Date protection	1984/06/27 : classé MH
Préc. Protection	Eglise Saint-Félix (cad. C 160) : classement par arrêté du 27 juin 1984
Dénomination	Église

Siècle	12e siècle
Historique	L'église appartenait autrefois à l'ancien diocèse de Saintes et eut à souffrir de la guerre de Cent ans. L'édifice est à vaisseau unique se terminant, vers l'est, par une abside semi-circulaire. La façade occidentale est typiquement charentaise. Elle comprend un rez-de-chaussée à trois arcs en plein cintre, bordé d'un cordon ouvragé. Au-dessus, séparé par une corniche, s'élève un étage d'arcatures portées par des colonnes à chapiteaux ouvragés et séparées par des pilastres. A l'intérieur, la nef, restaurée au 19e siècle, conserve les traces des grandes arcatures plein cintre qui devaient décorer les murs gouttereaux. Le faux carré, plus étroit et couvert d'une coupole sur pendentifs, est orné, sur ses faces latérales, d'arcs reposant sur des pilastres et des colonnes rondes adossées à chapiteaux romans historiés. L'abside est voûtée en cul de four. Le clocher carré à deux étages est percé d'arcatures en plein cintre. Son second niveau a été reconstruit en 1888.
Technique décor	Sculpture
Statut propriété	Propriété de la commune
Observations	Objets mobiliers protégés OMH
Visite	Utilisation culturelle

1.7.3.28. Le Tâtre

Patrimoine national

Commanderie Saint-Jean

Monuments historiques	
Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Le Tâtre
Date protection	1992/03/03 : inscrit MH
Préc. Protection	Les deux travées du chœur, à l'exclusion de la nef moderne (cad. A 1029) : inscription par arrêté du 3 mars 1992
Dénomination	Commanderie
Éléments MH	Chœur
Siècle	13e siècle ; 14e siècle
Historique	La commanderie se trouvait sur la route secondaire du pèlerinage de Compostelle. Cette chapelle templière fut fondée au 12e ou 13e siècle. Au 14e siècle, la couverture romane du chœur fut remplacée par des voûtes d'ogives et les murs goutterots appuyés de contreforts. Après 1312, elle passe sous la dépendance des hospitaliers des Epaux. L'édifice de plan rectangulaire se compose de deux travées de chœur. La plus à l'est, à six quartiers, repose sur des faisceaux de colonnes à chapiteaux. La deuxième, à huit quartiers, repose à l'ouest sur des culots. La nef, plus basse, s'ouvre par un portail néo-roman. Des travaux sont réalisés au 19e siècle (clocher, chœur, nef) et en 1904.
Technique décor	Peinture ; sculpture
Statut propriété	Propriété de la commune
Visite	Utilisation culturelle

Patrimoine communal

Les Tuileries Du Tâtre

Le site de la tuilerie au lieu-dit « Prés des Greliers » date du XVII^{ème} siècle. A partir du XVIII^{ème}, la famille RIVIERE devient propriétaire de la tuilerie jusqu'en 1935.

Ensuite plusieurs familles se sont succédées : Cochet, Ravail et enfin Desse, prénommé Pierre, dont tout le monde l'appelle Anatole, sans que l'on sache pourquoi.

Au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, de nombreuses tuileries entouraient le village des Greliers, entre 8 et 10.



1.7.3.29. Touvérac

Patrimoine communal

Laiterie et fromagerie industrielles, dite laiterie coopérative de Baignes, actuellement Alliance agroalimentaire

Cette laiterie est construite en 1893 pour F. Hilairret ; Lucien Laroche crée une caséinerie associée à cette laiterie en 1906. Ensemble, ils fondent une porcherie industrielle en 1910. Les deux établissements laitiers sont transformés en coopératives en 1912. Une tour d'atomisation pour la production de poudre de lait est installée dans les années 1950. A la même époque, pour limiter les coûts de production, l'établissement se rapproche de plus petites laiteries coopératives voisines.



Dans les années 1960, la laiterie de Baignes fait partie de l'ULAC, qui devient ULPAC (Union laitière Pyrénées Atlantique Charentes) lors du rapprochement avec la laiterie de Villefranche-de-Lauraguais (Haute-Garonne). Entre 1967 et 1970, on reconstruit l'ensemble des ateliers de fabrication. La laiterie cesse de fonctionner vers 1972 pour ne devenir qu'un centre de collecte pour l'ULPAC. La caséinerie ferme au début des années 1980. Le renouvellement complet des machines date des années 1950-1955 et après la reconstruction, vers 1970. La production de beurre en 1954 se monte à 470 t, en 1960 à 1200 t et en 1964 à 2400 t.

Les ateliers de fabrication à un étage carré, sont en béton et couvert de ciment amiante ondulé, toit à longs pans avec croupe et terrasse sur une partie des ateliers. Le bâtiment de la caséinerie est en moellon enduit et couvert de ciment amiante ondulé. La conciergerie, couverte de tuile mécanique, sert actuellement de bureau. Le bâtiment de poudre de lait est avec toit en terrasse et murs couverts de ciment amiante, actuellement désaffecté et menacé.

1.7.3.30. Vignolles

Patrimoine national

Eglise Notre-Dame

Monuments historiques

Localisation	Poitou-Charentes ; Charente ; Vignolles
Date protection	1991/12/05 : inscrit MH
Préc. Protection	Eglise Notre-Dame (cad. B 640) : inscription par arrêté du 5 décembre 1991
Dénomination	Église
Éléments MH	Portail

Siècle	12e siècle ; 14e siècle ; 2e quart 19e siècle
Date(s)	1841
Historique	L'église faisait partie, en 1030, des possessions du chapitre cathédral d'Angoulême, puis du diocèse de Saintes. Construite à la fin du 12e siècle, elle fut ruinée à la fin de la guerre de Cent ans puis rebâtie au 14e siècle et enfin restaurée, notamment dans ses voûtements, au 19e siècle. De l'édifice médiéval subsistent le chevet et le portail romans, la travée gothique sous clocher, partiellement les murs de la nef. Le 19e siècle a laissé son empreinte sur la façade, l'ensemble des voûtes, l'élévation sud, le clocher et la sacristie. L'édifice de plan rectangulaire est prolongé par un chevet demi-circulaire qui a conservé une corniche à modillons sculptés. Dans la nef divisée en trois travées voûtées sur croisée d'ogives, seule la troisième est ancienne.
Technique décor	Sculpture
Statut propriété	Propriété de la commune
Visite	Utilisation culturelle

1.8. BILAN DU DÉVELOPPEMENT URBAIN DES 10 DERNIÈRES ANNÉES

Toutes les données sont exprimées en surface brute, c'est-à-dire toutes les formes d'urbanisation et d'artificialisation réalisées au détriment des espaces naturels, agricoles et forestiers. La surface brute comptabilise ainsi par exemples les espaces communs, de voiries et de réseaux divers, qui ne sont pas comptabilisés dans la surface nette.

1.8.1. 165,48 HECTARES D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS CONSOMMÉS (40 COMMUNES)

1.8.1.1. Données de cadrage

Il s'agit de constater la consommation d'espace effective : « toute surface de terre sur laquelle est réalisé un « aménagement » ne permettant pas d'envisager un retour rapide et aisé à la parcelle vers son statut initial sans faire appel à des travaux plus ou moins conséquents de remise en état ».

La période de référence retenue correspondait lors de la phase diagnostic du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la période 2007/2016 (10 ans).

Sur cette période, 198 hectares d'espaces agricoles, naturels et forestiers ont été consommés, auxquels s'ajoutent 19 hectares d'espaces déjà artificialisés.

Il s'agit d'assurer la toute transparence des analyses concernant l'ensemble des destinations des espaces consommés comme le précise le tableau suivant :

Surfaces brutes consommées en hectares, depuis 10 ans

	Espaces naturels, agricoles et forestiers	Espaces artificialisés	Total
Habitat	174,25	16,80	191,05
Activités économiques, industrielles ou commerciales	16,14	2,24	18,38
Equipements de superstructures ou d'infrastructures ¹⁹	7,61	0	7,61
Total	198	19,04	217,04

Constructions liées à l'activité agricole	16,44	0	16,44
Projets ponctuels, atypiques, pour lesquels	380,56	0	380,56

¹⁹ Ont été identifiés : cimetière, crèche, déchetterie, EPHAD, gendarmerie, station d'épuration par exemples.

la collectivité a peu de marges d'anticipation ²⁰			
--	--	--	--

La cartographie ci-dessous localise les espaces consommés (toutes occupations du sol). Elle permet de constater :

- La dispersion de la production de logements neufs sur le territoire, et au sein même des communes,
- Un développement économique concentré sur Barbezieux-Saint-Hilaire et en particulier la Zone d'Activités Economiques de Plaisance, et plus ponctuellement sur Brossac,
- La construction de la ligne LGV et l'élargissement de la RN10,
- Le développement de l'exploitation de carrière à Guizengeard.

Toutefois, plusieurs éléments ont fait évoluer la prise en compte de ce bilan de la consommation des espaces naturel, agricole et forestier au fil des mois d'élaboration du PLUi :

- L'adoption du SRADDET par la Région Nouvelle Aquitaine en mars 2020 a donné un poids supplémentaire à cette analyse puisqu'il sert de support à l'objectif de modération de la consommation des espaces jusqu'à présent fixé à 50% de la consommation des 10 dernières années ;
- La période écoulée à partir de la crise sanitaire, débutée en mars 2020, avec de multiples rebondissements, a ouvert un temps de frein très important quant à l'émergence des projets territoriaux, d'autant plus en milieu rural.

Si bien qu'une actualisation du chiffre de consommation des espaces par le développement territorial sur les toutes dernières années jusqu'en 2021 ne pourrait refléter une dynamique normale et de long terme sur le territoire.

De ce fait, il est proposé également une actualisation de la consommation des espaces sur le territoire des 4B Sud Charente s'appuyant sur un temps plus long de 15 ans (2007-2021), ramené à une moyenne sur 10 ans.

Ainsi, sur la période 2007-2021, 273,93 hectares d'espaces agricole, naturel et forestier ont été consommés. Ce total, ramené sur une période de 10 ans, équivaut à une consommation de 165,48 ha sur 10 ans. C'est donc ce chiffre qui doit servir de base à la définition des objectifs de diminution de la consommation des espaces en relation avec les objectifs de loi Climat & Résilience et du SRADDET Nouvelle Aquitaine.

Pour apporter plus de précision quant aux analyses voici l'ensemble des espaces consommés par destination dans le tableau suivant :

²⁰ Ont été identifiés, de façon exhaustive : RN10, LGV, carrières, photovoltaïque.

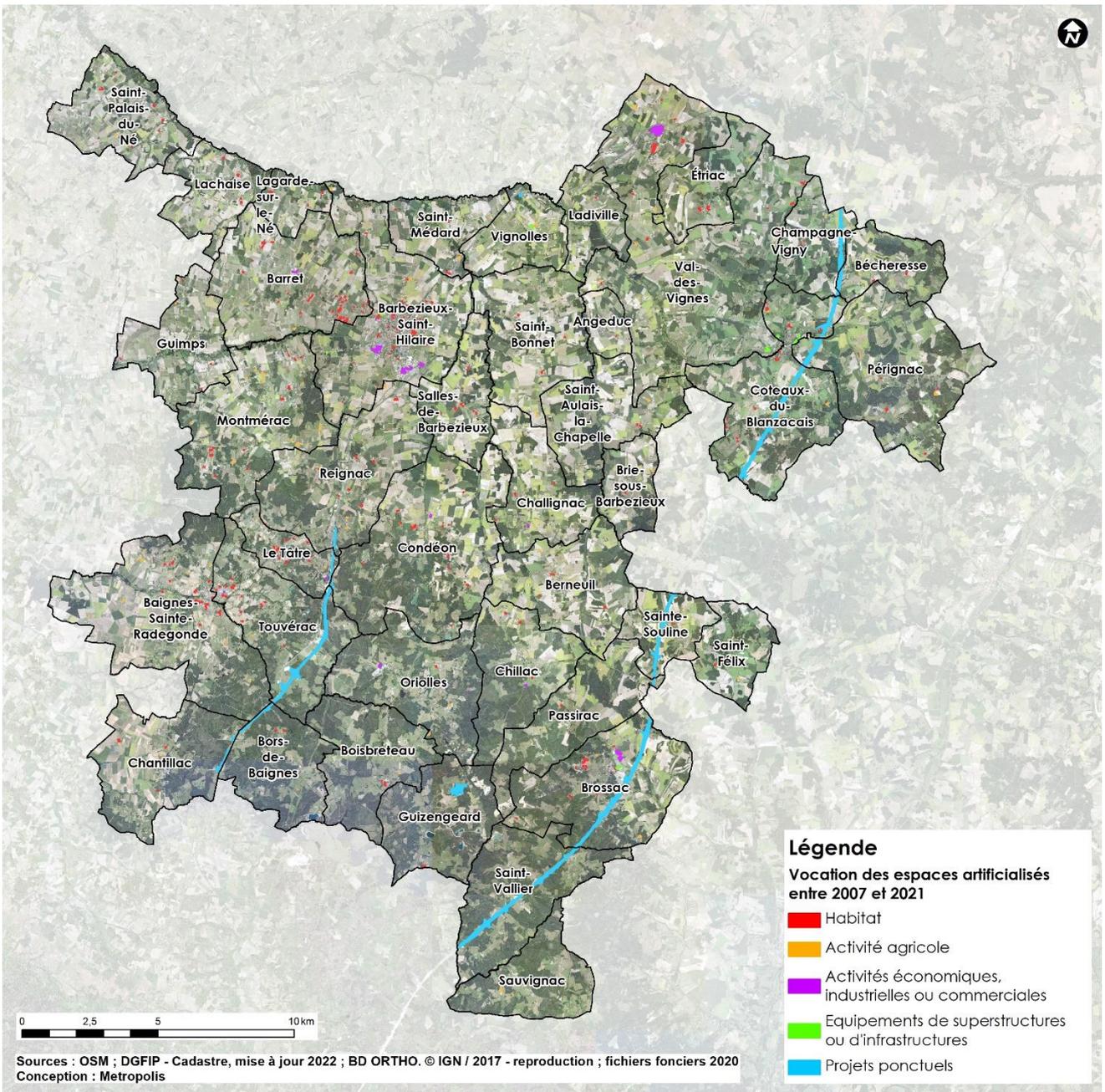
Surfaces brutes consommées en hectares sur 10 ans (sur une base 2007-2021)

	Espaces naturels, agricoles et forestiers	Espaces artificialisés	Total
Habitat	131,51 ha	18,12 ha	149,63 ha
Activités économiques, industrielles ou commerciales	26,54 ha	2,50 ha	29,04 ha
Équipements de superstructures ou d'infrastructures ²¹	7,43 ha	0,32 ha	7,75 ha
Total	165,48 ha	20,94 ha	186,42 ha

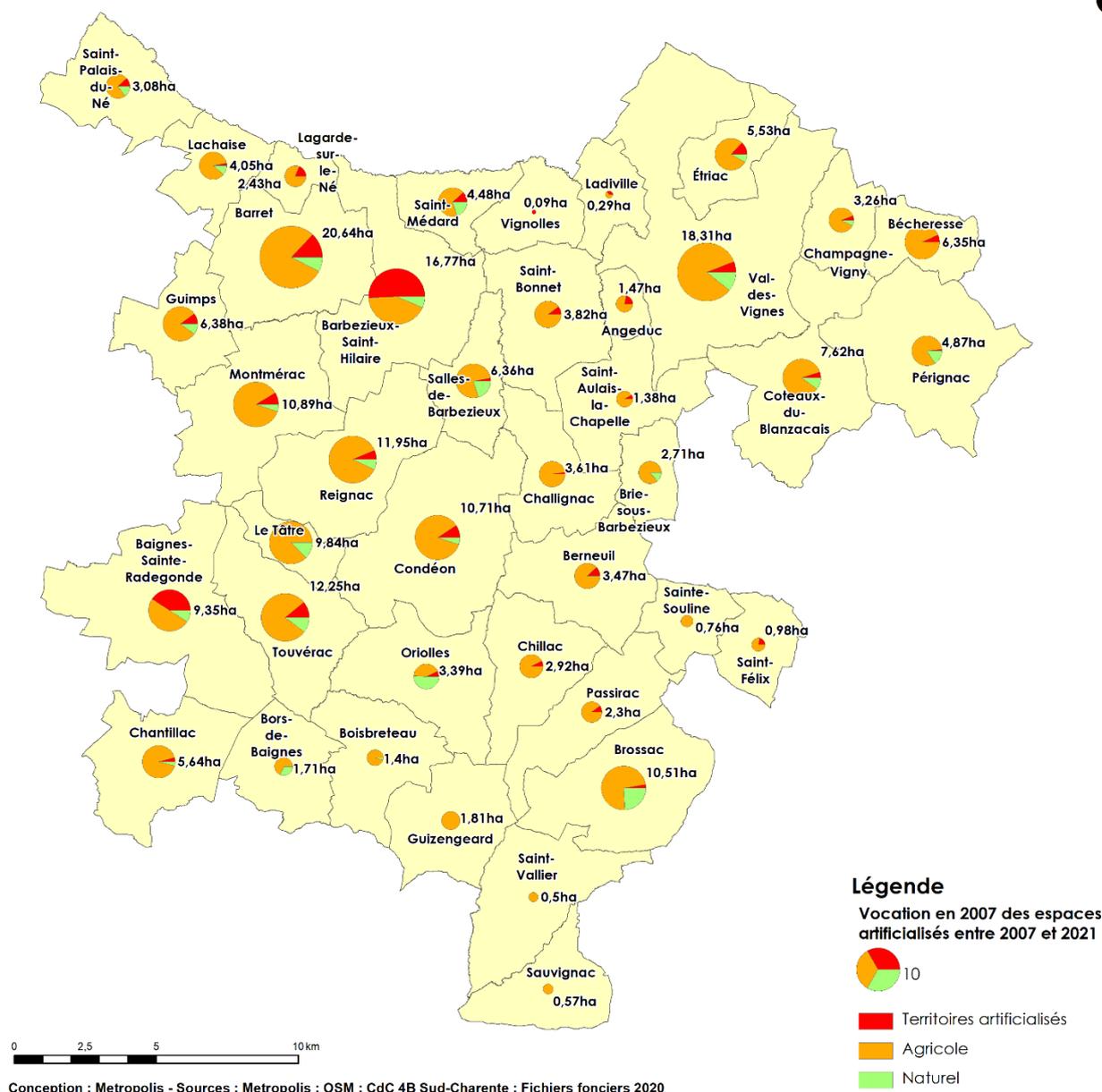
Constructions liées à l'activité agricole	17,12 ha	2,58 ha	19,70 ha
Projets ponctuels, atypiques, pour lesquels la collectivité a peu de marges d'anticipation ²²	254,08 ha	0 ha	254,08 ha

²¹ Ont été identifiés : cimetière, crèche, déchetterie, EPHAD, gendarmerie, station d'épuration par exemples.

²² Ont été identifiés, de façon exhaustive : RN10, LGV, carrières, photovoltaïque.



1.8.1.2. Analyse spécifique de l'habitat



Les cartographies suivantes permettent d'analyser plus en détail la consommation d'espace liée à l'habitat.

Comme vu précédemment, la très grande majorité de la production de logements neufs a été réalisée par la filière individuelle représentant une consommation de 142,17 hectares (chiffre ramené sur 10 ans). Seule la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire a bénéficié d'une production de nouveaux logements collectifs (sur 0,3 hectares, chiffre ramené sur 10 ans).

En moyenne au sein de la Communauté de Communes 4B Sud-Charente, la consommation d'espaces pour un logement était de :

- 1 944 m² pour un logement individuel pur,
- 663 m² pour un logement individuel groupé,
- 226 m² pour un logement collectif.

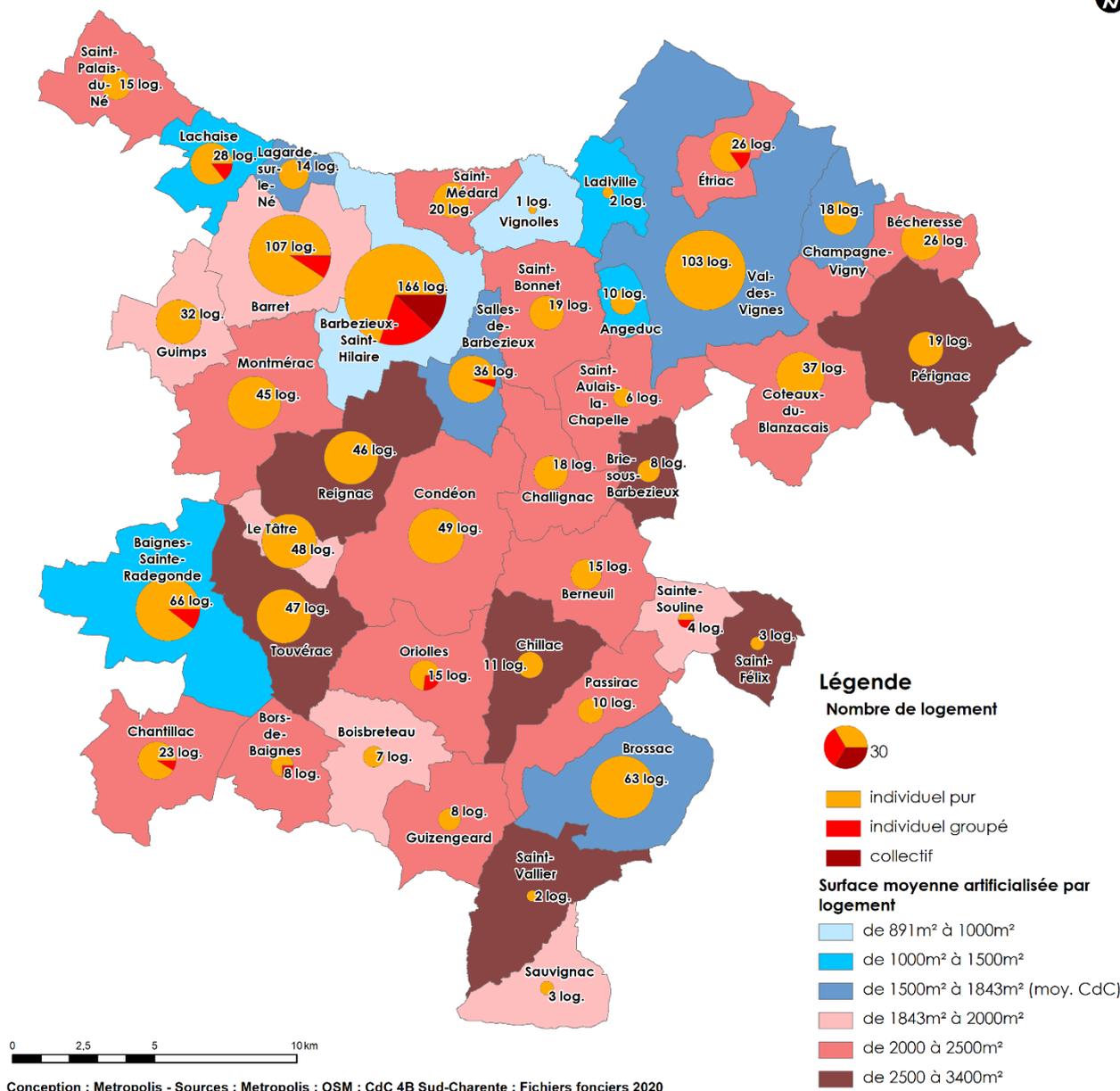
La moyenne globale s'établit à 1843 m² par logement sur 10 ans (base 2007/2021).

Une forte consommation qui traduit le caractère rural d'un grand nombre des communes du territoire. La cartographie ci-après permet ainsi de constater que majoritairement les communes les plus urbaines ont connu une consommation moyenne par logement inférieure. C'est notamment le cas à Barbezieux-Saint-Hilaire (946

m²), Baignes-Sainte-Radegonde (1402 m²) et Brossac (1531 m²) et dans quelques communes attractives au Nord du territoire.

Dans les communes plus rurales, la consommation moyenne est généralement supérieure à 1800 m², atteignant jusqu'à 3393 m² à Brie-sous-Barbezieux.

Dans la majorité des communes, la production de logements s'est faite à plus de 90% par consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. **Le potentiel existant au sein de l'enveloppe urbaine a été peu mobilisée au profit de l'extension de l'urbanisation et d'une certaine dispersion de l'habitat.**



En matière de logements, le bilan de la consommation des espaces est donc très variable d'une commune à une autre. Plusieurs paramètres sont à prendre en considération dans l'analyse des chiffres. Tout d'abord des positionnements géographiques différents qui font que les communes ne sont pas soumises de manière égale à la pression foncière, notamment exercée par l'agglomération du Grand Angoulême. De même, le niveau d'équipements et de services proposés à la population influencent l'attractivité de la commune.

De même la consommation des espaces a été conditionnée par :

- Le cadre réglementaire : toutes les communes n'ont pas disposé du même type de document d'urbanisme. Certaines sont passées d'un POS à un PLU, tandis que certaines communes rurales se sont dotées progressivement de Carte Communale. De nombreuses communes rurales restent encore

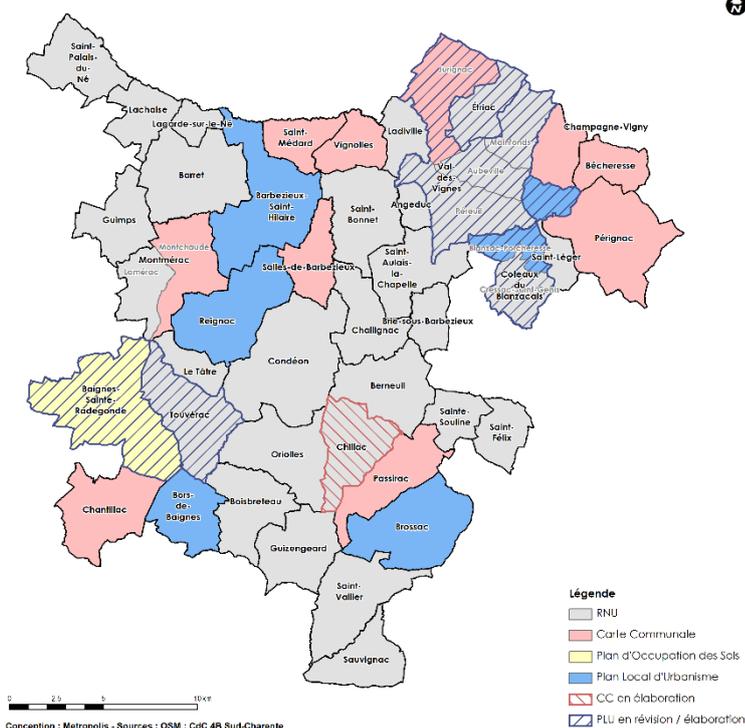
soumises au Règlement National d'Urbanisme. Le cadre réglementaire a pu sur certaines communes et sur certaines périodes être des facilitateurs de projet tandis qu'il a pu en bloquer d'autres ailleurs.

- Le cadre technique : toutes les communes ne partent pas sur les mêmes caractéristiques de départ en matière de réseaux, en particulier en matière d'assainissement. Des communes bénéficient de longue date d'un assainissement collectif qui a pu permettre l'émergence de projets urbains moins consommateurs d'espaces. D'autres communes ne bénéficient pas d'un réseau d'assainissement collectif et, dans ce cadre, la nature des terrains a souvent conditionné la filière d'assainissement individuel à utiliser. Cela n'a pas permis d'être économe en matière de consommation d'espace par l'urbanisation résidentielle.

1.8.2. 194 HECTARES D'ESPACES LIBRES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME EXISTANTS (15 COMMUNES)

Il s'agit de constater la consommation d'espace planifiée dans les documents d'urbanisme. Il ne s'agit pas de consommation effective mais potentielle au regard du droit à construire permis par les documents d'urbanisme communaux²³.

Au-delà du bilan à tirer de l'usage des documents d'urbanisme actuels dans la production urbaine générée ces dernières années, dans les fonctionnements et dysfonctionnements observés, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal doit également tirer un bilan quantitatif des espaces actuellement planifiés comme urbanisables à court et long terme.



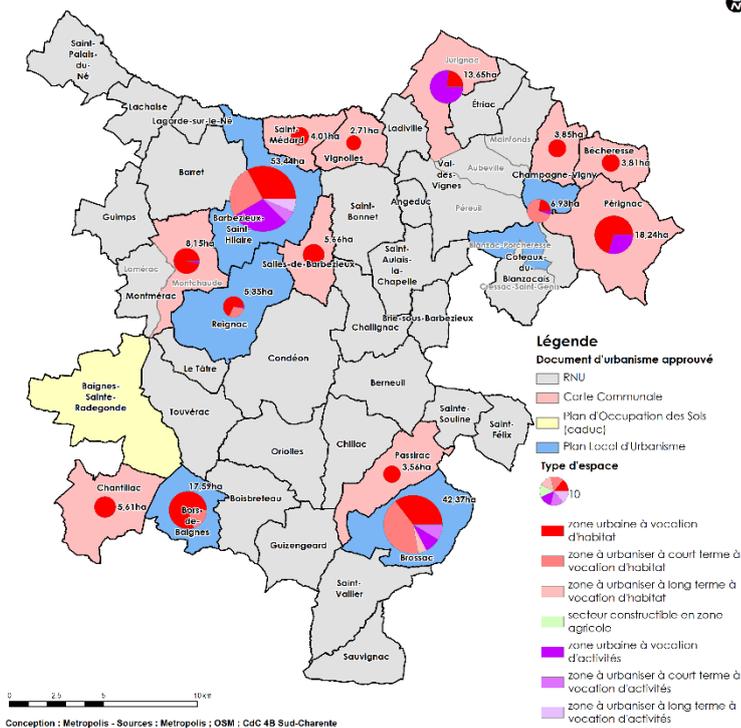
Il existe sur le territoire une diversité de documents d'urbanisme :

- 5 communes disposent d'un Plan Local d'Urbanisme,
- 1 commune disposait d'un Plan d'Occupation des Sols – aujourd'hui caduc,
- 10 communes disposent d'une Carte Communale,
- 29 communes sont soumises au Règlement National d'Urbanisme.

Le périmètre des communes déléguées a été pris en compte car certains documents d'urbanisme ne s'appliquent que sur une partie du territoire des communes nouvelles, comme à Jurignac ou Blanzac-Porcheresse par exemples.

La présente analyse est réalisée au 04/2019. Elle intègre les éléments des documents approuvés à cette date, ne tenant donc pas compte des travaux engagés sur certaines communes (cartes communales en élaboration, PLU en révision / élaboration).

²³ Il s'agit des espaces libres, non urbanisés – en dent creuse et en extension de l'urbanisation –, des zones dont le règlement du document d'urbanisme autorise la nouvelle constructibilité pour l'habitat ou l'activité économique (zones urbaines, zones à urbaniser à court et long terme, secteur constructible en zone agricole ou naturelle). Ne sont pas pris en compte les espaces non bâtis nécessaires aux activités (parkings, stockage...) ni les espaces présentant une contrainte majeure à l'urbanisation (risque, topographie, ...).



Le premier constat à réalisé est le suivant : le potentiel encore urbanisable dans les documents d'urbanisme existants, sur 15 communes, correspond à la consommation d'espaces passée sur la décennie précédente sur l'ensemble du territoire (40 communes).

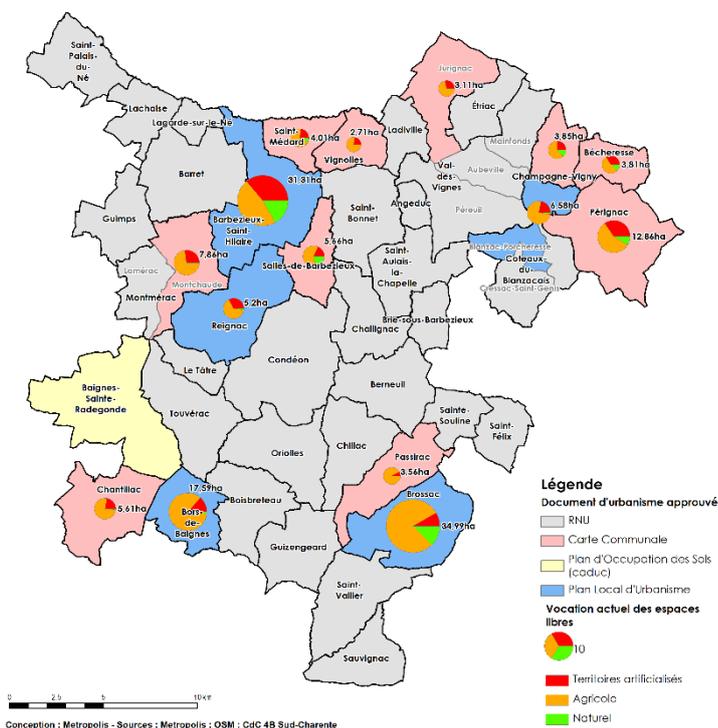
Le potentiel encore urbanisable, les espaces libres, dédié à l'habitat est essentiellement localisé sur Barbezieux-Saint-Hilaire et Brossac, ce qui paraît logique au regard de leur rôle de centralité.

La commune de Barbezieux-Saint-Hilaire dispose également d'un potentiel important en matière d'urbanisation dédiée aux activités économiques, comme la commune déléguée de Jurignac. Brossac et Pérignac disposent aussi de capacités d'accueil encore disponibles.

Le nombre restreint de communes bénéficiant d'un document d'urbanisme existant limite la pertinence de l'analyse à l'échelle intercommunale. Néanmoins, il est intéressant de préciser qu'au sein des communes disposant d'un Plan Local d'Urbanisme, 54% des espaces libres dédiés à l'habitat sont situés en zone urbaine, 65% pour les activités économiques.

Sur la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire par exemple, 1/3 du potentiel encore urbanisable comprend des terrains déjà artificialisés. La mobilisation de ces surfaces déjà artificialisées est un enjeu majeur afin de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et favoriser une densification maîtrisée permettant d'optimiser les réseaux et équipements.

Au sein des communes disposant de cartes communales, le constat est similaire avec près d'un tiers des espaces libres localisés sur des espaces déjà artificialisés. Néanmoins ces documents d'urbanisme présentent souvent de multiples zones constructibles disséminés sur le territoire. L'enjeu est aussi de recentrer l'urbanisation sur les secteurs disposant de l'ensemble des réseaux, d'accessibilité importante et de proximité aux équipements et aux emplois.



Tableaux comparatifs synthétiques des espaces consommés et des espaces libres sur les communes disposant d'un document d'urbanisme

Par destinations des constructions

Commune	Habitat		Activités économiques	
	Espaces consommés*	Espaces libres des anciens documents d'urbanisme	Espaces consommés*	Espaces libres des anciens documents d'urbanisme
Barbezieux-Saint-Hilaire	11,18	31,31	13,59	22,13
Bécheresse	4,23	3,81	0	0,00
Blanzac-Porcheresse**	3,44	6,58	0	0,34
Bors-de-Baignes	1,14	17,59	0	0,00
Brossac	7,00	34,99	3,42	7,37
Champagne-Vigny	2,17	3,85	0	0,00
Chantillac	3,76	5,61	0	0,00
Jurignac**	7,03	3,11	7,19	10,54
Montchaude**	4,55	7,86	0	0,29
Passirac	1,53	3,56	0,28	0,00
Pérignac	3,25	12,86	0,92	5,39
Reignac	7,97	5,20	0	0,14
Saint-Médard	2,99	4,01	0	0,00
Salles-de-Barbezieux	4,24	5,66	0,06	0,00
Vignolles	0,06	2,71	0	0,00
Total	64,54	148,71	25,46	46,2

* Espaces consommés entre 2007 et 2021, soit sur 15 ans, ramenés à 10 ans.

** Comparaison entre les espaces consommés sur la commune nouvelle et les espaces libres de la commune déléguée. La pertinence de l'analyse peut être à relativiser. En rouge sont identifiés les différences les plus significatives entre espaces consommés et espaces libres.

A l'échelle des communes disposant de documents d'urbanisme, les espaces encore disponibles représentent 194 hectares alors que la consommation d'espace réellement connue sur les 10 dernières années s'élève à 110 hectares.

Par occupations du sol

Commune	Espaces artificialisés		Espaces naturels, agricoles et forestiers	
	Espaces consommés*	Espaces libres	Espaces consommés*	Espaces libres
Barbezieux-Saint-Hilaire	7,509	11,31	17,69	20,00
Bécheresse	0,30	1,29	3,94	2,52
Blanzac-Porcheresse**	0,12	1,43	3,32	5,16
Bors-de-Baignes	0	2,39	1,14	15,20
Brossac	0,18	2,90	10,24	32,09
Champagne-Vigny	0,12	0,95	2,05	2,90
Chantillac	0,15	1,25	3,60	4,36
Jurignac**	1,18	0,89	13,03	2,22
Montchaude**	0,64	2,15	3,91	5,71
Passirac	0,15	0,27	1,66	3,29
Pérignac	0,06	4,43	4,11	8,42
Reignac	0,51	1,71	7,46	3,50
Saint-Médard	0,35	0,93	2,63	3,08
Salles-de-Barbezieux	0,17	1,02	4,13	4,64
Vignolles	0,06	0,60	0	2,11
Total	11,07	33,52	78,92	115,2

* Espaces consommés entre 2007 et 2021, soit sur 15 ans, ramenés à 10 ans.

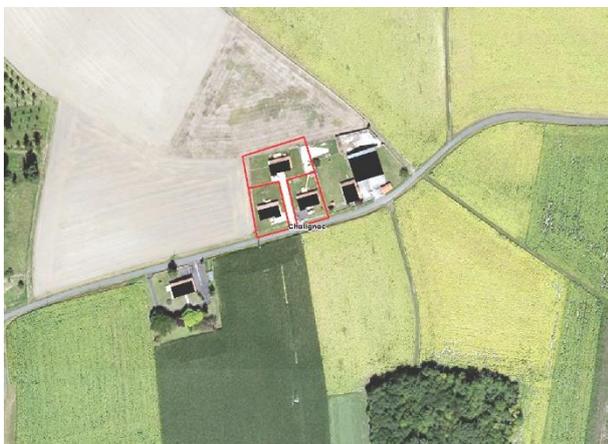
* Comparaison entre les espaces consommés sur la commune nouvelle et les espaces libres de la commune déléguée. La pertinence de l'analyse peut être à relativiser. En rouge sont identifiés les différences les plus significatives entre espaces consommés et espaces libres.

Le tableau ci-dessus illustre bien la faible mobilisation du potentiel existant pour la production neuve au sein des espaces déjà artificialisés : la surface des espaces encore disponible est plus de 3 fois supérieure à la consommation passée alors qu'elle n'est que de 1,15 fois supérieure sur les espaces naturels, agricoles et forestiers.

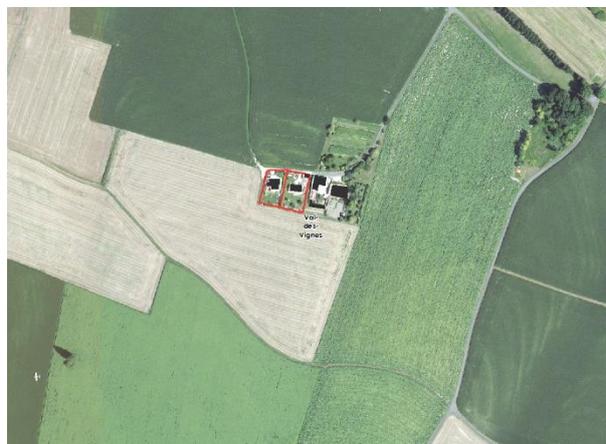
1.8.3. DES PROBLÉMATIQUES URBAINES À TRAITER

1.8.3.1. Le mitage des espaces ruraux

Chalignac



Val-des-Vignes



Le territoire connaît un mitage historique liée à son économie agricole : de nombreuses fermes et corps de fermes se sont multipliés à proximité des champs, dans une logique purement fonctionnelle : résider sur son lieu de travail pour les agriculteurs.

Le phénomène de mitage s'observe en zone périurbaine en l'absence d'une réglementation d'occupation du sol suffisamment cohérente et contraignante. Sur le territoire, depuis les 10 dernières années, la dispersion de l'habitat est encore une forme d'urbanisation prégnante sur les communes ne disposant pas de documents d'urbanisme ou des cartes communales disposant d'un potentiel constructible très (trop) important et relativement lâche.

Le mitage de l'espace rural contribue à une forte consommation d'espace et à la dépréciation des qualités paysagères et environnementales des sites. En outre, un grand nombre de ces constructions ne bénéficie pas de l'ensemble des réseaux, notamment en assainissement collectif (lorsqu'il existe par ailleurs sur la commune) ou en défense incendie.

La dispersion de l'habitat peut engendrer par ailleurs d'importants couts indirects supportés par la collectivité et/ou par l'habitant : entretien des voies, ramassage scolaire, accessibilité/pérennisation aux équipements, commerces et services, déploiement des réseaux numériques, ...

1.8.3.2. Le développement linéaire

Le Tâtre



Montmérac



Le développement linéaire est un phénomène d'urbanisation suivant les axes de transports. Sur le territoire, le phénomène reste paradoxalement limité en extension des cœurs de bourgs mais c'est d'avantage développé en extension des hameaux anciens, voire ex-nihilo (aucune, ou à partir d'une habitation existante).

Sur la Communauté de Communes, le phénomène de développement linéaire induit aussi souvent le mitage des espaces ruraux.

Ce phénomène pose d'importants enjeux en termes d'extension des réseaux. Par ailleurs, il induit une augmentation des interfaces avec les espaces agricoles ou naturels et peut contribuer à accentuer des conflits d'usage (pollutions, risques, nuisances respectives). Enfin, ce type d'urbanisation multiplie les accès sur les emprises publiques de part une succession d'initiatives privées. La sécurité et la fonctionnalité du réseau viaire existant peut ainsi être mis à mal.

1.8.3.3. La division parcellaire



Depuis plusieurs années, les communes connaissant une certaine pression sont soumises à un phénomène de redécoupage parcellaire à l'initiative des habitants qui contribue au développement de parcelles en « drapeaux », de configurations souvent insatisfaisantes et génératrices de désordres urbains.

Phénomène qui a accompagné le développement des villes, la division peut être issue d'une initiative individuelle sur laquelle la collectivité n'a que peu de contrôle. C'est avant tout un phénomène protéiforme qui concerne différentes formes de parcelles.

Il s'agit de séparer une parcelle construite en un ou plusieurs morceaux. Ce principe s'applique généralement lorsque :

- Une personne possède un terrain trop grand et souvent difficile à vendre.
- Une personne possède un terrain avec une partie non utilisée.
- Par manque de moyens ou d'énergie pour l'entretien de la totalité du foncier.
- Dans une volonté d'épargne.
- Pour financer un projet...etc.

La finalité est financière. Soit la division de parcelle génère une plus-value (plusieurs biens à vendre au lieu d'un seul), soit elle permet d'obtenir des liquidités par une revente partielle.

Ce processus d'intensification des tissus pavillonnaires par division parcellaire peut être considéré comme une nouvelle filière de production de logements construits sur du foncier existant que les filières "classiques" sont incapables de mobiliser, une filière en pleine croissance.

La planification urbaine doit justement servir à organiser les espaces de vie publique et les espaces de vie privée. La division parcellaire étant utilisée majoritairement par le privé, elle ne peut pas permettre d'organiser, sans directives, un développement urbain cohérent et d'intérêt public.

Cette apparente facilité d'accueil de nouveaux habitants à court terme entraîne des coûts de gestion et d'équipements plus importants sur le long terme.

Le PLUi est ainsi un outil majeur pour gérer les capacités de divisions parcelaires, puisqu'il conditionne les règles qui seront mises en œuvre par la collectivité pour un projet de territoire pertinent dans l'esprit d'une gestion économe de l'espace : limiter la surface constructible, définir des bandes de constructibilité, limiter les emprises au sol, interdire la desserte par bande d'accès, gérer les conditions d'implantations, définir des Orientations d'Aménagement et de Programmation, etc.

1.9. SYNTHÈSE ET ENJEUX

Analyse socio-démographique

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un niveau de population stable depuis près de 60 ans, autour de 20000 habitants, • Un territoire structuré autour de 4 pôles : Barbezieux-Saint-Hilaire, Brossac, Baignes-Sainte-Radegonde et Coteaux du Blanzacais, • Des effectifs d'enfants et adolescents stables. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une attractivité démographique limitée face à des intercommunalités voisines dynamiques, • Un solde naturel déficitaire, • Le départ de nombreux jeunes actifs, • Un vieillissement structurel de la population, • Des disparités de niveaux de vie entre les parties Sud et Nord.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • La RN10 : facteur majeur d'attractivité, • Une attractivité pour les familles autour de Barbezieux-Saint-Hilaire et au Nord-Est du territoire, • Un potentiel d'accueil de nouvelles population estimé entre +199 à +806 sur la période 2022-2032. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des communes rurales en déclin, • Des pôles historiques qui peinent à maintenir leur population, • Une capacité de renouvellement de la population très inégale selon les parties du territoire, • Une fragilisation économique de certains ménages.
Les enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> • Trouver un équilibre territorial au regard du rôle historique, des dynamiques passées et projetées des communes, • Assurer le renouvellement de la population. 	

Le parc de logements

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une convention de revitalisation de centre-bourg, valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat menée sur les 4 pôles, • 494 logements sociaux, principalement à Barbezieux-Saint-Hilaire : un parc de logements sociaux diversifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un net fléchissement de la production neuve : 628 logements neufs commencés en 10 ans entre 2011 et 2020 (contre 783 en 5 ans sur la période 2007-2011) • Seulement 7% de logements collectifs produits contre 90% de logements individuels, • 1353 logements vacants en 2018 (INSEE, 12,2%), • Une partie du parc de logements médiocres occupée par des habitants, • Une production neuve standardisée (T5 et plus, pavillonnaire).
Opportunités	Menaces

- Un potentiel important de logements vacants habitables à mobiliser,
- 295 logements à mettre sur le marché pour maintenir la population déjà résidente (phénomène de décohabitation),
- Une estimation de 97 à 394 logements à mettre sur le marché pour l'accueil de nouvelles populations sur la période 2022-2032.
- Une production neuve qui « produit » du logement vacant...
- ... Particulièrement sur les 4 pôles,
- Une dissociation croissante entre l'évolution de la structure des ménages et les logements produits pouvant être expliquée par une surabondance d'offre foncière (et des prix bas),
- Une vacance structurelle qui s'accroît : des logements peu adaptés aux besoins des ménages, énergivores

Les enjeux

- **Mobiliser le parc de logements existants et renforcer l'attractivité des centres-bourgs,**
- **Adapter la production neuve aux besoins et à l'accueil de nouvelles populations,**
- **Diversifier l'offre en logements pour faciliter les parcours résidentiels et attirer de nouveaux ménages,**
- **Lutter contre la précarité énergétique.**

Les activités économiques

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Barbezieux-Saint-Hilaire : un pôle d'emploi à l'influence supra-territoriale, • Une économie viticole exportatrice à forts revenus, • De grandes entreprises (industrie, logistique, agroalimentaire), • Un réseau de zones d'activités économiques structuré. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une attractivité pour les actifs qui concernent surtout les 55-64 ans à l'échelle du territoire, • Des pertes d'emplois sur une très large partie du territoire, • Une filière bois peu développée.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Une attractivité résidentielle pour les jeunes actifs sur les communes proches d'Angoulême, • Une attractivité pour l'emploi sur les communes le long de la RN10, • Une forte progression de l'emploi tertiaire sur Barbezieux-Saint-Hilaire, • Des études de développement de nouvelles zones d'activités économiques sur la RN10, • Un potentiel touristique à valoriser, • La valorisation de la ressource forestière notamment menée par le Pays Sud Charente. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une forte polarisation de l'emploi sur Barbezieux-Saint-Hilaire et Angoulême ; ailleurs, le risque de « communes dortoirs », • Une économie productive (céréalière, élevage, industrielle) en difficulté, • De fortes pressions sur les espaces agricoles et viticoles, • Une tertiarisation de l'économie plus lente que sur les territoires voisins.
Les enjeux	

- Favoriser la cohérence spatiale entre accueil de population et offre d'emploi,
- Fixer des emplois durables sur le territoire, limiter la dépendance aux pôles voisins,
- Assurer la cohérence économique du territoire autour d'une structuration territoriale à planifier (locomotive de Barbezieux-Saint-Hilaire, pôles locaux, stratégies de zones d'activités économiques, ...),
- Appréhender les évolutions de l'économie productive : valorisation, diversification, mutation, innovation,
- Structurer l'économie tertiaire et présentielle : activités de proximité, soutiens aux TPE / PME / artisanat,
- Valoriser le potentiel touristique autour de dispositifs de mise en réseau existants : s'inscrire dans une logique de complémentarité par rapport à l'offre des pôles voisins.

Equipements, services et réseaux

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Barbezieux-Saint-Hilaire : un pôle d'équipement rayonnant au-delà de la Communauté de Communes, • Un maillage important d'équipements scolaires, • Sports et loisirs : une offre concentrée sur les 4 pôles, • La couverture intégrale du territoire en Très Haut Débit en 2023 	<ul style="list-style-type: none"> • Un accès inégal aux soins, • Une offre limitée pour les enfants de moins de 3 ans, • Une couverture numérique inégale.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Des politiques engagées pour la revitalisation des cœurs de bourgs (FISAC), • Une attractivité de populations jeunes au Nord-Est, 	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre commerciale de centre-bourgs en déclin, • Une dégradation de l'accès aux soins dans un contexte de vieillissement de la population, • L'accès aux équipements dans un contexte d'un habitat dispersé.
Les enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une activité commerciale de proximité, • Limiter la dépendance extérieure à l'offre de soins et solutionner les questions de mobilités liées, • Pérenniser les équipements scolaires, • Favoriser l'accès au (Très) Haut Débit par une localisation cohérente des futures opérations d'habitat et d'activités économiques. 	

Transports, mobilités et déplacements

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • La RN10 : une accessibilité renforcée, • Un réseau structuré également par la D731, 	<ul style="list-style-type: none"> • Des points de fortes intensités du trafic routier, de traversées de bourgs et de poids-lourds,

- Une forte polarisation des déplacements vers Barbezieux-Saint-Hilaire,
- De nombreux chemins de randonnée,
- Un réseau d'aire de covoiturage développé sur les grands axes de circulation
- Une offre en transport en commun qui ne concurrence pas la voiture,
- Un réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques encore assez faible,
- Peu d'aménagements dédiés aux modes actifs dans les espaces urbains.

Opportunités

- Un potentiel de mutualisation pour les trajets domicile-travail important (covoiturage, transports en commun, ...),
- La voie verte : un itinéraire qui peut être fonctionnel au quotidien pour les habitants.

Menaces

- Des habitants captifs de la voiture, dans un contexte d'augmentation des coûts,
- Une urbanisation dispersée qui ne permet pas la mutualisation des déplacements et accentue les inégalités socio-spatiales.

Les enjeux

- **Favoriser le développement des alternatives à l'autosolisme,**
- **Assurer la gestion du stationnement et valoriser les espaces publics existants et dans les futures opérations,**
- **Développer l'usage des modes actifs (marche, vélo) pour les déplacements intra-communaux notamment par des aménagements sécurisés, et valoriser la voie verte pour une vocation autre que touristique,**
- **Appréhender les études sur le contournement de Barbezieux-Saint-Hilaire.**

Histoire et morphologies urbaines**Atouts**

- 4 pôles urbains structurés au caractère patrimonial certain : Barbezieux-Saint-Hilaire, Brossac, Baignes-Sainte-Radegonde et Coteaux du Blanzacais (Blanzac-Porcheresse),
- Des hameaux ruraux aux qualités patrimoniales fortes.

Faiblesses

- Des communes rurales dont le bourg (les équipements) sont éloignés des habitations, ou sans réel bourg,
- Une juxtaposition malheureuse entre constructions anciennes et constructions neuves,
- Une urbanisation contemporaine fortement consommatrice d'espace : mitage et extension linéaire.

Opportunités

- Un potentiel de densification dans certains secteurs d'urbanisation périphérique et quelques hameaux anciens : une opportunité à mobiliser pour limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Menaces

- Un potentiel de divisions parcellaires non maîtrisé sur une large partie des extensions de l'urbanisation contemporaine,
- Des extensions linéaires engendrant des coûts importants pour l'accès aux réseaux,
- De nombreuses constructions isolées face aux risques et ne bénéficiant pas de l'ensemble des réseaux,
- Une urbanisation contemporaine qui, parfois, dévalorise les paysages.

Les enjeux

- **Revitaliser les centres-bourgs,**
- **Mobiliser et maîtriser le potentiel de densification existant,**
- **Accompagner une densification maîtrisée pour favoriser :**
 - **La mutualisation des réseaux, notamment l'assainissement collectif,**
 - **L'accès, le maintien voire le développement des équipements publics et transports en commun,**
 - **La réduction des coûts de transports et des pollutions,**
 - **La réduction de la consommation d'espaces naturelles, agricoles et forestiers,**
- **Limiter la dispersion de l'habitat et stopper le mitage du territoire,**
- **Préserver la qualité urbaine et architectural des bourgs et hameaux anciens,**
- **Assurer l'intégration urbaine, paysagère et environnementale des nouvelles constructions vis-à-vis de l'existant.**

Bilan des documents d'urbanisme précédents

Consommation passée sur 10 ans, sur l'ensemble du territoire	Potentiel encore urbanisable dans les documents d'urbanisme existants
<ul style="list-style-type: none"> • 165,48 hectares d'espaces naturel, agricole et forestier pour l'habitat, les activités économiques et les équipements publics, • Une consommation totale de 436,68 hectares en intégrant les constructions nécessaires à l'activité agricole, la LGV, l'élargissement de la RN10, les exploitations de carrières et photovoltaïques. • Un logement nouvellement construit consommait en moyenne 1843 m². 	<ul style="list-style-type: none"> • Au 04/2019 : <ul style="list-style-type: none"> ○ 15 communes (ou partie de commune nouvelle) bénéficient d'un document d'urbanisme, ○ 29 communes soumises au Règlement National d'Urbanisme, • Un potentiel encore urbanisable, de consommation d'espaces, de 194 hectares, • Le potentiel encore urbanisable dans les documents d'urbanisme existants, sur 15 communes, correspond à la consommation d'espaces passée sur la décennie précédente sur l'ensemble du territoire (40 communes).
Les enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> • Rompre avec le modèle d'urbanisation passé, fortement consommateur d'espaces, et inscrire le territoire dans les exigences de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, • Mobiliser prioritairement les espaces déjà artificialisés pour la production neuve, • Adapter le potentiel urbanisable à l'accueil projeté de population, la production de logements neufs et le développement d'activités et d'équipements lié, • Assurer la cohérence du potentiel urbanisable à l'armature territoriale locale souhaitée. 	